



COMMUNE DE DAVERDISSE

Programme Communal de Développement Rural Agenda 21 Local

Partie I - Description des caractéristiques socio-économiques

Mars 2016



Table des matières

1. PRESENTATION SUCCINCTE	1
1.1. UNE HISTOIRE QUELQUE PEU SINGULIERE	1
1.2. UNE COMMUNE RURALE RELATIVEMENT EXCENTREE ET ISOLEE	1
1.3. UN CONTEXTE PHYSIQUE PARTICULIER ET UN CADRE NATUREL ET PAYSAGER REMARQUABLE	2
1.4. UN CADRE ET UN PATRIMOINE BATI ENCORE RELATIVEMENT PRESERVE	2
1.5. UN PROFIL DEMOGRAPHIQUE PEU FAVORABLE AVEC UNE POPULATION AGEE ET VIEILLISSANTE	3
1.6. UN MARCHE IMMOBILIER CARACTERISE PAR UNE FAIBLE PRESSION FONCIERE MALGRE L'ATTRACTIVITE POUR LES SECONDS RESIDENTS	6
1.7. UNE STRUCTURE ECONOMIQUE PEU DEVELOPPEE	7
1.8. UN TERRITOIRE AU FORT POTENTIEL TOURISTIQUE	8
1.9. UNE ACTIVITE AGRICOLE TRADITIONNELLE ENCORE BIEN PRESENTE	8
1.10. LA FORET, UNE RICHESSE VERTE A PROTEGER ET A VALORISER	9
1.11. UNE MOBILITE TRES FORTEMENT DEPENDANTE DE LA VOITURE	9
1.12. UN FAIBLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL MAIS NECESSITANT UNE GESTION DURABLE	10
1.13. DES EQUIPEMENTS A GERER ET A ENTREtenIR	11
1.14. UN NIVEAU DE SERVICES FAIBLE MAIS CONFORME A UNE PETITE COMMUNALE RURALE	11
1.15. UNE VIE ASSOCIATIVE PRESENTE MAIS DES ACTIVITES AU RAYONNEMENT LIMITE	12
2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....	13
2.1. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE	13
2.2. DYNAMIQUE TRANSCOMMUNALE	21
2.3. FOCUS PREALABLE SUR QUELQUES PLANS ET PROGRAMMES	24
2.3.1. <i>Programme Stratégique Transversal</i>	24
2.3.2. <i>Convention des Maires</i>	25
2.3.3. <i>Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille »</i>	25
2.4. APERÇU HISTORIQUE	28
2.4.1. <i>Sous l'ancien régime</i>	28
2.4.2. <i>La guerre 1914-1918</i>	28
2.4.3. <i>L'affouage</i>	28
2.4.4. <i>La population des villages</i>	28
2.4.5. <i>La vie économique</i>	29
2.4.5.1. La période de 1800 à 1900	29
2.4.5.2. Depuis 1900	29
2.4.6. <i>Analyse synthétique des constats</i>	30
2.5. APERÇU GEOGRAPHIQUE	31
2.5.1. <i>Situation géographique</i>	31
2.5.2. <i>Occupation du sol</i>	36
2.5.3. <i>Analyse synthétique des constats</i>	38
2.6. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER	39
2.6.1. <i>Contexte physique</i>	39
2.6.1.1. Sols et sous-sols	39
2.6.1.2. Eaux souterraines et de surface	43
2.6.1.3. Relief et géomorphologie	47
2.6.2. <i>Contexte naturel</i>	49
2.6.2.1. Natura 2000	49
2.6.2.2. Zone humide d'intérêt biologique	50
2.6.2.3. Site de grand intérêt biologique	50
2.6.2.4. Diversité des espèces	52
2.6.2.5. Espèces invasives	53
2.6.2.6. Arbres et haies remarquables	53
2.6.3. <i>Contexte paysager</i>	54
2.6.3.1. Description paysagère	54
2.6.3.2. Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable	55
2.6.4. <i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	57
2.6.5. <i>Ce qu'il faut en retenir</i>	59
2.7. L'ENVIRONNEMENT BATI	60

2.7.1.	<i>Caractéristiques urbanistiques architecturales</i>	60
2.7.1.1.	Implantation et structure des villages	60
2.7.1.2.	Espace rue et espace public	62
2.7.1.3.	Typologie des constructions	63
2.7.2.	<i>Patrimoine.....</i>	64
2.7.2.1.	Monuments et sites classés.....	64
2.7.2.2.	Autres éléments patrimoniaux	65
2.7.3.	<i>Description cartographique des villages.....</i>	65
2.7.4.	<i>Analyse synthétique des constats.....</i>	71
2.8.	LA POPULATION	73
2.8.1.	<i>Nombre d'habitants et son évolution.....</i>	73
2.8.1.1.	Au niveau communal.....	73
2.8.1.2.	Au niveau des sections	74
2.8.1.3.	Au niveau de la micro-région	79
2.8.2.	<i>Mouvements de population.....</i>	83
2.8.3.	<i>Structure d'âges</i>	84
2.8.4.	<i>Structure des ménages.....</i>	87
2.8.5.	<i>Structure socio-économique de la population.....</i>	89
2.8.5.1.	Statut socio-économique	89
2.8.5.2.	Taux de chômage, d'activité et d'emploi.....	90
2.8.5.3.	Niveau de vie.....	93
2.8.6.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	95
2.8.7.	<i>Actualisation disponible des principales données statistiques</i>	96
2.8.8.	<i>Analyse synthétique des constats.....</i>	96
2.9.	LE LOGEMENT.....	99
2.9.1.	<i>Caractéristiques générales.....</i>	99
2.9.2.	<i>Marché immobilier.....</i>	101
2.9.3.	<i>Permis d'urbanisme</i>	109
2.9.4.	<i>Permis de lotir et d'urbanisation</i>	110
2.9.5.	<i>Secondes résidences</i>	111
2.9.6.	<i>Logements publics.....</i>	113
2.9.7.	<i>Primes au logement.....</i>	113
2.9.8.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	113
2.9.9.	<i>Actualisation disponible des principales données statistiques</i>	113
2.9.10.	<i>Analyse synthétique des constats.....</i>	114
2.10.	L'ECONOMIE ET L'EMPLOI	116
2.10.1.	<i>Entreprises.....</i>	116
2.10.2.	<i>Emplois salariés</i>	116
2.10.3.	<i>Emploi indépendant</i>	118
2.10.4.	<i>Parc d'activités économiques</i>	120
2.10.5.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	120
2.10.6.	<i>Actualisation disponible des principales données statistiques</i>	120
2.10.7.	<i>Analyse synthétique des constats.....</i>	121
2.11.	LE TOURISME	122
2.11.1.	<i>Structures d'encadrement.....</i>	122
2.11.2.	<i>Structures d'hébergement.....</i>	122
2.11.3.	<i>Activités et points d'intérêt</i>	124
2.11.4.	<i>Arrivées et nuitées</i>	129
2.11.5.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	130
2.11.6.	<i>Actualisation disponibles des principales données statistiques</i>	131
2.11.7.	<i>Analyse synthétique des constats.....</i>	132
2.12.	L'AGRICULTURE	133
2.12.1.	<i>Superficie agricole utilisée</i>	133
2.12.2.	<i>Exploitations agricoles</i>	135
2.12.3.	<i>Main d'œuvre agricole</i>	137
2.12.4.	<i>Productions agricoles</i>	137
2.12.5.	<i>Diversification agricole</i>	139
2.12.6.	<i>Boisement en zone agricole</i>	139
2.12.7.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	139
2.12.8.	<i>Analyse synthétique des constats.....</i>	140
2.13.	LA FORET	141

2.13.1.	<i>Caractéristiques générales</i>	141
2.13.2.	<i>Phytosociologie</i>	141
2.13.3.	<i>Forêt communale</i>	143
2.13.4.	<i>Charte PEFC</i>	143
2.13.5.	<i>Forêt privée</i>	146
2.13.6.	<i>La filière bois</i>	146
2.13.7.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	147
2.13.8.	<i>Analyse synthétique des constats</i>	147
2.14.	LA MOBILITE	149
2.14.1.	<i>Accessibilité générale</i>	149
2.14.2.	<i>Déplacements automobiles</i>	149
2.14.2.1.	Réseau routier.....	149
2.14.2.2.	Stationnement.....	150
2.14.2.3.	Sécurité routière	150
2.14.3.	<i>Déplacements en commun</i>	152
2.14.3.1.	Réseau SNCB.....	152
2.14.3.2.	Réseau TEC.....	152
2.14.4.	<i>Déplacements lents</i>	154
2.14.5.	<i>Analyse synthétique des constats</i>	155
2.15.	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	156
2.15.1.	<i>Structure d'encadrement</i>	156
2.15.2.	<i>Schéma de Développement de l'Espace Régional</i>	156
2.15.3.	<i>Plan de secteur</i>	157
2.15.3.1.	Généralités.....	157
2.15.3.2.	Affectations	160
2.15.3.3.	Potentiel foncier	162
2.15.4.	<i>Analyse synthétique des constats</i>	168
2.16.	LES EQUIPEMENTS	169
2.16.1.	<i>Réseau d'égouttage</i>	169
2.16.2.	<i>Distribution d'eau</i>	170
2.16.3.	<i>Distribution d'électricité et de télédistribution</i>	170
2.16.4.	<i>Télécommunication</i>	170
2.16.5.	<i>La gestion de déchets</i>	172
2.16.6.	<i>La gestion énergétique</i>	173
2.16.6.1.	Consommation énergétique des bâtiments communaux	173
2.16.6.2.	Actions menées	173
2.16.6.3.	Prime communale	174
2.16.7.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	175
2.16.8.	<i>Analyse synthétique des constats</i>	175
2.17.	LES SERVICES	177
2.17.1.	<i>Le commerce</i>	177
2.17.2.	<i>L'enseignement</i>	177
2.17.3.	<i>Les services sociaux</i>	179
2.17.4.	<i>Les autres services publics</i>	180
2.17.5.	<i>La santé</i>	182
2.17.5.1.	Offre en soins de santé	182
2.17.5.2.	Profil de santé.....	182
2.17.5.3.	Indicateur synthétique ISADF	183
2.17.6.	<i>Analyse synthétique des constats</i>	186
2.18.	LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS	187
2.18.1.	<i>Les infrastructures</i>	187
2.18.1.1.	Les lieux de rencontre	187
2.18.1.2.	Les infrastructures sportives	188
2.18.2.	<i>Les associations et les activités</i>	188
2.18.3.	<i>La coopération internationale</i>	189
2.18.4.	<i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	189
2.18.5.	<i>Analyse synthétique des constats</i>	191
2.19.	DONNEES COMPLEMENTAIRES	192
2.19.1.	<i>Ressources financières de la commune</i>	192
2.19.2.	<i>Ressources humaines de la commune</i>	196
2.19.2.1.	Le Conseil communal.....	196
2.19.2.2.	Les Conseils consultatifs	196

2.19.2.3. L'administration communale.....	196
3. LISTE DES CARTES ANNEXES	199
4. ANNEXES.....	200
4.1. LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES.....	200
4.1.1. <i>Arbres remarquables</i>	200
4.1.2. <i>Haies remarquables</i>	201
4.2. LISTE DU PATRIMOINE FIGURANT A L'INVENTAIRE	202
4.3. LISTE DES ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION COMMUNALE	204

Table des illustrations

FIGURE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE REGIONALE	15
FIGURE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE COMMUNALE	16
FIGURE 3 : CARTE SYNTHETIQUE D'HAUT-FAYS, SCOTTONS ET SCLOSSIN.....	17
FIGURE 4 : CARTE SYNTHETIQUE DE DAVERDISSE	18
FIGURE 5 : CARTE SYNTHETIQUE DE GEMBES ET MONT	19
FIGURE 6 : CARTE SYNTHETIQUE DE PORCHERESSE.....	20
FIGURE 7 : DYNAMIQUES TRANSCOMMUNALES	23
FIGURE 8 : AIRE D'INFLUENCE DES POLES D'EMPLOIS EN 2008 SANS PRISE EN COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS – CPDT (2011).....	31
FIGURE 9 : AIRE D'INFLUENCE DES POLES D'EMPLOIS EN 2008 AVEC PRISE EN COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS – CPDT (2011).....	32
FIGURE 10 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES SCOLAIRES SECONDAIRES – CPDT (2002).....	33
FIGURE 11 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES HOSPITALIERS – CPDT (2002)	33
FIGURE 12 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES D'ACHATS SEMI-COURANTS – CPDT (2002).....	34
FIGURE 13 : AIRE D'INFLUENCE PRINCIPALE – CPDT (2011)	35
FIGURE 14 : CLASSIFICATION DU DEGRE DE DEPENDANCE – CPDT (2011).....	35
FIGURE 15 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL.....	37
FIGURE 16 : PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE SOL	40
FIGURE 17 : SOLS HYDROMORPHES ET ORGANIQUES	41
FIGURE 18 : APTITUDE AGRONOMIQUE DES SOLS	42
FIGURE 19 : CAPTAGES ET ZONES DE PROTECTION	44
FIGURE 20 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE	45
FIGURE 21 : ZONE INONDABLE	46
FIGURE 22 : MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN	48
FIGURE 23 : SITES NATURELS.....	51
FIGURE 24 : TERRITOIRE PAYSAGERS – CPDT (2004)	55
FIGURE 25 : PERIMETRE D'INTERET PAYSAGER ET POINT DE VUE REMARQUABLE.....	56
FIGURE 26 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE D'HAUT-FAYS ET DE SCOTTONS.....	66
FIGURE 27 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE DAVERDISSE	67
FIGURE 28 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE GEMBES ET DE MONT	68
FIGURE 29 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE PORCHERESSE	69
FIGURE 30 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE SCLOSSIN.....	70
FIGURE 31 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2013	77
FIGURE 32 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION – 1990-2013	78
FIGURE 33 : NIVEAU DE POPULATION POUR LA MICRO-REGION – 2013.....	80
FIGURE 34 : DENSITE DE POPULATION POUR LA MICRO-REGION – 2013.....	81
FIGURE 35 : EVOLUTION DE LA POPULATION DANS LA MICRO-REGION – 1990-2013	82
FIGURE 36 : PRIX DE VENTE MOYEN DES HABITATIONS ORDINAIRES – 2012	103
FIGURE 37 : EVOLUTION DU PRIX DE VENTE MOYEN DES HABITATIONS ORDINAIRES – 2002-2012	104
FIGURE 38 : PRIX DE VENTE MOYEN DES TERRAINS A BATIR – 2012	107
FIGURE 39 : EVOLUTION DU PRIX DE VENTE MOYEN DES TERRAINS A BATIR – 2002-2012	108
FIGURE 40 : PROPORTION DE SECONDES RESIDENCES ET LOGEMENTS DE VACANCES PAR VILLAGE – 2013	112
FIGURE 41 : ITINERAIRES DES PROMENADES PEDESTRES BALISEES	127
FIGURE 42 : ITINERAIRES DES PROMENADES VTT BALISEES	128
FIGURE 43 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL – SURFACE AGRICOLE	134
FIGURE 44 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL – SURFACE BOISEE	142
FIGURE 45 : RESEAU ROUTIER.....	151
FIGURE 46 : RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN	153
FIGURE 47 : PROJET DE STRUCTURE SPATIALE POUR LA WALLONIE – EXTRAIT DU SDER (1999).....	157
FIGURE 48 : PLAN DE SECTEUR.....	159
FIGURE 49 : POTENTIEL FONCIER – DAVERDISSE	164
FIGURE 50 : POTENTIEL FONCIER – GEMBES ET MONT	165
FIGURE 51 : POTENTIEL FONCIER – HAUT-FAYS, SCOTTONS ET SCLOSSIN	166
FIGURE 52 : POTENTIEL FONCIER – PORCHERESSE	167

FIGURE 53 : LOCALISATION DES ANTENNES GSM.....	171
FIGURE 54 : LOCALISATION SCHEMATIQUE DES PRINCIPAUX SERVICES.....	185
FIGURE 55 : LOCALISATION SCHEMATIQUE DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES RECREATIVES ET SPORTIVES.....	190
FIGURE 56 : ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX.....	198
TABLEAU 1 : DYNAMIQUES TRANSCOMMUNALES.....	22
TABLEAU 2 : OCCUPATION DE SOL - CPDT (2008)	36
TABLEAU 3 : INVENTAIRE DES SGIB	50
TABLEAU 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION - 1990-2013 - STATBEL.....	73
TABLEAU 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION - 1990-2013 - ADMINISTRATION COMMUNALE.....	75
TABLEAU 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION - 1990-2013 - STATBEL.....	79
TABLEAU 7 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION PAR PERIODE - 1993-2012 - IWEPS	83
TABLEAU 8 : EVOLUTION DE LA POPULATION EN FONCTION DES CLASSES D'AGES - 1990-2013 - CYTISE	87
TABLEAU 9 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE - 2013 - CYTISE	88
TABLEAU 10 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS - 2011 - STATBEL	94
TABLEAU 11 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LEUR TYPE - 2001 - CYTISE	99
TABLEAU 12 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION - 2001 - CYTISE	100
TABLEAU 13 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT - 2002-2012 - STATBEL	109
TABLEAU 14 : SYNTHESE DES LOTISSEMENTS DELIVRES - 2013 - ADMINISTRATION COMMUNALE.....	110
TABLEAU 15 : REPARTITION DES LOGEMENTS A TITRE PRINCIPAL, SECONDAIRE ET DE VACANCES - 2013 - ADMINISTRATION COMMUNALE.....	111
TABLEAU 16 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LEUR TAILLE - 2012 - IWEPS	116
TABLEAU 17 : REPARTITION DE L'EMPLOI SALARIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE - 2013 - ONSS.....	117
TABLEAU 18 : REPARTITION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE - 2012 - INASTI	118
TABLEAU 19 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT PAR SECTEUR D'ACTIVITE - 2002-2012 - INASTI	119
TABLEAU 20 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES D'HEBERGEMENT PAR TYPE ET PAR VILLAGE - 2014 - MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA HAUTE LESSE	123
TABLEAU 21 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR.....	158
TABLEAU 22 : POTENTIEL FONCIER EN ZONE D'HABITAT A CARACTERE RURAL ET EN ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCRETE (ZACC).....	162
TABLEAU 23 : LISTE DES LIEUX DE RENCONTRE - ADMINISTRATION COMMUNALE	188
TABLEAU 24 : INVESTISSEMENTS PROGRAMMES DANS LES 3 ANS	194
GRAPHIQUE 1 : OCCUPATION DU SOL - CPDT (2008)	36
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA POPULATION - 1990-2013 - STATBEL	74
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION (VALEUR ABSOLUE) - 2013 - ADMINISTRATION COMMUNALE	74
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION (VALEUR RELATIVE) - 2013 - ADMINISTRATION COMMUNALE	75
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION - 1990-2013 - ADMINISTRATION COMMUNALE	76
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION - 1990-2013 - STATBEL.....	79
GRAPHIQUE 7 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION PAR PERIODE - 1993-2012 - IWEPS	83
GRAPHIQUE 8 : PYRAMIDE DES AGES - 2013 - CYTISE	84
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGES - 2013 - CYTISE	85
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGE ET PAR VILLAGE - 2010 - CYTISE	86
GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DE LA POPULATION EN FONCTION DES CLASSES D'AGES - 1990-2013 - CYTISE	87
GRAPHIQUE 12 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE - 2013 - CYTISE	88
GRAPHIQUE 13 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE (COMPARAISON) - 2013 - CYTISE	88
GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE - 1991-2013 - CYTISE.....	89
GRAPHIQUE 15 : STATUT DE LA POPULATION RESIDENTE TOTALE - 2012 - IWEPS	90
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI - 2010-2014 - FOREM.....	91
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION COMPAREE DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI - 2010-2014 - FOREM.....	91
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR DUREE D'INOCUPATION - 2010-2014 - FOREM	92

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR AGE – 2010-2014 – FOREM	92
GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR NIVEAU D'ETUDE – 2010-2014 – FOREM	93
GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DU REVENU MOYEN PAR HABITANT – 2001-2011 – STATBEL	94
GRAPHIQUE 22 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS – 2011 – STATBEL.....	95
GRAPHIQUE 23 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LEUR TYPE – 2001 – CYTISE	99
GRAPHIQUE 24 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2001 – CYTISE	100
GRAPHIQUE 25 : REPARTITION DES LOGEMENTS EN FONCTION DE LEUR STATUT D'OCCUPATION – 2001 – CYTISE	101
GRAPHIQUE 26 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES – 2002-2012 – STATBEL.....	102
GRAPHIQUE 27 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES – 2002-2012 – STATBEL.....	102
GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS A BATIR – 2002-2012 – STATBEL	105
GRAPHIQUE 29 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE TERRAINS A BATIR – 2002-2012 – STATBEL	106
GRAPHIQUE 30 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT – 2002-2012 – STATBEL	110
GRAPHIQUE 31 : REPARTITION DE L'EMPLOI SALARIE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE – 2013 – ONSS	117
GRAPHIQUE 32 : REPARTITION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE – 2012 – INASTI.....	118
GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE – 2002-2012 – INASTI	119
GRAPHIQUE 34 : REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PAR TYPE D'ETABLISSEMENT – 2014 – MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA HAUTE LESSE	124
GRAPHIQUE 35 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ARRIVEES – 2007-2012 – STATBEL	129
GRAPHIQUE 36 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITEES – 2007-2012 – STATBEL	130
GRAPHIQUE 37 : EVOLUTION DE LA SAU – 2003-2012 – STATBEL.....	133
GRAPHIQUE 38 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – 2003-2012 – STATBEL	135
GRAPHIQUE 39 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SAU – 2010 – STATBEL.....	136
GRAPHIQUE 40 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON L'AGE DU CHEF D'EXPLOITATION – 2010 – STATBEL.....	136
GRAPHIQUE 41 : SUCCESSION DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE DE 50 ANS ET PLUS – 2010 – STATBEL	137
GRAPHIQUE 42 : REPARTITION DE L'UTILISATION DE LA SAU – 2012 – STATBEL.....	138
GRAPHIQUE 43 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE TYPE D'ELEVAGE – 2012 – STATBEL	138
GRAPHIQUE 44 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR	158
GRAPHIQUE 45 : EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE (MATERNELLE ET PRIMAIRE) PAR IMPLANTATION – 2005-2013 – ADMINISTRATION COMMUNALE	178
GRAPHIQUE 46 : EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE MATERNELLE PAR IMPLANTATION – 2005-2013 – ADMINISTRATION COMMUNALE.....	178
GRAPHIQUE 47 : EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE PRIMAIRE PAR IMPLANTATION – 2005-2013 – ADMINISTRATION COMMUNALE.....	179
GRAPHIQUE 48 : RADAR ISADF - IWEPS.....	184
GRAPHIQUE 49 : REPARTITION DES RECETTES SELON LE BUDGET 2016	192
GRAPHIQUE 50 : REPARTITION DES DEPENSES SELON LE BUDGET 2016	192

Bibliographie

Références bibliographiques

Décret relatif au développement rural – Conseil régional wallon – 6 juin 1991.

Arrêté de l'Exécutif régional wallon portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural – 20 novembre 1991.

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014.

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014.

Schéma de Développement de l'Espace Régional – Gouvernement wallon – 1999.

Code Wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – Coordination officieuse (dernière version).

Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : L'Ardenne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2001.

Monuments, Sites, Ensembles architecturaux, Sites archéologiques classés en Région wallonne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Le patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie - Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau – Editions Mardaga.

DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. – Etudes et documents CPDT 4 : Les territoires paysagers de Wallonie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2004.

Les fiches et cartes communales et régionale d'occupation du sol – Conférence Permanente du Développement Territorial.

Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2002.

Diagnostic territorial de la Wallonie - Conférence Permanente du Développement Territorial – 2011

Territoires wallons : Horizons 2040 – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2013.

Profil local de santé : communes de Daverdisse, Tellin et Wellin – 2010.

Programme Communal de Développement Rural – Fondation Rurale de Wallonie – 1999.

Plan d’Action pour l’Energie Durable – 2016.

Programme Stratégique Transversal – 2013.

Plan d’aménagement forestier – 1998.

Notes

Synthèse des avis relatifs aux programmes communaux de développement rural (grille d’évaluation) – Commission Régionale d’Aménagement du Territoire.

Note d’informations fournies par la commune.

Formation à l’élaboration de PCDR de qualité – Fondation Rurale de Wallonie.

Statistiques

Statistiques SFP Economie (Statbel).

Enquête Socio-économique générale de 2001 – SFP Economie.

Recensement agricole et horticole du 15 mai – SFP Economie.

Statistiques communales.

Statistiques ONSS.

Statistiques INASTI.

Statistiques FOREM.

Statistiques IWEPS.

Références Internet

Site de l’administration communale :
<http://www.daverdisse.be>

Site de la Fondation Rurale de Wallonie
<http://www.frw.be>

Serveur de la biodiversité en Wallonie :
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site du SFP Economie :
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/webinterface/beSTAT_home/

Site du FOREM :
<http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

Site de Cytise commune :
<http://cytisecommunes.gedap.be/asp/interfcst.asp>

Site de CAP Ruralité :
<http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/communes-wallonnes-en-chiffres?view=all>

Site de l'IWEPS :
<http://www.iweps.be>

Site de la DGO4 :
<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/default.asp>

Site de l'agriculture wallonne :
http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin

Site de l'environnement wallon :
<http://environnement.wallonie.be>

Site de la DGO1 :
<http://routes.wallonie.be>

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial :
<http://cpdt.wallonie.be>

Site des TEC :
<http://www.infotec.be>

Site de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse :
<http://www.haute-lesse-tourisme.be/index.fr>

Site du Centre Touristique de Daverdisse :
<http://www.daverdisse-tourisme.be>

Blog de l'ODR de Daverdisse :
<http://daverdisse-pcdr.eklablog.com>

Site du Pôle wallon de gestion différenciée :
<http://www.gestiondifferencee.be>

Méthodologie

L'élaboration de la partie 1 du PCDR a débuté sous le décret et l'arrêté de 1991 régissant l'élaboration d'une opération de développement rural (ODR). Toutefois, elle a été adaptée en cours d'opération pour se baser sur le nouveau décret (11/04/2014) et le nouvel arrêté (12/06/2014) relatifs au développement rural.

La présente analyse se base sur des données provenant de **sources officielles** (SFP Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions d'information et de consultation, de groupes de travail et de CLDR.

Elle a pour objet **d'appréhender globalement et transversalement** les caractéristiques socio-économiques de la commune de Daverdisse. Elle a également été réalisée sous l'angle de **l'Agenda 21 local**, avec une attention accrue sur certaines thématiques comme l'énergie, les déchets, la santé...

Afin de mettre en valeur cet apport, les thématiques liées à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local apparaissent en encadré vert.

Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par **grandes thématiques** faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document.

Chaque chapitre se termine par une **synthèse** mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une **analyse des forces et faiblesses** du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de **dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques**. Cette synthèse a été soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Egalement à la fin de chaque chapitre, les **démarches déjà entreprises par la commune** sont explicitées et les **liens avec d'autres plans et programmes** sont mis en avant.

Réalisé en 2014, il a fait l'objet de **mises à jour** en fonction de l'évolution de l'opération de développement rural. Les statistiques les plus représentatives ont été actualisées en note de bas de page ainsi qu'à la fin de chaque chapitre.

Enfin, des **documents cartographiques**, en annexes ou directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour l'élaboration, la révision ou la modification de schémas de structure communaux, de règlements communaux d'urbanisme et de plans communaux d'aménagement ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Présentation de l'équipe

Chefs de projet

- Jean-Marc DROPSY - Architecte paysagiste / Associé-Gérant
- Stéphane MOTTIAUX - Ingénieur agronome (Aménagement du territoire) / Associé

Collaborateurs internes

- Jean-Philippe BAILLEUX - Architecte
- Jean-Luc JACQMIN - Architecte / Associé-Gérant
- Marjorie LEQUEUX - Architecte / Associée
- Frédéric MARTIN-ETINNE - Géomètre
- Dominique PAJOT - Géomètre expert / Associé-Gérant
- Ludyvine PIERRE - Géographe-urbaniste
- William POMMIER - Architecte paysagiste
- Aurélie WILLEM - Bio-ingénieur (Environnement)

Collaborateurs techniques internes

- Pierre-Édouard CLARENS - Dessinateur DAO-SIG
- Jonathan HERMAND - Dessinateur DAO-3D - Graphiste

Collaborateurs administratifs internes

- Fabienne DEL FRARI - Secrétaire

Collaborateurs externes

- Yvon PONCELET - Géomètre expert

1. Présentation succincte

1.1. Une histoire quelque peu singulière...

La commune de Daverdisse est née de la fusion de quatre anciennes communes (Haut-Fays, Daverdisse, Gembes et Porcheresse) que peu de liens historiques unissent. Elle peut paraître de l'extérieur mais également de l'intérieur quelque peu « artificielle ».

Essentiellement agricoles mais également ouvriers pour Haut-Fays, les villages ont vu émerger dans le passé certaines spécificités artisanales (village de sabotiers à Porcheresse) ou touristiques (tourisme résidentiel à Daverdisse).

Le village d'Haut-Fays a vu son développement s'accélérer suite à son désenclavement (route nationale et chemin de fer) tandis que les autres villages ont toujours souffert de leur position excentrée malgré qu'un vicinal traversait les villages de Daverdisse, Gembes et Porcheresse.

Le village de Porcheresse a payé un lourd tribu lors de la première guerre mondiale suite à l'incendie du village. Incendié en 1914 par les allemands, il laisse 75 familles sans abris. Le Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg (C.S.A.L.) les reloge dans des habitations provisoires. Il en reste aujourd'hui encore une dizaine dans le village. Ces maisonnettes portent l'inscription « 1915 C.S.A.L. », gravée dans la pierre.

Autre spécificité de la commune, le droit d'affouage est toujours présent et constitue un lien fort entre les habitants et leur territoire.

1.2. Une commune rurale relativement excentrée et isolée...

D'une superficie de +/- 5.700 ha, la commune de Daverdisse se situe au centre Ouest de la province de Luxembourg, à la frontière avec la province de Namur.

Excentrée par rapport aux axes majeurs de communication, Daverdisse n'est pas sous l'influence marquée d'une polarité unique. Toutefois, Libramont-Chevigny apparaît comme un pôle de référence.

Au niveau local, en l'absence de polarité interne, Daverdisse est fortement dépendante et les villages s'orientent naturellement vers les localités voisines : Haut-Fays vers Gedinne, Daverdisse vers Wellin, Gembes vers Wellin, Bièvre et Gedinne et Porcheresse vers Bièvre et Paliseul.

Daverdisse est l'exemple typique d'une commune rurale et forestière, 95 % du territoire étant non artificialisés et les forêts et bois couvrant plus de 2/3 de la superficie communale.

1.3. Un contexte physique particulier et un cadre naturel et paysager remarquable...

La présence d'un filon de kaolinite (utilisée dans la fabrication de la porcelaine) a permis son exploitation (anciens kaolins à Haut-Fays et Gembes).

Les sols sont majoritairement de type limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse (+/- 60 % du territoire communal). Les fonds de vallée sont caractérisés par des sols humides, parfois organiques. Les sols sont généralement assez aptes à aptes pour une valorisation agronomique. Certains terrains sont par contre inaptes du fait de l'engorgement d'eau ou du relief trop accidenté.

La qualité physico-chimique des eaux souterraines peut être qualifiée de bonne à très bonne. On y recense plusieurs captages mais aucune zone de prévention n'a été arrêtée à ce jour.

Le territoire communal est traversé par de nombreux cours d'eau (Lesse, Almache, Wimbe, etc) dont les vallées sont généralement préservées et d'une grande qualité naturelle et paysagère. La commune de Daverdisse est peu concernée par la problématique des inondations, seule la ferme de Mohimont est reprise en zone d'aléa élevé d'inondation.

Le point le plus haut se situe à Haut-Fays près du château d'eau (440 mètres) et le point le plus bas le long de la Lesse à Mohimont (210 mètres).

La richesse naturelle du territoire est soulignée par l'inscription de plus de la moitié de la superficie communale en Natura 2000 (quatre sites pour une superficie totale de 2.952 ha), l'existence d'une zone humide d'intérêt biologique, de cinq sites de grand intérêt biologique, de nombreux arbres et haies remarquables, etc.

La commune adhère au Contrat de rivière de la Lesse, au projet de Parc naturel Lesse et Semois et à la convention « Combles et clochers ».

Le territoire communal présente un très grand intérêt paysager avec des sites et points de vue remarquables.

1.4. Un cadre et un patrimoine bâti encore relativement préservé...

Les noyaux anciens apparaissent compacts, homogènes et structurés autour d'un point central constitué par l'église (structure en tas avec une ramifications du réseau viaire en étoile) et présentent des caractéristiques particulièrement intéressantes. Les silhouettes villageoises sont toutefois mises à mal par le développement récent de l'habitat qui entraîne un éclatement parfois important des noyaux bâties, notamment le long de la route régionale à Haut-Fays. L'espace-rue traditionnel est de qualité : recul traité en espace ouvert, variation de l'implantation, présence d'éléments végétaux, etc.

Les espaces publics de référence des différents villages, c'est-à-dire la place devant l'église, ne sont pas aménagés de manière conviviale et attractive (espace asphalté). Un espace public de convivialité a cependant été aménagé en lien avec la maison communale d'Haut-Fays. D'autres espaces publics peuvent également jouer un rôle structurant ou convivial avec comme exemple le centre de Daverdisse avec l'aménagement des fontaines et la présence d'une allée de marronniers.

Les constructions traditionnelles correspondent à la ferme ardennaise tricellulaire s'élevant généralement sur deux niveaux et construite en pierres locales et en ardoises. Une partie de l'habitat d'Haut-Fays se démarque par l'absence de fonction agricole. Certaines modifications apportées aux constructions anciennes ont malheureusement altéré leurs caractéristiques. Porcheresse constitue un cas particulier puisqu'en grande partie reconstruit après la première guerre (architecture cohérente aux gabarits homogènes et aux matériaux identiques). Une des caractéristiques du bâti est par ailleurs la présence de joints rosés.

Relativement peu présent sur la commune, l'habitat récent est généralement situé en extérieur des villages et est souvent en rupture d'implantation, de volumétrie et de matériaux et se caractérise par une très forte individualisation au détriment d'une cohérence d'ensemble. Toutefois, quelques constructions sont à signaler pour leur effort d'intégration ou de production d'une architecture contemporaine.

La commune de Daverdisse ne compte que deux monuments et sites classés : le pont des Gades à Gembes et un tilleul séculaire croissant à Daverdisse (l'orme ayant aujourd'hui disparu). Toutefois, de nombreux éléments patrimoniaux sont recensés dont certains spécifiques comme le château de Daverdisse (méritant un classement), la ferme de Mont ou château de Villers-Masbourg, la pompe à eau de Porcheresse, etc. Le petit patrimoine est également bien présent (potale, calvaire, fontaine, etc) et participe à la qualité des noyaux villageois.

1.5. Un profil démographique peu favorable avec une population âgée et vieillissante...

Comptabilisant 1.453 habitants au 01/01/2015, Daverdisse est la commune la moins peuplée de Wallonie et sa densité de population est également très faible (25,5 habitants par km²).

Haut-Fays (avec Le Mont, Scassin et Les Scottons), centre administratif, est le village le plus peuplé avec 810 habitants au 31/12/2013 et rassemble donc plus de la moitié des habitants (56 %). Viennent ensuite Porcheresse (296 habitants) puis Gembes (166 habitants) et enfin Daverdisse, village le moins peuplé (151 habitants).

La commune de Daverdisse se situe dans une région démographiquement peu attractive composée essentiellement de territoires ruraux. Toutefois, elle est la seule commune à perdre de la population entre 1990 et 2013. Sa faible attractivité trouve certainement son origine dans son éloignement par rapport aux axes majeurs de communication et aux pôles structurants ainsi que par son faible niveau d'emplois et de services.

Depuis 1990, la commune a perdu 68 habitants, soit une diminution relative de 4,6 %. Toutefois, à partir de 2005, l'évolution démographique, bien que fluctuante, présente une tendance à la hausse mais qui ne permet pas de rattraper son niveau de 1990. Entre 2013 et 2015, la population a donc augmenté de 27 unités. L'évolution globalement positive ressentie ces dernières années s'est donc poursuivie.

Entre 1990 et 2013, Haut-Fays est la seule section qui présente une évolution démographique positive avec un gain de 16 habitants (+ 2 %). Porcheresse connaît une certaine stabilité au cours de cette période. Les villages de Daverdisse et de Gembes enregistrent quant à eux une perte très significative de population, respectivement de 23 habitants (- 13,2 %) et de 43 habitants (- 20,6 %).

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2026, la commune comptera 1.647 habitants (1.578 en 2021), soit une augmentation de 152 habitants. Il s'agit là d'une perspective réjouissante mais qui se doit d'être nuancée par la structure d'âge de la population.

Le solde naturel est systématiquement négatif sur la commune de Daverdisse bien qu'il se réduise au fil des années. Il y a donc plus de décès que de naissances. Le solde migratoire présente une inversion de tendance (négatif puis positif). La croissance démographique (solde total) est donc soutenue par le solde migratoire et l'arrivée d'une nouvelle population sur la commune.

Pour la période 2010-2014, il apparaît que, pour la première fois, le solde naturel est positif même s'il reste très faible (+ 4 unités). Par ailleurs, le solde migratoire reste également positif et de l'ordre de 60 unités.

La pyramide des âges de Daverdisse présente un profil particulier avec un sommet hypertrophié et une base peu fournie. Cette structure particulière implique que Daverdisse présente des indicateurs démographiques négatifs.

Au 01/01/2015, la structure démographique est la suivante : 359 habitants de 0 à 19 ans (24,7 %), 757 habitants (52,1 %) de 20 à 64 ans et 337 habitants (23,2 %) de 65 ans et plus. L'âge moyen au 01/01/2015 est de 42,7 ans.

Daverdisse compte proportionnellement beaucoup plus de personnes âgées de 65 ans et plus (22 %) en comparaison avec l'arrondissement de Neufchâteau (16,5 %) et la Wallonie (17 %). La forte proportion de personnes âgées entre 60 et 74 ans peut trouver son origine dans le fait que de nombreux seconds résidents viennent s'installer définitivement dans la commune à leur pension. C'est particulièrement le cas sur le village de Daverdisse avec pratiquement 1/3 des habitants âgés de 65 ans et plus.

Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont quant à elles sous-représentées. Cela s'explique principalement par la faible proportion de jeunes actifs (20 à 39 ans) qui sont sans doute amenés à quitter la commune faute d'emplois sur place ou à proximité. Les jeunes (moins de 20 ans), bien que moins nombreux comparativement à l'arrondissement de Neufchâteau, se situent dans des proportions plus ou moins équivalentes à la moyenne wallonne.

Depuis 1990, ce sont les classes d'âges les plus élevées qui sont en augmentation sur la commune (en valeur absolue et en valeur relative). Il en résulte donc que la population de Daverdisse, en plus d'être âgée, est vieillissante. Ces propos sont confortés par les projections réalisées par l'IWEPS qui prévoient que la population de 65 ans et plus représentera 25 % de la population à l'horizon 2026 (411 personnes, soit pratiquement 100 personnes supplémentaires par rapport à la situation actuelle).

Par rapport à la situation de 2013, on constate cependant que la proportion de jeunes est en augmentation (+ 1,7 %) au même titre que la proportion d'aînés (+ 1,2 %). Bien que l'on assiste à un certain renouvellement, le vieillissement de la population reste une question préoccupante.

La commune de Daverdisse se caractérise par une proportion plus importante de ménages privés composés de deux personnes (36,7 %), ces derniers enregistrant une forte progression. Au contraire, les ménages privés d'une seule personne sont sous-représentés (29,1 %).

Au 01/01/2014, 26,3 % de la population sont salariés, 6,9 % indépendants et 21,1 % prépensionnés ou pensionnés.

En 2013, le taux d'activité est de 66,5 % et le taux d'emploi de 59,4 %. Ces deux indicateurs subissent une évolution différente : taux d'activité en diminution et taux d'emploi en augmentation. Par rapport aux communes limitrophes, Daverdisse présente un taux d'activité plus faible (moyenne de 70,3 %) et un taux d'emploi plus faible également (moyenne de 61,5 %).

En février 2014, le taux de demande d'emploi s'élève à 11,4 % et augmente depuis 2011 (augmentation surtout marquée en 2014). En octobre 2015, le taux de demande d'emploi s'élève à 11 %. Il est donc resté au même niveau qu'en février 2014. Bien inférieur à la moyenne wallonne (16,5 %), le taux de demande d'emploi sur Daverdisse se situe dans la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau (10,7 %). Les moins de 25 ans représentent un peu plus de 35 % des demandeurs d'emploi et leur nombre augmente de manière importante depuis 2011.

En 2011 (exercice d'imposition 2012), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 13.953 €. Le niveau de revenu moyen est plus faible que la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau (14.754 €) et de la Wallonie (15.277 €) mais l'écart a tendance à se résorber progressivement. La répartition des déclarations fiscales laisse apparaître que Daverdisse compte proportionnellement moins de bas revenus (déclaration inférieure à 10.000 €) mais également moins de hauts revenus (déclaration supérieure à 50.000 €) que l'arrondissement de Neufchâteau et que la Wallonie.

Au 01/01/2014, seuls 6 ménages bénéficiaient du revenu d'intégration sociale. Par rapport à ces dernières années, le nombre de bénéficiaires est globalement stable.

1.6. Un marché immobilier caractérisé par une faible pression foncière malgré l'attractivité pour les seconds résidents...

La commune de Daverdisse se caractérise par des logements constitués principalement par des maisons individuelles séparées, relativement anciens et occupés à une très forte majorité par leur propriétaire (78,7 %).

Le volume de transactions immobilières est faible (aussi bien pour les maisons d'habitation que pour les terrains à bâtir).

Par rapport à la micro-région, Daverdisse se caractérise par des valeurs immobilières assez basses et une faible pression foncière malgré l'attractivité touristique. De manière générale, vu son éloignement des axes majeurs de communication et des pôles d'emplois, Daverdisse ne présente pas une attractivité démographique et immobilière importante. Toutefois, ce constat général est à nuancer. En effet, le village de Daverdisse, vu son intérêt touristique (notamment pour les secondes résidences) connaît des prix immobiliers élevés alors qu'ils restent faibles sur les autres villages.

Avec 8 maisons d'habitation ordinaires vendues en 2013 et 9 en 2014, le volume de transactions immobilières reste très faible. En 2013 et 2014, le prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires reste très peu élevé sur la commune de Daverdisse.

Après être resté au même niveau en 2013 par rapport à 2012, le nombre de transactions immobilières relatives à la vente de terrains à bâtir s'est effondré en 2014 (seulement 5 terrains vendus). Il convient dès lors de rappeler ici que le marché immobilier est fortement dépendant de la volonté des propriétaires privés. Le prix moyen de vente des terrains à bâtir n'a pas évolué sensiblement ces dernières années.

Le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève seulement à 7 unités (nombre identique pour la rénovation) même si l'année 2012 se caractérise par une légère hausse. Plus de la moitié des demandes de permis concernent des secondes résidences.

Comme pour la vente des terrains à bâtir, le nombre de permis d'urbanisme est resté en 2013 au même niveau qu'en 2012 avant de chuter de manière importante en 2014 (seulement 5 permis pour la construction de nouveaux logements).

Les demandes de permis de lotir / permis d'urbanisation sont peu nombreuses. 45 lotissements ont été délivrés, principalement sur Haut-Fays (20) offrant encore, théoriquement, 69 parcelles disponibles (+/- 40 % des parcelles totales concernées par des lotissements).

En 2013, on dénombre 179 secondes résidences et 36 gîtes. Les résidences secondaires et de vacances représentent donc pratiquement 27 % des logements (53 % sur le village de Daverdisse et 40 % sur le village de Gembes). Seul le village de Porcheresse connaît une diminution du nombre de seconds résidents, au contraire des autres villages où il augmente (+ 34 unités depuis 1996).

La commune de Daverdisse fait partie de la société de logements publics Ardenne et Lesse et de l'agence immobilière sociale (AIS) Centre Ardenne. Elle dispose actuellement de 4 logements publics ou subventionnés (pour 5 à 7 demandes annuelles). Dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013, la construction de 4 logements par Ardenne et Lesse est prévue à Haut-Fays (procédure en cours). Le programme 2014-2016 prévoit la poursuite de la construction de logements sociaux sur Haut-Fays (phase 2), soit 7 logements.

1.7. Une structure économique peu développée...

La structure économique de Daverdisse se résume à quelques petites et moyennes entreprises.

En 2012, seuls 130 emplois salariés sont recensés sur la commune de Daverdisse avec comme principaux secteurs la construction (49 emplois), l'administration publique (27 emplois), l'enseignement (23 emplois) et l'hébergement et restauration (13 emplois). Depuis 2004, l'emploi salarié a augmenté de 13 unités (+ 11 %)

Le faible niveau d'emplois salariés locaux implique que les habitants de Daverdisse doivent se déplacer pour travailler. En effet, seulement 11 % des travailleurs salariés résidant dans la commune travaillent dans la commune.

En 2012, 143 emplois indépendants sont recensés sur la commune de Daverdisse, soit plus que le nombre d'emplois salariés. Il se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité que sont l'agriculture (37 emplois), le commerce (36 emplois), l'industrie et l'artisanat (34 emplois) et les professions libérales (25 emplois). Entre 2002 et 2012, l'emploi indépendant a augmenté de 4 unités.

En 2014, on dénombre 134 emplois indépendants sur le territoire communal, soit une diminution de 9 unités depuis 2012. Leur répartition par secteur d'activité n'a pas évolué sensiblement.

Situé dans le bassin économique de la Haute Lesse composé des communes de Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin, le territoire communal ne compte aucun parc d'activités économiques. Par contre, on en recense plusieurs dans les communes limitrophes. La commune de Daverdisse est partie prenante dans une convention pluricommunale « Bassin économique de la Haute Lesse ».

1.8. Un territoire au fort potentiel touristique...

Située dans une région fortement touristique, la commune de Daverdisse base son attractivité principalement sur son patrimoine naturel et paysager : forêts, vallées, promenades, etc. Elle bénéficie également de la proximité de différentes polarités touristiques : Redu par exemple pour Daverdisse et Porcheresse mais également la vallée de la Semois.

La commune de Daverdisse fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse et un Syndicat d'Initiative est également actif au Centre d'Animation Touristique de Daverdisse.

32 structures d'hébergement sont recensées (1 hôtel, 2 établissements de chambres d'hôtes et 29 gîtes). Les différents établissements se répartissent de manière plus ou moins équitable sur les différents villages (10 sur Gembes, 8 sur Daverdisse, 7 sur Haut-Fays et Sclassin et 7 sur Porcheresse).

La capacité d'accueil journalière théorique d'hébergement de l'ensemble des établissements est estimée à 352 personnes. Plus de trois quarts de cette capacité se concentrent au niveau des gîtes.

Différents sites touristiques sont présents sur le territoire communal et différents loisirs ou activités sont proposés dont un réseau de promenades balisées. L'ancienne ligne vicinale 518 a été aménagée en pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin) sur une longueur de +/- 8 km. Comme activités, on peut également citer le musée du Sabot ainsi les commémorations de la 1^{ère} guerre mondiale à Porcheresse.

En 2012, on recense +/- 9.700 arrivées et +/- 25.000 nuitées. Mais, en 2014, le nombre d'arrivées s'élevait seulement +/- à 6.550 unités et le nombre de nuitées à +/- 17.000 unités. On constate donc une très forte diminution de la fréquentation touristique des différents hébergements.

Pour 90 %, il s'agit d'arrivées et de nuitées de touristes belges. La durée du séjour est en moyenne de 2,5 jours.

1.9. Une activité agricole traditionnelle encore bien présente...

La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 935 ha et est en diminution par rapport à la situation d'il y a 10 ans (- 12,4 %).

On dénombre 17 exploitations agricoles (4 sur Gembes, 4 sur Haut-Fays, 4 sur Le Mont, 4 sur Porcheresse et 1 sur Daverdisse). Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (24 exploitations en 2003, soit une diminution de 1/3 en 10 ans). La taille moyenne des exploitations est d'environ 58 ha avec une orientation progressive vers des structures plus importantes.

Les chefs d'exploitation sont relativement jeunes. Cependant, la situation est plus délicate pour la succession des exploitations agricoles dont le chef a plus de 50 ans. En effet, à terme, ce sont 6 exploitations agricoles qui sont menacées.

En 2012, la main d'œuvre agricole régulière est de 27 personnes (quasi exclusivement main d'œuvre familiale) contre 39 personnes en 2003.

Les superficies toujours couvertes d'herbe (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU) et la quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin (prédominance de l'élevage pour la viande).

La diversification agricole locale est très faible. Un groupement d'achat commun (GAC) a été mis en place sur le village de Porcheresse. Son objectif est de valoriser les produits locaux de qualité et d'élargir son activité à la toute la commune.

1.10. La forêt, une richesse verte à protéger et à valoriser...

La forêt occupe une superficie de 3.849 ha (67,6 % de la superficie communale) avec 3.017 ha de forêt communale (78,3 % de la superficie forestière).

La forêt communale est très majoritairement composée d'essences feuillues (72,2 %). Les principales essences sont le chêne (41 %), l'épicéa (19 %) et le hêtre (13 %).

L'état sanitaire de la forêt est globalement satisfaisant.

La forêt communale génère des retombées financières importantes pour la commune par la vente de bois et la location de chasse. Notons toutefois que les dégâts de gibier impliquent des dépenses pour la commune. De plus, la forêt joue également un rôle social et récréatif, un rôle cynégétique et un rôle écologique.

Le plan d'aménagement de la forêt communale date de 1998.

La filière bois est très peu développée sur la commune avec seulement quelques emplois dans le secteur de l'exploitation forestière ou de la seconde transformation.

Rappelons également ici le droit d'affouage qui est toujours existant sur la commune.

1.11. Une mobilité très fortement dépendante de la voiture...

Daverdisse présente une position relativement excentrée par rapport aux polarités territoriales ainsi que par rapport aux axes majeurs de communication.

La commune de Daverdisse compte 6,5 km de voiries régionales et 142 km de voiries communales. L'axe routier principal est la N835 qui permet de rejoindre Gedinne et Wellin en passant par Haut-Fays. Il existe également d'autres voiries régionales ou communales de liaison, reliant soit les villages de la commune, soit les villages voisins.

La principale problématique en matière de sécurité concerne la traversée du village d'Haut-Fays (et du hameau des Scottons) par la N835, avec des vitesses excessives. Des aménagements sécuritaires ont été partiellement réalisés au niveau du centre d'Haut-Fays. D'autres endroits problématiques sont également recensés principalement le long des voiries de liaison. Toutefois, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.

Daverdisse souffre d'un déficit de l'offre en transports en commun. Les gares les plus proches sont Gedinne-Station (depuis Daverdisse, Gemmes et Haut-Fays) et Graide-Station (depuis Porcheresse). Elles sont situées sur une ligne secondaire permettant de rejoindre Beauraing, Dinant, Bertrix et Libramont.

Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement orientées vers les horaires scolaires (ligne 67 « Gedinne - Paliseul - Bouillon » et ligne 241 « Beauraing - Gedinne - Bouillon »). Le village de Daverdisse et le hameau des Scottons ne sont desservis par aucune de ces deux lignes TEC. Un Proxibus est également actif sur la commune.

Vu le caractère rural de la commune, les déplacements utilitaires y sont limités. Les conditions générales de circulation sont globalement bonnes. Toutefois, certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles. Les déplacements de loisirs sont quant à eux bien développés avec 19 promenades balisées, 3 promenades VTT et un pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin).

1.12. Un faible développement territorial mais nécessitant une gestion durable...

La commune de Daverdisse fait partie du territoire d'action de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne.

Commune rurale, Daverdisse ne joue aucun rôle dans le projet de structure spatiale défini dans le cadre du SDER, outil d'orientation du développement territorial wallon. Toutefois, dans le projet non abouti de révision, elle figure comme point d'appui touristique.

La commune de Daverdisse est reprise au plan de secteur « Bertrix-Libramont-Neufchâteau ». Les zones non urbanisables représentent pratiquement 95 % du territoire, la zone forestière concernant à elle seule 70 % de la superficie communale. La zone agricole couvre quant à elle 23,7 % du territoire communal.

Les zones d'habitat à caractère rural représentent une superficie totale de 264,5 ha. Généralement centrées sur le noyau ancien des villages, les zones présentent toutefois un développement linéaire le long des voies d'accès qui peut être relativement important. Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d'habitat à caractère rural. En effet, plus de 40 % de la superficie totale des zones d'habitat à caractère rural sont encore disponibles, soit plus de 110 ha.

La commune de Daverdisse compte de plus trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour une superficie totale de 15 ha (2 sur le village de Porcheresse et 1 sur le village de Daverdisse), avec pour certaines des contraintes importantes (topographiques).

Le potentiel foncier en zone de loisirs ou en zone d'activité économique est par contre très limité, voire inexistant.

1.13. Des équipements à gérer et à entretenir...

Au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), la majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif avec quelques portions inscrites en zone d'assainissement autonome. Notons que le village de Daverdisse est repris en zone d'assainissement transitoire. Actuellement, deux stations d'épuration sont effectives (toutes les deux à Haut-Fays). Deux autres stations d'épuration devront être construites (Gembes et Porcheresse).

Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE. Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée.

Au niveau des réseaux de télécommunication, il existe un réel problème sur la plupart des villages de la commune avec des difficultés d'accès à Internet ou à la téléphonie mobile.

Le plan d'investissement communal (PIC) 2013-2016 a été approuvé par le Conseil communal. D'autres travaux ont été réalisés ou sont en cours par ailleurs.

1.14. Un niveau de services faible mais conforme à une petite communale rurale...

Vu son caractère rural et sa faible population, le niveau de services offerts sur la commune de Daverdisse est faible.

Il ne subsiste plus qu'un seul commerce de proximité (boulangerie) sur le village d'Haut-Fays. Les habitants dépendent donc des communes voisines pour les achats courants et des pôles plus éloignés pour les achats semi-courants.

L'enseignement fondamental comprend trois écoles communales à Haut-Fays, Gembes et Porcheresse. Il n'y a plus d'école sur le village de Daverdisse.

Parmi les services mis à disposition des habitants, on citera deux accueillantes d'enfants agréées par l'ONE (gérées par le Bilboquet), un espace public numérique, un bureau de poste, etc.

L'offre en soins de santé est très réduite et se limite à un médecin généraliste et à deux kinésithérapeutes mais il existe une offre sur les communes voisines. Au niveau du profil local de santé, les indicateurs facteurs de risque, santé, logement, travail et culture de la commune de Daverdisse sont semblables à ceux de la province. L'indicateur revenu est cependant plus faible tandis que l'indicateur éducation est largement inférieur à la moyenne provinciale.

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX. Un parc à conteneurs est situé à Haut-Fays. Les déchets ménagers sont collectés de manière sélective grâce au système duo-bac. La situation globale en matière de gestion des déchets de la commune de Daverdisse peut être qualifiée de satisfaisante.

De manière générale, la plupart des bâtiments communaux (églises, écoles, etc) sont anciens et leur niveau d'isolation est faible, voire nul. Les consommations énergétiques sont donc élevées. Daverdisse s'est engagée dans la Convention des Maires et dans l'établissement d'un plan d'actions.

1.15. Une vie associative présente mais des activités au rayonnement limité...

Comme pour les services, le faible niveau de population et le caractère rural sont des freins au développement d'activités et d'infrastructures culturelles, récréatives et sportives. Les habitants sont donc obligés de se tourner vers l'extérieur pour répondre à leurs besoins.

Chaque village dispose d'au moins un lieu de rencontre (salle communale ou paroissiale). Les infrastructures sportives sont peu nombreuses mais les villages sont tous équipés d'une plaine de jeux.

Une vingtaine d'associations sont recensées sur la commune de Daverdisse et organisent différentes activités (fêtes de village, animations, etc).

2. Description des caractéristiques socio-économiques

2.1. Carte d'identité du territoire

Code INS : 84016

Administration communale :

Grand-Place, 1
6929 Haut-Fays
Téléphone: 061/58.81.95
Fax: 061/58.71.37
Site internet: <http://www.daverdisse.be>

Population : 1.426 habitants (au 01/01/2013)

Superficie : 5.691 ha

- Bois et forêts : 3.849 ha (67,6 %).
- Terres agricoles : 1.414 ha (24,8 %).
- Urbanisation : 120 ha (2,1 %).

Région agro-géographique : Ardenne.

Communes voisines :

- Wellin (Nord).
- Libin (Est).
- Paliseul (Sud-Est)
- Bièvre (Sud).
- Gedinne (Ouest)
- Beauraing (Nord-Ouest).

Anciennes communes :

- Haut-Fays (avec les hameaux des Scottons, de Sclassin et du Mont).
- Daverdisse
- Gembes.
- Porcheresse.

Accessibilité des villages (au départ du centre d'Haut-Fays) – Source Viamichelin.be :

- Daverdisse : 13 km – 20 minutes.
- Gembes : 4 km – 6 minutes.
- Porcheresse : 7 km – 12 minutes.

Axes routiers principaux :

- N835 vers Gedinne et Wellin passant par Haut-Fays.
- N857 vers Wellin au départ de Daverdisse.

Accessibilité des pôles (au départ du centre d'Haut-Fays) – Source Viamichelin.be :

- Gedinne : 7 km – 8 minutes.
- Bièvre : 10 km – 11 minutes.
- Wellin : 12 km – 15 minutes.
- Beauraing : 19 km – 19 minutes.
- Libramont-Chevigny : 43 km – 39 minutes.
- Marche-en-Famenne : 40 km – 48 minutes.
- Namur : 66 km – 58 minutes.
- Arlon : 90 km – 70 minutes.
- Luxembourg : 119 km – 90 minutes.
- Bruxelles : 124 km – 102 minutes.

Accessibilité des axes autoroutiers (au départ du centre d'Haut-Fays) – Source Viamichelin.be :

- E411 Namur-Luxembourg (sortie 23 à Wellin) : 16 km – 19 minutes.
- E411 Namur-Luxembourg (sortie 24 à Transinne) : 25 km – 34 minutes.

Axe ferroviaire :

- Ligne 166 Dinant-Bertrix (ligne Athus-Meuse).

Accessibilité des gares (au départ du centre d'Haut-Fays) – Source Viamichelin.be :

- Gare de Gedinne : 4 km – 4 minutes.

Province : Luxembourg.

Arrondissement administratif : Neufchâteau.

Arrondissement judiciaire : Neufchâteau.

Figure 1 : Situation géographique régionale

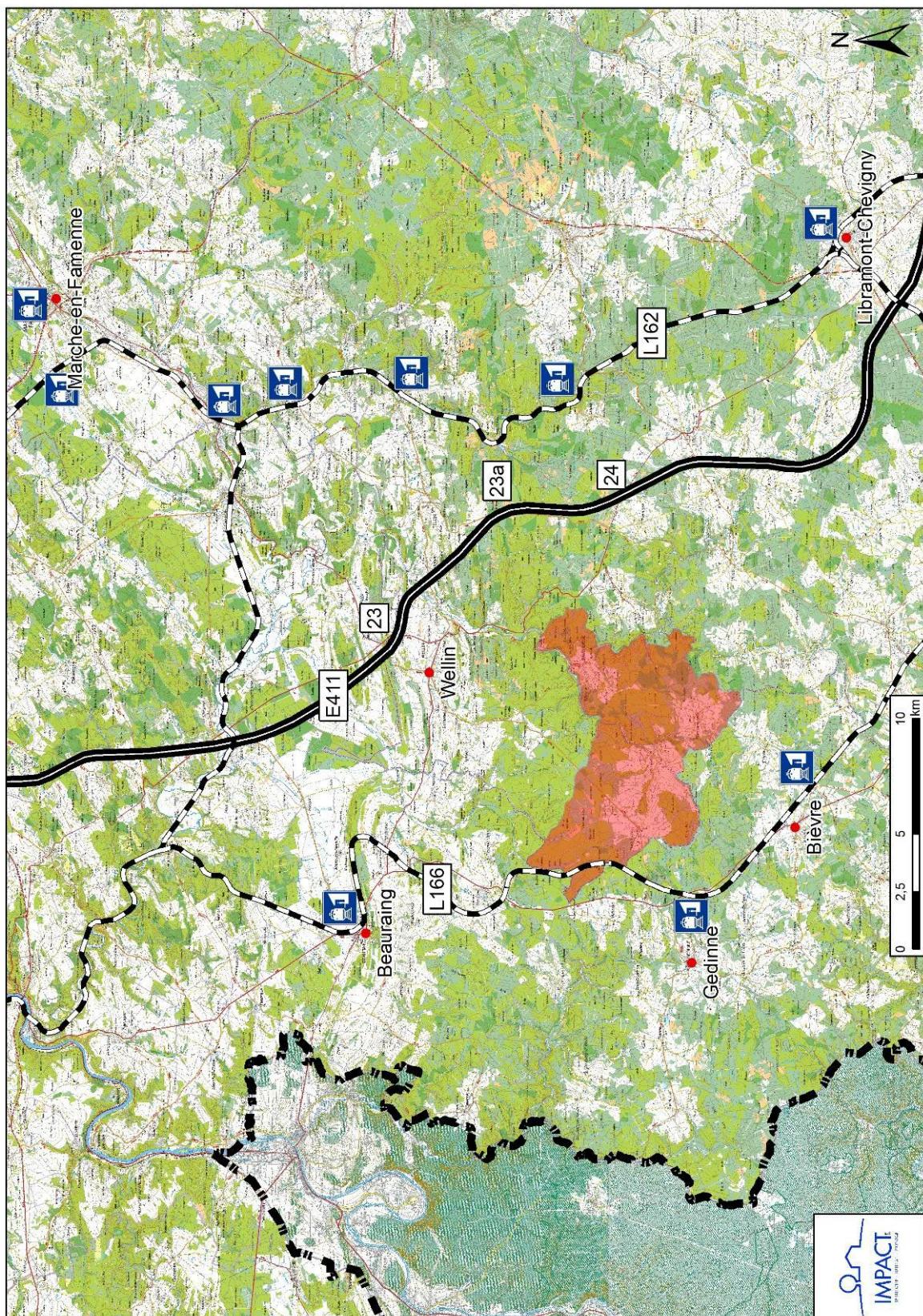


Figure 2 : Situation géographique communale

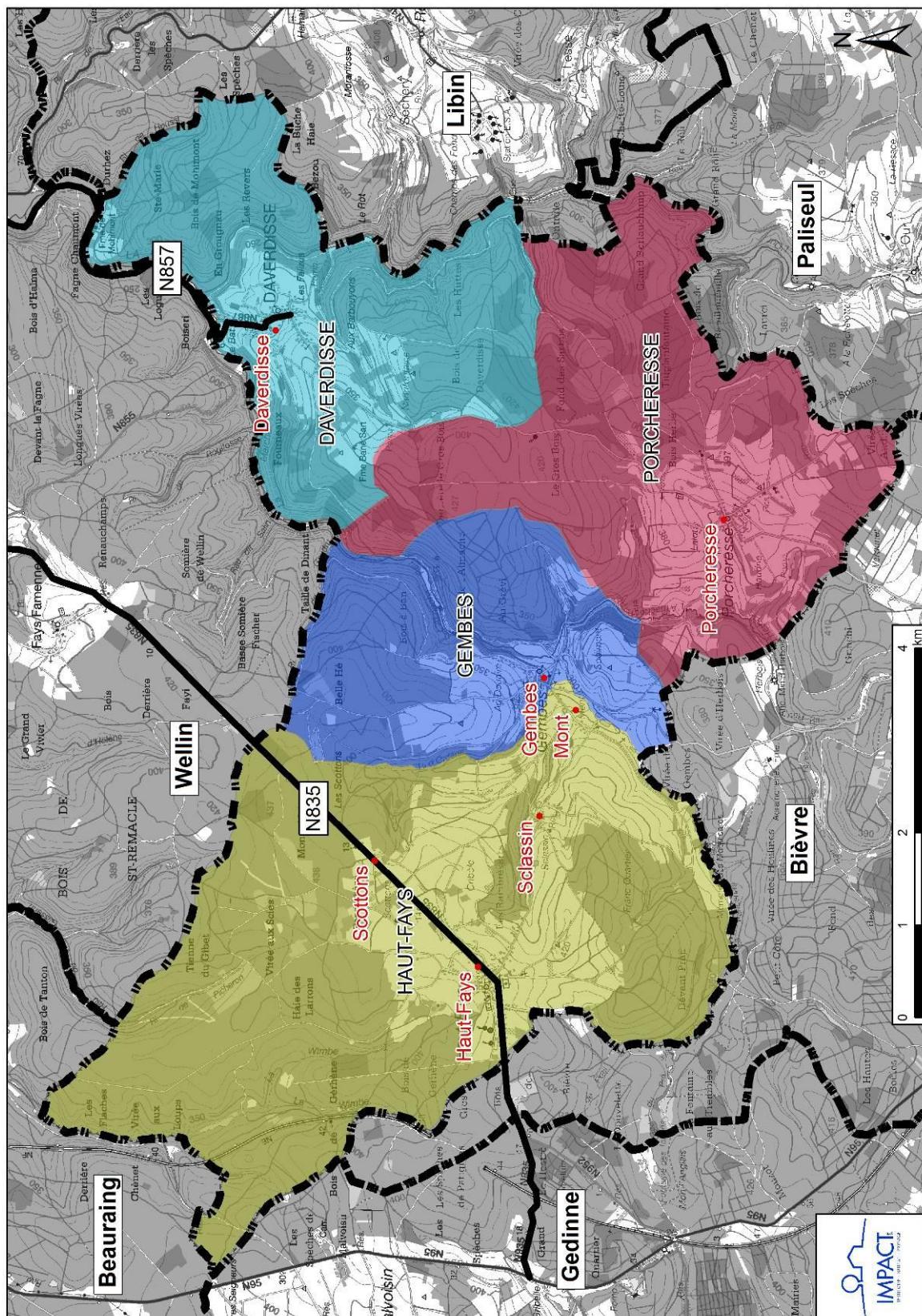


Figure 3 : Carte synthétique d'Haut-Fays, Scottons et Sclassin



Figure 4 : Carte synthétique de Daverdisse



Figure 5 : Carte synthétique de Gembes et Mont



Figure 6 : Carte synthétique de Porcheresse



2.2. Dynamique transcommunale

Petite commune rurale, Daverdisse a compris l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale pour mobiliser un territoire, des ressources et des moyens plus larges qu'à l'échelle communale afin de résoudre des problèmes structurants ou encore pour impacter de manière plus forte le développement local.

Les projets transcommunaux sont nombreux. Citons (voir tableau ci-après) :

- Contrat de rivière « Lesse ».
- Parc naturel « Lesse et Semois » (en projet – association de projet).
- GAL « Semois, Lesse et Houille ».
- Bassin économique « Haute Lesse ».
- Maison du Tourisme « Haute-Lesse ».
- Grande Forêt de Saint-Hubert.
- EPN « Haute-Lesse ».
- Cellule culturelle « Haute-Lesse ».

A ces éléments s'ajoutent également des liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (zone de police « Semois et Lesse ») et de secours (zone de secours « Luxembourg »). Par ailleurs la commune est affiliée à toute une série d'intercommunales : Vivalia, Idelux, AIVE, etc.

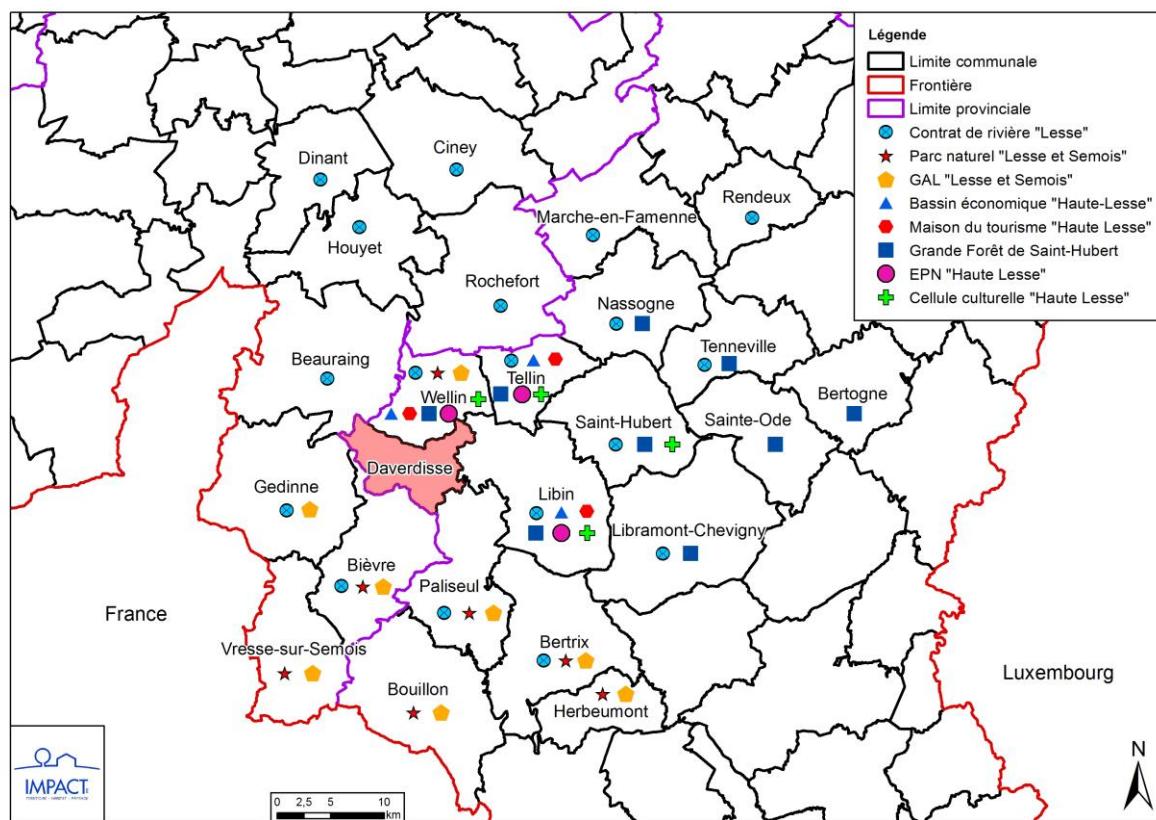
A la lecture du tableau suivant, il apparaît clairement que Wellin est la commune partenaire privilégiée de Daverdisse. Par ailleurs, la dynamique gravitant autour du bassin de vie de la « Haute Lesse » est également fortement présente.

Toutefois, signalons que la récente constitution du GAL, la perspective de création d'un parc naturel et la refonte des Maison du Tourisme ouvrent de nouvelles perspectives de collaboration transcommunales. En effet, la commune de Daverdisse se recentre entre la Haute-Lesse et la Semois avec un renforcement des collaborations côté namurois et un éloignement de Saint-Hubert.

Tableau 1 : Dynamiques transcommunales

Contrat de rivière "Lesse"	Parc Naturel "Lesse et Semois"	GAL "Semois, Lesse et Houille"	Bassin économique "Haute-Lesse"	Maison du Tourisme "Haute Lesse"	Grande Forêt de Saint-Hubert	EPN "Haute Lesse"	Cellule culturelle "Haute Lesse"	Lien privilégié
Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing	Beauraing
Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney	Ciney
Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant	Dinant
Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne	Gedinne
Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont
Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet	Houyet
Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin
Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny
Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne
Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne
Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul
Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort	Rochefort
Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert
Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode
Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin
Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville
Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois
Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin

Figure 7 : Dynamiques transcommunales



2.3. Focus préalable sur quelques plans et programmes

2.3.1. Programme Stratégique Transversal

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

Les motivations communales à s'inscrire de manière volontaire dans l'élaboration d'un PST étaient les suivantes :

- Pour professionnaliser plus avant la gestion communale par l'adoption d'une démarche stratégique.
- Pour avoir une vision à moyen et long terme.
- Pour fédérer les plans et programmes existants.
- Pour permettre un meilleur dialogue avec le citoyen.
- Pour planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation.
- Pour impliquer les agents communaux et les fédérer autour d'un projet.
- Pour permettre une vue transversale, décloisonnée, coordonnée des différents projets.

Défini en 2013, le PST de Daverdisse a déterminé les objectifs stratégiques suivants :

- Etre une commune moderne au service du citoyen.
- Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable.
- Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire.
- Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable.
- Etre une commune qui veille au développement de ses enfants.
- Etre une commune où le droit au logement est une réalité.
- Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier.
- Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager.
- Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie.
- Etre une commune qui veille à la sécurité de tous.

Notons que ces objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions. En voici quelques exemples :

- Editer un bulletin trimestriel.
- Aménager un deuxième logement de transit.
- Mettre en conformité les cimetières communaux.
- Créer un arboretum au Bois des Fouches.
- Rénover l'église de Porcheresse.
- Réaliser le dossier d'égouttage aux Scottons.
- Signer la charte du Carrefour des Générations.
- Rénover et agrandir les installations du football d'Haut-Fays.
- ...

2.3.2. Convention des Maires

La Convention des Maires résulte d'une initiative de la Communauté Européenne prise en 2007 dont l'objectif concret est, à l'horizon 2020, que toute commune s'engage à :

- Réduire les émissions de CO₂ de 20 % sur son territoire, par rapport à une année de référence.
- En se basant sur la réduction de la consommation énergétique.
- En produisant des énergies renouvelables.

Au-delà de l'objectif 2020, la commune de Daverdisse désire viser la neutralité énergétique à l'horizon 2050. Le slogan choisi a donc pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'objectif 2020 tout en envisageant l'avenir à plus long terme : « **DEP'S+ : Daverdisse Energies PostiveS et encore +** ».

Le Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED) est le fruit de la sélection des projets appartenant au domaine du raisonnable. En effet, les ambitions, les projets visant à lutter contre le réchauffement climatique, sont toujours confrontés à des contraintes multiples, qu'elles soient d'ordre budgétaire, culturel, environnemental ou autre. Le PAED est donc le document qui va reprendre in fine les projets ayant fait l'objet d'études et dont la réalisation est probable.

Voici quelques actions significatives reprises au PAED de Daverdisse :

- Information spécifique aux agriculteurs.
- Analyse thermographique.
- Rénovation – isolation de logements privés (citoyen).
- Isolation des écoles de Haut-Fays.
- Installations photovoltaïques pour les bâtiments communaux.
- Installation d'une éolienne de 10 kW.
- ...

2.3.3. Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille »

La commune de Daverdisse s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille » regroupant également les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

L'enjeu fondamental du projet du GAL consistera à combler ou pallier, de manière méthodique et autant que faire se pourra, les « trous » d'équipement en vue de rendre possible un développement socio-économique endogène, durable, capable de conduire au renforcement des structures existantes et à la création d'emplois.

La stratégie du GAL comprendra six types d'efforts :

- Relier les acteurs, les services, les projets et enchaîner les bouts de solutions existant sur le territoire pour étendre leur portée et amplifier leurs effets.
- S'organiser pour aller chercher des moyens supplémentaires d'équipement du territoire.

- Pallier l'absence de certains équipements inaccessibles par la mise en œuvre de projets, services spécifiques, innovants, collaboratifs.
- Exploiter au mieux les ressources de la contiguïté territoriale (avec la France, avec les pôles avoisinants, avec la Gaume).
- Travailler à renforcer et utiliser les éléments de centralité du territoire (institutions, entreprises, équipements, produits, monuments, paysages, ressources naturelles), qui peuvent pousser son développement et sa réputation.
- Médiatiser le territoire et ses projets pour en faire, ici et ailleurs, des objets d'attention.

La stratégie sera opérationnalisée au travers de trois grandes familles d'objectifs, déclinées en objectifs spécifiques et servies par six fiches projets.

La 1^{ère} grande famille d'objectifs vise à asseoir la capacité de développement endogène, la conscience, la visibilité et la force collective de ce territoire nouvellement constitué. Elle engage les objectifs suivants :

- Mesurer précisément et, le cas échéant, exploiter pratiquement certains potentiels de développement économique local (énergie, tourisme, 2^{ème} transformation bois, etc.).
- Augmenter les moyens, internes et externes, dévolus à l'équipement du territoire, physique, social et entrepreneurial.
- Nouer des coopérations avec des acteurs puissants (entreprises, institutions), du territoire et d'ailleurs, pour la réalisation des projets du GAL.
- S'exprimer, fort au besoin, d'une seule voix pour obtenir des moyens de développement légitimes.
- Imposer une image unitaire et positive du territoire, de ses acteurs, de ses ressources.

La 2^{ème} grande famille d'objectifs vise à renforcer la capacité des acteurs locaux à créer de la valeur ajoutée par une exploitation plus complète de ressources locales : sylviculture, agriculture, construction, tourisme, artisanat. Elle engage les objectifs suivants :

- Structurer et professionnaliser les acteurs de plusieurs secteurs (agriculture, forêt privée, tourisme, artisanat).
- Créer des outils de transformation, valorisation, promotion neufs.
- Essayer de nouvelles productions, créer de nouveaux produits.
- Décloisonner le développement des secteurs (agriculture et HoReCa et santé, ressources naturelles et construction et insertion, commerce et tourisme et artisanat, etc.).

La 3^{ème} grande famille d'objectifs vise à étoffer l'offre et la fréquentation de services et projets d'insertion sur le territoire à destination de plusieurs publics cibles (jeunes, personnes précarisées, personnes âgées, personnes handicapées). Elle engage les objectifs suivants :

- Renforcer les services existants et créer de nouveaux services.
- Couvrir le territoire et rendre les services mieux visibles et mieux accessibles.
- Atteindre, sensibiliser, impliquer les publics visés et leurs relais.
- Réduire les situations, les conditions de précarité.
- Décloisonner l'approche de l'insertion, l'articuler au développement de l'activité économique.

Six fiches projets permettront d'exécuter la stratégie, c'est-à-dire d'atteindre les objectifs et faire vivre le thème fédérateur :

- Appui technique.
- Communication, promotion, animation.
- Service d'étude et de gestion de projet.
- Agriculture.
- Tourisme.
- Insertion sociale et professionnelle.

En cours de programmation, les projets de coopération complèteront ce dispositif d'intervention.

2.4. Aperçu historique

L'aperçu historique présenté ci-après est extrait du 1^{er} PCDR (1999) réalisé par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) lui-même basé d'un document de Madame Huysecom.

2.4.1. Sous l'ancien régime

La commune de Daverdisse rassemble quatre petits territoires que l'histoire n'a guère contribué à unir. Daverdisse et Haut-Fays font partie du domaine mérovingien de Wellin tandis que Gembes et Porcheresse de celui de Graide. Avec le temps, Gembes fera partie du duché de Bouillon, indépendant du reste des Pays-Bas espagnols puis autrichiens, et les trois autres villages du duché de Luxembourg.

On notera aussi que le territoire de Mohimont fut classé comme indépendant par les Français en 1795 puis rattaché à Daverdisse en 1805.

2.4.2. La guerre 1914-1918

Porcheresse fut lourdement touché par la 1^{ère} guerre mondiale avec l'incendie du village en août 1914. Le sort funeste de Porcheresse en 1914 lui a valu d'être aujourd'hui un des villages les plus représentatifs de la période 1915-1925.

Incendié en 1914 par les allemands, il laisse en effet 75 familles sans abris. Le Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg (C.S.A.L.) les reloge dans des habitations provisoires. Il en reste aujourd'hui encore une dizaine dans le village. Ces maisonnettes portent l'inscription « 1915 C.S.A.L. », gravée dans la pierre.

2.4.3. L'affouage

Il peut paraître insolite de parler d'affouage à propos de l'histoire des quatre villages. Et pourtant, la persistance de cette coutume qui remonte aux temps les plus reculés et s'est maintenue pratiquement intacte, à la différence de beaucoup d'autres communes, contribue à renforcer l'identité villageoise aux dépens du sentiment d'appartenance à l'entité. C'est pourquoi il est important de savoir que les bois communaux restent un facteur très important d'attachement de l'habitant à son terroir villageois.

2.4.4. La population des villages

Haut-Fays, moins peuplé que Daverdisse et Porcheresse en 1801, s'est envolé au 19^{ème} siècle suite à son désenclavement par la construction de la route nationale Liège-Charleville, via Wellin-Gedinne-Bouillon et par la proximité de la voie ferrée Athus-Dinant et de la gare de Gedinne à laquelle aboutit la route nationale. A l'opposé, Daverdisse, village excentré et difficilement accessible, est le seul à compter moins d'habitants aujourd'hui qu'en 1801.

2.4.5. La vie économique

2.4.5.1. La période de 1800 à 1900

Les habitants des quatre villages, jusqu'en 1900, menèrent l'existence difficile de la plupart des Ardennais : une agriculture familiale traditionnelle d'autosubsistance mêlant petit élevage et cultures (champs de labour à proximité du village et essartage itinérant dans les taillis communaux), artisanat domestique et usage collectif des terres dans un système d'exploitation extensive.

Le long de l'Almache s'égrenaient, vers 1850-1900, une série d' « usines » (machineries) à roues hydrauliques (une à trois roues suivant les endroits) combinant souvent plusieurs fonctions : moulin à farine, à huile, à tan, scierie, etc. A Haut-Fays, ce type d'établissements s'établit le long de la Wimbe et la Rancenne. Citons à Porcheresse une innovation particulière avec l'installation en 1870 d'une machine hydraulique élévatrice au bord de l'Almache qui hissa l'eau potable vers les fontaines et bacs du village jusqu'en 1953.

2.4.5.2. Depuis 1900

Vers 1900 apparut la ligne vicinale Rochefort-Wellin-Graide qui longeait l'Almache et desservait Daverdisse, Gembes et Porcheresse. Haut-Fays bénéficiait de la route nationale Wellin-Bouillon.

A cette époque, le problème de la qualité des routes n'était pas encore résolu et le vicinal apparut comme la solution rêvée. A telle enseigne que Daverdisse et Gembes, qui discutaient depuis des années d'un projet de route les reliant, y renoncèrent avec la venue du tram. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui n'existe aucune route directe entre les deux villages et que la vallée de l'Almache soit restée vierge de toute route asphaltée la préservant. La faiblesse du peuplement fit que le tram ne fut jamais rentable et fut supprimé vers 1952.

C'est au 20^{ème} siècle que s'est affirmée plus clairement la personnalité propre de chaque village.

Gembes était depuis toujours un village de cultivateurs et de bûcherons. Longtemps freiné dans son développement par les inconvénients du chemin vers Wellin, trop pentu et important axe d'échanges (chaux de la Famenne et paille de l'Ardenne) qui ne vit ses problèmes résolus qu'en 1891, Gembes s'est efforcé de diversifier son économie par des concessions à des sociétés d'extraction de kaolin (comme Haut-Fays et Redu) mais ce fut un échec. A partir de 1960, la commune s'est orientée modérément vers le tourisme résidentiel (notamment le long de l'Almache).

Daverdisse connaît un développement touristique depuis le début du siècle qui est parti de l'ancien moulin, devenu auberge et fréquenté notamment par des personnalités princières, des artistes, etc. La « Maison blanche » fut une autre auberge bien connue dans l'entre-deux-guerres. Dans les années 1960 éclata l' « affaire » du barrage sur la Lesse qui allait noyer la plus belle partie de la Lesse ardennaise. Le projet fut abandonné suite à la résistance de la population.

A Haut-Fays, village de plateau, bien relié par la route et le chemin de fer (Gedinne-Station), la population est en partie d'origine ouvrière. Le hameau des Scottons, par exemple, est né de l'installation d'ouvriers qui travaillaient à la construction de la voie ferrée Dinant-Athus.

Porcheresse tranche par son passé artisanal de village de sabotiers où fut créé un syndicat de vente dans les années 1920. Au début du siècle, la saboterie occupait, à titre de travail principal ou d'appoint, 70 % des hommes. Dans l'entre-deux-guerres, le châtelain-bourgmestre créa dans les dépendances de sa résidence une fabrique de vêtements imperméables qui fournit du travail à une vingtaine de personnes, en majorité des femmes. Mais après sa mort, survenue en 1934, la propriété fut morcelée et vendue, entraînant la fin de cette fabrique. Signalons également qu'un projet d'exploitation de l'eau de source fut évoqué dans les années 1970 mais sans succès.

2.4.6. Analyse synthétique des constats

Forces

- Essentiellement agricoles, les villages ont vu émerger dans le passé certaines spécificités artisanales (village de sabotiers à Porcheresse) ou touristiques (tourisme résidentiel à Daverdisse).
- Spécificité de la commune, le droit d'affouage est toujours présent et constitue un lien fort entre les habitants et leur territoire.

Faiblesses

- La commune de Daverdisse est née de la fusion de quatre anciennes communes (Haut-Fays, Daverdisse, Gembes et Porcheresse) que peu de liens historiques unissent et paraît donc quelque peu « artificielle ».
- Le village d'Haut-Fays a vu son développement s'accélérer suite à son désenclavement (route nationale et chemin de fer) tandis que les autres villages ont toujours souffert de leur position excentrée malgré qu'un vicinal traversait les villages de Daverdisse, Gembes et Porcheresse.
- Le village de Porcheresse a payé un lourd tribu lors de la première guerre mondiale suite à l'incendie du village.

Problématiques majeures

- Une commune ayant toujours souffert de sa position géographique excentrée.

Ressources spécifiques

- Une commune aux spécificités historiques et traditionnelles.

2.5. Aperçu géographique

2.5.1. Situation géographique

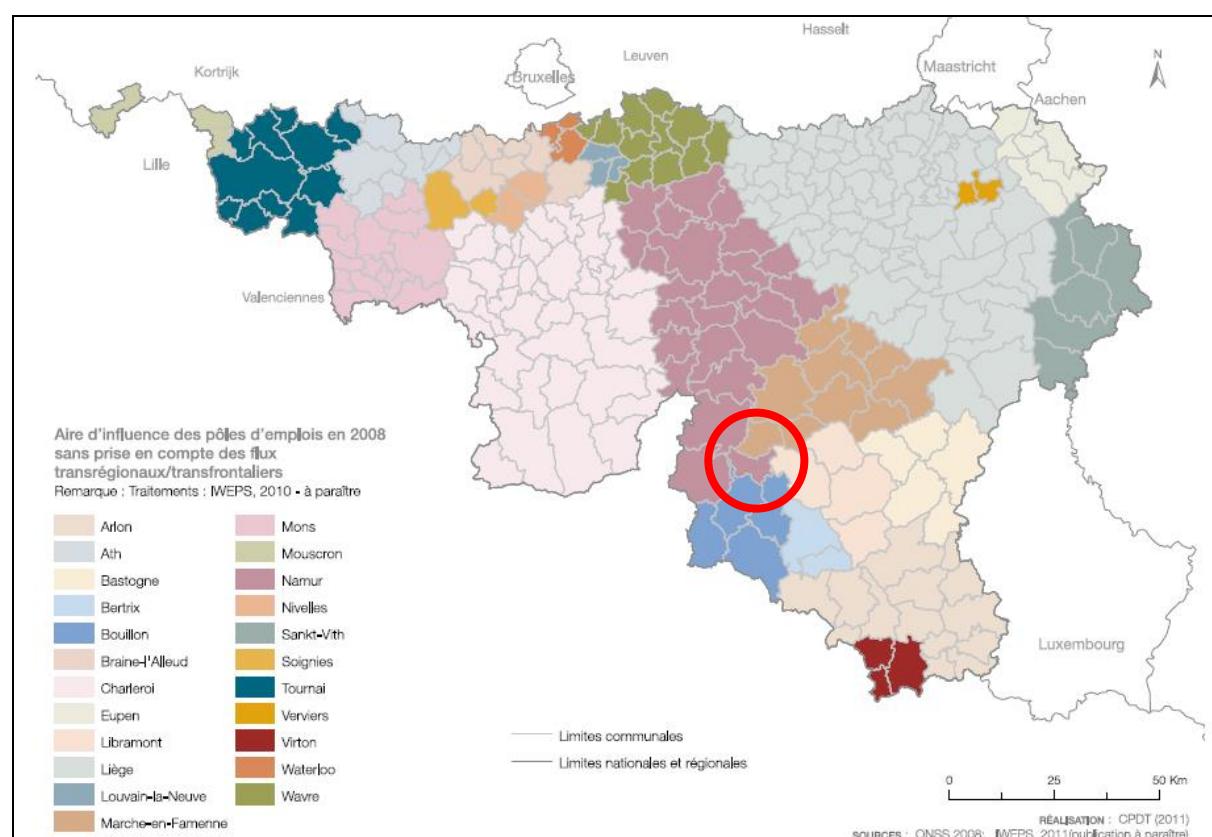
Localisée à la frontière avec la province de Namur, la commune de Daverdisse se développe au centre Ouest de la province de Luxembourg. Petite communale rurale (un peu moins de 5.700 ha), elle présente un caractère relativement excentré, loin des axes majeurs de communication (hormis la ligne 166 Dinant-Athus) et des principaux pôles.

Née de la fusion de quatre anciennes communes aux profils relativement différents, les villages s'orientent naturellement vers les centres voisins : Haut-Fays vers Gedinne, Daverdisse vers Wellin, Gembes vers Wellin, Bièvre et Gedinne et Porcheresse vers Bièvre et Paliseul.

Le caractère rural et l'absence de réelle polarité se traduit dans l'analyse des zones d'influence supra-communale¹.

Au niveau de l'emploi, si l'on ne prend pas en compte les déplacements transrégionaux et transfrontaliers, on constate que Daverdisse est reprise dans la zone d'influence de Namur.

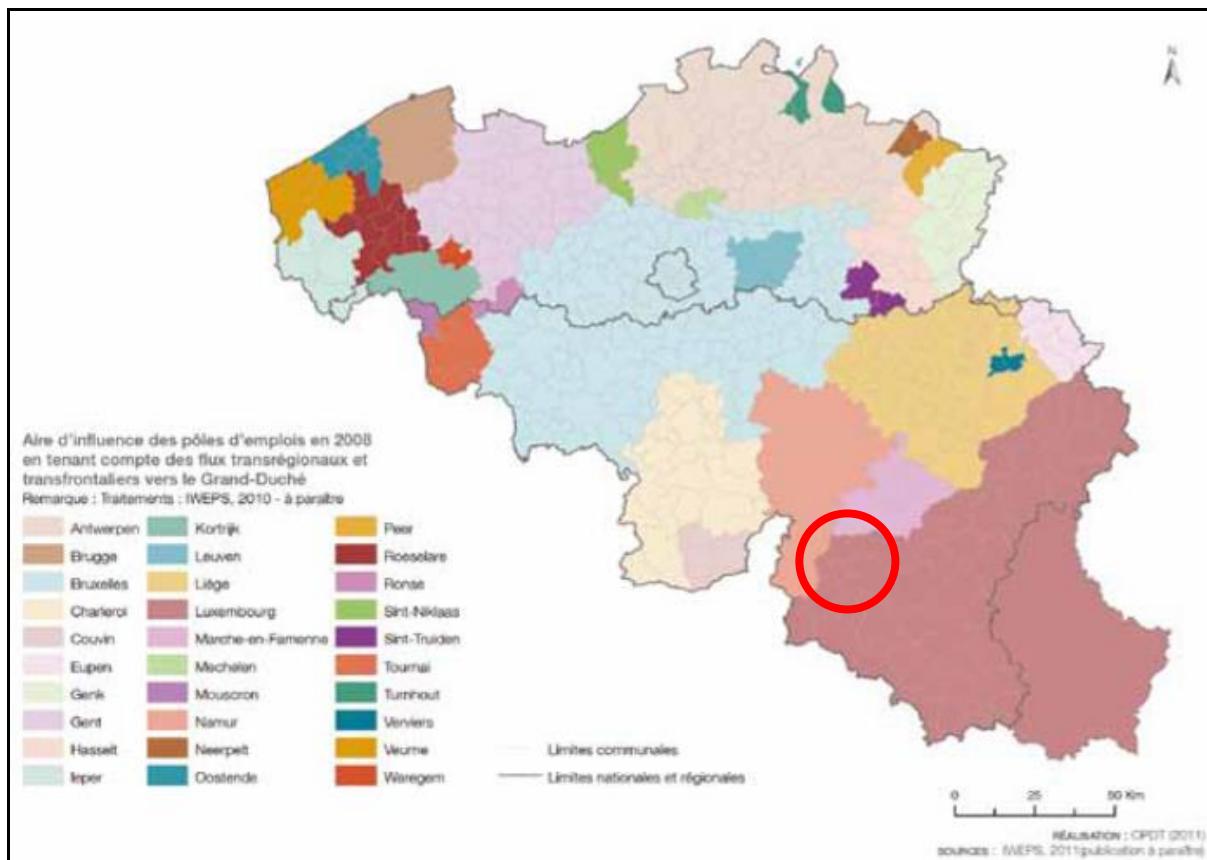
Figure 8 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 sans prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers – CPDT (2011)



¹ La présente analyse se base principalement sur l'Atlas des dynamiques territoriales réalisé par la Conférence Permanente pour le Développement Territorial (CPDT).

Si l'on intègre maintenant les échanges transrégionaux et transfrontaliers, le territoire communal se retrouve dans l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg. Or, Daverdisse ne se situe pas directement dans la sphère d'influence du pôle de Luxembourg mais à son extrémité opposée et ne compte que quelques travailleurs frontaliers (une dizaine en 2012).

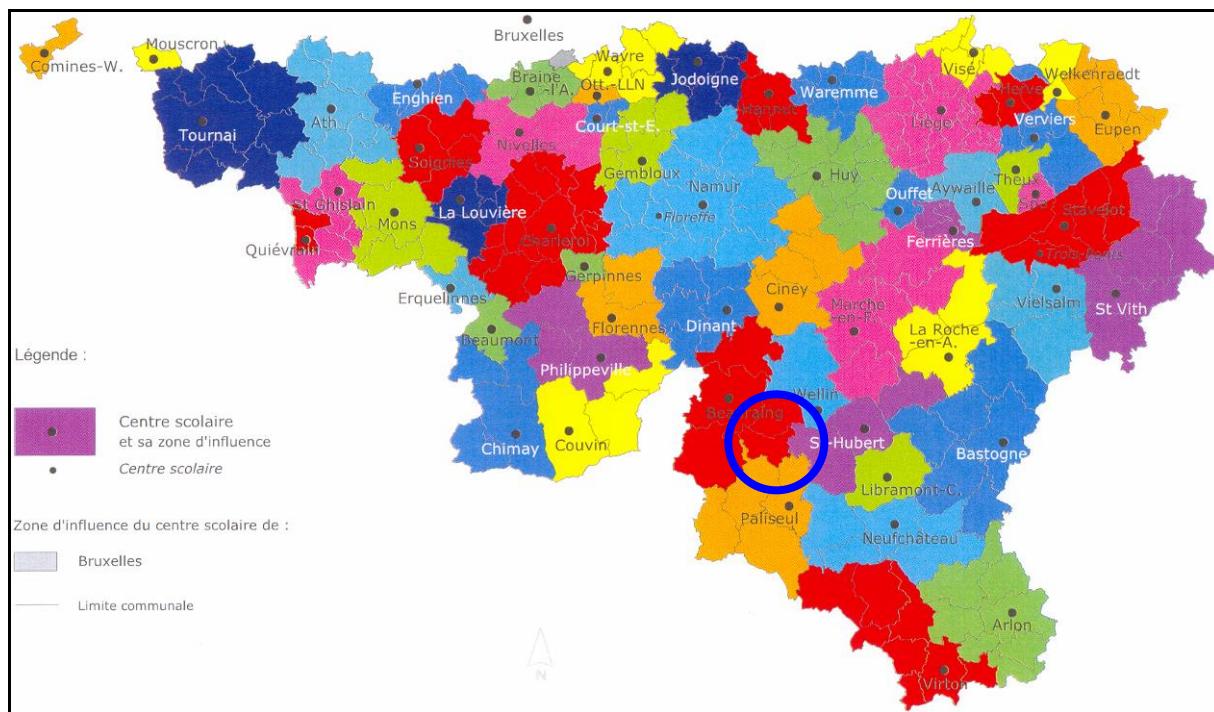
Figure 9 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 avec prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers – CPDT (2011)



Les figurent précédentes démontrent donc l'absence, au niveau de l'emploi, de réelles polarités structurantes pour Daverdisse, les influences se répartissant entre différentes entités.

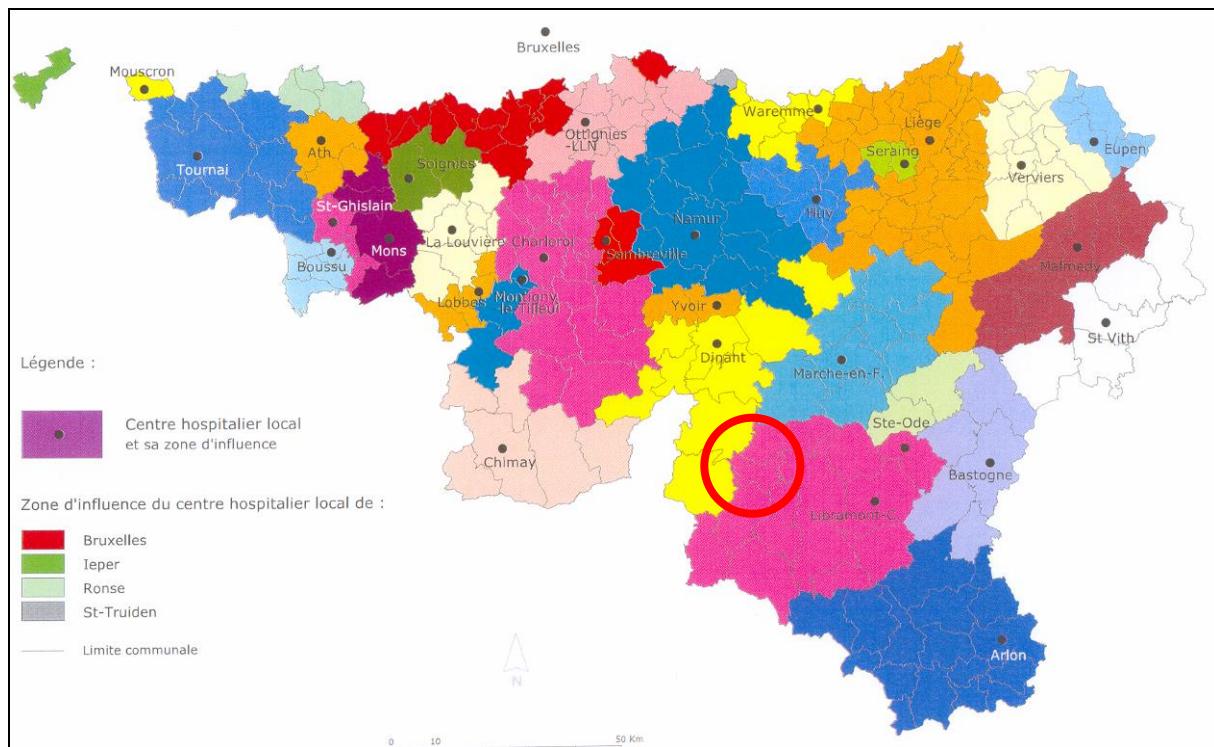
Au niveau scolaire (niveau secondaire), la commune de Daverdisse est reprise dans l'aire d'influence de Beauraing qui compte trois écoles secondaires.

Figure 10 : Aire d'influence des centres scolaires secondaires – CPDT (2002)



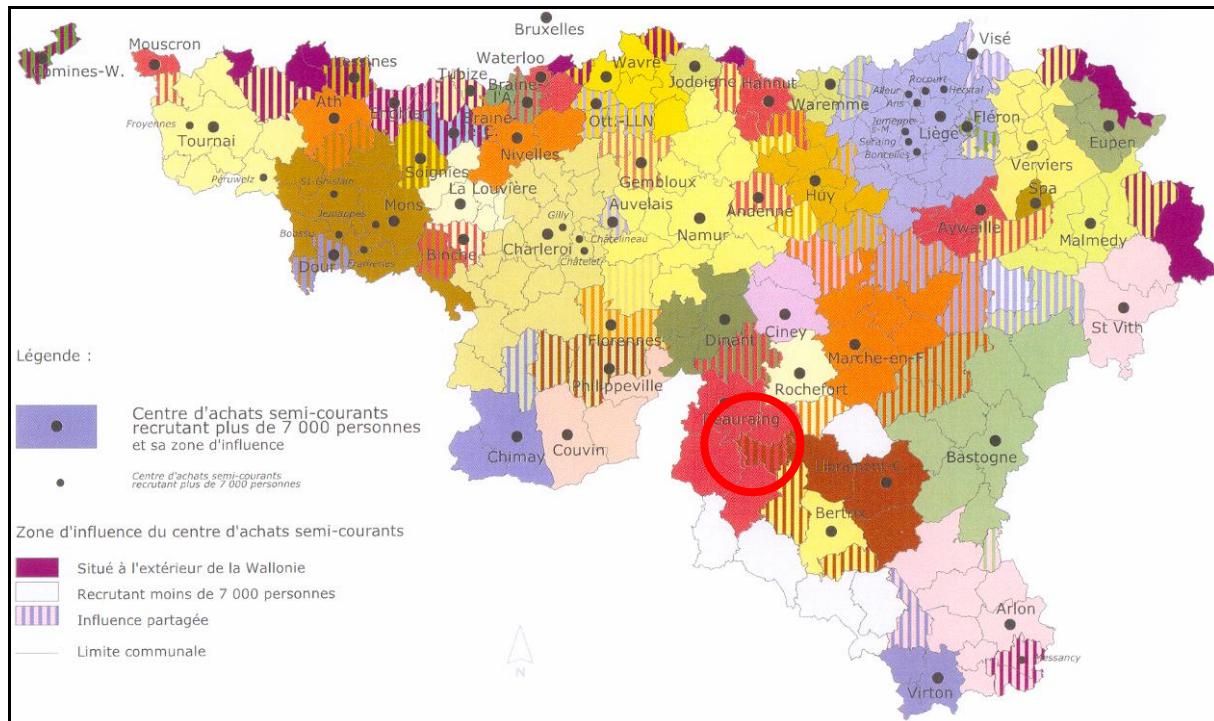
Toujours selon l'Atlas des dynamiques territoriales de la CPDT, le centre hospitalier de référence pour la commune de Daverdisse est Libramont-Chevigny. Notons également la présence à une distance plus ou moins équivalente des hôpitaux de Dinant, voire de Mont-Godinne.

Figure 11 : Aire d'influence des centres hospitaliers – CPDT (2002)



Pour les achats semi-courants (vêtements, chaussures, etc), la commune de Daverdisse est sous l'influence partagée de Beauraing et de Libramont-Chevigny. Signalons toutefois que la polarité de Libramont-Chevigny s'est très fortement renforcée ces dernières années. Bertrix constitue également un lieu d'achat pour les habitants de Daverdisse (notamment grâce aux connexions du Proxibus).

Figure 12 : Aire d'influence des centres d'achats semi-courants – CPDT (2002)



En synthèse, situé à l'extrême Ouest de la province de Luxembourg, le territoire communal est partagé entre plusieurs polarités que ce soit au niveau local ou régional. Il n'existe donc pas de réel centre polarisateur mais une situation plus complexe. Toutefois, il ressort que l'influence de Libramont-Chevigny interfère de plus en plus sur Daverdisse, en tant que polarité structurante du Centre Ardenne.

Corollairement, il apparaît donc fort logiquement que la commune de Daverdisse est une commune fortement dépendante au niveau de l'emploi et des services.

Figure 13 : Aire d'influence principale – CPDT (2011)

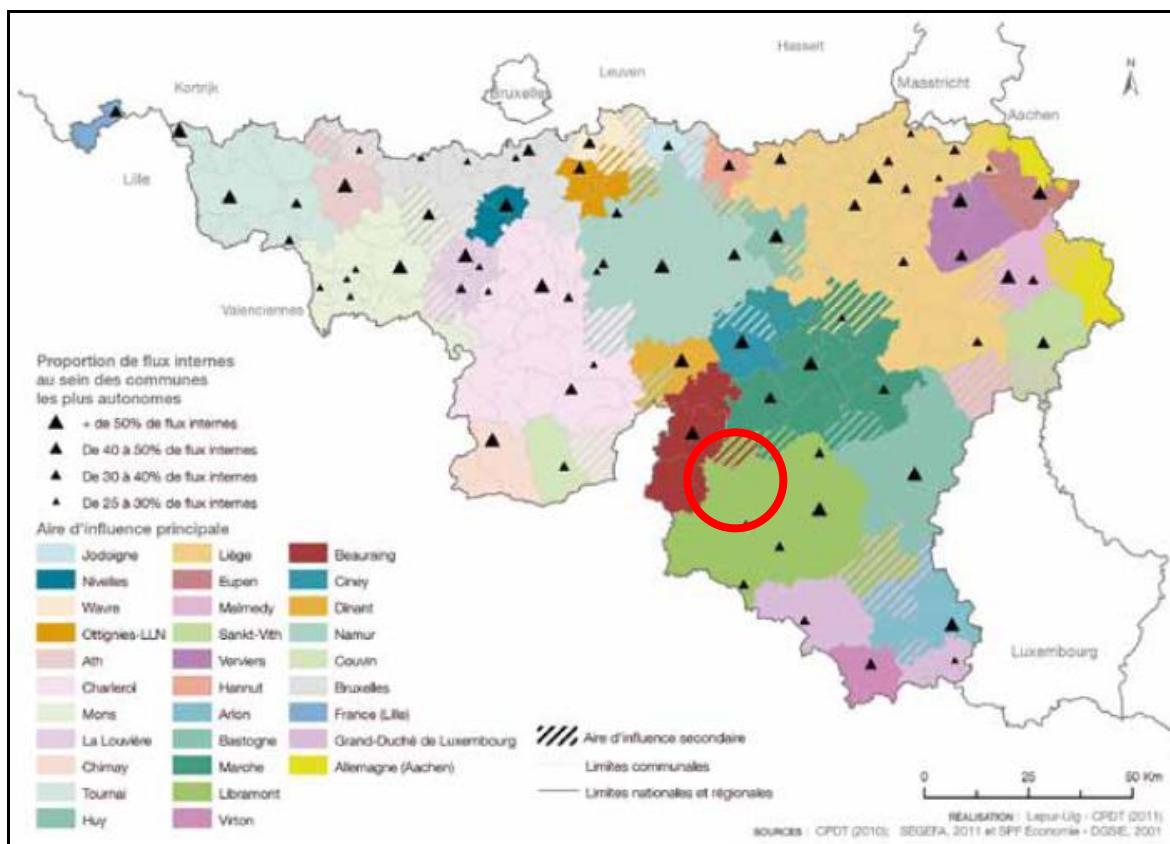
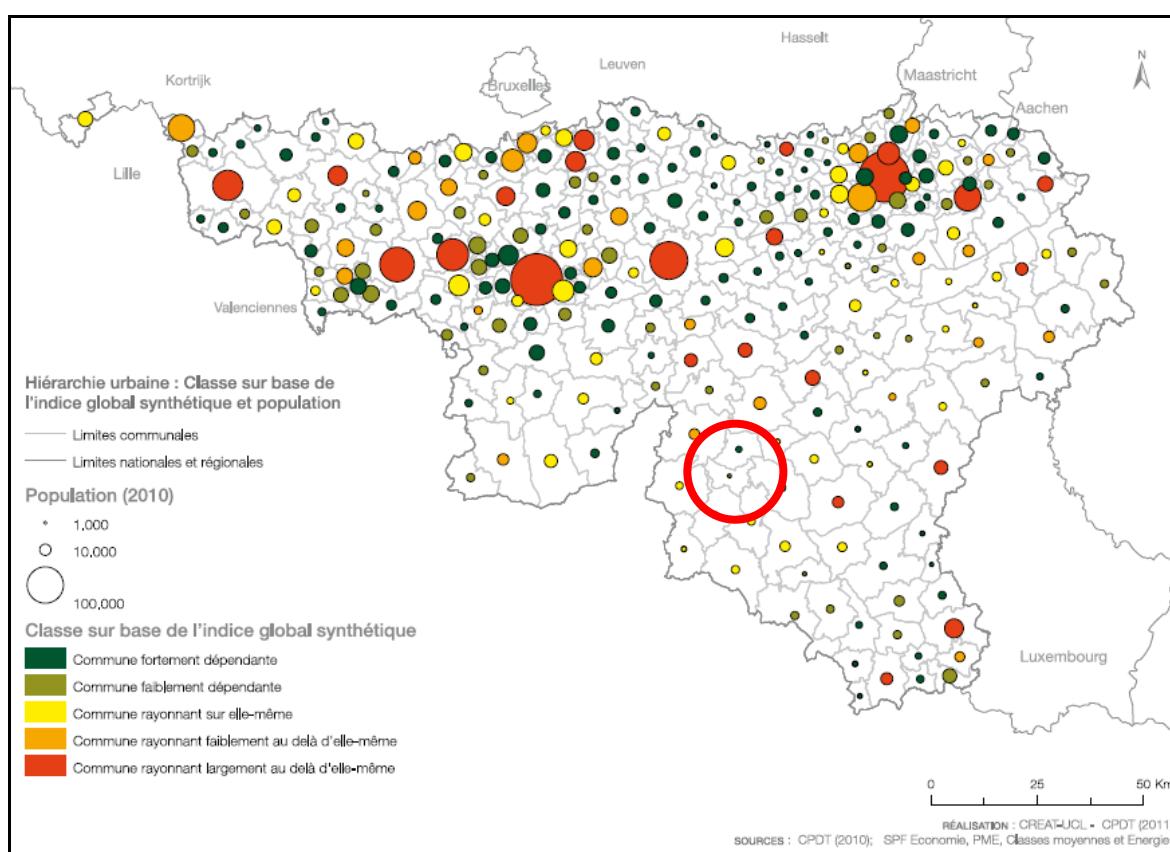


Figure 14 : Classification du degré de dépendance – CPDT (2011)



2.5.2. Occupation du sol

D'une superficie de 5.691 ha, Daverdisse est avant tout une commune rurale avec plus de 95 % du territoire non artificialisés. De vastes espaces forestiers organisés en grands massifs couvrent plus de 2/3 de la superficie communale (3.849 ha). Les terres agricoles représentent un peu moins de 25 % du territoire communal et se répartissent autour des différents villages. Enfin, les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) sont peu présents et s'élèvent à plus ou moins 2 % de la superficie totale (120 ha).

Tableau 2 : Occupation du sol – CPDT (2008)

	Occupation de sol	Superficie (ha)	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	85	1,5
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	2	0,0
	Terrains occupés par des équipements communautaires	4	0,1
	Terrains occupés par des infrastructures de loisirs	12	0,2
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	10	0,2
	Terrains à usage industriel et artisanal	2	0,0
	Terrains dévolus au transport	3	0,1
	Carrières	2	0,0
	Autres espaces artificialisés	0	0,0
	<i>Sous-total</i>	120	2,1
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	946	16,6
	Prés et pâtures	468	8,2
	Forêts et bois	3849	67,6
	Terres vaines et vagues	97	1,7
	Milieux naturels	53	0,9
	Plans d'eau	5	0,1
	<i>Sous-total</i>	5418	95,2
	Terrains non cadastrés ou de nature inconnue	153	2,7
Total		5691	100,0

Graphique 1 : Occupation du sol – CPDT (2008)

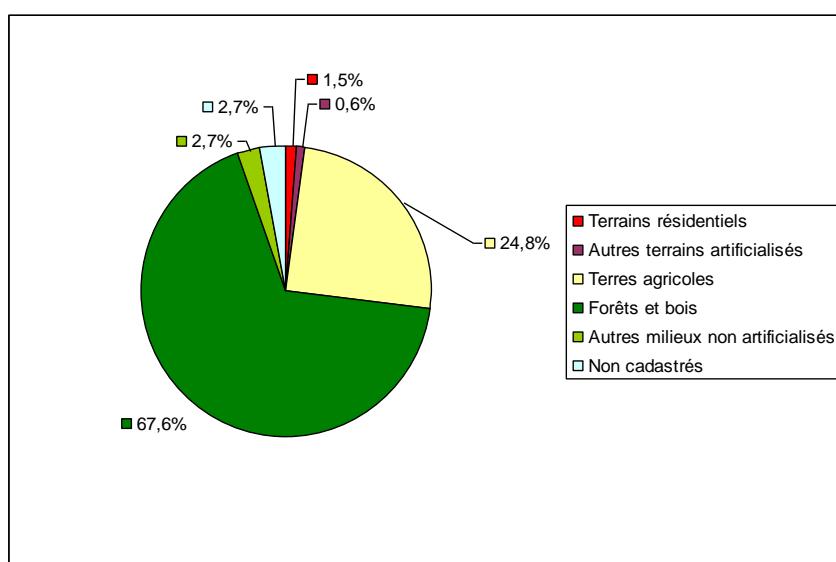
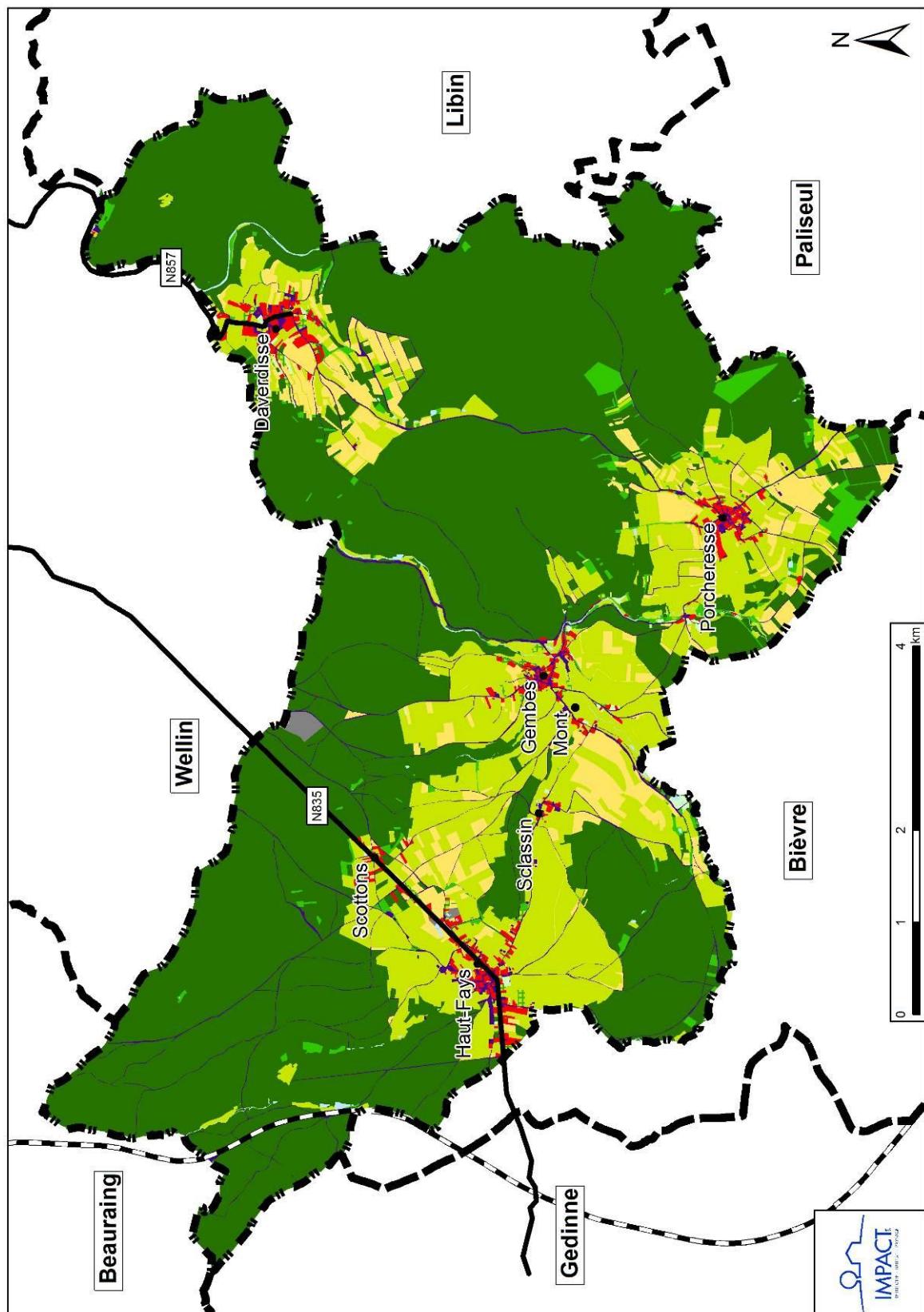


Figure 15 : Carte d'occupation du sol



2.5.3. Analyse synthétique des constats

Forces

- Daverdisse est l'exemple typique d'une commune rurale et forestière, 95 % du territoire étant non artificialisés et les forêts et bois couvrant plus de 2/3 de la superficie communale.

Faiblesses

- Excentrée par rapport aux axes majeurs de communication, Daverdisse n'est pas sous l'influence marquée d'une polarité unique. Toutefois, Libramont-Chevigny apparaît comme le pôle de référence.
- Au niveau local, en l'absence de polarité interne, Daverdisse est fortement dépendante et les villages s'orientent naturellement vers les localités voisines : Haut-Fays vers Gedinne, Daverdisse vers Wellin, Gembes vers Wellin, Bièvre et Gedinne et Porcheresse vers Bièvre et Paliseul.

Problématiques majeures

- Une commune excentrée sans réelle polarité.

Ressources spécifiques

- Une commune aux spécificités rurales très marquées.

2.6. L'environnement physique, naturel et paysager

2.6.1. Contexte physique

2.6.1.1. Sols et sous-sols

La commune de Daverdisse est située sur le massif schisto-gréseux de l'Ardenne. Elle est marquée par la présence d'un filon de kaolinite (utilisée pour la fabrication de la porcelaine). Anciennement (années 1950-1960), le kaolin a été exploité sur la commune à divers endroits (Haut-Fays et Gembes) et les sites d'exploitation sont encore bien visibles aujourd'hui.



Les sols sont majoritairement de type limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse (+/- 60 % du territoire communal). Sur une proportion non négligeable du territoire (22 %), les sols limono-caillouteux peuvent présenter une charge schisto-gréseuse. Ces deux types de sols occupent principalement les versants et les crêtes et présentent un drainage naturel favorable.

Le village d'Haut-Fays, situé sur un plateau, se caractérise quant à lui par un profil différent avec des sols limoneux présentant une plus grande variabilité au niveau du drainage naturel (de favorable à imparfait, voir pauvre). Il en résulte que ces sols peuvent être plus humides.

Les fonds de vallées présentent un ralentissement du drainage naturel qui conduit à la formation de sols humides (engorgement d'eau temporaire ou permanent) et parfois organiques (sols tourbeux), notamment le long de la Rancenne en amont de Gembes.

De manière générale, les sols sont assez aptes à aptes pour une valorisation agronomique. Deux éléments limitatifs sont à signaler : l'engorgement d'eau dans les fonds de vallée et le relief particulièrement accidenté (le long de la Lesse). Les sols concernés sont alors inaptes à toute production.

Figure 16 : Principales associations de sol

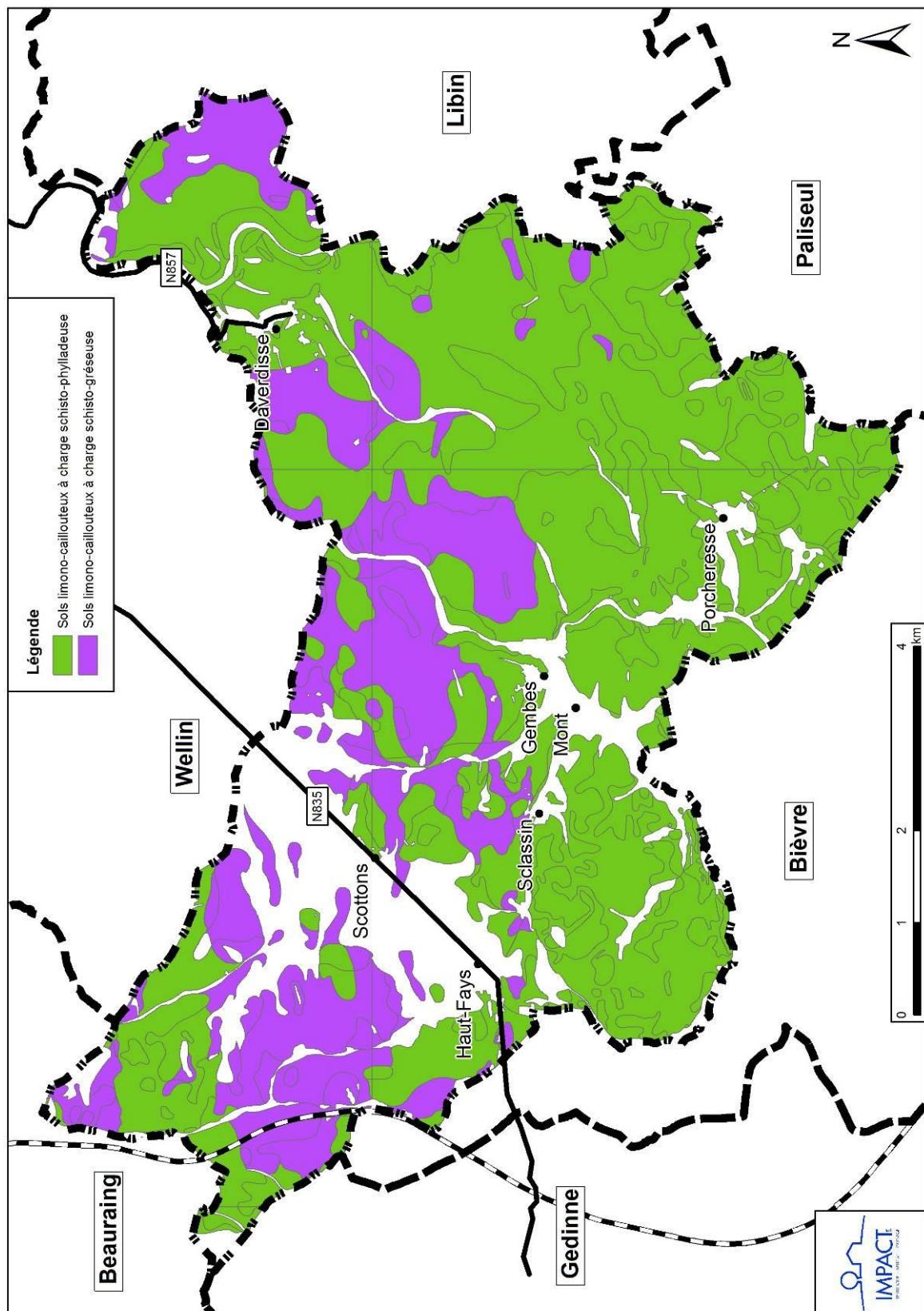


Figure 17 : Sols hydromorphes et organiques

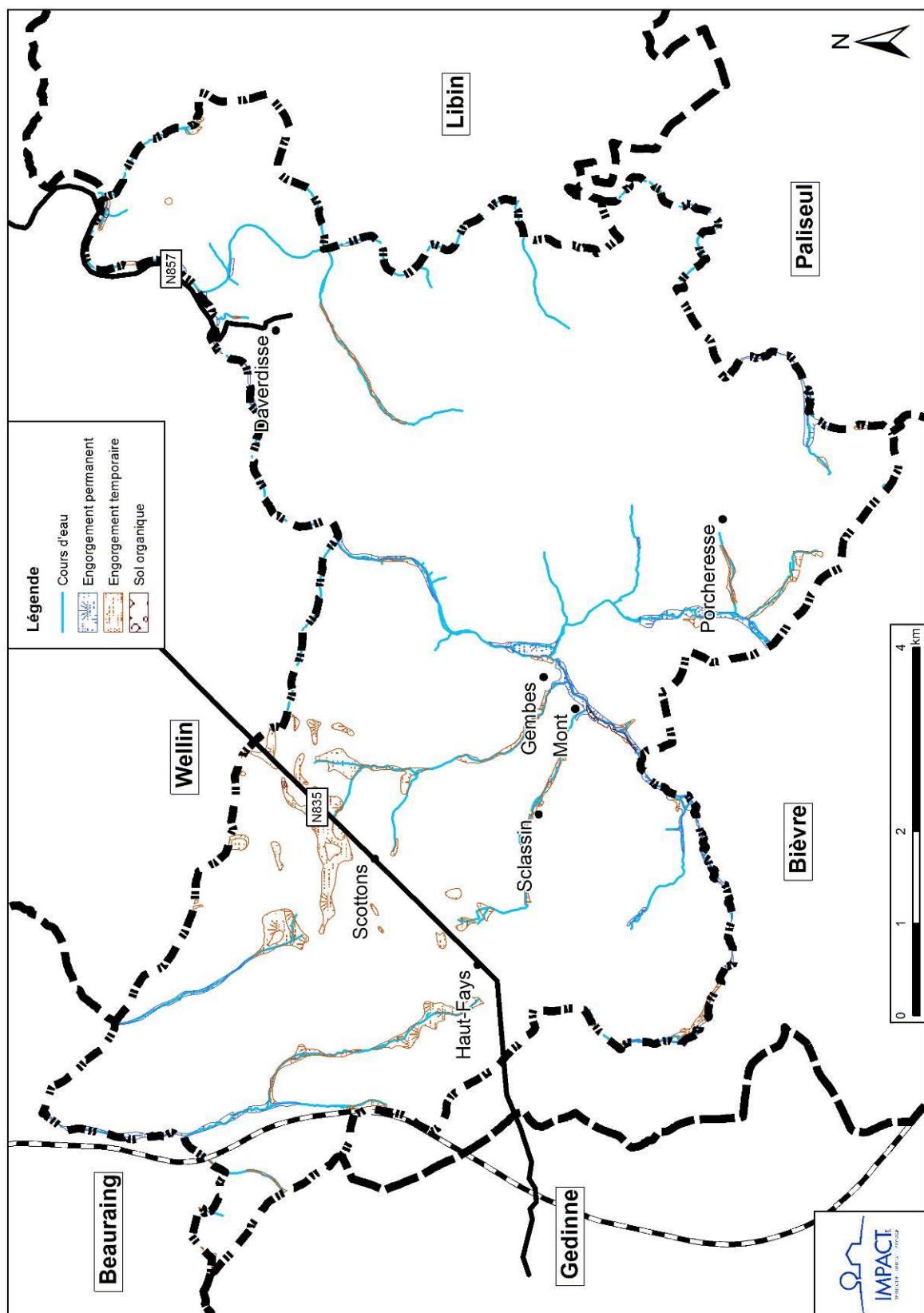
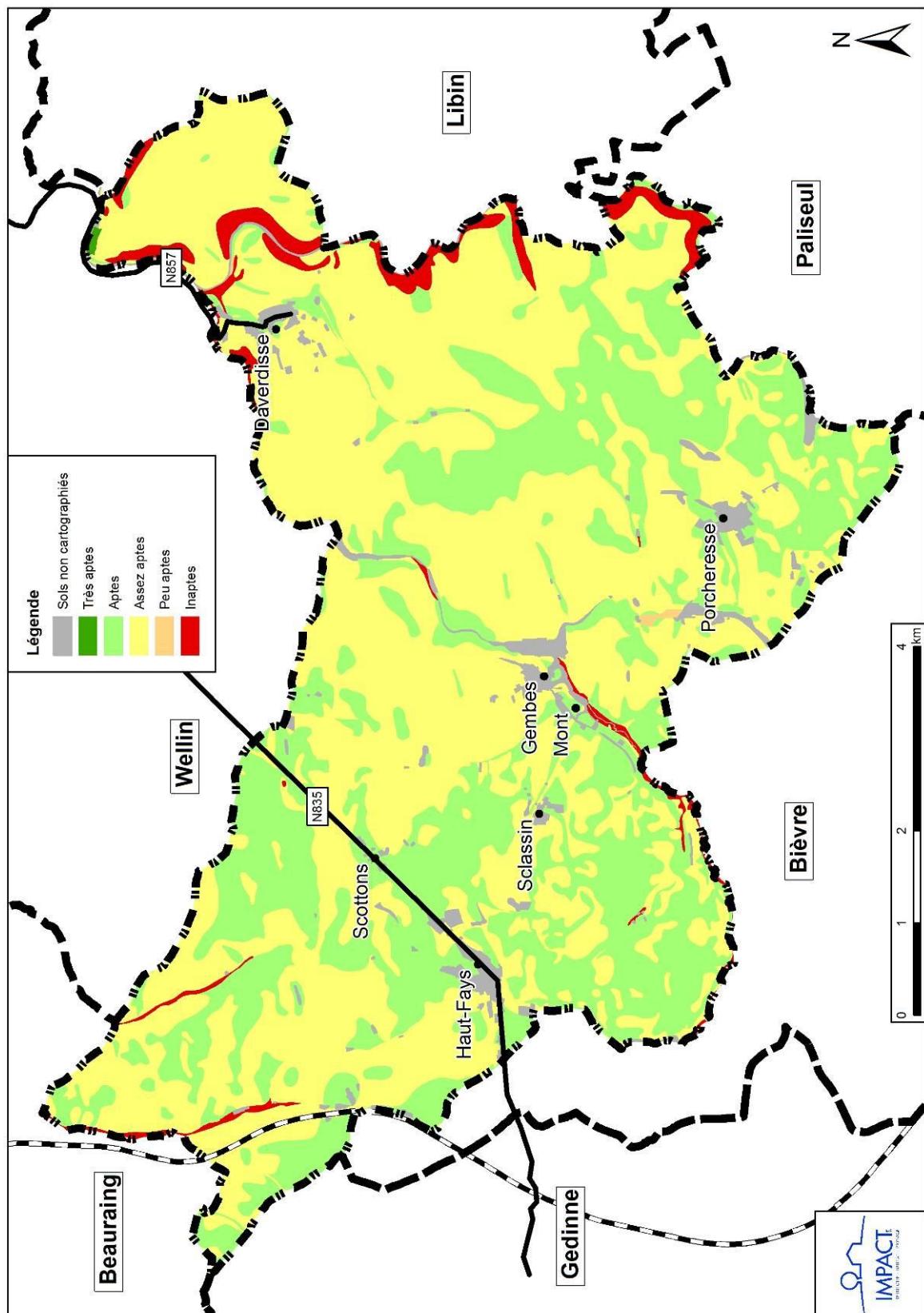


Figure 18 : Aptitude agronomique des sols



2.6.1.2. *Eaux souterraines et de surface*

Le territoire communal est situé au droit de l'aquifère des massifs schisto-gréseux de l'Ardenne. La qualité physico-chimique des eaux souterraines peut être qualifiée de bonne à très bonne. On y recense de nombreux captages de distribution publique ou à usage privé. Toutefois, aucune zone de prévention n'a été à ce jour arrêtée. Rappelons également qu'un projet d'exploitation de la nappe a été envisagé à Porcheresse.

Les principaux cours d'eau (catégorie 1) sont La Lesse et deux de ses affluents : le ruisseau de Gembes ou l'Almache et l'Our. La Lesse serpente à la frontière Est de la commune à hauteur du village de Daverdisse. Elle parcourt plus de 7 km sur le territoire communal. Elle reçoit les eaux de l'Almache qui baigne les entités de Porcheresse et Gembes en aval du moulin de Daverdisse après un parcours de pratiquement 11 km sur la commune. L'Our longe la frontière Sud-Est de la commune pour se jeter dans la Lesse sur la commune de Libin.



L'entièreté de la commune fait partie du bassin hydrographique de la Lesse, lui-même subdivisé en quatre sous-bassins :

- Le bassin de la Wimbe. Il est situé au Nord d'Haut-Fays et la ligne de partage des eaux est matérialisée par la route régionale. Ses principaux affluents s'écoulant sur le territoire communal sont le ruisseau de Picheron et le ruisseau de la Rochette.
- Le bassin de l'Almache. Il s'agit du bassin le plus important en superficie et concerne tous les villages de la commune, y compris la partie d'Haut-Fays au Sud de la voirie régionale et une majeure partie du village de Daverdisse. Ses principaux affluents sont le ruisseau des Orchires, la Rancenne, le ruisseau de Burnaifontaine et le ruisseau d'Ordenne à hauteur de Mont et Gembes ainsi que le ruisseau de Barret entre Porcheresse et Gembes.
- Le bassin de la Lesse. Il s'étend dans la partie Est de la commune et sa vallée présente un profil encaissé. Son principal affluent est l'Almache et elle reçoit également sur le territoire communal les eaux de deux autres ruisseaux (ruisseau dit du Franc Ry et ruisseau dit du Chicheron).
- Le bassin de l'Our. Il occupe la partie Sud-Est du territoire communal.

La commune de Daverdisse est peu concernée par la problématique des inondations. De manière générale, les différents ruisseaux sont soulignés par une zone d'aléa faible d'inondation.

Plusieurs zones d'aléa élevé d'inondation sont recensées le long de la Lesse dont la plus problématique est localisée au niveau de la ferme de Mohimont. L'Almache est principalement concernée par une zone d'aléa moyen d'inondation. Une petite zone d'aléa élevé d'inondation est cartographiée au niveau du pont des Gades à Gembes. Les zones inondables associées ne concernent que des zones non urbanisées (terres agricoles et bois). Seul le moulin de Daverdisse se situe en zone d'aléa moyen.

Figure 19 : Captages et zones de protection

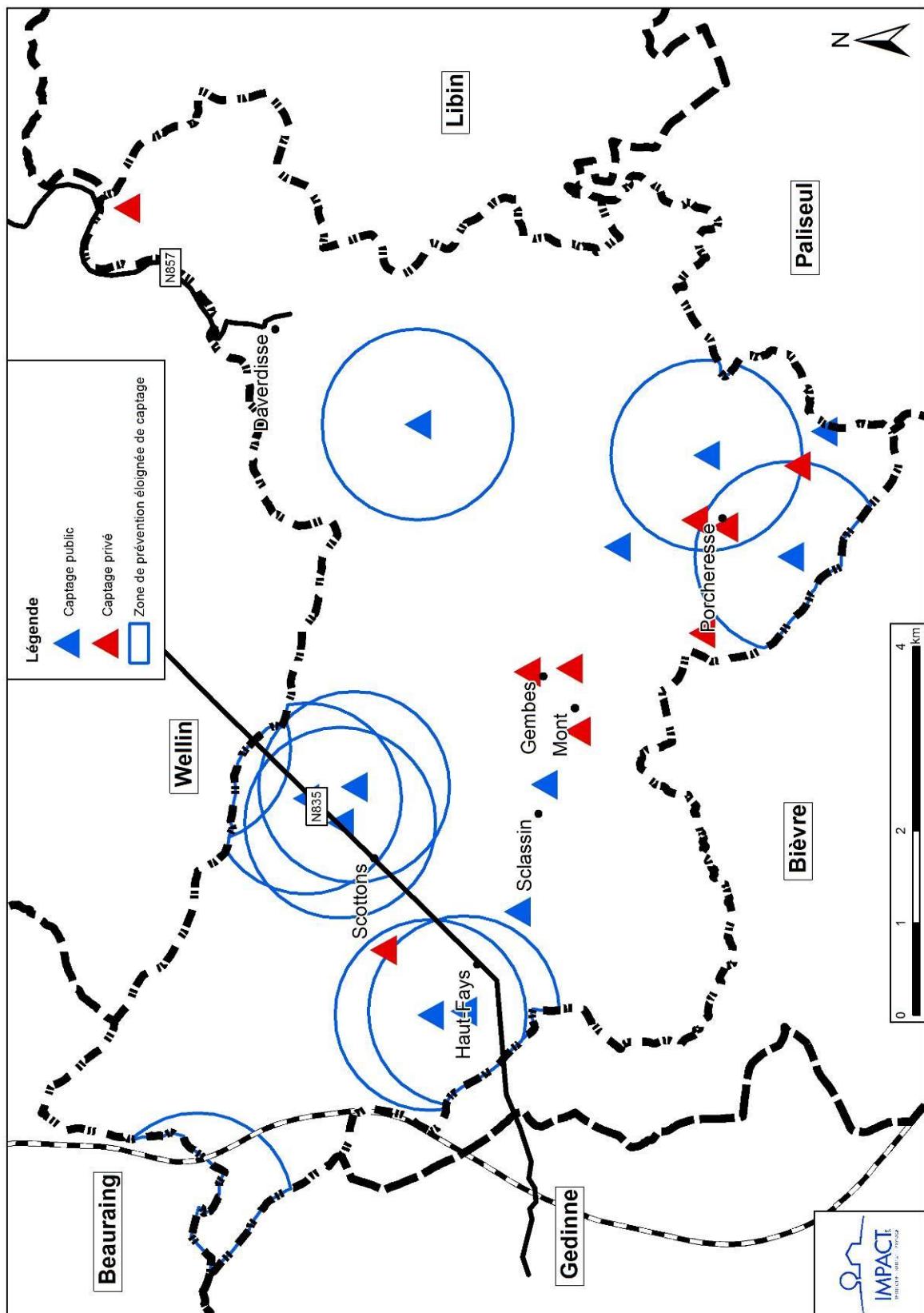


Figure 20 : Réseau hydrographique

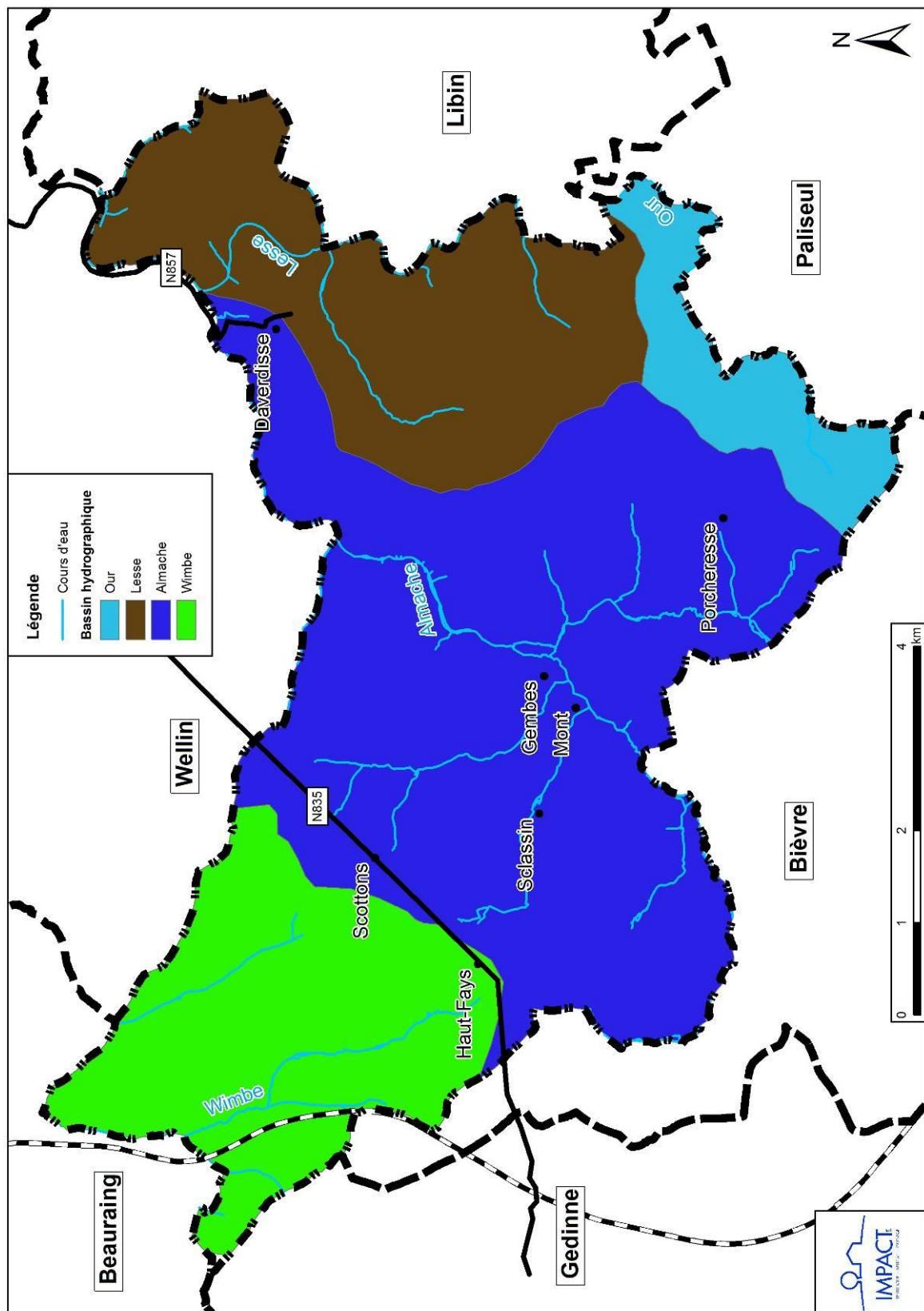
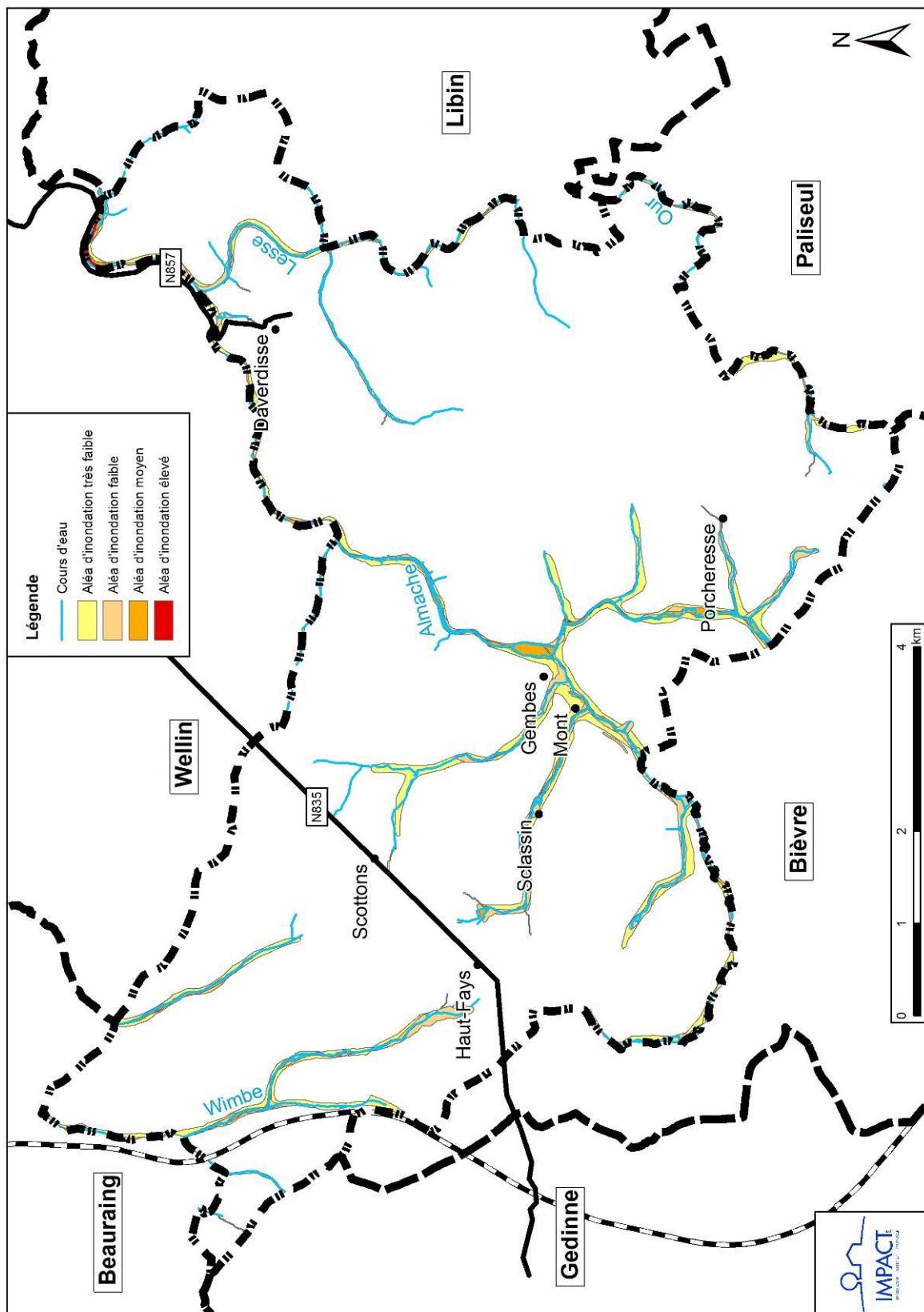


Figure 21 : Zone inondable

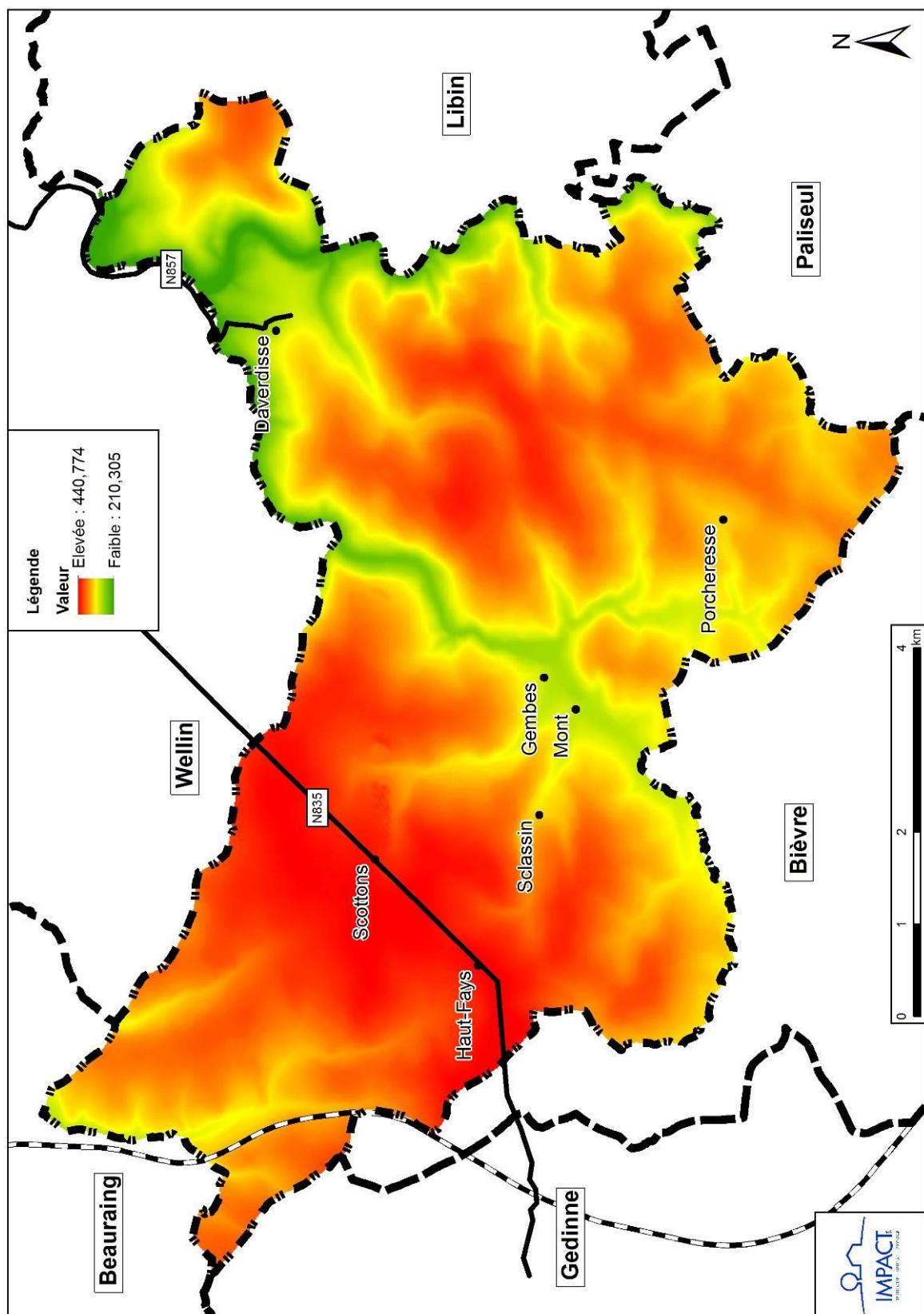


2.6.1.3. *Relief et géomorphologie*

Le paysage s'inscrit dans la pénéplaine ardennaise caractérisée par un relief relativement calme formé de grands plateaux à larges dépressions. Néanmoins, les vallées se creusent assez fortement vers le Nord-Est notamment en direction de la vallée de la Lesse et du ruisseau de Gembes (affluent de la Lesse). Le point le plus haut se situe entre Haut-Fays et Les Scottons (440 mètres) et le point le plus bas le long de la Lesse à Mohimont (210 mètres). Les crêtes et les vallées encaissées sont boisées alors que les cultures et les prairies se développent essentiellement autour des villages situés dans les larges dépressions.



Figure 22 : Modèle numérique de terrain



2.6.2. Contexte naturel

2.6.2.1. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Daverdisse. Ils couvrent une superficie de 2.952 ha, soit un peu plus de la moitié du territoire communal (52 %).

BE34025 – Haute Wimbe (3.096 ha dont 1.063 sur Daverdisse)

Le site est un vaste massif forestier ardennais s'étendant entre Froidfontaine (commune de Beauraing) et Haut-Fays, traversé par la Wimbe et plusieurs ruisseaux générant des vallons forestiers encaissés et des milieux alluviaux de bonne qualité. Le site est important pour l'avifaune caractéristique des grands massifs forestiers (plus de 50 couples de gobemouche noir, plus de 80 couples de pic mar, cigogne noire, gélinotte des bois, etc). Ce massif comprend des forêts de fond de vallée de type boulaires tourbeuses, aulnaies marécageuses et chênaies pédonculées à bouleau.

BE34026 – Massif forestier de Daverdisse (4.504 ha dont 1.556 sur Daverdisse)

Le site comprend le grand massif forestier situé autour du village de Daverdisse, s'étirant entre Halma et Gembes. Il est parcouru par de nombreux cours d'eau dont la Lesse et l'Almache. Il s'agit d'un vaste ensemble largement dominé par les forêts du métaclimax de la hêtraie acidophile à luzule mais le relief accusé et l'humidité locale des sols permettent la présence d'une variété d'autres habitats forestiers : des forêts de ravins, des chênaies humides, ainsi que de remarquables forêts alluviales et marécageuses le long du réseau hydrographique. Les quelques zones ouvertes et prairiales du site, essentiellement situées dans les fonds de vallée ou à proximité de ceux-ci, abritent notamment des milieux d'intérêt communautaire tels que des prairies maigres et des mégaphorbiaies. Le site se révèle enfin d'un grand intérêt pour l'avifaune, qu'il s'agisse d'espèces forestières (cigogne noire, pics, etc), des pies-grièches grise et écorcheur ou encore du Martin pêcheur.

BE34036 – Haute Lesse (406 ha dont 20 sur Daverdisse)

Le site englobe le cours de la Lesse et de plusieurs de ses affluents, depuis la source de la Lesse jusqu'à sa confluence avec l'Our. Dans la vallée de l'Our ainsi que le long de la Lesse en aval de Maissin, le site est essentiellement forestier, abritant des forêts alluviales remarquables, des érablières de ravins et d'autres forêts de versant plus ou moins acidophiles. Il convient enfin de souligner que le site de la Haute Lesse contribue à l'habitat de la cigogne noire.

BE35042 – Vallée de l'Almache en amont de Gembes (1.284 ha dont 313 sur Daverdisse)

Le site comprend une mosaïque de milieux traversés par l'Almache et quelques uns de ses affluents tels la Rancenne : forêts riveraines, forêts de résineux, mégaphorbiaies, prairies de fauche à bistorte, prairies maigres, etc. Les milieux prairiaux abritent de nombreuses populations du cuivré de la bistorte, les pies-grièches écorcheur et grise et le milan royal. Les cours d'eau et zones humides contribuent à l'habitat du martin-pêcheur d'Europe, du chabot, de la bécassine des marais, de la lamproie de Planer et du balbuzard pêcheur. Les habitats forestiers y sont variés et diversifiés, typiques des milieux humides de fond de vallée : aulnaie alluviale, chênaie pédonculée à bouleau et chênaie charmaie climacique. Deux grands blocs de hêtraie bien conservée sont également repris pour l'habitat hêtraie mais aussi pour leur importance en terme d'oiseaux inféodés aux grands massifs forestiers mixtes comme la gélinotte des bois, les pics mar et noir, la bondrée apivore et la cigogne noire.

2.6.2.2. Zone humide d'intérêt biologique

6422 – Ry de Bissu

Ce petit site forestier localisé entre les villages de Haut-Fays et de Fays-Famenne (commune de Wellin), est constitué d'une carrière de kaolin aujourd'hui abandonnée. L'excavation est inondée et est colonisée notamment par une roselière à massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), des bas-marais acides fragmentaires à laiche blanchâtre (*Carex canescens*) et un herbier aquatique à potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*). Les talus alentours portent une lande à callune (*Calluna vulgaris*) abritant le rare lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*).

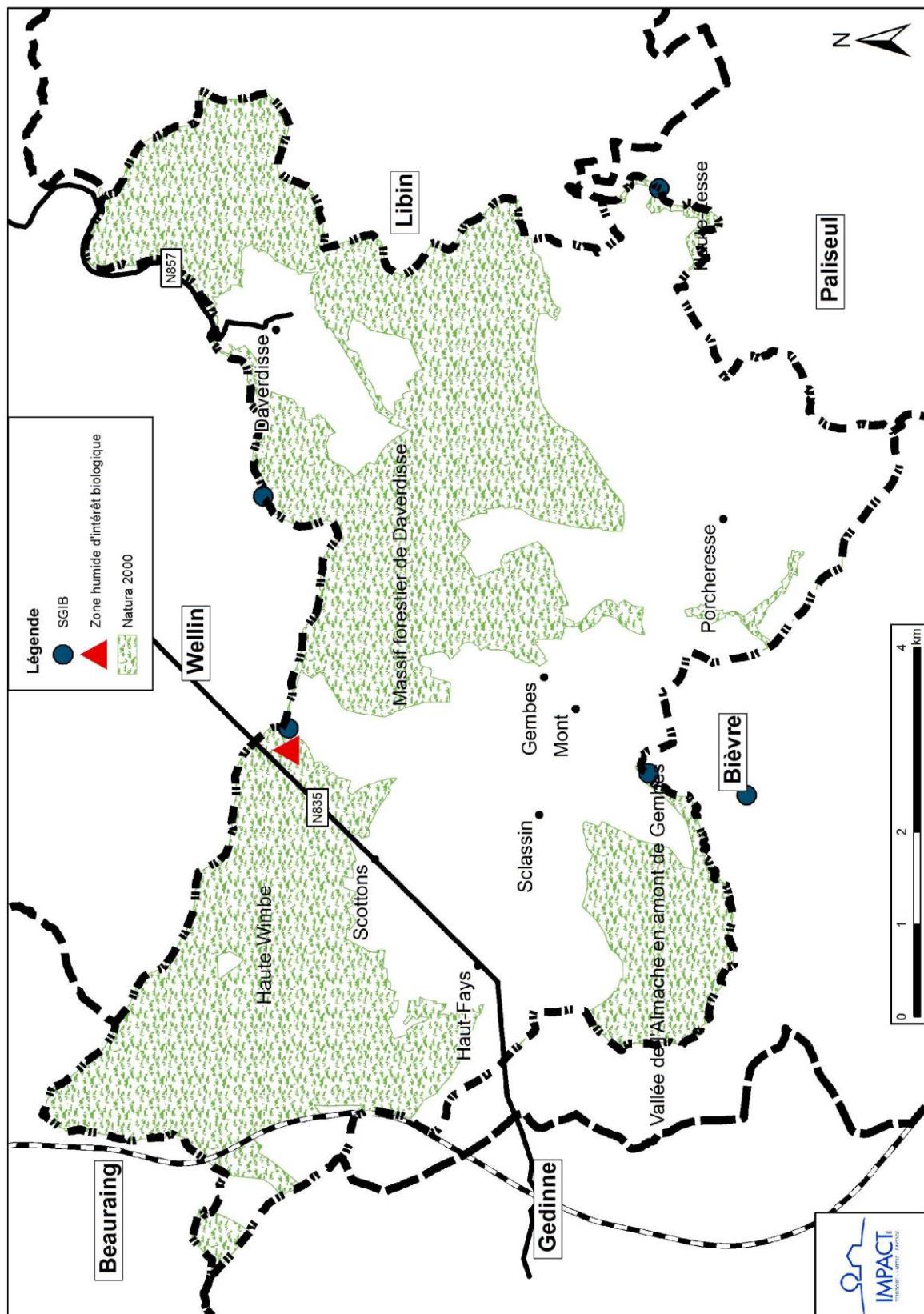
2.6.2.3. Site de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) recensés sur la commune de Daverdisse sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Inventaire des SGIB

Code SGIB	Nom du site	Type de milieu
395	Vallée de l'Almache ou ruisseau de Gembes	Fonds et versants de vallée
405	Vallée de la Lesse de Recogne à Halma	Fonds de vallée
428	Ry de Bissu	Zone humide
1781	Ruisseau de la ferme de l'Agrainchenet	Vallon humide
2827	La Rancenne	Vallon humide

Figure 23 : Sites naturels



2.6.2.4. Diversité des espèces

Suite aux contacts et aux informations reçues de la section locale de Natagora (Monsieur Lighezzolo), la diversité biologique est très importante puisqu'on dénombre +/- 650 espèces (données non exhaustives récoltées par les sympathisants de Natagora) dont :

- 180 espèces de papillon de nuit.
- 150 espèces de plante dont :
 - Aconitum gr. Napellus.
 - Osmunda regalis.
 - Rumex obtusifolius subsp. Tansiens.
 - Stellaria nemorum subsp. Montanum.
 - Wahlenbergia hederacea.
- 106 espèces d'oiseaux dont :
 - Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).
 - Cigogne noire (*Ciconia nigra*).
 - Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*).
 - Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).
 - Pic mar (*Dendrocopos medius*).
 - Pic noir (*Dryocopus martius*).
 - Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).
 - Tarier des prés (*Saxicola rubetra*).
 - Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*).
- 32 espèces de papillons de jour dont :
 - Apatura iris.
 - Mellicta diamina.
 - Argynnис adippe.
 - Cuivrée de la bistorte (*Lycaena helle*).
 - Grande tortue (*Nymphalis polychloros*).
 - Proclossiana eunomia.
 - Thècle du prunier – *Satyrium pruni*.
- 18 mammifères dont :
 - Marte (*Martes martes*).
 - Putois d'Europe (*Mustela putorius*)

Le territoire communal compte également quelques espèces de chauve-souris. A ce sujet l'église de Gembes présente un intérêt certain puisqu'elle abritait en 2002 une espèce Natura 2000, à savoir le Grand murin.

2.6.2.5. Espèces invasives

Au niveau des plantes invasives, le contrat de rivière de la Lesse a identifié 8 sites de plantes invasives (renouées asiatiques et balsamines de l'Himalaya), principalement le long de l'Almache. Il n'y a par contre pas de site avec des berces du Causasse, du moins le long des cours d'eau.

En collaboration avec Natagora, les renouées présentes sur le site du lavoir des Scottons ont été arrachées en 2014. Malheureusement, il en subsiste encore.

Depuis 2011, des actions systématiques d'arrachage des balsamines de l'Himalaya le long de la Lesse et de l'Almache sont menées (2 passages en été).

2.6.2.6. Arbres et haies remarquables

La commune de Daverdisse compte de nombreux arbres et haies remarquables. La liste complète est reprise en annexe au présent document.



2.6.3. Contexte paysager

2.6.3.1. Description paysagère

Selon la cartographie des territoires paysagers (CPDT - FUSAGx, 2004), la commune de Daverdisse se rattache à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale.

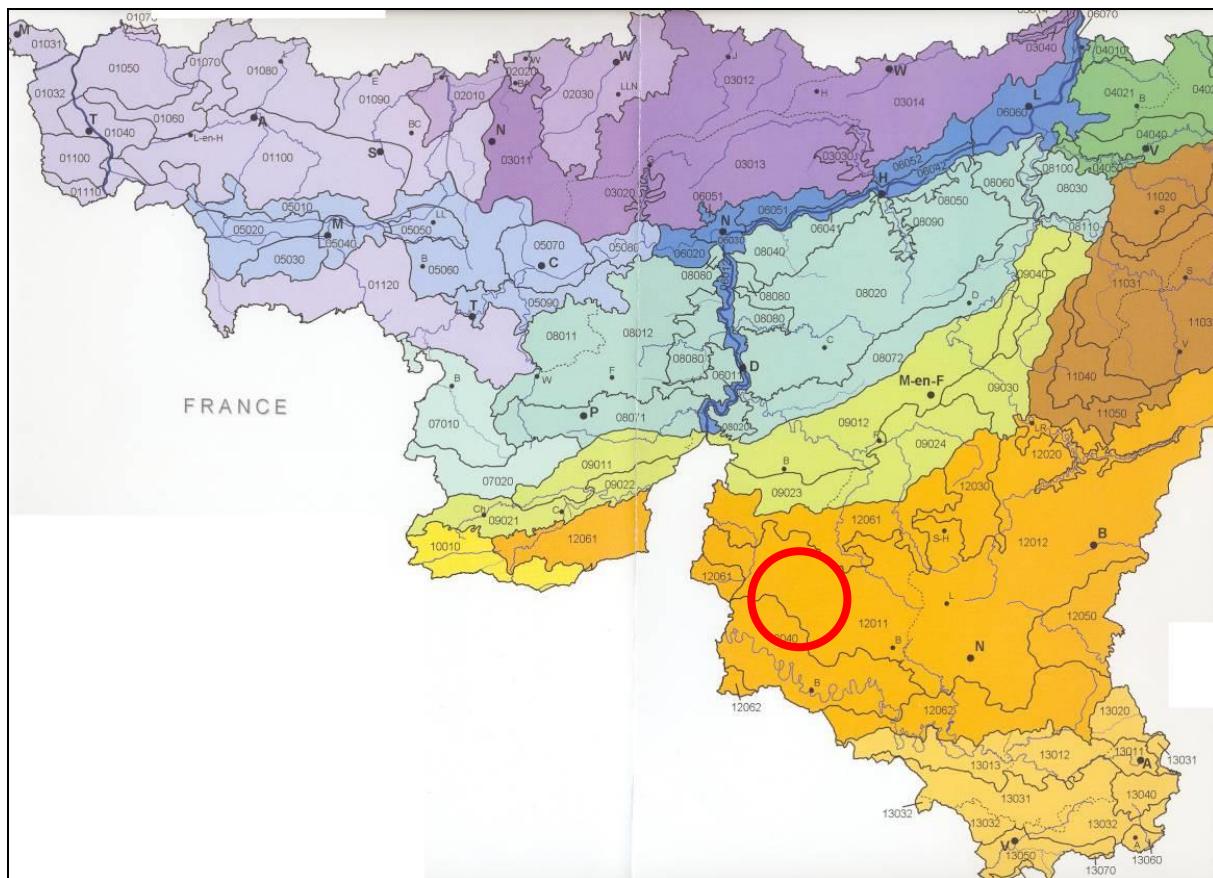
« Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du Nord-Est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au Sud comme au Nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'Ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'Est, villages et hameaux sont plus lâches ».

Plus spécialement la partie Nord de la commune comprenant le village de Daverdisse est caractéristique des bordures forestières du plateau ardennais (bordure septentrionale). « Les cours d'eau (Houille, Lesse et Lomme au Nord, Semois, Vierre et Rulles au Sud) qui incisent les bordures du haut plateau centre-ardennais déterminent des versants forestiers que ponctuent de rares villages de clairière. Les versants de la bordure septentrionale du plateau ardennais, d'un dénivelé de plus de 150 m, offrent des paysages d'entailles profondes et de replats quasi exclusivement forestiers ».

La partie Sud de la commune comprenant tous les autres villages est concernée par le faciès occidental des clairières. « Le haut plateau de l'Ardenne centrale est caractérisé par un relief peu accentué couverts d'herbages et planté de forêts. Dans la partie occidentale du haut plateau de l'Ardenne centrale, les boisements dominants confèrent aux paysages un caractère de clairières agricoles où se concentrent des villages de taille importante ».



Figure 24 : Territoire paysagers – CPDT (2004)



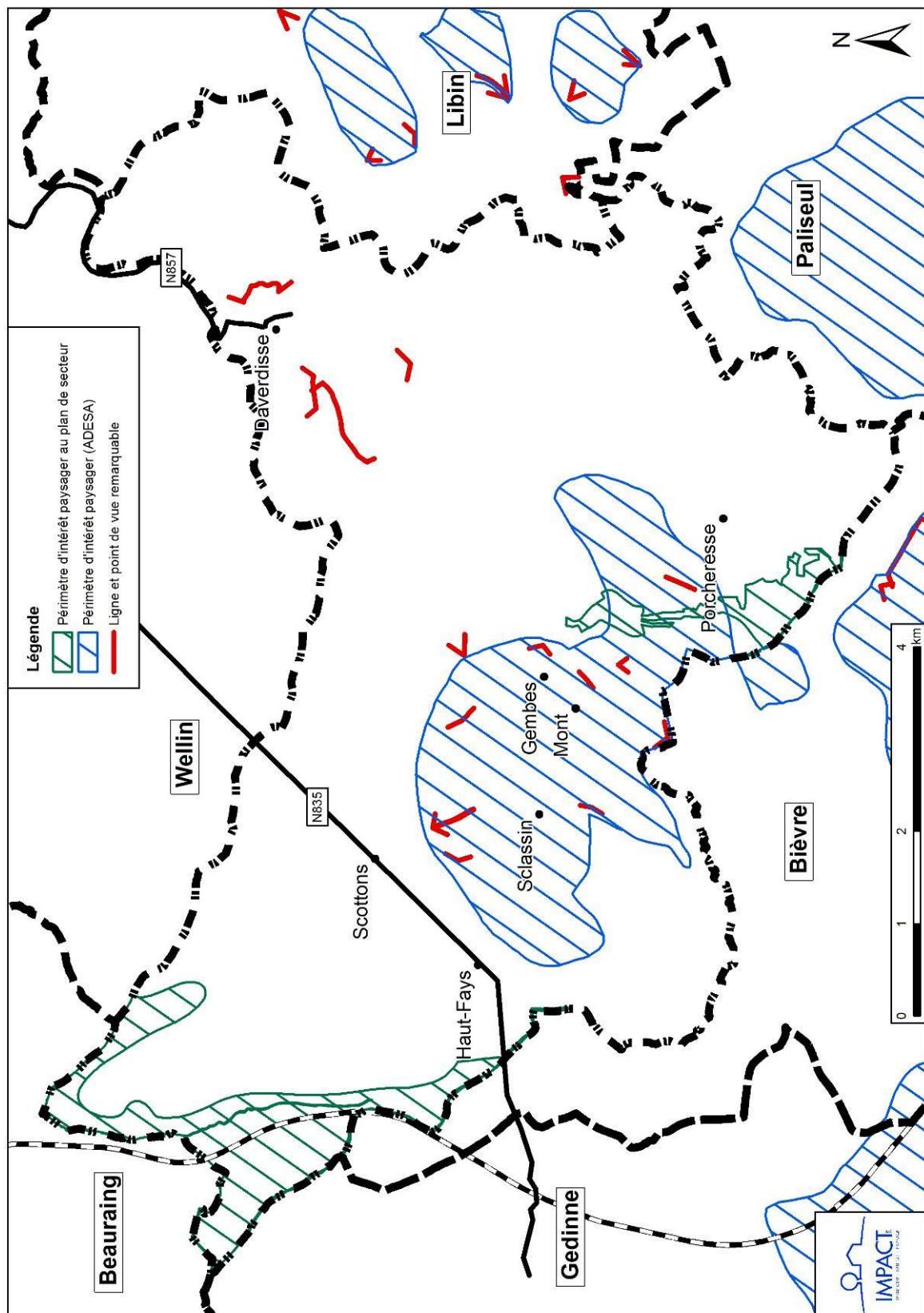
2.6.3.2. Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable

Au plan de secteur, figurent deux périmètres d'intérêt paysager : le premier est situé au Nord-Ouest d'Haut-Fays et englobe les zones forestières entre Haut-Fays, Bièvre, Gedinne et Beauraing, le second reprend la vallée de l'Almache entre Graide et Gembes.

Un autre périmètre d'intérêt paysager a été défini par l'ADESA. Il s'agit de la zone d'ouverture paysagère (principalement agricole) d'Haut-Fays vers Porcheresse et de la vallée de l'Almache.

A l'intérieur de ce périmètre d'intérêt paysager, de nombreux points de vue remarquables ont également été identifiés : campagne entre Haut-Fays, Les Scottons et Sclassin, route de Graide à Gembes, fin de la rue de la Culée à Gembes, etc. D'autres points de vue remarquables sont indiqués autour du village de Daverdisse (chemin de Bané Sart, chemin du Corai et à proximité du terrain de motocross).

Figure 25 : Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable



2.6.4. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Daverdisse adhère au **Contrat de rivière de la Lesse** qui regroupe également les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin. Le Contrat de rivière regroupe tous les usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

Les actions suivantes ont été menées sur la commune de Daverdisse :

- Editer un article concernant l'assainissement autonome pour informer et sensibiliser la population concernée.
- Information et sensibilisation des agriculteurs à la protection de l'eau, notamment la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau.
- Equiper les robinetteries des bâtiments communaux en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) (en cours).
- Informer et sensibiliser le personnel communal aux bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires (en cours).
- Interdire l'accès aux engins forestiers qui utilisent le bief comme chemin.
- Inciter les camps de jeunes qui s'installent le long des cours d'eau (et en particulier en amont des zones de baignade) à utiliser des toilettes sèches.
- Dans l'aménagement du territoire, continuer à tenir compte prioritairement des zones à protéger : zones inondables, zones karstiques, sites de grand intérêt biologique, paysages, etc.
- Modifier la configuration de la prise d'eau sur le ruisseau d'Ordenne à Gembes (captage agricole saisonnier) afin qu'il ne constitue plus une entrave aux poissons (pourrait être une bonne frayère) (en cours).
- Continuer à éviter tant que possible l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (avec récupération des hydrocarbures le cas échéant).
- Si possible prévenir la cellule de coordination en cas de travaux sur les voiries communales croisant un cours d'eau ou sur les cours d'eau de la commune.
- Protéger la biodiversité contre les plantes invasives le long des cours d'eau lorsque cette lutte est possible.
- Remettre en valeur l'ancien lavoir situé à Haut-Fays dans le quartier « Les Scottons » (en cours).
- Réparer deux piliers du « Pont des Gades » (pont classé) à Gembes au-dessus de l'Almache (en cours).
- Remise en valeur d'un site d'abissage le long de l'Almache - Pré Moinil (en cours).
- Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunes au respect des bonnes pratiques environnementales.
- Sauvegarde des milieux naturels et des habitats dans les sites Natura 2000 repris dans le projet Life « Papillons ».
- Poursuivre l'opération « Communes et Rivières propres ».
- Pose de panneaux donnant le nom du cours d'eau à l'intersection des sentiers de randonnée et cours d'eau (en cours).
- Organiser les JWE.

La commune a également marqué son souhait de participer au **Parc naturel Lesse et Semois** qui est actuellement en cours de constitution (association de projet pour le moment). Il regrouperait huit communes des provinces de Luxembourg et de Namur : Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

La commune de Daverdisse a signé la **convention « Combles et clochers »** le 25 avril 1996. Les quatre églises (Daverdisse, Gembes, Haut-Fays et Porcheresse) ont fait l'objet de travaux d'aménagement favorables aux espèces visées (chauves-souris, etc).

De plus, la commune de Daverdisse a ratifié la **convention « Gestion différenciée »** avec l'ASBL Pôle wallon de gestion différenciée. L'objectif est de mettre en place une collaboration afin de rendre la gestion des espaces verts, qui relève des autorités communales, respectueuse de l'environnement tout en étant en adéquation avec les moyens humains et financiers de la commune.

La commune de Daverdisse est concernée par le projet Life « Papillons ». En Haute-Lesse, le projet a pour objectif d'enrayer le déclin du Cuivré de la bistorte. Cette espèce, autrefois présente sur l'ensemble du territoire ardennais, ne se rencontre plus que le long de quelques cours d'eau dans les vallées préservées. La cause de ce déclin n'est autre que la raréfaction de la plante nourricière de ses chenilles, la bistorte. Cette fleur, extrêmement sensible au manque d'eau et à l'embroussaillement, a subi l'intensification de notre agriculture et l'abandon de la fauche des prairies humides pourra sauver les dernières populations en sursis.

Sur le territoire communal, les actions suivantes ont été menées :

- Restauration sur 2 ha :
 - 2 parcelles en berge droite et gauche de l'Almache en amont du Pont des Rives (déboisement de résineux).
 - Dans la vallée du Grainchy, déboisement de résineux pour restaurer le fond de vallée (qui est en très bon état de conservation). Au niveau des sources : mise sous convention d'un terrain d'un particulier pour la restauration de la digue d'un petit étang (colmatage)
- Sensibilisation :
 - 2009 : Balade Papillons avec le Centre touristique de Daverdisse et exposition du Centre touristique « Minute Papillon ».
 - En 2010, le Centre touristique et le Syndicat d'initiative participent avec le LIFE Papillons à « 2010, Année Internationale de la Diversité Biologique ». C'est le 16 avril 2010 que le Life Papillons a rendu visite à une soixantaine d'enfants de l'entité. La journée s'est déroulée en 3 tableaux : la balade, le jeu et les ateliers créatifs.

2.6.5. Ce qu'il faut en retenir

Forces

- La qualité physico-chimique des eaux souterraines peut être qualifiée de bonne à très bonne.
- Le territoire communal est traversé par de nombreux cours d'eau (Lesse, Almache, Wimbe, etc) dont les vallées sont généralement préservées et d'une grande qualité naturelle et paysagère.
- La commune de Daverdisse est peu concernée par la problématique des inondations, seule la ferme de Mohimont est reprise en zone d'aléa élevé d'inondation.
- La richesse naturelle du territoire est soulignée par l'inscription de plus de la moitié de la superficie communale en Natura 2000 (quatre sites pour une superficie totale de 2.952 ha), l'existence d'une zone humide d'intérêt biologique, de cinq sites de grand intérêt biologique, de nombreux arbres et haies remarquables, etc.
- Le territoire communal présente un très grand intérêt paysager avec des sites et points de vue remarquables.

Faiblesses

- Certains terrains sont inaptes à une valorisation agronomique du fait de l'engorgement d'eau ou du relief trop accidenté.
- On recense plusieurs captages mais aucune zone de prévention n'a été arrêtée à ce jour.

Problématiques majeures

- Des ressources naturelles fragiles.

Ressources spécifiques

- Un territoire présentant une très grande richesse naturelle et paysagère.

2.7. L'environnement bâti

2.7.1. Caractéristiques urbanistiques architecturales

2.7.1.1. Implantation et structure des villages

A l'exception de Haut-Fays implanté sur un plateau, les villages de la commune sont des villages de versant. Depuis les vues lointaines et les entrées des villages, les noyaux anciens apparaissent compacts, homogènes et structurés autour d'un point central constitué par l'église. Ils présentent généralement une structure en tas avec une ramifications du réseau viaire en étoile. Leurs caractéristiques sont particulièrement intéressantes.



Les silhouettes villageoises sont toutefois mises à mal par le développement récent de l'habitat mais également des exploitations agricoles qui, bien que relativement limité, a systématiquement tendance à aller rechercher les extrémités du potentiel offert par le plan de secteur, ce qui entraîne un éclatement parfois important des noyaux bâties.

Concentré initialement autour de l'église, Haut-Fays se caractérise par un très fort développement linéaire principalement le long de la route régionale N835 mais également le long d'autres voiries d'accès (rue de Bièvre et rue de Burnaifontaine), conférant à l'ensemble une structure disparate. Le petit hameau des Scottons est né de l'implantation d'ouvriers participant à la construction de la voie de chemin de fer.



A l'époque de Ferraris (1770-1778), Daverdisse s'implante selon une rue unique descendant vers la Lesse et ponctuée par son château, situé un peu à l'écart sur un versant opposé. Les premières extensions confirment cette situation tandis que les extensions récentes, principalement touristiques, se sont généralement réalisées hors du contexte villageois mais avec un développement linéaire restreint (certainement dû aux contraintes physiques) et avec un impact paysager limité (hormis l'entrée en venant de Porcheresse). Il en résulte que la structure initiale reste très marquante.



Sur la carte de Ferraris, Gembes se structure également selon une rue unique et l'on peut déjà apercevoir le hameau de Mont avec son château. Les extensions anciennes ont renforcé le noyau lui assurant une structure plus dense mais se sont également développées de l'autre côté de l'Almache vers Porcheresse et l'ancien vicinal. Le bâti contemporain s'est implanté le long des voies de communication sans aucun lien avec l'implantation originelle, notamment en venant de Graide ou de Porcheresse (chalets résidentiels), mais parfois aussi plus en lien avec le bâti ancien.



Porcheresse présente une structure relativement concentrée mais le développement actuel cautionné par le plan de secteur a tendance à favoriser un développement linéaire, plus spécialement vers Daverdisse ou bien vers Gembes. Toutefois, les extensions récentes restent peu perceptibles depuis les différentes vues lointaines. Notons que la présence d'un ancien moulin au lieu-dit « Les Rives » a été le point de départ d'implantation plus récente de chalets le long de l'Almache.



Le hameau de Sclassin se compose de quelques habitations. Sa structure a très peu évolué au fil du temps.



2.7.1.2. Espace rue et espace public

Majoritairement, les maisons anciennes, souvent mitoyennes, parfois isolées mais proches les unes des autres, sont implantées parallèlement à la voirie avec un recul assez faible par rapport à celle-ci. Dans le cas d'un recul plus large, un petit volume secondaire vient parfois ponctuer l'espace rue par son implantation (souvent perpendiculaire) sur l'alignement. D'autres éléments contribuent à rythmer et à animer l'espace rue comme un pignon à rue, un décrochage plus important, une structuration d'un carrefour, etc. Les haies, les arbres isolés, le petit patrimoine, les murs, etc sont également autant d'éléments renforçant l'espace rue.

L'espace public de référence pour les quatre villages est naturellement la place devant l'église. Toutefois, elles se résument actuellement à un espace asphalté présentant peu de convivialité.

Haut-Fays comprend un espace public de convivialité autour de la maison communale et s'étendant de l'autre côté de la route régionale. A Daverdisse, le centre du village, par sa structure particulière (mur et allée de marronniers), renforce l'attractivité du lieu malgré l'absence d'aménagement spécifique.



Au détour d'un carrefour, l'espace public s'élargit et peut jouer le rôle d'espace plus convivial ou plus structurant par la mise en valeur d'éléments patrimoniaux. C'est particulièrement vrai sur le village de Daverdisse avec l'aménagement de différentes fontaines dans le cadre du PCDR précédent.

2.7.1.3. Typologie des constructions

Le type initial de la ferme ardennaise est la ferme tricellulaire que l'on peut classer dans la catégorie des « maisons-blocs » regroupant sous une même toiture les trois fonctions de logis, d'étable et de grange. Chacune de ces travées est perpendiculaire à la façade principale. Il s'agit d'une maison trapue, étalée au sol, avec un développement en profondeur sous un grand toit à faible inclinaison.



A partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, on assiste à une verticalisation des volumes et un deuxième niveau d'ouvertures est alors visible en façade. Le plan de base et l'allure générale restent cependant assez semblables. Une modification plus tardive de ces modèles intervient à partir de la fin du 19^{ème} siècle avec la ferme étalée en longueur, peu profonde et coiffée d'une courte bâtière.

Les matériaux sont la pierre locale pour les élévations et l'ardoise pour les toitures. Les toitures peuvent présenter des croupettes.

La typologie ardennaise est particulièrement bien présente à Daverdisse, Gembes et Sclessin où les constructions ont su garder leurs caractéristiques traditionnelles. Sur le village d'Haut-Fays, l'habitat le long de la route régionale se démarque car il ne répond généralement pas à une fonction agricole. Certaines constructions ont par ailleurs subi des transformations qui ont altéré leur qualité (encadrements saillants, élargissement de baies, clôture de l'avant-cour, etc).

Porcheresse constitue un cas particulier puisqu'en grande partie reconstruit après la première guerre. Il en résulte une architecture cohérente aux gabarits homogènes et aux matériaux identiques. Cet habitat, aux murs de grès et joints rosés, aux ouvertures cernées de briques et aux toits d'ardoises, est généralement tricellulaire (logis, grange et étable) et présente deux niveaux complets d'ouvertures. Les toitures sont parfois recoupées de croupettes.



Ces maisons plus tardives, répondaient déjà à un certain confort et ont donc été moins sujettes à des améliorations ultérieures que dans d'autres villages de la commune. L'habitat est resté homogène et bien révélateur de cette époque de la reconstruction. Il est aujourd'hui devenu indissociable des maisons du Comité qui l'accompagnent au gré des rues du village.

L'habitat récent, construit après la seconde guerre mondiale, est relativement peu présent sur la commune. Sans pour autant généraliser, il convient de reconnaître que ces constructions ne s'insèrent que très peu dans le tissu bâti et s'individualisent au niveau de l'implantation (recul plus important, cours avant fermées, peu de prise en compte du relief, etc) au détriment d'une cohérence d'ensemble. Elles présentent également une diversité de volumétries et de matériaux non-conforme aux caractéristiques de l'habitat traditionnel. Toutefois, quelques constructions sont à signaler pour leur effort d'intégration ou de production d'une architecture de qualité.



2.7.2. Patrimoine

2.7.2.1. Monuments et sites classés

La commune de Daverdisse ne compte que deux monuments et sites classés :

- **Le pont des Gades à Gembe (monument) et les terrains environnants (site)** – Arrêté de classement du 09/12/1991. Il s'agit d'un petit pont en schiste sur l'Almache datant du 19^{ème} siècle qui permettait de relier Gembe et Porcheresse lorsque la jonction routière actuelle n'existant pas encore. Son nom vient des troupeaux de chèvres (« gattes » en wallon) qui broutaient jadis les prairies voisines. Le parapet de ce pont à trois arches est constitué de plaques de schiste posées verticalement. La plus petite des arches marque l'entrée de la dérivation qui alimentait le moulin de Gembe.
- **Un orme et un tilleul séculaires croissant à Daverdisse** – Arrêté du 31/12/1945 abrogé partiellement par l'arrêté du 24/06/2011 en ce qui concerne le classement de l'orme (disparu).



2.7.2.2. Autres éléments patrimoniaux

Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement au patrimoine bâti figurant à l'inventaire et donc repris comme patrimoine monumental de Belgique. La liste complète ainsi que la description extraite de cet ouvrage sont annexées.

Pas moins de 30 édifices sont repris à l'inventaire du patrimoine dont la majorité sur le village de Daverdisse (16).

Il s'agit généralement de fermes, d'anciennes fermes ou de maisons (18) mais on y retrouve également des édifices plus particuliers comme les églises de Daverdisse, Gembes, Haut-Fays et Porcheresse, le château de Daverdisse (méritant un classement), l'école communale de Gembes, l'ancien moulin de Mont ou encore la ferme de Mont ou château de Villers-Masbourg.



Notons également que trois ponts figurent à l'inventaire du patrimoine : Daverdisse, Porcheresse et Gembes.

Au niveau du petit patrimoine, seule la potale en pierre calcaire portant l'inscription « Sainte-Agathe » et située près de la maison communale d'Haut-Fays est mentionnée. Toutefois, il existe de nombreux éléments du petit patrimoine (fontaine, calvaire, etc) qui participent à la qualité des noyaux villageois.

Enfin, on peut également regretter l'absence de mention des petites maisons du Comité de Porcheresse (patrimoine historique particulier) et de la pompe à eau de Porcheresse (ouvrage d'art hydraulique spécifique).

2.7.3. Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique (sur base des époques d'urbanisation) des différents villages ainsi les éléments patrimoniaux recensés.

Figure 26 : Structure urbanistique et patrimoniale d'Haut-Fays et de Scottons



Figure 27 : Structure urbanistique et patrimoniale de Daverdisse



Figure 28 : Structure urbanistique et patrimoniale de Gembes et de Mont



Figure 29 : Structure urbanistique et patrimoniale de Porcheresse



Figure 30 : Structure urbanistique et patrimoniale de Sclessin



2.7.4. Analyse synthétique des constats

Forces

- Les noyaux anciens apparaissent compacts, homogènes et structurés autour d'un point central constitué par l'église (structure en tas avec une ramification du réseau viaire en étoile) et présentent des caractéristiques particulièrement intéressantes.
- L'espace-rue traditionnel est de qualité : recul traité en espace ouvert, variation de l'implantation, présence d'éléments végétaux, etc.
- D'autres espaces publics que la traditionnelle place de village peuvent également jouer un rôle structurant ou convivial avec comme exemple le centre de Daverdisse avec l'aménagement des fontaines et la présence d'une allée de marronniers.
- Les constructions traditionnelles correspondent à la ferme ardennaise tricellulaire s'élevant généralement sur deux niveaux et construites en pierres locales et en ardoises.
- Porcheresse constitue un cas particulier puisqu'en grande partie reconstruit après la première guerre (architecture cohérente aux gabarits homogènes et aux matériaux identiques).
- De nombreux éléments patrimoniaux sont recensés dont certains spécifiques comme le château de Daverdisse (méritant un classement), la ferme du Mont ou château de Villers-Masbourg, la pompe à eau de Porcheresse, etc.
- Le petit patrimoine est également bien présent (potale, calvaire, fontaine, etc) et participe à la qualité des noyaux villageois.

Faiblesses

- Les silhouettes villageoises sont toutefois mises à mal par le développement récent de l'habitat qui entraîne un éclatement parfois important des noyaux bâties, notamment le long de la route régionale à Haut-Fays.
- Les espaces publics de référence des différents villages, c'est-à-dire la place devant l'église, ne sont pas aménagés de manière conviviale et attractive (espace asphalté). Un espace public de convivialité a cependant été aménagé en lien avec la maison communale d'Haut-Fays.
- Certaines modifications apportées aux constructions anciennes ont malheureusement altéré leurs caractéristiques.
- Relativement peu présent sur la commune, l'habitat récent est généralement en rupture d'implantation, de volumétrie et de matériaux et se caractérise par une très forte individualisation au détriment d'une cohérence d'ensemble.

- La commune de Daverdisse ne compte que deux monuments et sites classés : le pont des Gades à Gembes et un tilleul séculaire croissant à Daverdisse (l'orme ayant aujourd'hui disparu).

Problématiques majeures

- Une faible connaissance, protection et mise en valeur du patrimoine bâti.

Ressources spécifiques

- Un patrimoine bâti de très grande qualité.

2.8. La population

2.8.1. Nombre d'habitants et son évolution

2.8.1.1. Au niveau communal

Comptabilisant 1.426 habitants² (705 hommes et 721 femmes) au 01/01/2013, Daverdisse est la commune la moins peuplée de Wallonie. La densité de population est très faible : 25,5 habitants par km².

Depuis 1990, la commune a perdu 68 habitants, soit une diminution relative de 4,6 %. Toutefois, 2005 constitue une année charnière. En effet, à partir de cette date, l'évolution démographique, bien que fluctuante, présente une tendance à la hausse avec un gain de 84 habitants. Après une perte de 152 habitants (plus de 10 % de la population) entre 1990 et 2005, l'hémorragie semble donc s'atténuer mais le niveau de population aujourd'hui reste inférieur à 1990.

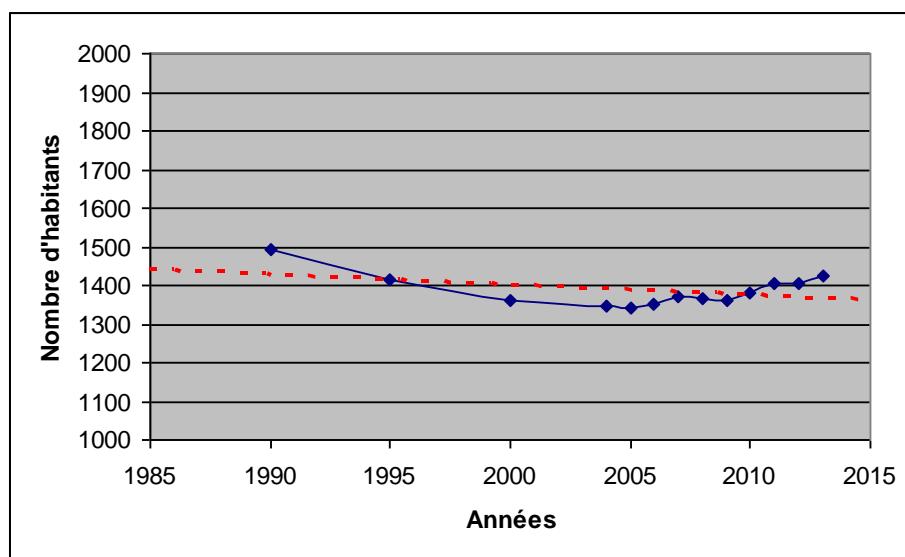
Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2026, la commune comptera 1.647 habitants (1.578 en 2021), soit une augmentation de 152 habitants. Il s'agit là d'une perspective réjouissante mais qui se doit d'être nuancée par la structure d'âge de la population.

Tableau 4 : Evolution de la population – 1990-2013 – STATBEL

Années	Nombre d'habitants	Evolution	Indice 1990
1990	1494	/	100,0
1995	1417	-5,2	94,8
2000	1360	-4,0	91,0
2004	1345	-1,1	90,0
2005	1342	-0,2	89,8
2006	1353	0,8	90,6
2007	1372	1,4	91,8
2008	1366	-0,4	91,4
2009	1359	-0,5	91,0
2010	1382	1,7	92,5
2011	1405	1,7	94,0
2012	1405	0,0	94,0
2013	1426	1,5	95,4

² Au 01/01/2015, la population de Daverdisse s'élevait à 1.453 habitants. En deux ans, la population a donc augmenté de 27 unités. L'évolution globalement positive ressentie ces dernières années s'est donc poursuivie.

Graphique 2 : Evolution de la population – 1990-2013 – STATBEL

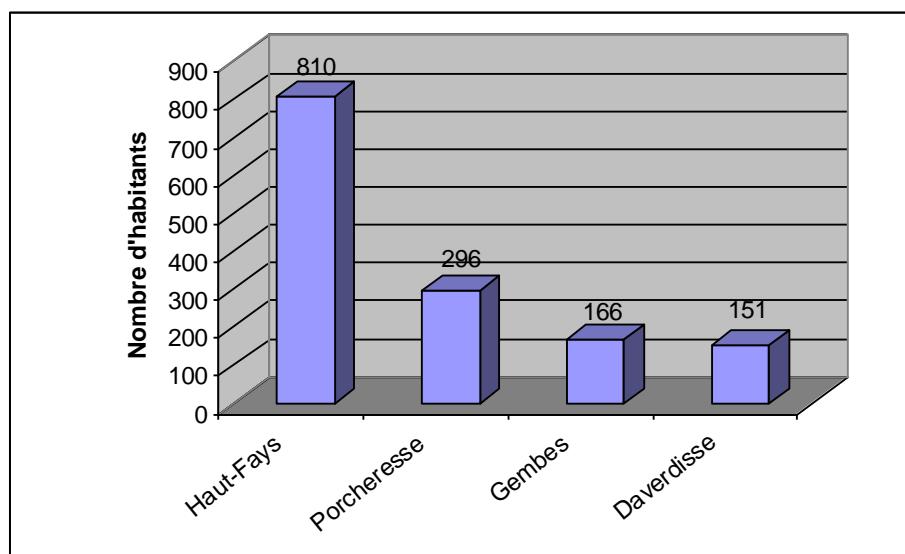


2.8.1.2. Au niveau des sections

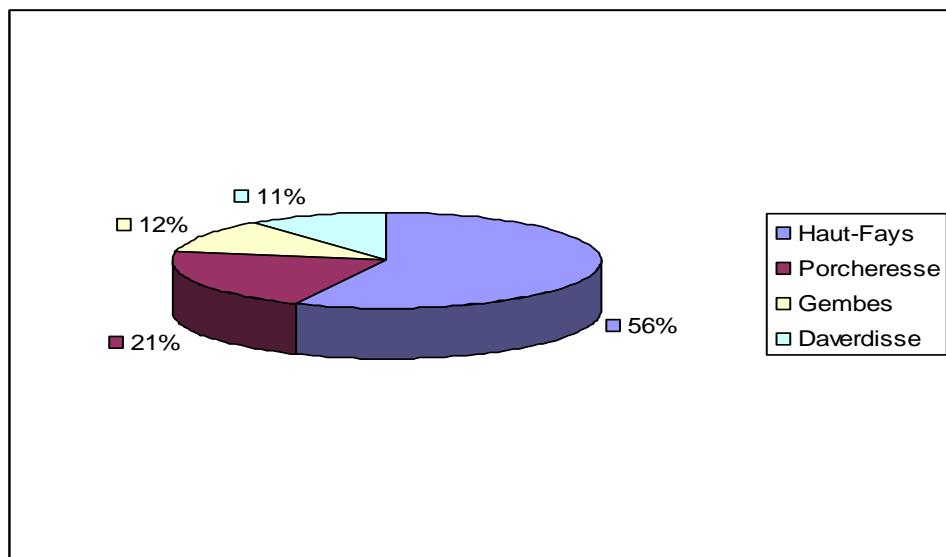
Cette évolution démographique plus favorable depuis 2005 cache toutefois d'importantes disparités entre villages.

Haut-Fays (avec Le Mont, Scassin et Les Scottons), centre administratif, est le village le plus peuplé avec 810 habitants au 31/12/2013 et rassemble donc plus de la moitié des habitants (56 %). Viennent ensuite Porcheresse (296 habitants) puis Gembes (166 habitants) et enfin Daverdisse, village le moins peuplé (151 habitants).

Graphique 3 : Répartition de la population par section (valeur absolue) – 2013 – Administration communale



Graphique 4 : Répartition de la population par section (valeur relative) - 2013 - Administration communale



Entre 1990 et 2013, Haut-Fays est la seule section qui présente une évolution démographique positive avec un gain de 16 habitants (+ 2 %). Porcheresse connaît une certaine stabilité au cours de cette période. Les villages de Daverdisse et de Gembes enregistrent quant à eux une perte très significative de population, respectivement de 23 habitants (- 13,2 %) et de 43 habitants (- 20,6 %).

Si l'on prend maintenant en considération l'année 2005, année charnière avec une reprise démographique, Haut-Fays gagne 72 habitants et Porcheresse 25 habitants. Ce gain se traduit sur le terrain par une dynamique immobilière plus présente (nouvelles constructions). Par contre, pour Daverdisse et Gembes, la situation reste négative.

Le redressement démographique est donc principalement supporté par la croissance d'Haut-Fays et, dans une moindre mesure, de Porcheresse tandis que le déclin démographique de Gembes et Daverdisse se poursuit.

Tableau 5 : Evolution de la population par section - 1990-2013 - Administration communale

Sections	1990	2005	2013	Evolution relative	Evolution absolue
Haut-Fays	794	738	810	2,0	16
Porcheresse	297	271	296	-0,3	-1
Gembes	209	181	166	-20,6	-43
Daverdisse	174	164	151	-13,2	-23

Graphique 5 : Evolution de la population par section – 1990-2013 – Administration communale

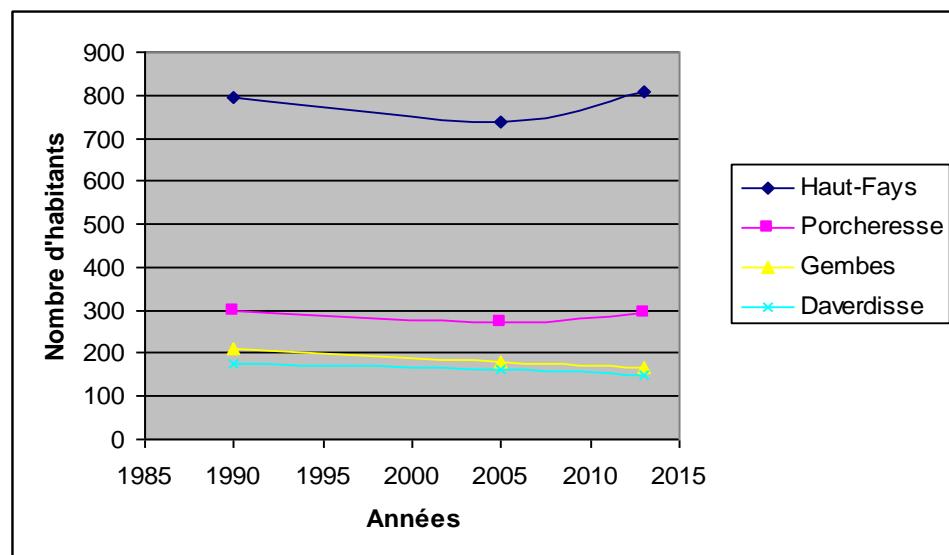


Figure 31 : Répartition de la population par section – 2013

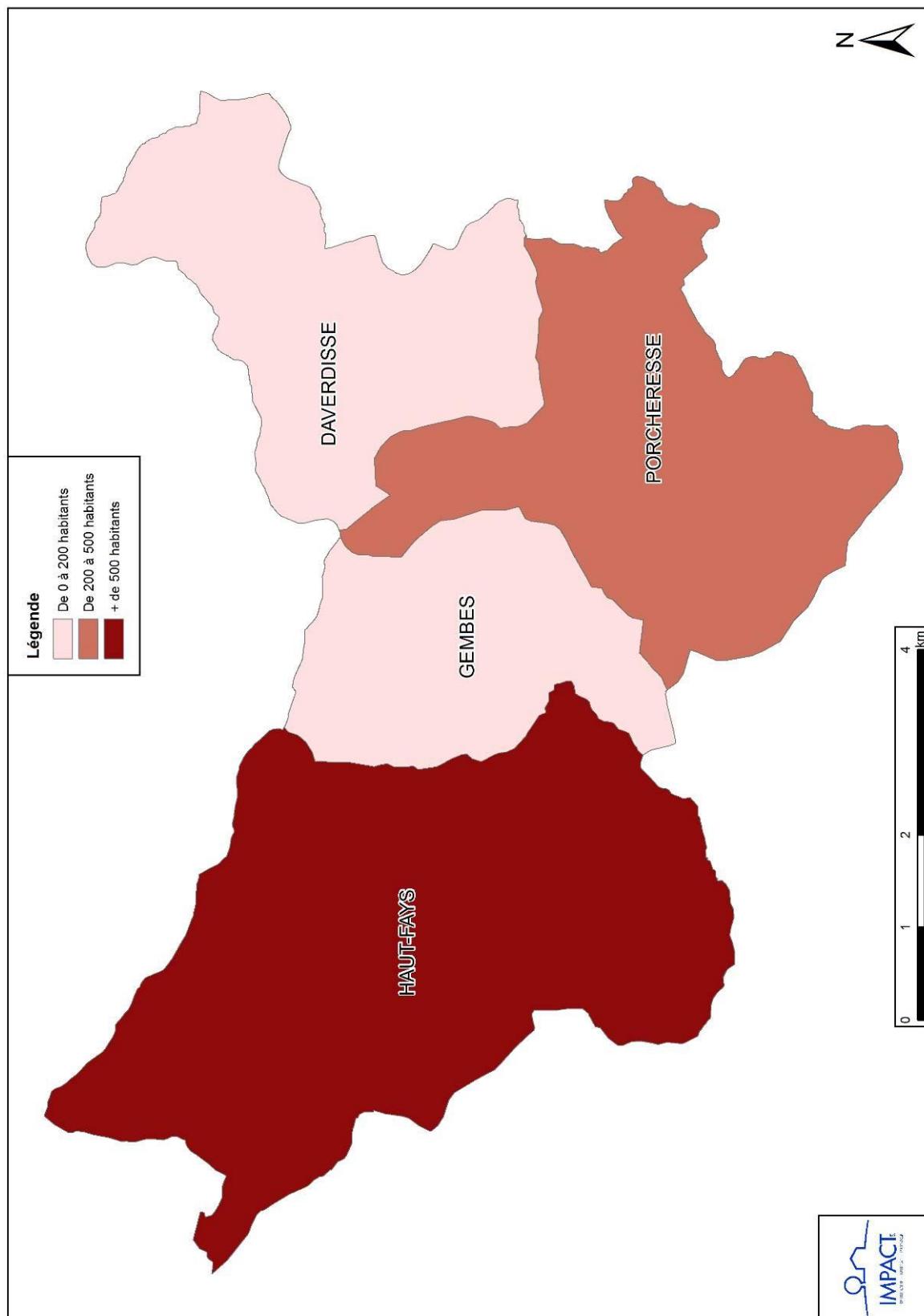
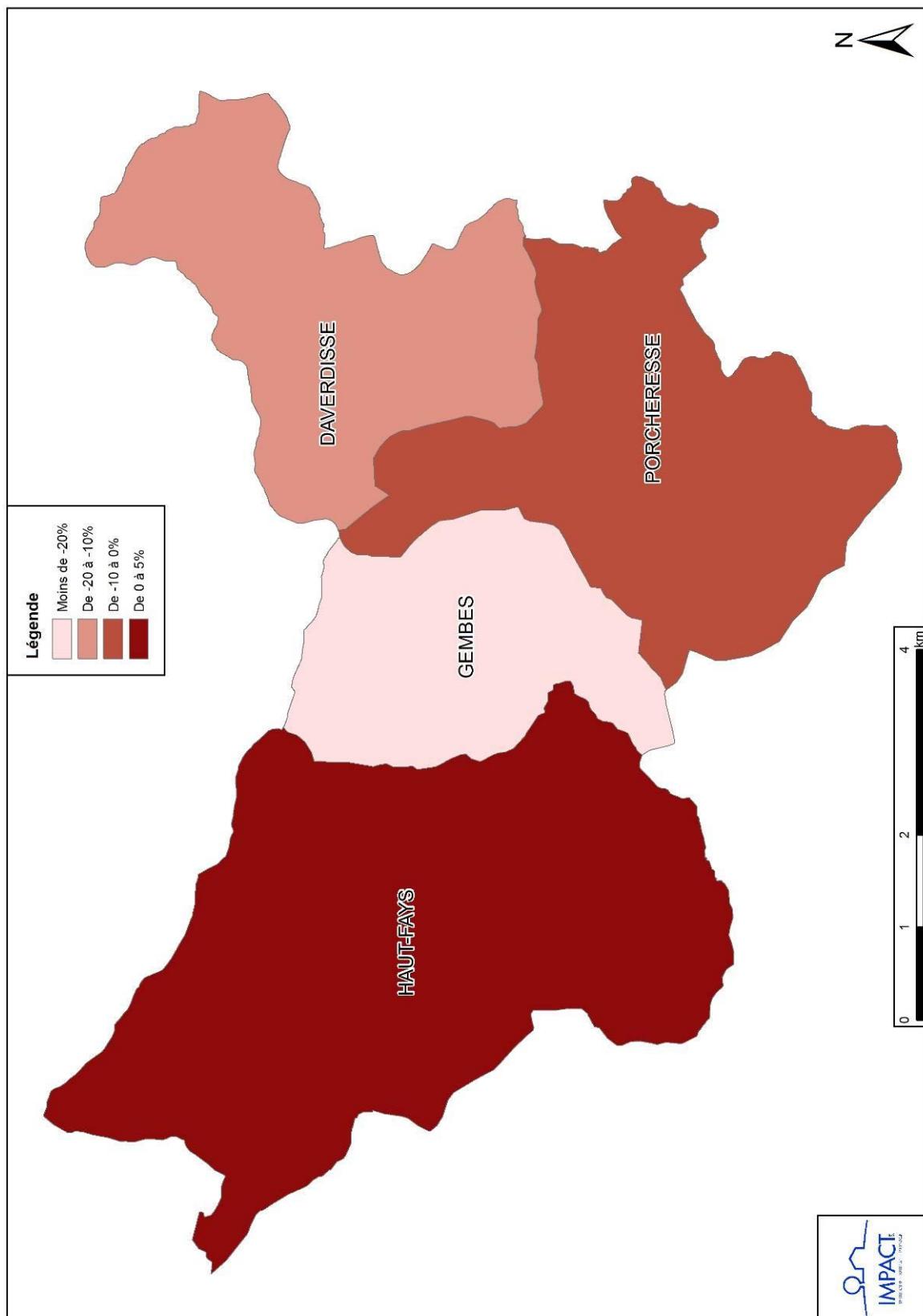


Figure 32 : Evolution de la population par section – 1990-2013



2.8.1.3. Au niveau de la micro-région

La commune de Daverdisse se situe dans une région démographiquement peu attractive composée essentiellement de territoires ruraux. Cependant, elle est la seule commune à perdre de la population entre 1990 et 2013.

Les communes namuroises de Bièvre et Gedinne ainsi que la commune de Wellin, malgré sa bonne accessibilité autoroutière, connaissent une évolution démographique contenue mais positive (de l'ordre de 5 à 7 %). Pour Beauraing et Paliseul, la croissance est de l'ordre de plus ou moins 10 %. Libin, jouissant de sa desserte autoroutière et de la proximité du pôle de Libramont, enregistre une forte évolution (+ 17,5 %). La croissance démographique wallonne est de 9,8 %.

La faible attractivité de Daverdisse trouve certainement son origine dans son éloignement par rapport aux axes majeurs de communication et aux pôles structurants ainsi que par son faible niveau d'emplois et de services.

Tableau 6 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1990-2013 – STATBEL

Communes	1990	2013	Indice 1990	Evolution absolue
Beauraing	8039	8867	110,3	828
Paliseul	4818	5250	109,0	432
Libin	4185	4919	117,5	734
Gedinne	4235	4481	105,8	246
Bièvre	3035	3213	105,9	178
Wellin	2787	2973	106,7	186
Daverdisse	1494	1426	95,4	-68
Arrondissement	53397	61231	114,7	7834
Région	3243661	3563060	109,8	319399

Graphique 6 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1990-2013 - STATBEL

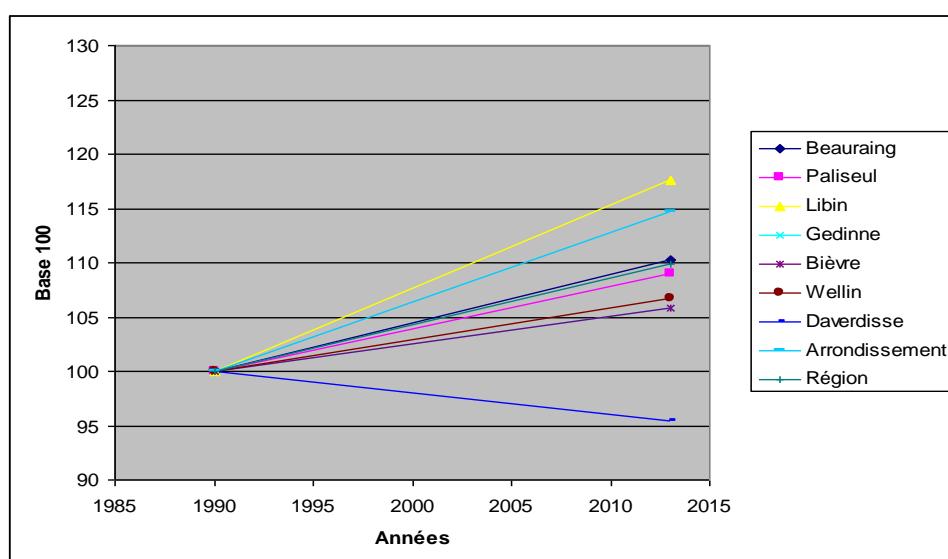


Figure 33 : Niveau de population pour la micro-région – 2013

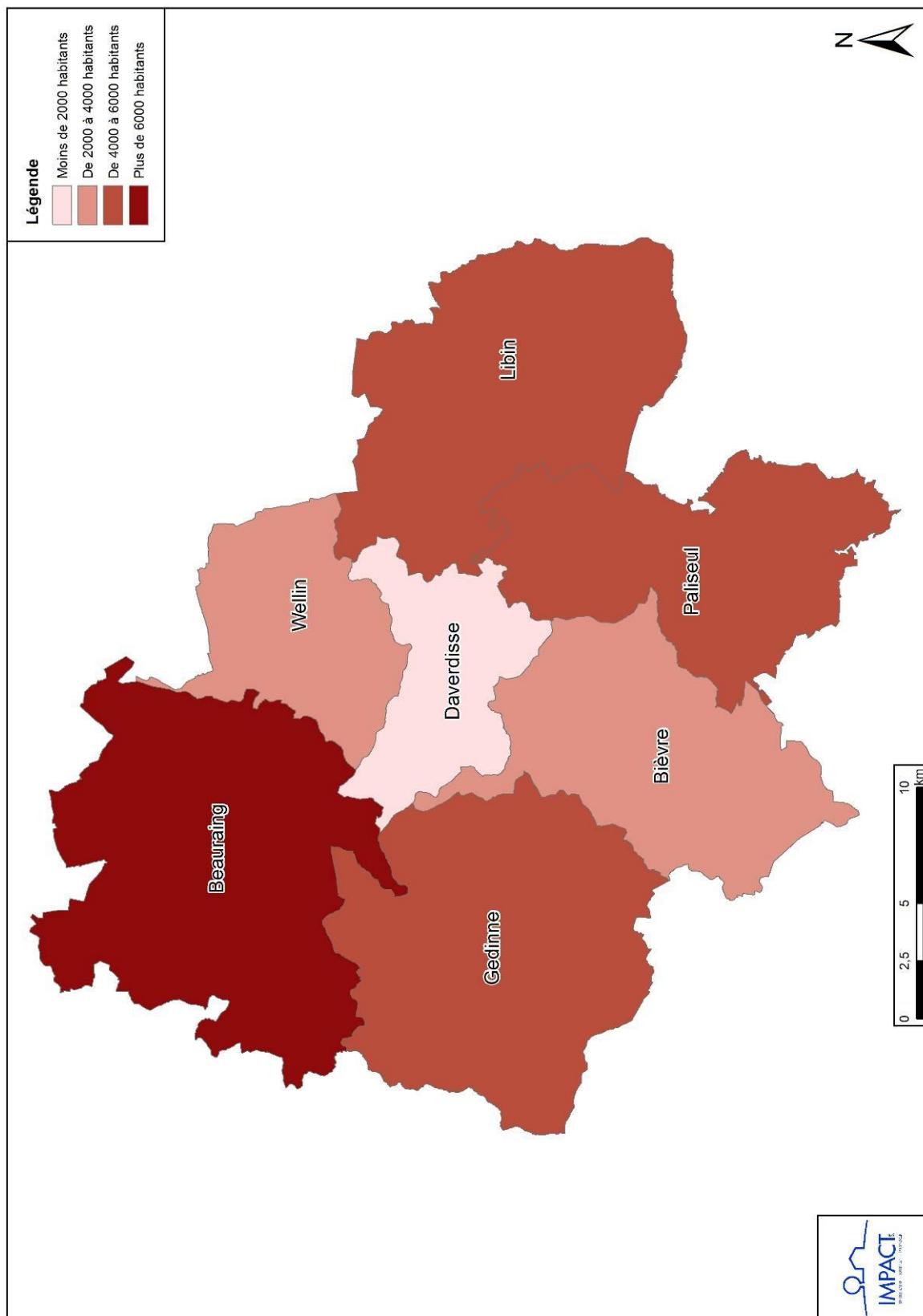


Figure 34 : Densité de population pour la micro-région – 2013

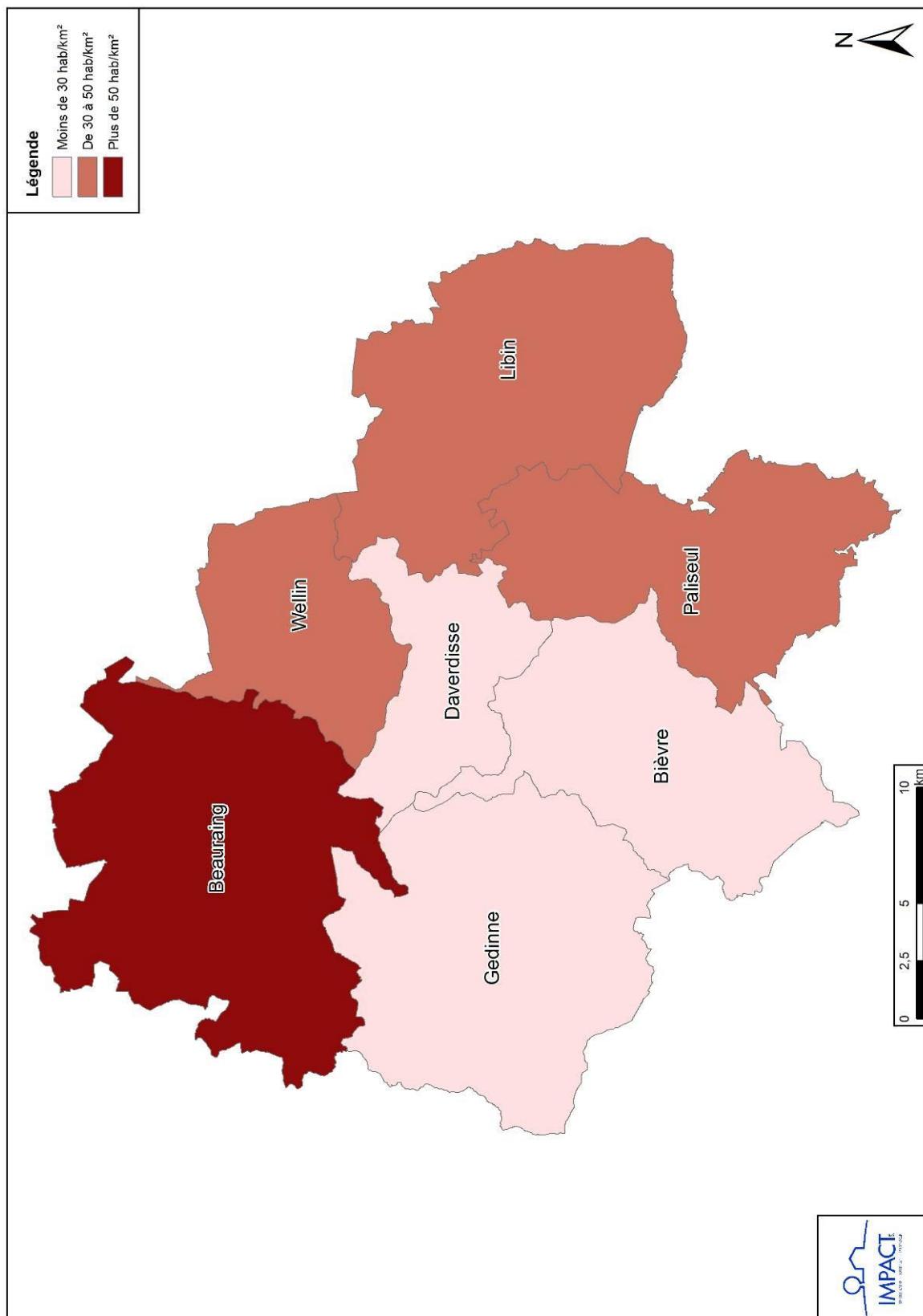
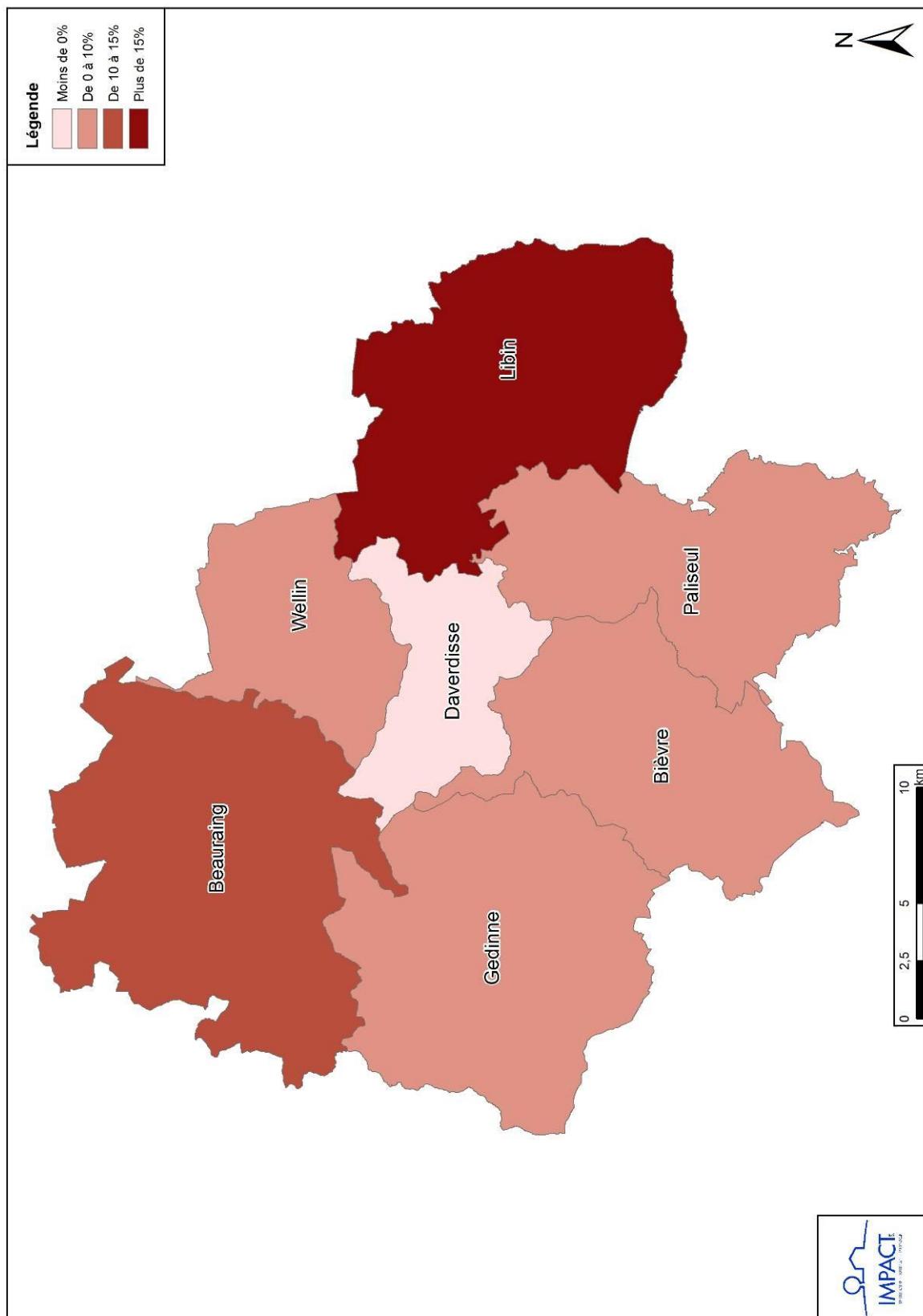


Figure 35 : Evolution de la population dans la micro-région – 1990-2013



2.8.2. Mouvements de population

Concernant les mouvements de population³, deux éléments méritent d'être mis en avant pour les différentes périodes entre 1993 et 2012.

Tout d'abord, le solde naturel est systématiquement négatif bien qu'il se réduise au fil des années. Il y a donc plus de décès que de naissances sur la commune de Daverdisse.

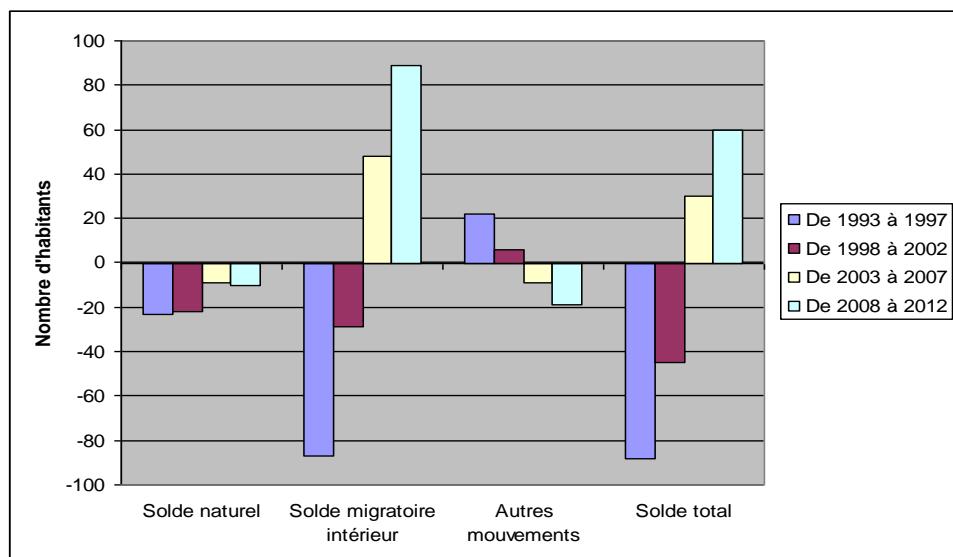
Ensuite, le solde migratoire présente une inversion de tendance. Au départ (1993-1997) très négatif, il se rétablit progressivement pour devenir positif pour la période 2003-2007 et augmenter de manière significative pour la période 2008-2012.

La croissance démographique actuelle (solde total) est donc soutenue par le solde migratoire et l'arrivée d'une nouvelle population sur la commune. Il s'agit là d'un élément potentiellement positif pour le renouvellement démographique futur⁴.

Tableau 7 : Mouvements de la population par période – 1993-2012 – IWEPS

Période	Solde naturel	Solde migratoire intérieur	Autres mouvements	Solde total
De 1993 à 1997	-23	-87	22	-88
De 1998 à 2002	-22	-29	6	-45
De 2003 à 2007	-9	48	-9	30
De 2008 à 2012	-10	89	-19	60

Graphique 7 : Mouvements de la population par période – 1993-2012 – IWEPS



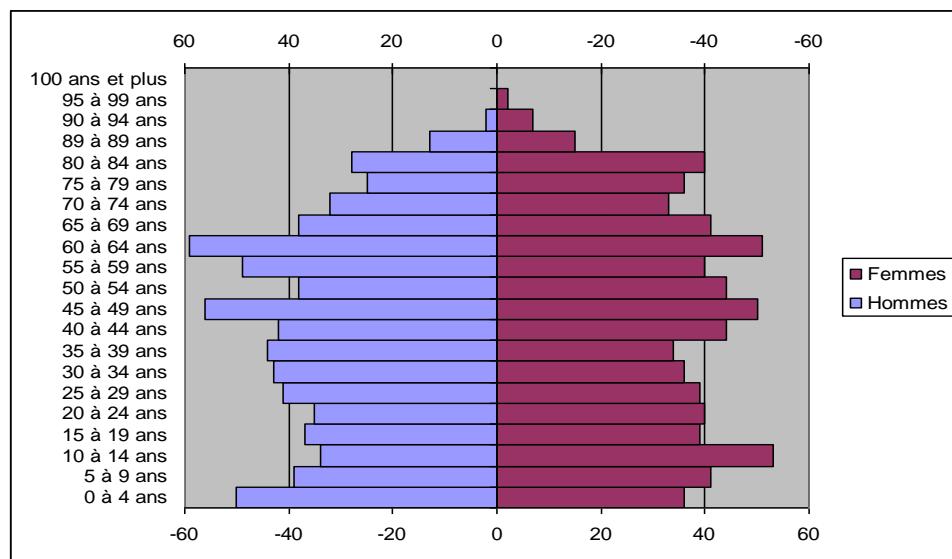
³ L'évolution générale d'une population est le résultat de deux processus. D'une part, le solde naturel c'est-à-dire le nombre de naissances moins le nombre de décès et, d'autre part, le solde migratoire c'est-à-dire le nombre de personnes immigrées moins le nombre de personnes émigrées.

⁴ En ce qui concerne les mouvements de population pour la période 2010-2014, il apparaît que, pour la première fois, le solde naturel est positif même s'il reste très faible (+ 4 unités). Par ailleurs, le solde migratoire reste également positif et de l'ordre de 60 unités.

2.8.3. Structure d'âges

La pyramide des âges de Daverdisse présente un profil particulier avec un sommet hypertrophié et une base peu fournie. De manière générale, il en ressort donc que les classes d'âges les plus vieilles sont surreprésentées et que les plus jeunes souffrent d'un déficit. On notera que les classes d'âge des 45 à 49 ans et des 60 à 64 ans sont prépondérantes dans la structure.

Graphique 8 : Pyramide des âges - 2013 - CYTISE



Cette structure particulière implique que Daverdisse présente des indicateurs démographiques négatifs. Plus ces indicateurs sont élevés, plus la situation est défavorable :

- Age moyen : 43 ans (40 ans pour l'arrondissement de Neufchâteau)⁵.
- Coefficient de dépendance⁶ : 1,11 (0,90 pour l'arrondissement de Neufchâteau).
- Coefficient de vieillissement⁷ : 1,28 (0,89 pour l'arrondissement de Neufchâteau).
- Coefficient de séniорité⁸ : 0,25 (0,23 pour l'arrondissement de Neufchâteau).

L'analyse par grand groupe d'âges permet de confirmer la structure pyramidale. Il est en effet particulièrement frappant de constater que Daverdisse compte proportionnellement beaucoup plus de personnes âgées (22 %) en comparaison avec l'arrondissement de Neufchâteau (16,5 %) et la Wallonie (17 %). Cette situation implique des besoins en termes de soins de santé ou d'aides aux personnes âgées auxquels il faudra être attentif.

⁵ L'âge moyen au 01/01/2015 est de 42,7 ans.

⁶ Coefficient de dépendance : nombre de non actifs (moins de 20 ans et plus de 60 ans) divisé par les actifs (de 20 à 59 ans).

⁷ Coefficient de vieillissement : nombre de plus de 80 ans divisé par le nombre de plus de 60 ans.

⁸ Coefficient de séniорité : nombre de plus de 60 ans divisé par le nombre de moins de 20 ans.

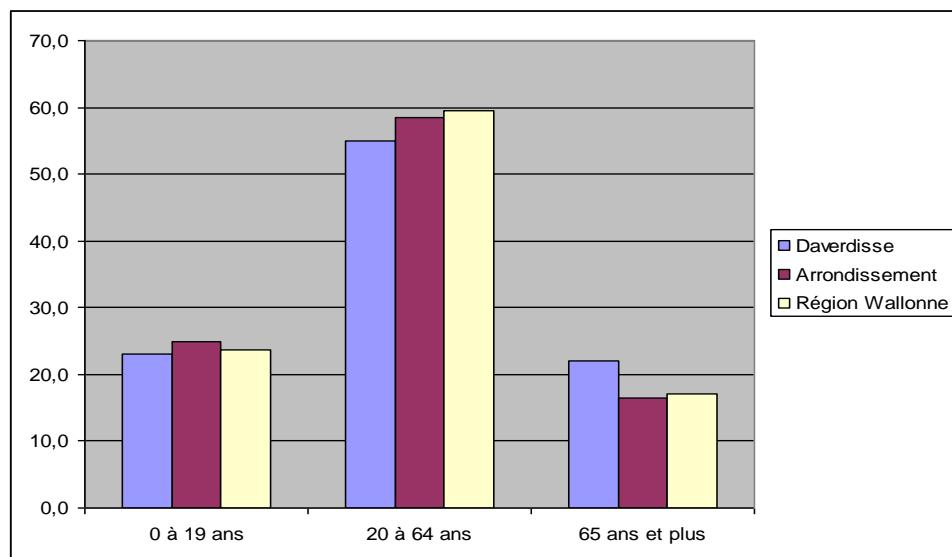
La forte proportion de personnes âgées entre 60 et 74 ans peut trouver son origine dans le fait que de nombreux seconds résidents viennent s'installer définitivement dans la commune après leur pension. Il convient donc de nuancer l'effet potentiellement positif de l'arrivée d'une population nouvelle évoqué précédemment par le fait qu'elle concerne également des personnes plus âgées qui n'auront pas les incidences favorables attendues sur la structure démographique.

Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont quant à elles sous-représentées (55 %). Cela s'explique principalement par la faible proportion de jeunes actifs (20 à 39 ans) qui sont sans doute amenés à quitter la commune faute d'emplois sur place ou à proximité.

Les jeunes (moins de 20 ans) (23 %), bien que moins nombreux comparativement à l'arrondissement de Neufchâteau, se situent dans les proportions plus ou moins équivalentes à la moyenne wallonne. Pour cette catégorie, le détail pour certains groupes d'âges permet d'objectiver les besoins en équipements et en services :

- De 0 à 2 ans (crèche ou accueillante d'enfant) : 47 enfants.
- De 3 à 5 ans (école maternelle) : 50 enfants.
- De 6 à 11 ans (école primaire) : 107 enfants.

Graphique 9 : Répartition de la population par grand groupe d'âges – 2013 – CYTISE⁹



⁹ Au 01/01/2015, la structure démographique est la suivante : 359 habitants de 0 à 19 ans (24,7 %), 757 habitants (52,1 %) de 20 à 64 ans et 337 habitants (23,2 %) de 65 ans et plus. Par rapport à la situation de 2013, on constate donc que la proportion de jeunes est en augmentation (+ 1,7 %) au même titre que la proportion d'aînés (+ 1,2 %). Bien que l'on assiste à un certain renouvellement, le vieillissement de la population reste une question préoccupante.

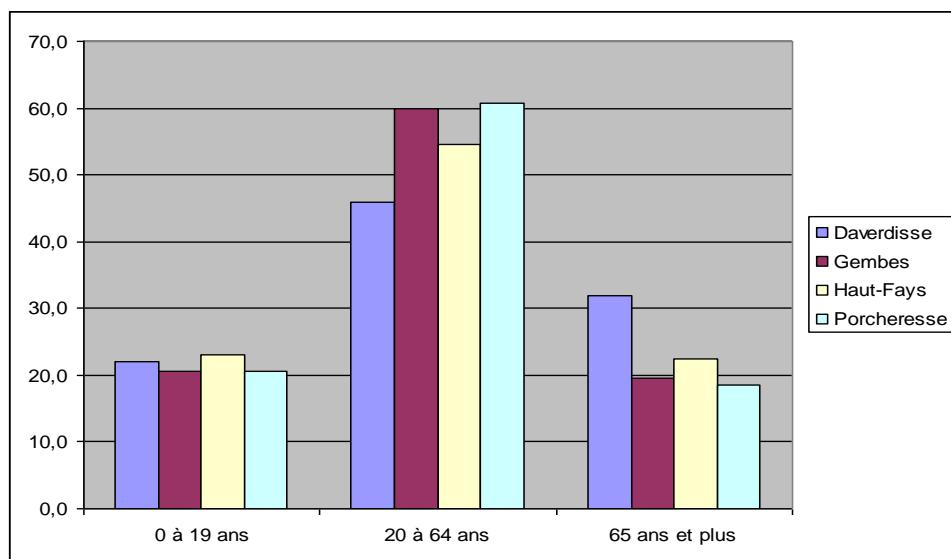
L'analyse plus fine de la structure d'âges par village permet de mettre en évidence de nouvelles divergences entre entités.

Le village de Daverdisse présente une structure de population très âgée puisque pratiquement 1/3 des habitants ont 65 ans et plus. Il en résulte une proportion de personnes entre 20 et 64 ans très faible. Il s'agit là d'une explication de la perte d'habitants liée également à la vocation touristique du village.

Porcheresse et, étonnamment, Gembes sont les deux villages comptant proportionnellement le plus de personnes entre 20 et 64 ans et le moins de personnes de 65 ans et plus. Or, Gembes connaît une décroissance démographique très importante.

Haut-Fays, vu son nombre d'habitants plus important, se rapproche de la structure rencontrée au niveau communal.

Graphique 10 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et par village – 2010 – CYTISE



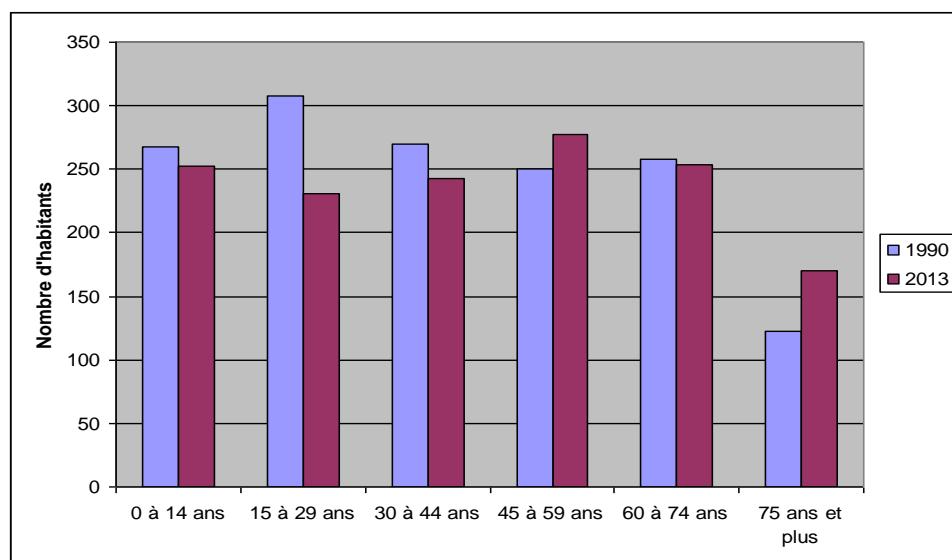
Depuis 1990, ce sont les classes d'âges les plus élevées qui sont en augmentation sur la commune (en valeur absolue et en valeur relative). Les personnes de 75 ans et plus ont augmenté de 48 unités et représentent aujourd'hui pratiquement 12 % de la population. La perte la plus importante est à mettre au niveau de la tranche d'âges des 15 à 29 ans. Il en résulte donc que la population de Daverdisse, en plus d'être âgée, est vieillissante. Les besoins en équipements et en services à destination des personnes âgées ne feront dès lors que se renforcer.

Ces propos sont confortés par les projections réalisées par l'IWEPS qui prévoit que la population de 65 ans et plus représentera 25 % de la population à l'horizon 2026 (411 personnes, soit pratiquement 100 personnes supplémentaires par rapport à la situation actuelle). Cette augmentation se fera au détriment des personnes de 20 à 64 ans, la proportion de moins de 20 restant relativement stable.

Tableau 8 : Evolution de la population en fonction des classes d'âges - 1990-2013 - CYTISE

Classe d'âges	Valeur absolue			Valeur relative		
	1990	2013	Evolution	1990	2013	Evolution
0 à 14 ans	268	253	-15	18,2	17,7	-0,4
15 à 29 ans	308	231	-77	20,9	16,2	-4,7
30 à 44 ans	270	243	-27	18,3	17,0	-1,3
45 à 59 ans	250	277	27	16,9	19,4	2,5
60 à 74 ans	258	254	-4	17,5	17,8	0,3
75 ans et plus	122	170	48	8,3	11,9	3,6
Total	1476	1428		100,0	100,0	

Graphique 11 : Evolution de la population en fonction des classes d'âges - 1990-2013 - CYTISE



2.8.4. Structure des ménages

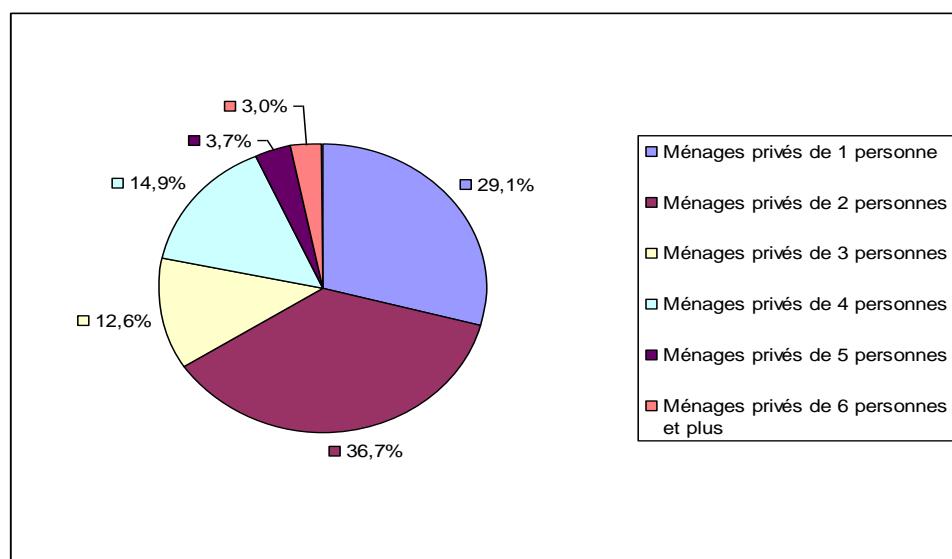
En 2013, la commune de Daverdisse compte 596 ménages privés. Malgré la perte de population depuis 1991, le nombre de ménages privés est en augmentation (+ 19 unités). Cela s'explique simplement par un phénomène généralisé de réduction de la taille moyenne des ménages (2,39 en 2013 pour 2,59 en 1991) lié au vieillissement de la population, à l'augmentation des familles monoparentales, etc.

La commune de Daverdisse se caractérise par une proportion plus importante de ménages privés composés de deux personnes (36,7 %). Au contraire, les ménages privés d'une seule personne sont sous-représentés (29,1 %).

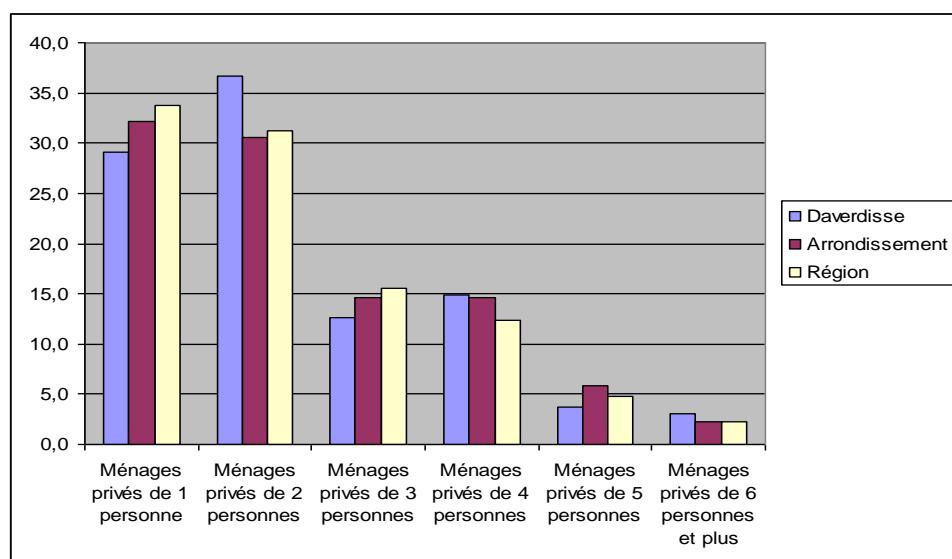
Tableau 9 : Structure des ménages par taille - 2013 - CYTISE

Ménage	Daverdisse	Arrondissement	Région
Ménages privés de 1 personne	29,1	32,1	33,8
Ménages privés de 2 personnes	36,7	30,6	31,2
Ménages privés de 3 personnes	12,6	14,6	15,6
Ménages privés de 4 personnes	14,9	14,6	12,4
Ménages privés de 5 personnes	3,7	5,8	4,8
Ménages privés de 6 personnes et plus	3,0	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

Graphique 12 : Structure des ménages par taille - 2013 - CYTISE

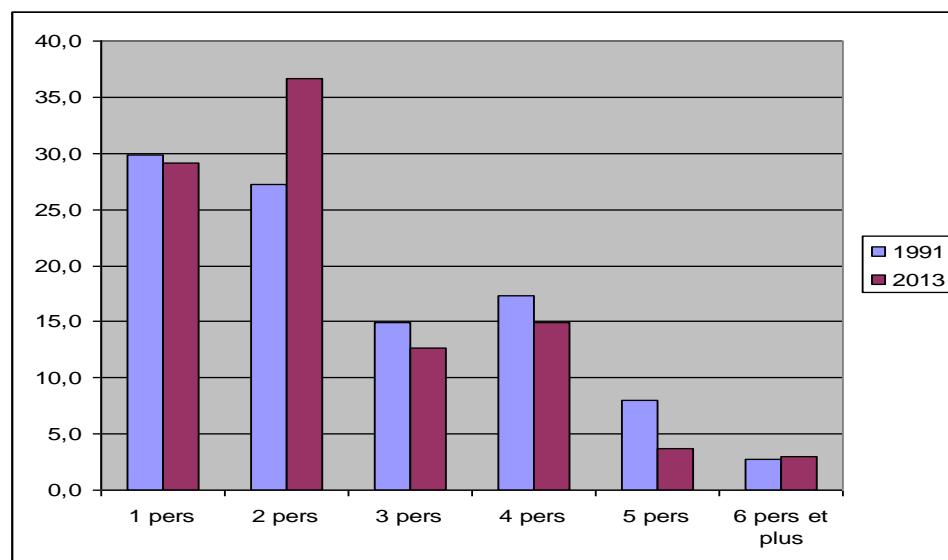


Graphique 13 : Structure des ménages par taille (comparaison) - 2013 - CYTISE



Si l'on s'intéresse à l'évolution de la répartition des ménages entre 1991 et 2013, on constate que la proportion des ménages privés composés de 2 personnes est en très forte augmentation (+ 9,5 %) alors que tous les autres types de ménages sont en diminution (à l'exception des ménages composés de 6 personnes et plus).

Graphique 14 : Evolution de la structure des ménages par taille – 1991-2013 – Cytise



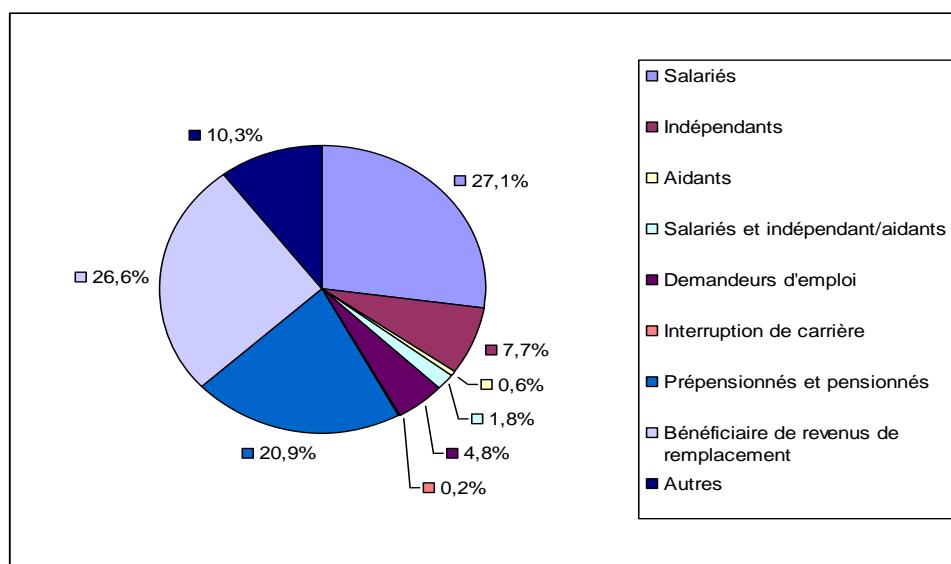
2.8.5. Structure socio-économique de la population

2.8.5.1. Statut socio-économique

En 2012, 27,1 % des habitants de la commune de Daverdisse sont salariés et 7,7 % indépendants. Les prépensionnés et les pensionnés représentent quant à eux plus de 20 % de la population¹⁰. Comparativement à la Wallonie, Daverdisse compte proportionnellement plus d'indépendants et plus de prépensionnés et de pensionnés.

¹⁰ Au 01/01/2014, 26,3 % de la population sont salariés, 6,9 % indépendants et 21,1 % prépensionnés ou pensionnés.

Graphique 15 : Statut de la population résidente totale – 2012 – IWEPS



2.8.5.2. Taux de chômage, d'activité et d'emploi

Selon l'IWEPS, en 2010, la commune de Daverdisse possède un taux d'activité¹¹ de 68,1 % et un taux d'emploi¹² de 56,7 %¹³. En comparaison avec la Wallonie, ces indicateurs sont positifs (taux d'activité de 67,6 % et taux d'emploi de 56,2 %). Par rapport aux communes limitrophes, Daverdisse présente un taux d'activité plus faible (moyenne de 70,3 %) et un taux d'emploi plus faible également (moyenne de 61,5 %).

Au mois de février 2014, le taux de demande d'emploi¹⁴ pour la commune de Daverdisse s'élève à 11,4 %¹⁵. Depuis 2010, on constate une augmentation constante du taux de chômage avec un pic plus important en 2014. Les taux de demande d'emploi masculin et féminin évoluent de manière plus aléatoire mais sont également tous les deux en augmentation. Le taux masculin (10,1 %) est inférieur au taux féminin (13,0 %).

¹¹ Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

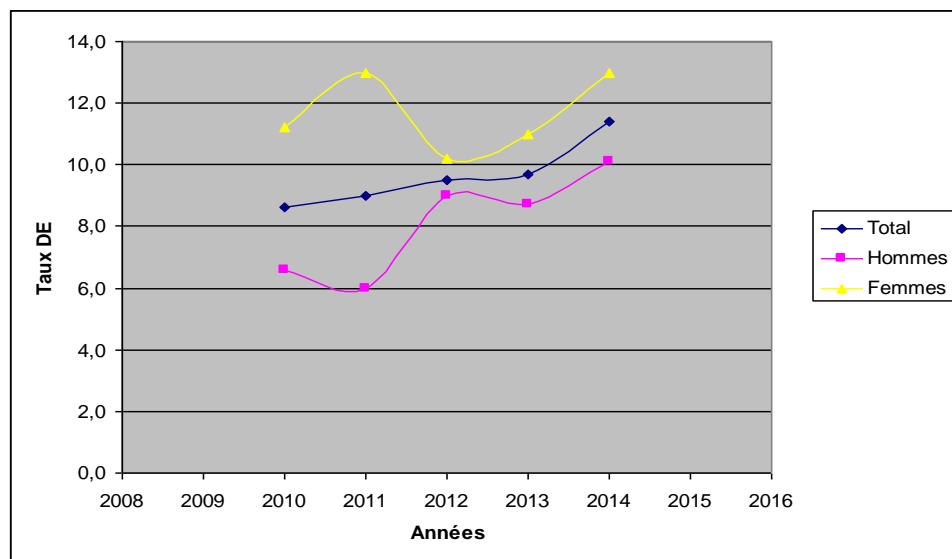
¹² Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

¹³ En 2013, le taux d'activité est de 66,5 % et le taux d'emploi de 59,4 %. Ces deux indicateurs subissent donc une évolution différente : taux d'activité en diminution et taux d'emploi en augmentation.

¹⁴ Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.

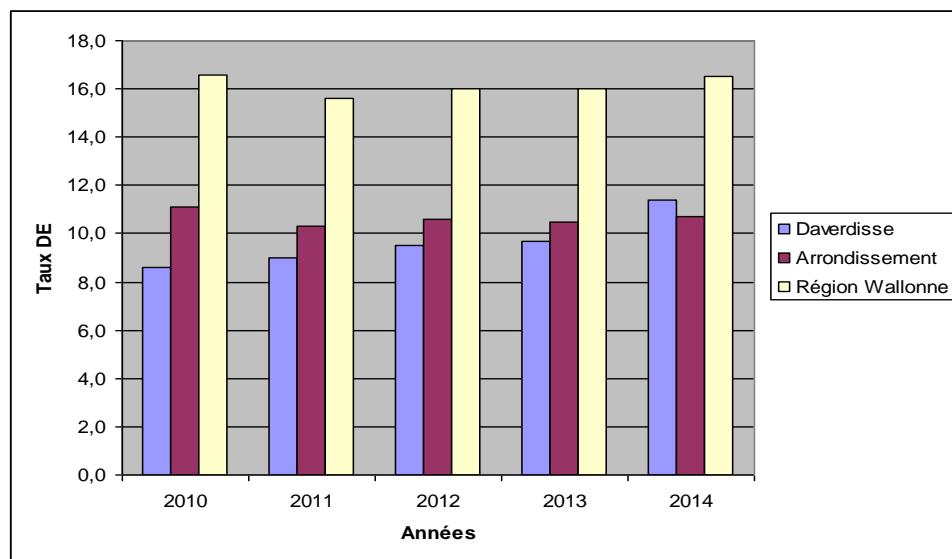
¹⁵ En octobre 2015, le taux de demande d'emploi s'élève à 11 %. Il est donc resté au même niveau qu'en février 2014.

Graphique 16 : Evolution du taux de demande d'emploi - 2010-2014 - FOREM



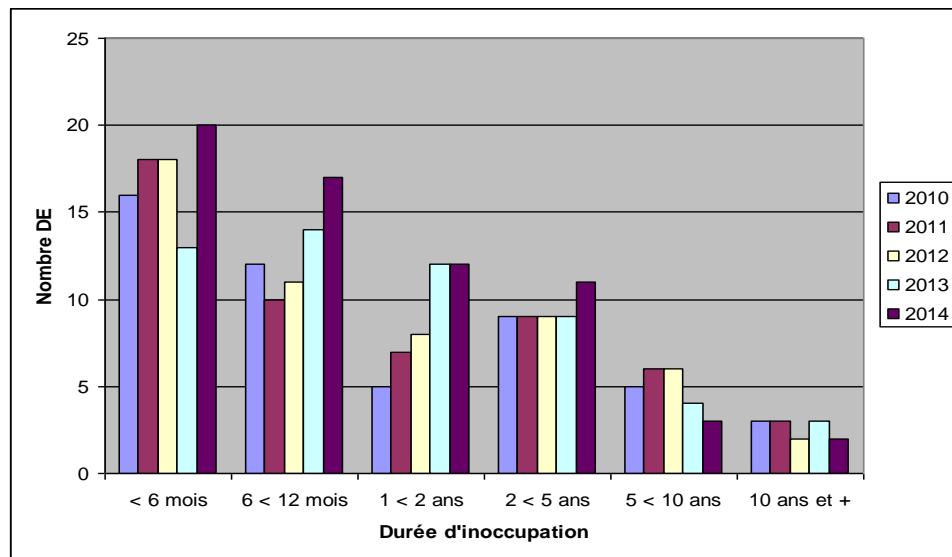
Bien inférieur à la moyenne wallonne (16,5 %), le taux de demande d'emploi sur Daverdisse se situe dans la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau (10,7 %). Toutefois, contrairement à l'arrondissement de Neufchâteau et à la Wallonie pour lesquels il est relativement stable, le taux de demande d'emploi est en augmentation sur Daverdisse.

Graphique 17 : Evolution comparée du taux de demande d'emploi - 2010-2014 - FOREM



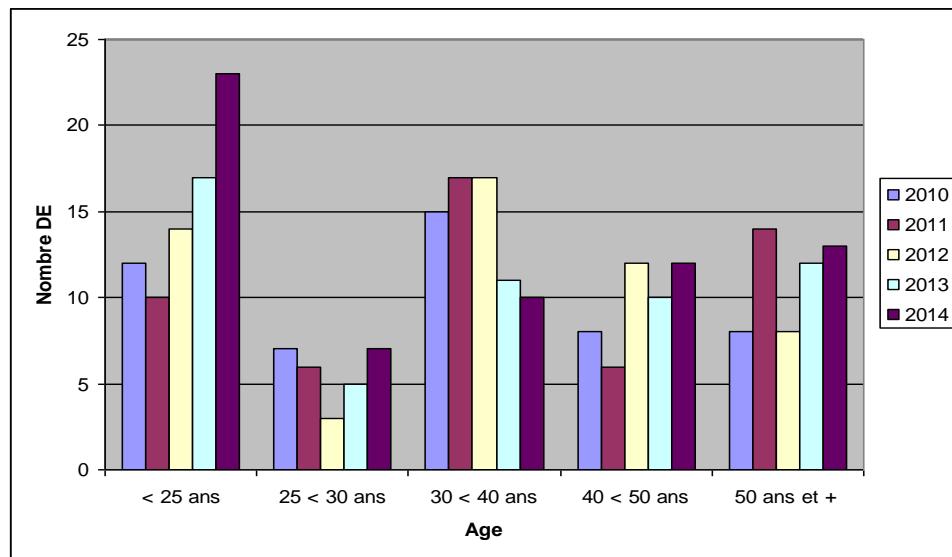
Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'inoccupation, on constate que la majorité (56,9 %) est inoccupée depuis une durée inférieure à 12 mois. Cette proportion est par ailleurs en augmentation depuis 2010. Les durées d'inoccupation plus longues (1 à 2 ans et 2 à 5 ans) sont également en augmentation significative par rapport à 2008. Enfin, les durées d'inoccupation les plus longues ne représentent qu'une faible proportion des demandeurs d'emploi.

Graphique 18 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation - 2010-2014 - FOREM



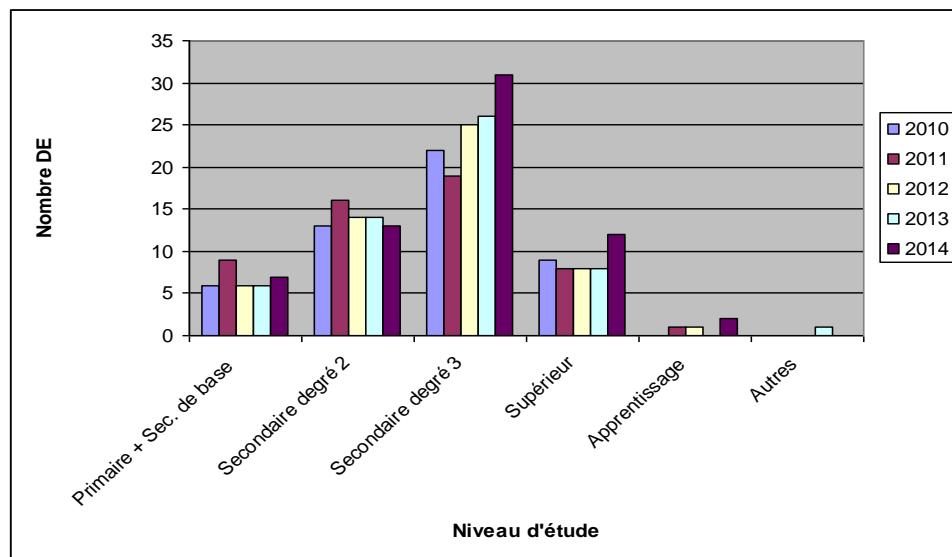
Les moins de 25 ans représentent un peu plus de 35 % des demandeurs d'emploi et leur nombre augmente de manière considérable depuis 2011. Cela traduit donc bien la complexité pour les jeunes de trouver un emploi sur la commune ou à proximité. Notons également que 1 demandeur d'emploi sur 5 a 50 ans ou plus.

Graphique 19 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2010-2014 - FOREM



Les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme d'étude secondaire du 3^{ème} degré représentent 47,7 % des demandeurs d'emploi.

Graphique 20 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude – 2010-2014 – FOREM

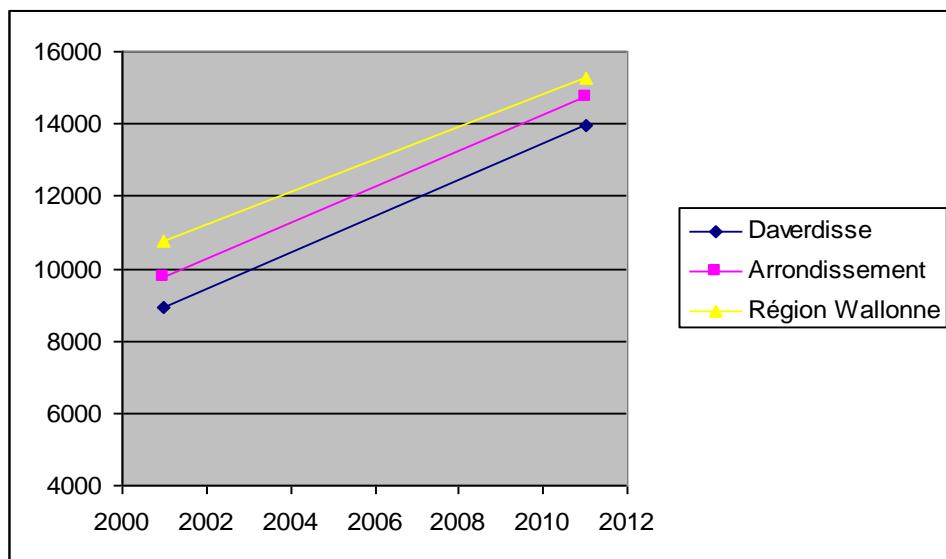


2.8.5.3. Niveau de vie

En 2011 (exercice d'imposition 2012), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 13.953 €. Le niveau de revenu moyen est donc plus faible que la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau (14.754 €) et de la Wallonie (15.277 €).

Depuis 2001, le revenu moyen annuel par habitant est en augmentation (+ 56,2 %) et cela de manière plus importante que sur les entités administratives de référence (+ 50,8 % pour l'arrondissement de Neufchâteau et + 41,9 % pour la Wallonie). L'écart a donc tendance à se résorber progressivement.

Graphique 21 : Evolution du revenu moyen par habitant – 2001-2011 – STATBEL

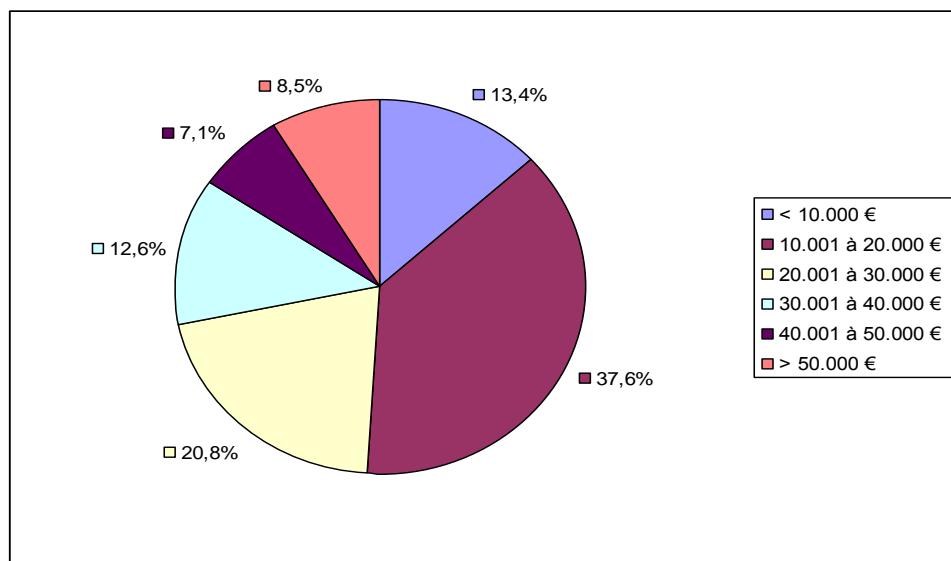


La répartition des déclarations fiscales laisse apparaître que Daverdisse compte proportionnellement moins de bas revenus (déclaration inférieure à 10.000 €) mais également moins de hauts revenus (déclaration supérieure à 50.000 €) que l'arrondissement de Neufchâteau et que la Wallonie. Il en résulte notamment que la tranche de revenus de 10.001 à 20.000 € est surreprésentée (37,6 %).

Tableau 10 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus – 2011 – STATBEL

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Daverdisse	13,4	37,6	20,8	12,6	7,1	8,5
Arr.	16,4	31,6	20,8	11,4	7,3	12,4
Région	16,2	33,2	21,2	11,2	6,5	11,8

Graphique 22 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus – 2011 – STATBEL



Au 01/01/2014, seuls 6 ménages bénéficiaient du revenu d'intégration sociale. Par rapport à ces dernières années, le nombre de bénéficiaires est globalement stable.

2.8.6. Liens avec d'autres plans et programmes

Dans le cadre du **Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille »** regroupant les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daveloose, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin, le plan de développement stratégique prévoit l'inscription d'une fiche-projet « L'insertion socioprofessionnelle, facteur d'innovation sociale et économique ».

Le projet entend articuler besoins de plusieurs publics fragiles (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RIS, personnes handicapées) et besoins de secteurs d'activité économiques forts du territoire, mais actuellement obligés de se redéfinir (tourisme, construction, artisanat). Il fait le pari que de cette convergence naîtront des innovations sociales et économiques.

En pratique, il s'agira d'apporter un ensemble de solutions variées à différents publics en mal d'insertion sociale et/ou professionnelle, de relations humaines, en élargissant le champ d'activité des acteurs d'insertion en place, et en appuyant l'émergence d'orientations nouvelles dans les secteurs du tourisme, de la construction et de l'artisanat.

Ces solutions prendront les formes suivantes :

- La création et l'animation du réseau des acteurs de l'insertion et la promotion de leurs activités.
- La création, l'équipement et l'animation de lieux destinés à l'accueil de publics particuliers.
- La mise au point de modules de formation spécifique et d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

2.8.7. Actualisation disponible des principales données statistiques

Au 01/01/2015, la population de Daverdisse s'élevait à 1.453 habitants. En deux ans, la population a donc augmenté de 27 unités. L'évolution globalement positive ressentie ces dernières années s'est donc poursuivie.

En ce qui concerne les mouvements de population pour la période 2010-2014, il apparaît que, pour la première fois, le solde naturel est positif même s'il reste très faible (+ 4 unités). Par ailleurs, le solde migratoire reste également positif et de l'ordre de 60 unités.

L'âge moyen au 01/01/2015 est de 42,7 ans.

Au 01/01/2015, la structure démographique est la suivante : 359 habitants de 0 à 19 ans (24,7 %), 757 habitants (52,1 %) de 20 à 64 ans et 337 habitants (23,2 %) de 65 ans et plus. Par rapport à la situation de 2013, on constate donc que la proportion de jeunes est en augmentation (+ 1,7 %) au même titre que la proportion d'aînés (+ 1,2 %). Bien que l'on assiste à un certain renouvellement, le vieillissement de la population reste une question préoccupante.

Au 01/01/2014, 26,3 % de la population sont salariés, 6,9 % indépendants et 21,1 % prépensionnés ou pensionnés.

En 2013, le taux d'activité est de 66,5 % et le taux d'emploi de 59,4 %. Ces deux indicateurs subissent donc une évolution différente : taux d'activité en diminution et taux d'emploi en augmentation.

En octobre 2015, le taux de demande d'emploi s'élève à 11 %. Il est donc resté au même niveau qu'en février 2014.

2.8.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- Haut-Fays (avec Le Mont, Sclassin et Les Scottons), centre administratif, est le village le plus peuplé avec 810 habitants au 31/12/2013 et rassemble donc plus de la moitié des habitants (56 %). Viennent ensuite Porcheresse (296 habitants) puis Gembes (166 habitants) et enfin Daverdisse, village le moins peuplé (151 habitants).
- A partir de 2005, l'évolution démographique, bien que fluctuante, présente une tendance à la hausse mais qui ne permet pas de rattraper son niveau de 1990.
- Entre 1990 et 2013, Haut-Fays est la seule section qui présente une évolution démographique positive avec un gain de 16 habitants (+ 2 %). Porcheresse connaît une certaine stabilité au cours de cette période.

- Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2026, la commune comptera 1.647 habitants (1.578 en 2021), soit une augmentation de 152 habitants. Il s'agit là d'une perspective réjouissante mais qui se doit d'être nuancée par la structure d'âge de la population.
- Le solde migratoire présente une inversion de tendance (négatif puis positif). La croissance démographique actuelle (solde total) est donc soutenue par le solde migratoire et l'arrivée d'une nouvelle population sur la commune.
- La répartition des déclarations fiscales laisse apparaître que Daverdisse compte proportionnellement moins de bas revenus (déclaration inférieure à 10.000 €) que l'arrondissement de Neufchâteau et que la Wallonie.
- Au 01/01/2014, seuls 6 ménages bénéficiaient du revenu d'intégration sociale. Par rapport à ces dernières années, le nombre de bénéficiaires est globalement stable et inférieur à la région wallonne.

Faiblesses

- Comptabilisant 1.453 habitants au 01/01/2015, Daverdisse est la commune la moins peuplée de Wallonie et sa densité de population est également très faible (25,5 habitants par km²).
- La commune de Daverdisse se situe dans une région démographiquement peu attractive composée essentiellement de territoires ruraux. Elle est la seule commune à perdre de la population entre 1990 et 2013. Sa faible attractivité trouve certainement son origine dans son éloignement par rapport aux axes majeurs de communication et aux pôles structurants ainsi que par son faible niveau d'emplois et de services.
- Depuis 1990, la commune a perdu 68 habitants, soit une diminution relative de 4,6 %. Cependant, depuis 2013, la population a augmenté de 27 unités. L'évolution globalement positive ressentie ces dernières années s'est donc poursuivie.
- Les villages de Daverdisse et de Gembes enregistrent une perte très significative de population, respectivement de 23 habitants (- 13,2 %) et de 43 habitants (- 20,6 %) entre 1990 et 2013.
- Le solde naturel est systématiquement négatif sur la commune de Daverdisse bien qu'il se réduise au fil des années. Il y a donc plus de décès que de naissances. Toutefois, les mouvements migratoires pour la période 2010-2014 montrent que, pour la première fois, le solde naturel est positif même s'il reste très faible (+ 4 unités).
- La pyramide des âges de Daverdisse présente un profil particulier avec un sommet hypertrophié et une base peu fournie. Cette structure particulière implique que Daverdisse présente des indicateurs démographiques négatifs.

- Daverdisse compte proportionnellement beaucoup plus de personnes âgées (22 %) en comparaison avec l'arrondissement de Neufchâteau (16,5 %) et la Wallonie (17 %). La forte proportion de personnes âgées entre 60 et 74 ans peut trouver son origine dans le fait que de nombreux seconds résidents viennent s'installer définitivement dans la commune après leur pension. C'est particulièrement le cas sur le village de Daverdisse avec pratiquement 1/3 des habitants âgés de 65 ans et plus.
- Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont quant à elles sous-représentées. Cela s'explique principalement par la faible proportion de jeunes actifs (20 à 39 ans) qui sont sans doute amenés à quitter la commune faute d'emplois sur place ou à proximité. Les jeunes (moins de 20 ans), bien que moins nombreux comparativement à l'arrondissement de Neufchâteau, se situent dans des proportions plus ou moins équivalentes à la moyenne wallonne.
- Depuis 1990, ce sont les classes d'âges les plus élevées qui sont en augmentation sur la commune (en valeur absolue et en valeur relative). Il en résulte donc que la population de Daverdisse, en plus d'être âgée, est vieillissante. Ces propos sont confortés par les projections réalisées par l'IWEPS qui prévoient que la population de 65 ans et plus représentera 25 % de la population à l'horizon 2026 (411 personnes, soit pratiquement 100 personnes supplémentaires par rapport à la situation actuelle).
- La commune de Daverdisse possède un taux d'activité de 68,1 % et un taux d'emploi de 56,7 %. Par rapport aux communes limitrophes, Daverdisse présente un taux d'activité plus faible (moyenne de 70,3 %) et un taux d'emploi plus faible également (moyenne de 61,5 %). En 2013, le taux d'activité est de 66,5 % et le taux d'emploi de 59,4 %. Ces deux indicateurs subissent donc une évolution différente : taux d'activité en diminution et taux d'emploi en augmentation.
- Le taux de demande d'emploi s'élève à +/- 11 % et a augmenté depuis 2011 (augmentation surtout marquée en 2014).
- Les moins de 25 ans représentent un peu plus de 35 % des demandeurs d'emplois et leur nombre augmente de manière considérable depuis 2011.
- En 2011 (exercice d'imposition 2012), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 13.953 €. Le niveau de revenu moyen est plus faible que la moyenne de l'arrondissement de Neufchâteau (14.754 €) et de la Wallonie (15.277 €) mais l'écart a tendance à se réorber progressivement.

Problématiques majeures

- Des indicateurs socio-économiques négatifs.
 - Une structure démographique âgée et vieillissante ayant des répercussions importantes.
- ### Ressources spécifiques
- Quelques signes de reprise positive de l'évolution démographique.

2.9. Le logement

2.9.1. Caractéristiques générales

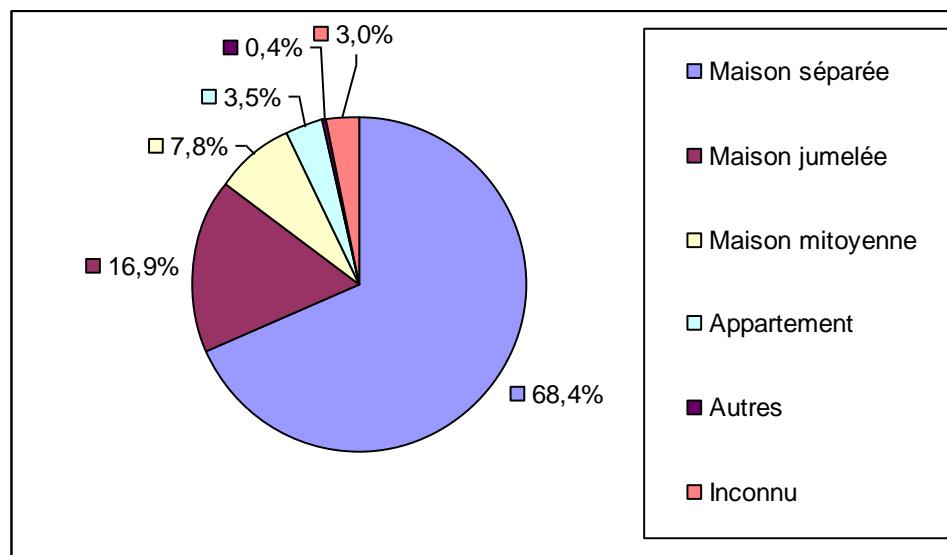
Les statistiques utilisées sont à nuancer vu leur caractère relativement ancien (recensement de 2001) mais permettent de se forger une idée des caractéristiques générales du parc de logements de Daverdisse. Elles constituent actuellement les seules données disponibles à ce sujet.

La commune de Daverdisse se caractérise par une forte proportion de maisons individuelles séparées (68,4 %). La mitoyenneté est donc beaucoup moins présente sur la commune (7,8 %) que dans l'arrondissement de Neufchâteau ou en Wallonie. De plus, très peu de logements sont des appartements (3,5 %). Ces divers éléments traduisent une structure bâtie très rurale.

Tableau 11 : Répartition des logements selon leur type - 2001 - CYTISE

	Maisons individuelles			Appartement	Autres	Inconnu
	Séparée	Jumelée	Mitoyenne			
Daverdisse	68,4	16,9	7,8	3,5	0,4	3,0
Arrondissement	55,1	17,0	15,3	8,4	0,6	3,6
Région	33,7	17,2	27,6	16,5	0,7	4,3

Graphique 23 : Répartition des logements selon leur type - 2001 - CYTISE



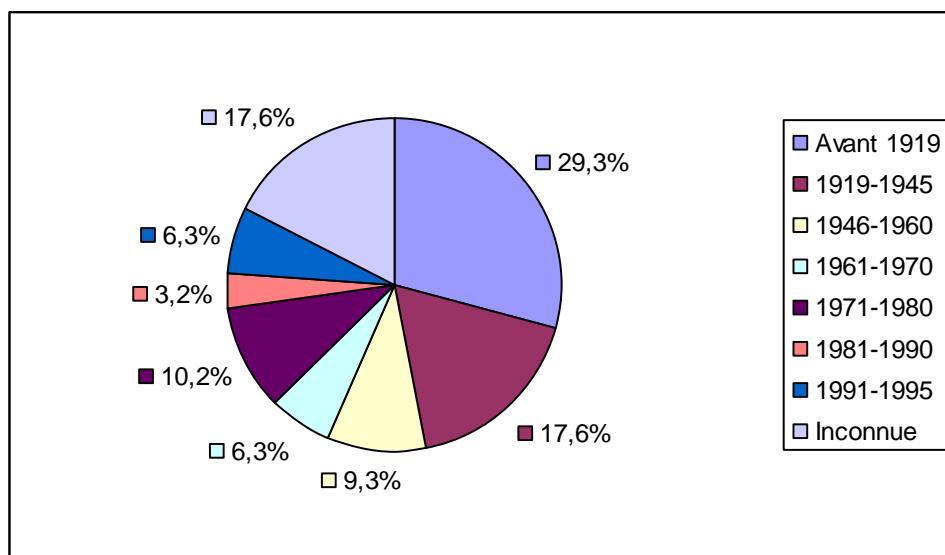
Pratiquement 30 % des logements sur Daverdisse datent d'avant 1919. La proportion de bâtiment datant de l'entre-deux-guerres est également importante (17,6 %) et s'explique par la reconstruction du village de Porcheresse détruit au début de la 1^{ère} guerre mondiale. Au contraire, les constructions récentes sont faiblement représentées, la faible attractivité démographique étant une des principales causes du peu de renouvellement du bâti.

La vétusté de certains bâtiments va engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur intérêt et leur pérennité ou à tout le moins leur destination actuelle.

Tableau 12 : Répartition des logements selon l'année de construction – 2001 – CYTISE

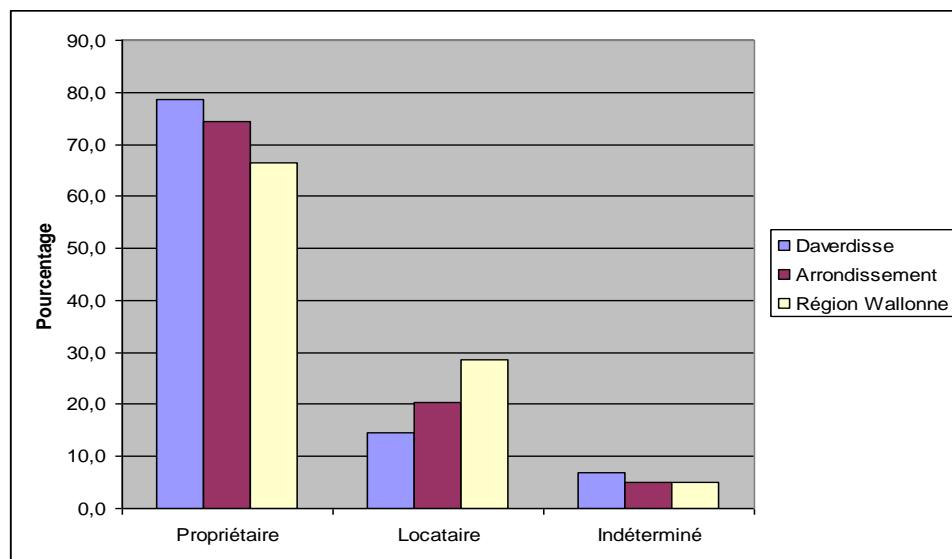
Année de construction	Daverdisse	Arrondissement	Région
Avant 1919	29,3	25,0	19,6
1919-1945	17,6	11,6	13,1
1946-1960	9,3	8,9	9,5
1961-1970	6,3	6,9	7,7
1971-1980	10,2	11,2	10,1
1981-1990	3,2	6,5	5,1
Après 1991	6,3	9,4	7,3
Inconnue	17,6	20,5	27,7

Graphique 24 : Répartition des logements selon l'année de construction – 2001 – CYTISE



La proportion de propriétaires sur la commune de Daverdisse est assez élevée (78,7 %) en comparaison avec l'arrondissement de Neufchâteau (74,5 %) et la Wallonie (66,4 %). Le corollaire est une proportion peu importante de locataires (14,5 %).

Graphique 25 : Répartition des logements en fonction de leur statut d'occupation – 2001 – CYTISE



2.9.2. Marché immobilier

Préalablement, il convient de noter que les statistiques disponibles au SPF Economie sous-estiment largement les prix de vente des biens immobiliers et cela pour toutes les entités. Comme il s'agit de la seule source officielle de données, nous avons opté pour garder ces données mais de les analyser uniquement de manière relative et non absolue. De plus, la crise actuelle risque de remettre en question l'analyse réalisée ci-après.

L'analyse suivante va principalement s'attarder sur les maisons d'habitation ordinaires et les terrains à bâtir. Le faible volume de transactions pour les villas et les appartements ne permettent pas la mise à disposition systématique de données et donc de pouvoir en tirer des conclusions.

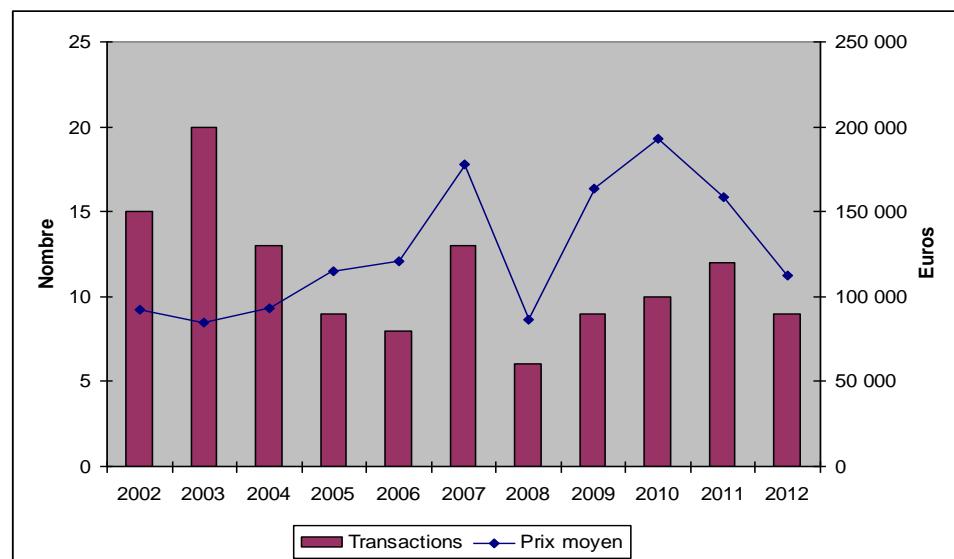
Entre 2002 et 2012, le nombre moyen annuel de transactions immobilières concernant des maisons d'habitation ordinaires est de 11. Le nombre de ventes fluctue quelque peu en fonction des années avec un pic en 2003 avec 20 maisons vendues. On peut donc dire que le volume des transactions reste faible et n'évolue pas sensiblement à la hausse ou à la baisse¹⁶.



De manière générale, on note une tendance à l'augmentation du prix de vente jusqu'en 2010.

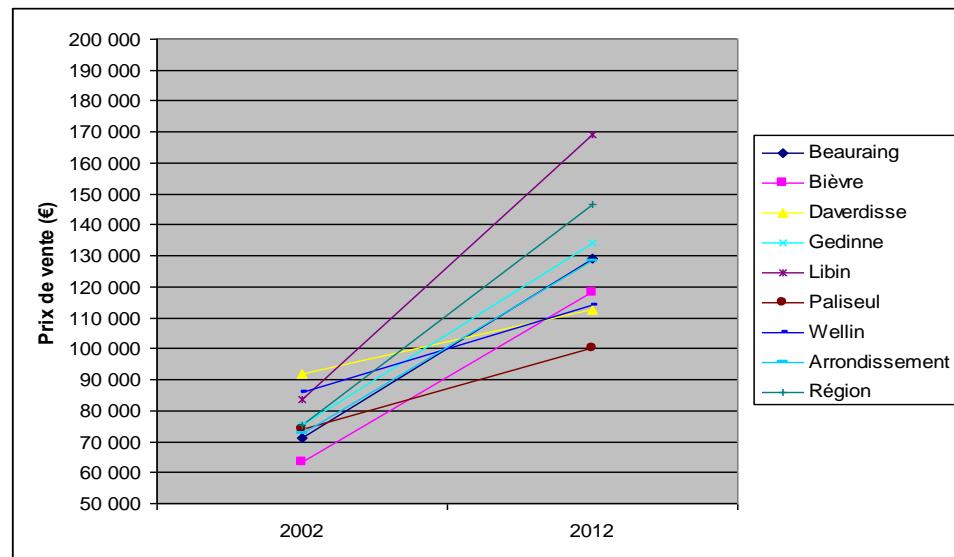
¹⁶ Avec 8 maisons d'habitation ordinaires vendues en 2013 et 9 en 2014, le volume de transactions immobilières reste très faible.

Graphique 26 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de maisons d'habitation ordinaires - 2002-2012 - STATBEL



Par rapport à la micro-région, Daverdisse se caractérise par des prix assez bas (seule la commune de Paliseul enregistre des prix plus bas) et par une augmentation relative faible¹⁷. Toutefois, il convient de nuancer ce constat général par les prix élevés de l'immobilier sur le village de Daverdisse, particulièrement attractif pour les seconds résidents.

Graphique 27 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de maisons d'habitation ordinaires - 2002-2012 - STATBEL



¹⁷ En 2013 et 2014, le prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires reste très peu élevé sur la commune de Daverdisse.

Figure 36 : Prix de vente moyen des habitations ordinaires – 2012

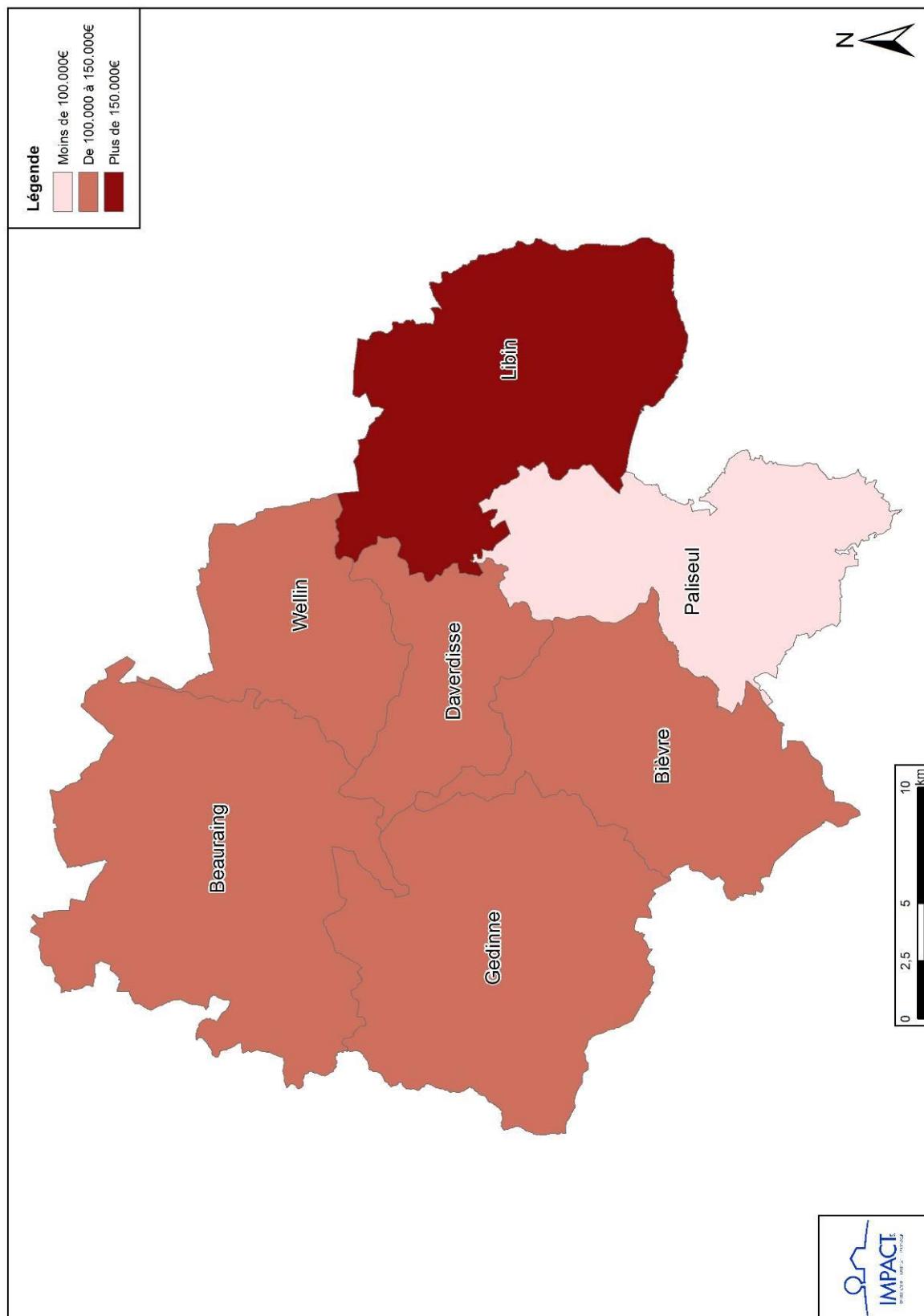
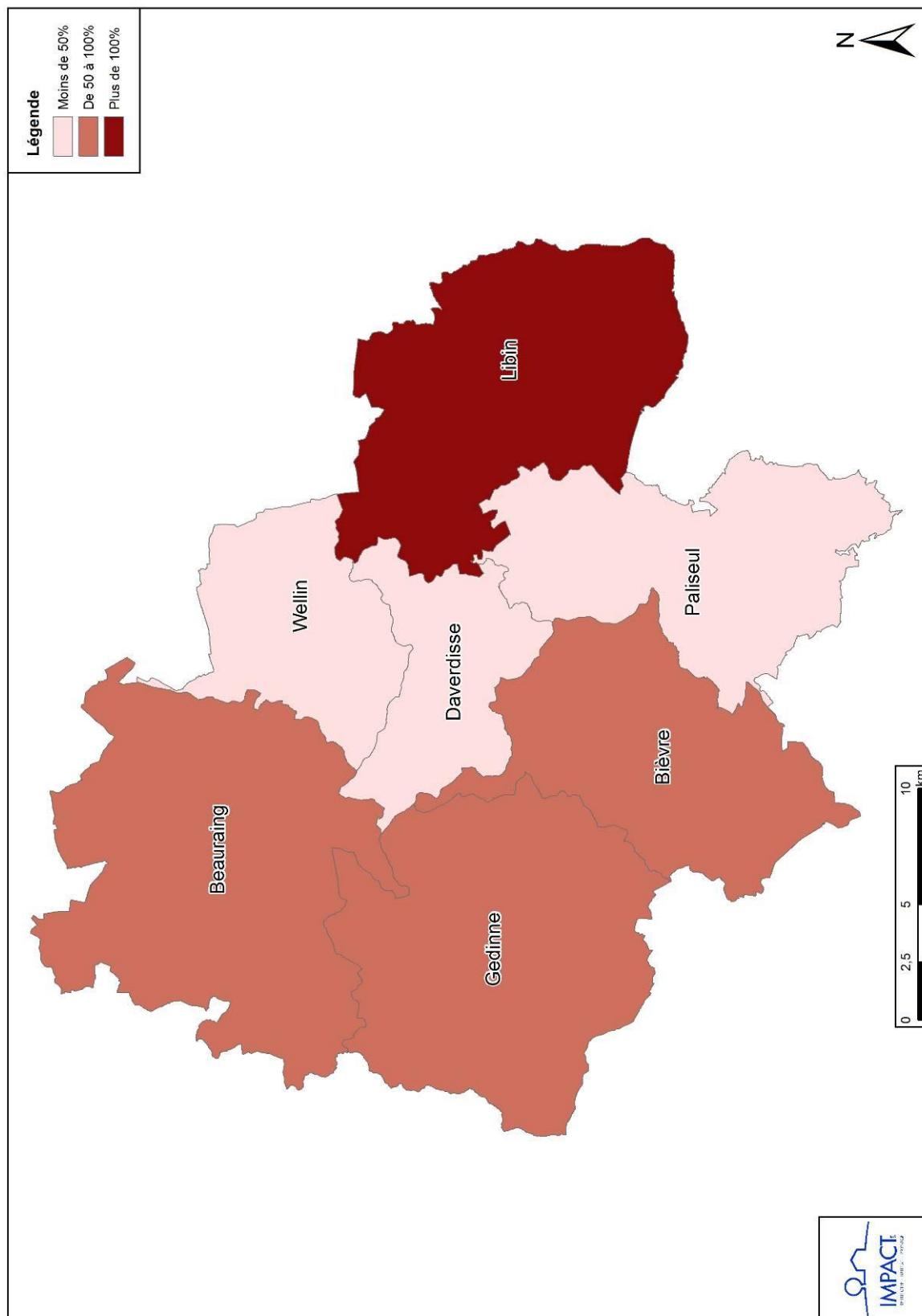


Figure 37 : Evolution du prix de vente moyen des habitations ordinaires – 2002-2012

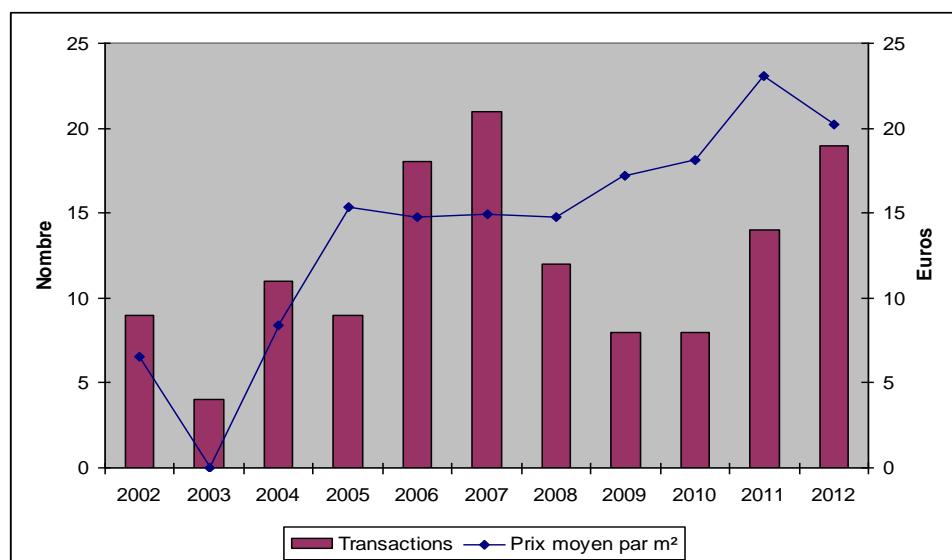


Le nombre de transactions concernant les terrains à bâtir se situe dans les mêmes proportions que les maisons d'habitation ordinaires (moyenne de 11 ventes par an entre 2002 et 2012). Après un nombre plus important de terrains à bâtir vendus en 2006 et 2007 (respectivement de 18 et 20) suivi d'un tassement jusqu'en 2010, les ventes sont reparties à la hausse avec 19 terrains à bâtir vendus en 2012¹⁸.



Le prix de vente a quant à lui fortement augmenté depuis 2002 mais a subi un léger tassement en 2012.

Graphique 28 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente des terrains à bâtir - 2002-2012 - STATBEL



Les prix de vente des terrains à bâtir sur Daverdisse sont nettement plus bas que la moyenne de la micro-région¹⁹. L'augmentation du prix moyen se situe quant à elle dans la moyenne des communes limitrophes. De manière générale, vu son éloignement des axes majeurs de communication et des pôles d'emplois, Daverdisse ne présente pas une attractivité démographique et immobilière importante. Il en résulte une pression foncière modérée (sauf pour le village de Daverdisse) sans comparaison avec celle que peut connaître par exemple une commune comme Libin.

¹⁸ Après être resté au même niveau en 2013 par rapport à 2012, le nombre de transactions immobilières relatives à la vente de terrains à bâtir s'est effondré en 2014 (seulement 5 terrains vendus). Il convient dès lors de rappeler ici que le marché immobilier est fortement dépendant de la volonté des propriétaires privés.

¹⁹ Le prix moyen de vente des terrains à bâtir n'a pas évolué sensiblement ces dernières années.

Graphique 29 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de terrains à bâtir - 2002-2012 - STATBEL

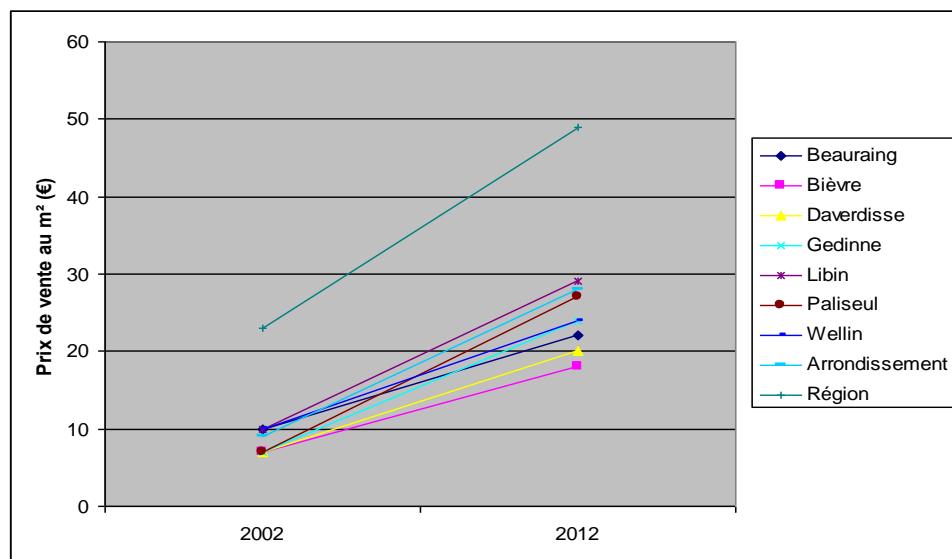


Figure 38 : Prix de vente moyen des terrains à bâtir – 2012

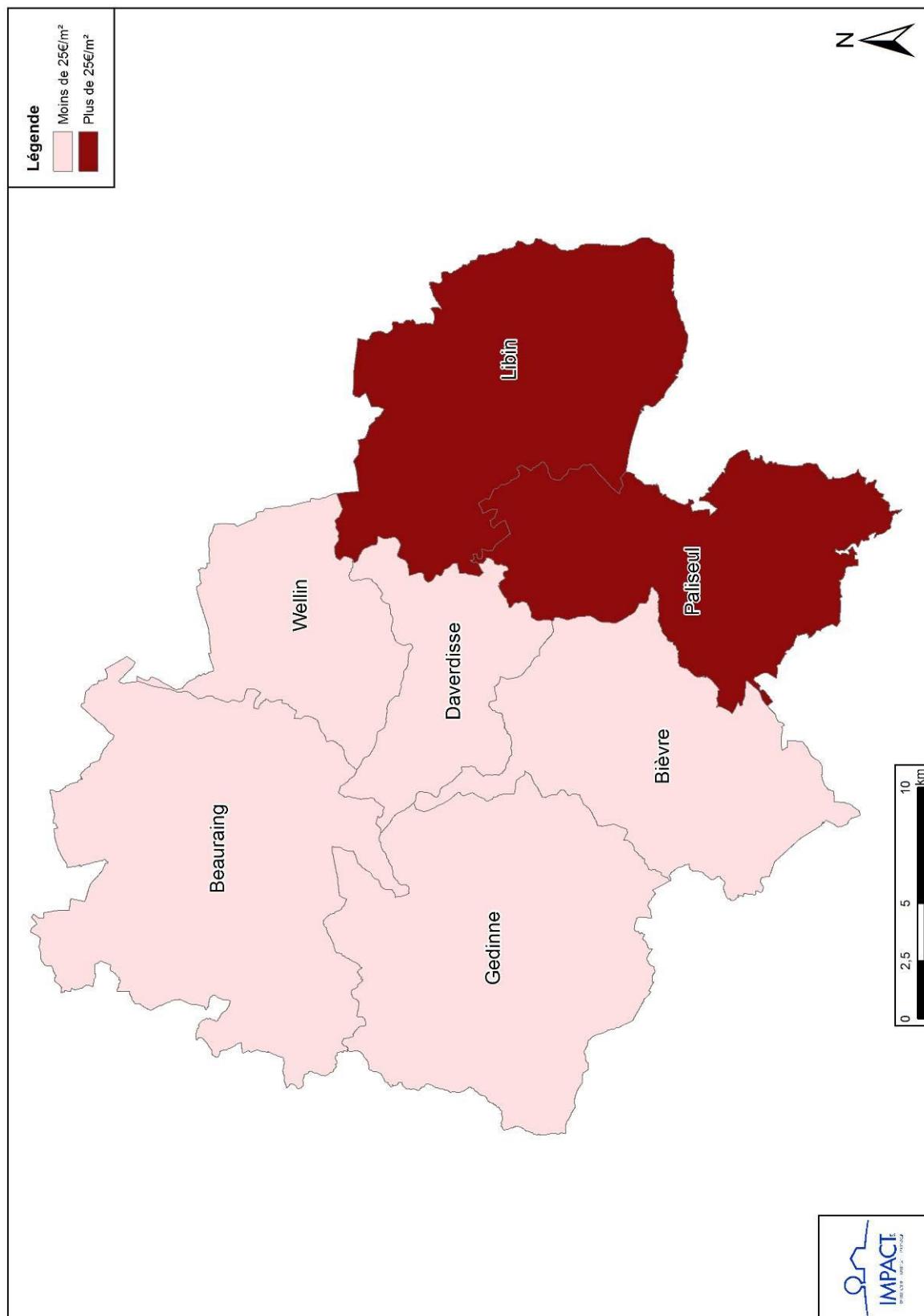
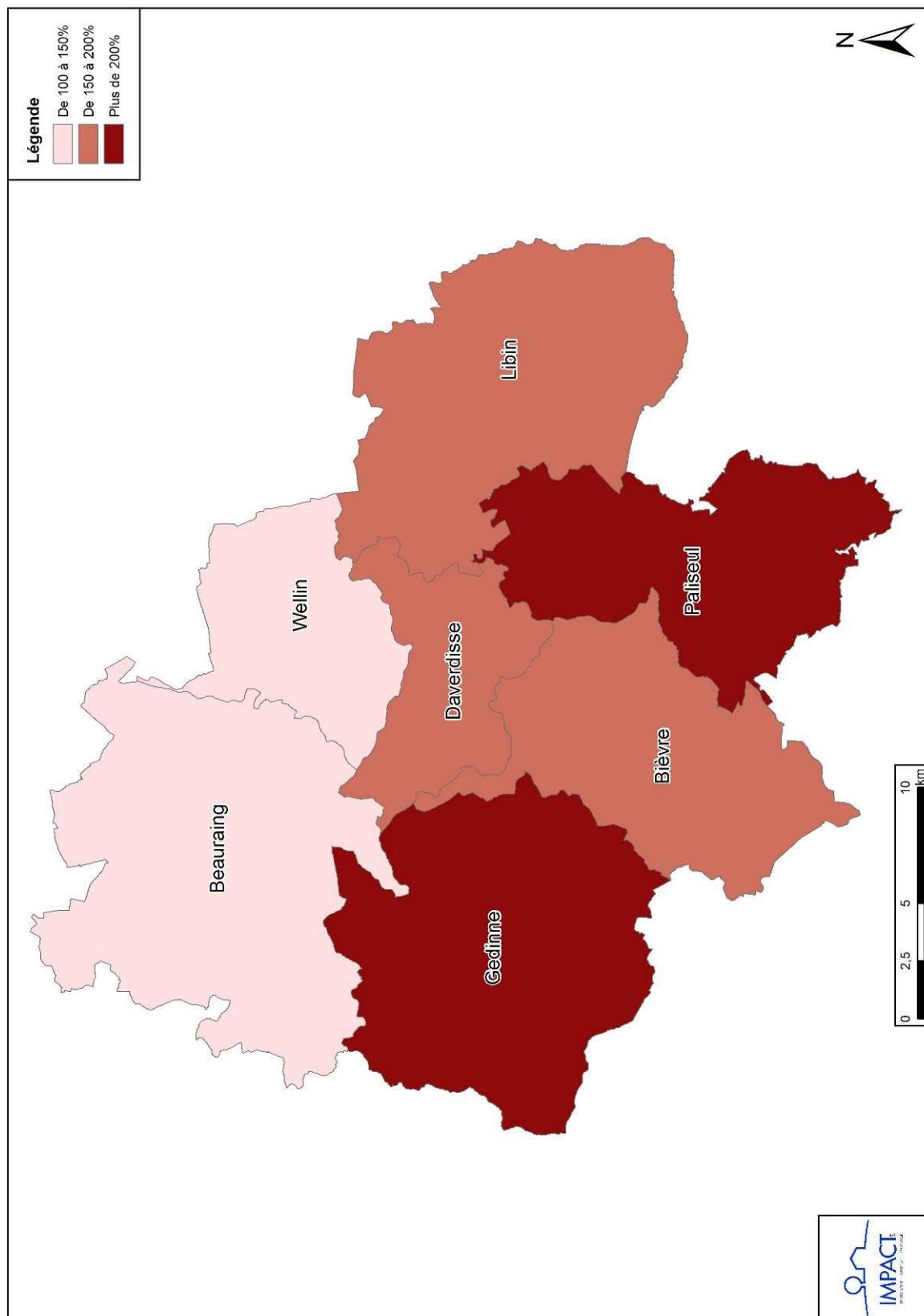


Figure 39 : Evolution du prix de vente moyen des terrains à bâtir - 2002-2012



2.9.3. Permis d'urbanisme

Entre 2002 et 2012, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève seulement à 7 unités²⁰. Pour la rénovation, ce nombre est identique. Pratiquement aucun permis ne concerne la construction de nouveaux appartements.

Après une très faible demande en 2011, le nombre de permis d'urbanisme délivrés en 2012 (aussi bien pour la construction que pour la rénovation) se situe un peu au-dessus de la moyenne, ce qui pourrait laisser présager une dynamique démographique et immobilière plus positive pour les prochaines années.

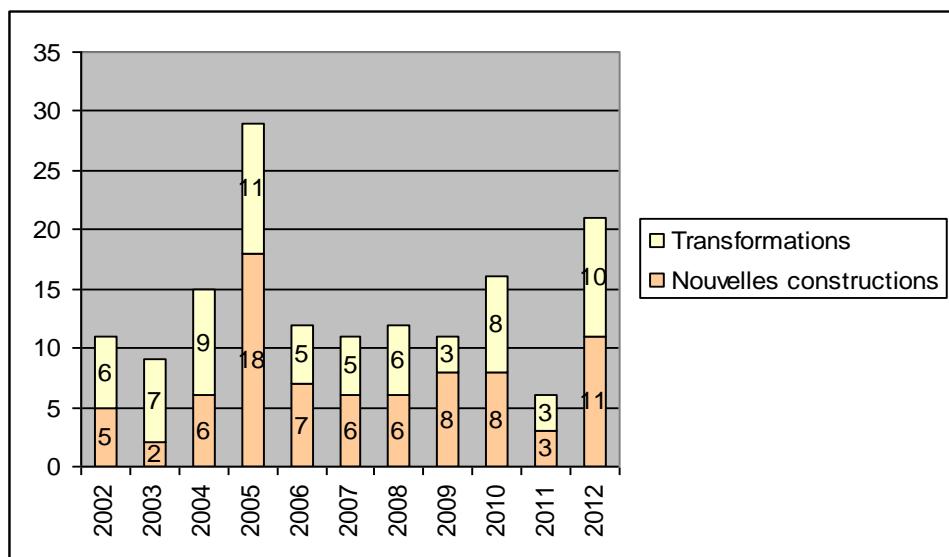
Il est important de mentionner que, selon l'administration communale, plus de la moitié des demandes de permis concernent des secondes résidences.

Tableau 13 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement – 2002-2012 – STATBEL

Années	Nouvelles constructions					Rénovation
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un logement	Superficie habitable (m ²)	Nombre de bâtiments
2002	5	5	0	5	844	6
2003	2	2	0	2	198	7
2004	6	7	2	5	872	9
2005	18	19	2	17	2 719	11
2006	7	7	0	7	799	5
2007	6	6	0	6	701	5
2008	6	6	0	6	777	6
2009	8	8	0	8	960	3
2010	8	8	0	8	1 037	8
2011	3	3	0	3	399	3
2012	11	11	0	11	1 329	10

²⁰ Comme pour la vente des terrains à bâtir, le nombre de permis d'urbanisme est resté en 2013 au même niveau qu'en 2012 avant de chuter de manière importante en 2014 (seulement 5 permis pour la construction de nouveaux logements).

Graphique 30 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement - 2002-2012 - STATBEL



2.9.4. Permis de lotir et d'urbanisation

Les demandes de permis de lotir / permis d'urbanisation sont peu nombreuses (14 depuis 2002) et aucun permis (privé) n'a été délivré depuis 2010.

Actuellement, 45 permis de lotir ont été délivrés, principalement sur Haut-Fays (20). Théoriquement, 69 parcelles sont disponibles (+/- 40 % des parcelles totales concernées par des lotissements), théoriquement car cette disponibilité ne tient pas compte de la volonté ou non des propriétaires de vendre.



Tableau 14 : Synthèse des lotissements délivrés - 2013 - Administration communale

	Nombre de lotissements	Nombre de parcelles	Nombre de parcelles libres	Proportion parcelles libres (%)
Daverdisse	7	25	8	32,0
Gembes - Mont	9	44	16	36,4
Haut-Fays	20	74	28	37,8
Porcheresse	8	26	16	61,5
Sclassin	1	4	1	25,0
Total	45	173	69	39,9

2.9.5. Secondes résidences

Les secondes résidences constituent un phénomène d'importance sur la commune de Daverdisse, ayant des implications diverses sur la vie communale. En 2013, on en dénombre 179 auxquelles il convient d'ajouter 36 gîtes. Les résidences secondaires et de vacances représentent donc pratiquement 27 % des logements.

La répartition est fortement différente d'un village à l'autre. Sur Daverdisse, les logements secondaires et de vacances représentent plus d'un logement sur deux. Cette proportion est également importante sur Gembes (+/- 40 %). Cette situation est à mettre en corrélation avec l'évolution démographique négative que connaissent ces deux villages. Leur statut s'oriente donc clairement vers une vocation touristique, surtout pour Daverdisse.

Porcheresse et encore plus Haut-Fays sont moins touchés par ce phénomène (respectivement 24,7 et 12,2 %).

Si l'on s'en réfère au 1^{er} PCDR, en 1996, le nombre de secondes résidences était de 145, soit 34 unités de moins qu'actuellement. Il était également mis en évidence qu'entre 1991 et 1996, les secondes résidences étaient en diminution, surtout pour le village de Daverdisse. Il semble donc que l'attractivité du territoire communal pour les seconds résidents a pris un nouvel essor.

L'évolution par village depuis 1996 est la suivante :

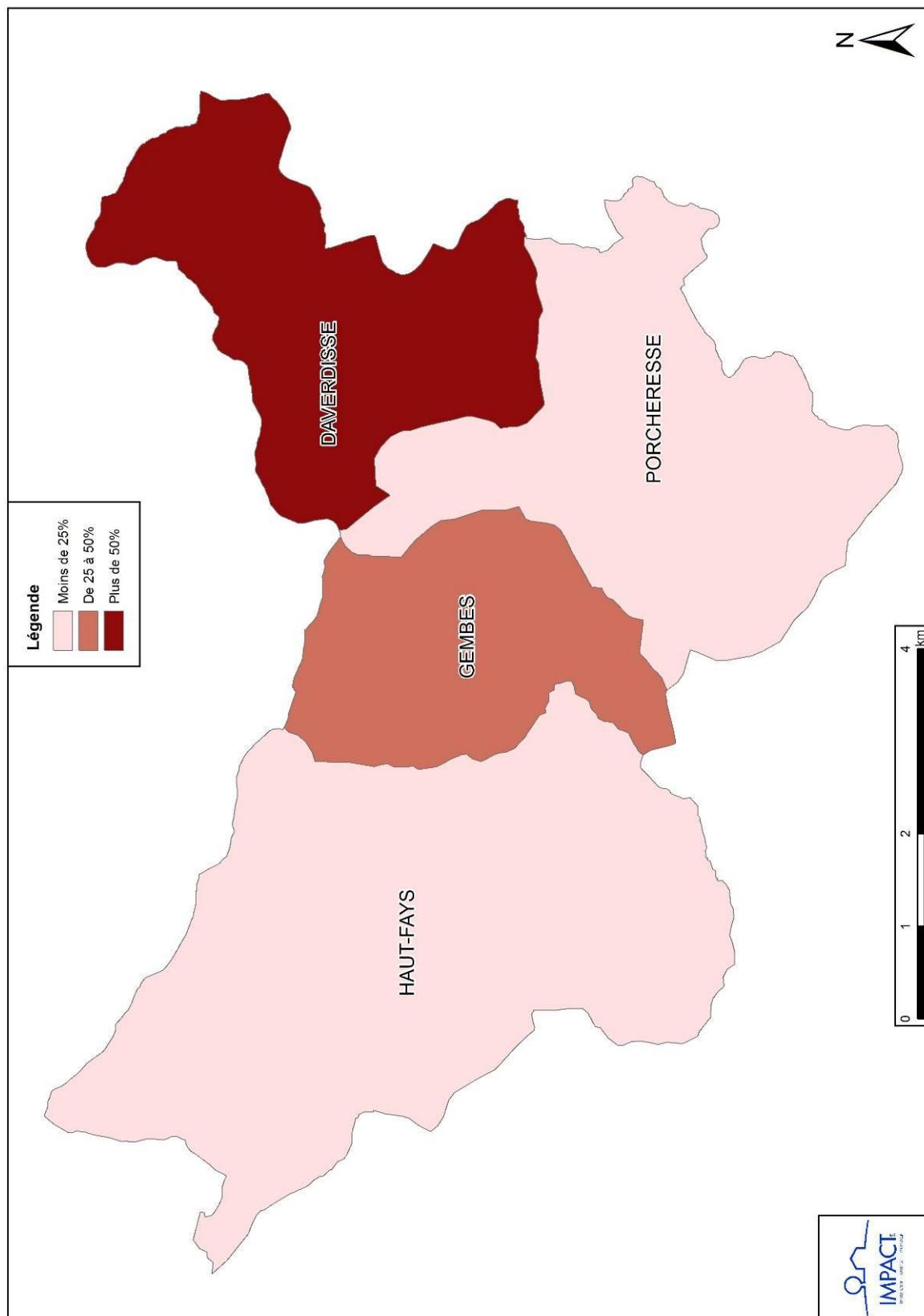
- Daverdisse : + 18 secondes résidences.
- Gembes : + 8 secondes résidences.
- Haut-Fays : + 17 secondes résidences.
- Porcheresse : - 9 secondes résidences.

Seul le village de Porcheresse connaît une diminution du nombre de seconds résidents, au contraire des autres villages où il augmente, y compris sur Haut-Fays qui est certainement le village qui présente le profil le moins touristique même s'il comprend le hameau de Sclassin plus touristique.

Tableau 15 : Répartition des logements à titre principal, secondaire et de vacances – 2013 – Administration communale

	Logement total	Habitation principale	Habitation secondaire	Gîte	Proportion secondaire-vacances
Daverdisse	146	69	67	10	52,7
Gembes	133	80	45	8	39,8
Haut-Fays	361	317	36	8	12,2
Porcheresse	166	125	31	10	24,7
Total	806	591	179	36	26,7

Figure 40 : Proportion de secondes résidences et logements de vacances par village - 2013



2.9.6. Logements publics

La commune de Daverdisse fait partie de la société de logements publics Ardenne et Lesse et de l'agence immobilière sociale (AIS) Centre Ardenne.

La Commune dispose actuellement de 4 logements publics :

- 2 logements à Gembes et 1 logement à Porcheresse.
- 1 logement privé pris en gestion par l'AIS à Haut-Fays.

Les logements publics représentent 0,5 % des logements présents sur le territoire communal.

Selon l'administration communale, les demandes pour occuper un logement public sont de l'ordre de 5 à 7 par an (demande administrative en vue d'introduire un dossier auprès des sociétés de logement). Les demandeurs sont principalement des familles monoparentales, des personnes âgées et des personnes isolées.

2.9.7. Primes au logement

Deux primes sont d'application sur la commune de Daverdisse :

- Prime à l'acquisition (500 € augmenté de 50 euros par personne à charge du demandeur) ou la construction (900 € augmentés de 50 € par personne à charge du demandeur) d'une habitation. En 2015, 3 primes ont été octroyées.
- Prime à l'adaptation du logement occupé par un senior. La prime s'élève à 60 % de la somme réellement investie TVA incluse (frais d'achat et d'installation compris) avec un maximum plafonné de prime à 300 € par logement. La prime pourra s'élever à 80 % de la somme réellement investie TVA incluse (frais d'achat et d'installation compris) avec un maximum plafonné de prime à 400 € par logement si le bénéficiaire peut faire état d'un handicap reconnu à au moins 65 % par un organisme officiel. En 2015, 2 primes ont été octroyées.

2.9.8. Liens avec d'autres plans et programmes

Dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013, la construction de 4 logements par Ardenne et Lesse est prévue à Haut-Fays (procédure en cours). Le programme 2014-2016 prévoit la poursuite de la construction de logements sociaux sur Haut-Fays (phase 2), soit 7 logements. La volonté est également de promouvoir la prise en gestion d'immeubles destinés au logement par l'opérateur AIS Centre Ardenne.

2.9.9. Actualisation disponible des principales données statistiques

Avec 8 maisons d'habitation ordinaires vendues en 2013 et 9 en 2014, le volume de transactions immobilières reste très faible. En 2013 et 2014, le prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires reste très peu élevé sur la commune de Daverdisse.

Après être resté au même niveau en 2013 par rapport à 2012, le nombre de transactions immobilières relatives à la vente de terrains à bâtir s'est effondré en 2014 (seulement 5 terrains vendus). Il convient dès lors de rappeler ici que le marché immobilier est fortement dépendant de la volonté des propriétaires privés. Le prix moyen de vente des terrains à bâtir n'a pas évolué sensiblement ces dernières années.

Comme pour la vente des terrains à bâtir, le nombre de permis d'urbanisme est resté en 2013 au même niveau qu'en 2012 avant de chuter de manière importante en 2014 (seulement 5 permis pour la construction de nouveaux logements).

2.9.10. Analyse synthétique des constats

Forces

- Par rapport à la micro-région, Daverdisse se caractérise par des valeurs immobilières assez basses et une faible pression foncière malgré l'attractivité touristique. De manière générale, vu son éloignement des axes majeurs de communication et des pôles d'emplois, Daverdisse ne présente pas une attractivité démographique et immobilière importante.
- La commune de Daverdisse fait partie de la société de logements publics Ardenne et Lesse et de l'agence immobilière sociale (AIS) Centre Ardenne.

Faiblesses

- Le volume de transactions immobilières est faible (aussi bien pour les maisons d'habitations que pour les terrains à bâtir).
- Le village de Daverdisse présente un profil particulier avec une attractivité touristique importante (secondes résidences) qui entraîne, contrairement aux autres villages, des prix de l'immobilier élevés.
- Le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève seulement à 7 unités (nombre identique pour la rénovation). Plus de la moitié des demandes de permis concernent des secondes résidences.
- Les demandes de permis de lotir / permis d'urbanisation sont peu nombreuses. Actuellement, 45 lotissements ont été délivrés, principalement sur Haut-Fays (20) offrant encore, théoriquement, 69 parcelles disponibles (+/- 40 % des parcelles totales concernées par des lotissements).
- La commune ne dispose actuellement que de 4 logements publics (pour 5 à 7 demandes annuelles).
- En 2013, on dénombre 179 secondes résidences et 36 gîtes. Les résidences secondaires et de vacances représentent donc pratiquement 27 % des logements (53 % sur le village de Daverdisse et 40 % sur le village de Gembes).

- Seul le village de Porcheresse connaît une diminution du nombre de seconds résidents, au contraire des autres villages où il augmente (+ 34 unités depuis 1996).

Problématiques majeures

- De nombreux logements utilisés comme secondes résidences avec des répercussions sur la vie communale et villageoise, plus particulièrement sur le village de Daverdisse.

Ressources spécifiques

- Une faible pression foncière et des prix de l'immobilier assez bas.

2.10. L'économie et l'emploi

Une nuance importante doit être précisée avant l'analyse de l'économie et de l'emploi. En effet, l'emploi salarié est recensé selon le lieu de travail tandis que l'emploi indépendant est recensé selon le lieu de domicile (et donc pas forcément selon le lieu de travail).

2.10.1. Entreprises

La structure économique de Daverdisse est faiblement développée et se résume à quelques petites et moyennes entreprises.

La taille moyenne des établissements est assez révélatrice : 3,5 postes d'emplois salariés dans le secteur privé (moyenne wallonne : 9,3) et 5,9 dans le secteur public (moyenne wallonne : 41,9). Dans le secteur privé, plus de 80 % des entreprises comptent moins de 4 personnes.

Tableau 16 : Répartition des établissements selon leur taille – 2012 – IWEPS

	Secteur privé		Secteur public	
	Nombre	%	Nombre	%
De 1 à 4 personnes	17	81,0	4	44,4
De 5 à 9 personnes	2	9,5	2	22,2
De 10 à 19 personnes	1	4,8	3	33,3
De 20 à 49 personnes	1	4,8	0	0,0
Total	21	100,0	9	100

2.10.2. Emplois salariés

En 2012, seuls 130 emplois salariés sont recensés sur la commune de Daverdisse. Les principaux secteurs sont les suivants :

- **Construction** : 49 emplois salariés (37,7 %). Plusieurs entreprises de construction sont présentes sur la commune : construction générale, travaux publics, menuiserie, électricien et couvreur.
- **Administration publique** : 27 emplois salariés (20,8 %). L'administration communale est bien entendu un des principaux pourvoyeurs d'emplois sur la commune.
- **Enseignement** : 23 emplois salariés (17,7 %). La présence d'écoles fondamentales du réseau communal offre un nombre non négligeable d'emplois.
- **Hébergement et restauration** : 13 emplois (10,0 %). L'activité touristique est importante sur la commune même si les hôtels et restaurants n'offrent qu'un nombre limité d'emplois.

Le faible niveau d'emplois salariés implique que les habitants de Daverdisse doivent se déplacer pour travailler. En effet, seulement 11 % des travailleurs salariés résidant dans la commune travaillent dans la commune. Les travailleurs se répartissent entre les différents pôles et localités voisins.

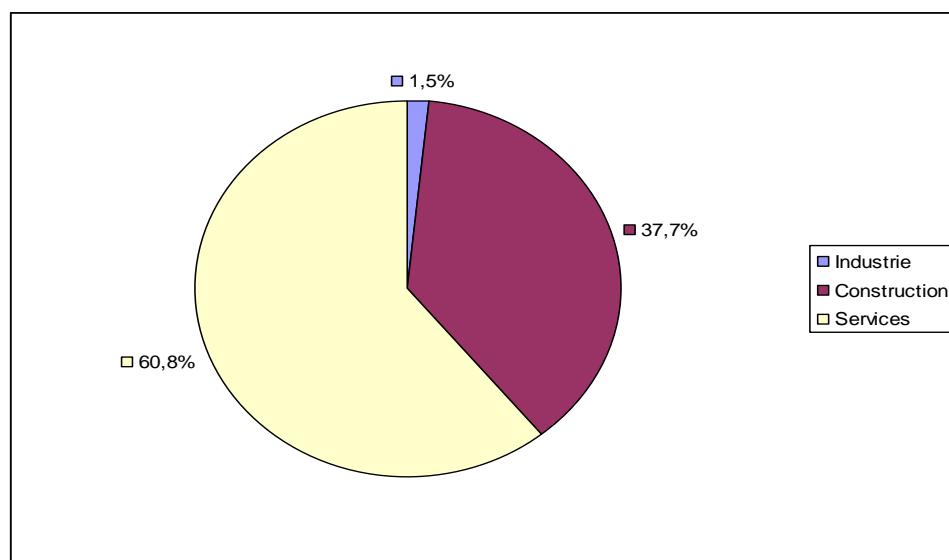
Toutefois, depuis 2004, l'emploi salarié a augmenté de 13 unités (+ 11 %) avec une augmentation sensible dans le secteur de la construction (+ 7 unités) et dans celui de l'hébergement et restauration (+ 5 unités). Il est également en légère augmentation dans le secteur public de l'administration et de l'enseignement.

Tableau 17 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité – 2013 – ONSS

Secteur NACE	Ouvriers		Employés		Fonctionnaires		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Industrie manufacturière	1	1,3	0	0,0	0	0,0	1	0,8
Prod. et dist. d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1	1,3	0	0,0	0	0,0	1	0,8
Construction	44	57,9	5	16,7	0	0,0	49	37,7
Commerce de gros et de détails; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0,0	2	6,7	0	0,0	2	1,5
Hébergement et restauration	12	15,8	1	3,3	0	0,0	13	10,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0	1	3,3	0	0,0	1	0,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0	0,0	3	10,0	0	0,0	3	2,3
Activités de services administratifs et de soutien	1	1,3	1	3,3	0	0,0	2	1,5
Administration publique	9	11,8	7	23,3	11	45,8	27	20,8
Enseignement	4	5,3	6	20,0	13	54,2	23	17,7
Autres activités de services	4	5,3	4	13,3	0	0,0	8	6,2
Total	76	100,0	30	100,0	24	100,0	130	100,0

Si l'on regroupe par grand secteur d'activités, les services représentent 60 % des emplois salariés. Le secteur de l'industrie est insignifiant tandis que celui de l'agriculture, sylviculture et pêche n'offre aucun emploi salarié.

Graphique 31 : Répartition de l'emploi salarié par grand secteur d'activité – 2013 – ONSS



2.10.3. Emploi indépendant

En 2012, 143 emplois indépendants sont recensés sur la commune de Daverdisse dont 104 en tant qu'activité principale, 21 en tant qu'activité secondaire et 18 actifs après la pension²¹.

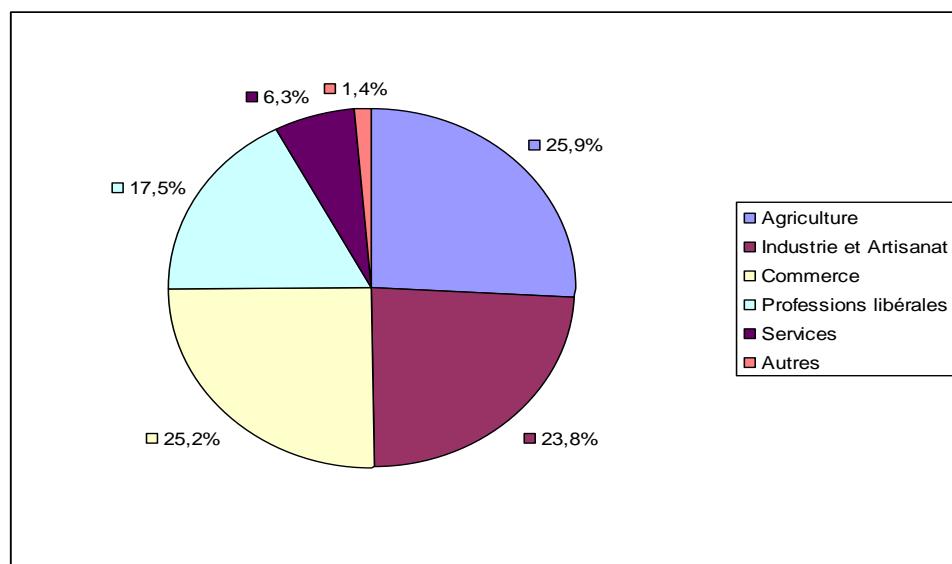
L'emploi se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité, à savoir l'agriculture (37 emplois), le commerce (36 emplois), l'industrie et l'artisanat (34 emplois) et les professions libérales (25 emplois).

Il est étonnant de remarquer que le territoire communal offre plus d'emplois indépendants que salariés.

Tableau 18 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité - 2012 - INASTI

	Nombre	%
Agriculture	37	25,9
Industrie et artisanat	34	23,8
Commerce	36	25,2
Professions libérales	25	17,5
Services	9	6,3
Autres	2	1,4
Total	143	100,0

Graphique 32 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité - 2012 - INASTI



²¹ En 2014, on dénombre 134 emplois indépendants sur le territoire communal, soit une diminution de 9 unités depuis 2012. Leur répartition par secteur d'activité n'a pas évolué sensiblement.

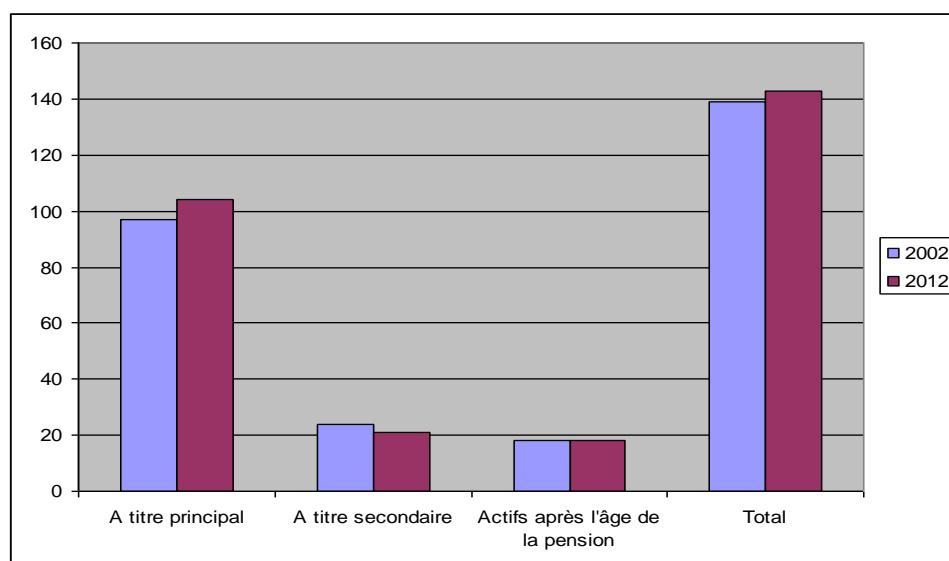
Entre 2002 et 2012, l'emploi indépendant a augmenté de 4 unités. L'augmentation dans le secteur des professions libérales (+ 10 unités) et le secteur du commerce (+ 4 unités) compense la perte enregistrée dans d'autres secteurs comme l'agriculture (- 8 unités).

Tableau 19 : Evolution de l'emploi indépendant par secteur d'activité – 2002-2012 – INASTI

	2002	2012	Evolution
Agriculture	45	37	-8
Industrie et Artisanat	35	34	-1
Commerce	32	36	4
Professions libérales	15	25	10
Services	11	9	-2
Autres	1	2	1
Total	139	143	4

C'est l'emploi indépendant à titre principal qui s'est renforcé (+ 8 unités) tandis que l'activité à titre secondaire diminue (- 4 unités). Les actifs après l'âge de la pension restent quant à eux stables.

Graphique 33 : Evolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité – 2002-2012 – INASTI



2.10.4. Parc d'activités économiques

Situé dans le bassin économique de la Haute Lesse composé des communes de Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin, le territoire communal ne compte aucun parc d'activités économiques. Par contre, on en recense plusieurs dans les communes limitrophes dont :

- Wellin – IDELUX – 12 ha – 13 entreprises – Projet d'extension à l'étude.
- Libin « Le Cerisier » – IDELUX – 15 ha – 4 entreprises.
- Libin « Galaxia » – IDELUX – 4,5 ha – 7 entreprises – Projet d'extension à l'étude.
- Bièvre – Commune de Bièvre – 15 ha – 15 entreprises – Projet d'extension à l'étude.
- Gedinne – BEP – 3,5 ha – 4 entreprises.
- Beauraing – BEP – 34 ha – En cours d'équipement.

2.10.5. Liens avec d'autres plans et programmes

Dans le cadre du **Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille »**, le plan de développement stratégique prévoit la mise en place d'une fiche-projet « Médiatisation et animation d'un territoire nouveau ». Une partie du projet consiste en la mise en valeur du savoir-faire entrepreneurial et artisanal, par l'organisation d'un « prix de l'entrepreneur » et par la mise en lumière de l'artisanat dans les commerces, en ce compris dans les cellules vides.

Une autre fiche-projet concerne la « Crédit d'un service études et projets de développement socio-économique endogène ». Il s'agit de renforcer la capacité de développement socio-économique endogène du territoire en identifiant précisément et comblant progressivement des lacunes d'équipement et de services affectant lourdement le développement d'ensemble du territoire, démographique, social, économique, touristique :

- Généralisation des solutions de mobilité, généralisation de l'accès aux NTIC (accès Internet haut débit), renforcement de l'offre locale en soins de santé.
- Valorisation de deux ressources particulières du territoire et contribution à mettre en œuvre leur exploitation : énergie (biomasse agricole et forestière, hydroélectricité) et forêt (marché des bois remarquables, gestion de la petite forêt privée).
- Constitution d'un fonds d'investissement local en soutien à la création d'entreprises, prioritairement d'économie sociale et solidaire.

A travers l'intercommunale IDELUX, la commune de Daverdisse s'est engagée avec les communes de Libin, Tellin et Wellin dans une **convention pluricommunale** pour la mise en œuvre de parcs d'activités économiques au sein du bassin économique de la Haute Lesse.

2.10.6. Actualisation disponible des principales données statistiques

En 2014, on dénombre 134 emplois indépendants sur le territoire communal, soit une diminution de 9 unités depuis 2012. Leur répartition par secteur d'activité n'a pas évolué sensiblement.

2.10.7. Analyse synthétique des constats

Forces

- En 2012, 143 emplois indépendants sont recensés sur la commune de Daverdisse, soit plus que le nombre d'emplois salariés. Il se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité que sont l'agriculture (37 emplois), le commerce (36 emplois), l'industrie et l'artisanat (34 emplois) et les professions libérales (25 emplois).
- Depuis 2004, l'emploi salarié a augmenté de 13 unités (+ 11 %)

Faiblesses

- La structure économique de Daverdisse se résume à quelques petites et moyennes entreprises.
- En 2012, seuls 130 emplois salariés sont recensés sur la commune de Daverdisse avec comme principaux secteurs la construction (49 emplois), l'administration publique (27 emplois), l'enseignement (23 emplois) et l'hébergement et restauration (13 emplois).
- Entre 2002 et 2012, l'emploi indépendant a augmenté de 4 unités. Toutefois, entre 2012 et 2014, il a subi une diminution (- 9 emplois).
- Le faible niveau d'emplois salariés implique que les habitants de Daverdisse doivent se déplacer pour travailler. En effet, seulement 11 % des travailleurs salariés résidant dans la commune travaillent dans la commune.
- Situé dans le bassin économique de la Haute Lesse composé des communes de Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin, le territoire communal ne compte aucun parc d'activités économiques. Par contre, on en recense plusieurs dans les communes limitrophes.

Problématiques majeures

- **Un très faible développement économique.**

Ressources spécifiques

- **Un tissu assez important d'indépendants.**

2.11. Le tourisme

2.11.1. Structures d'encadrement

La commune de Daverdisse fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse qui regroupe également les communes de Libin, Tellin et Wellin²².

Un Syndicat d'Initiative est également actif sur la commune et ses locaux se situent dans les bâtiments du Centre Touristique de Daverdisse.

Le Centre Touristique accueille le tourisme mais aussi la culture. Il invite régulièrement des peintres, des dessinateurs, des sculpteurs, des céramistes, des collectionneurs, etc. Il organise également des concerts soit en ses murs, soit en l'église de Daverdisse. Il dispose de deux grandes salles et de plusieurs bureaux disponibles. Des cours de musique rock s'y donnent durant toute l'année scolaire. Ce cours s'adresse aux jeunes à partir de 10 ans.

Le Syndicat d'Initiative est principalement tourné vers le tourisme de qualité. Il organise chaque année des promenades-découvertes de la nature : à l'écoute du chant des oiseaux au printemps, découverte des plantes et des champignons, écoute du brame. Il organise également des manifestations plus festives dont sa chasse aux sorcières dans les bois et son traditionnel marché de Noël.



2.11.2. Structures d'hébergement

Selon la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse, on dénombre 32 structures d'hébergement sur la commune de Daverdisse : 1 hôtel, 2 établissements de chambres d'hôtes et 29 gîtes.

²² Dans le cadre du projet de refonte des Maison du Tourisme, Daverdisse s'orienterait vers la Semois sur base de la même structure que le GAL.

Il est important de mentionner qu'il s'agit ici des établissements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT). Ceci explique la différence avec les statistiques communales qui recensent 36 gîtes. A titre d'exemple, les hébergements comme la « Maison Blanche » à Daverdisse ou le gîte d'étape du CBTJ (Centre Belge du Tourisme pour Jeunes) également à Daverdisse ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de la Maison du Tourisme.

Les différents établissements se répartissent de manière plus ou moins équitable sur les différents villages : 10 sur Gembes, 8 sur Daverdisse, 7 sur Haut-Fays et Sclessin et 7 sur Porcheresse.

Un hôtel (4 étoiles) est situé à Daverdisse (Moulin de Daverdisse) et comprend 24 chambres, 4 chambres familiales, un restaurant d'une capacité de 80 personnes et un centre de séminaires pour 24 personnes. Deux établissements de chambres d'hôtes (comprenant chacune 4 chambres) sont quant à eux situés à Gembes.



Les gîtes sont les structures les plus représentées et se retrouvent sur l'ensemble des villages. Leur classification va de 1 à 4 épis et leur capacité d'accueil de 4 à 30 personnes. Notons que les structures non reconnues offrent également une capacité importante (par exemple 52 personnes pour le gîte d'étape du CBTJ).

Pour rappel, en 2013, le nombre de secondes résidences s'élève à 179 (en augmentation).



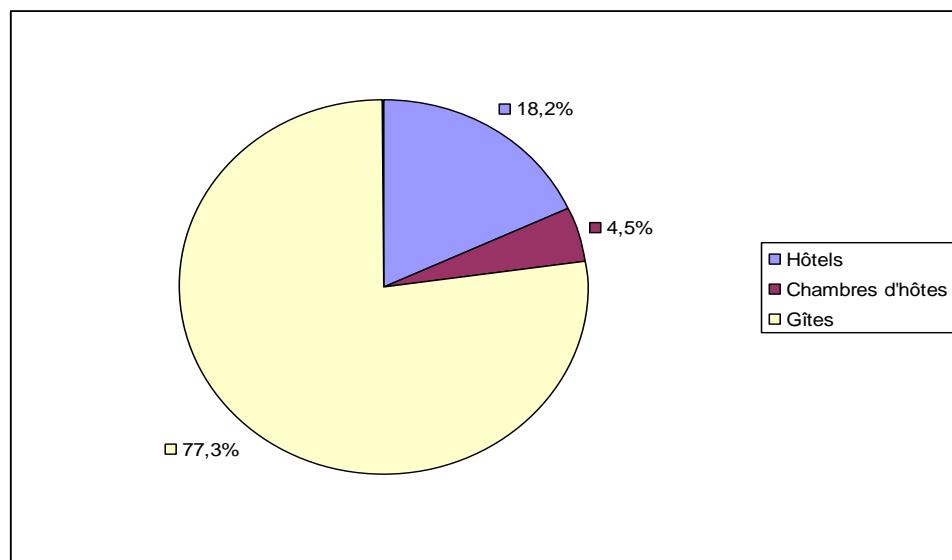
*Tableau 20 : Répartition des infrastructures d'hébergement par type et par village – 2014 –
Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse*

	Hôtels	Chambres d'hôtes	Gîtes	Total
Daverdisse	1	0	7	8
Gembes et Mont	0	2	8	10
Haut-Fays et Sclessin	0	0	7	7
Porcheresse	0	0	7	7
Total	1	2	29	32

La capacité d'accueil journalière théorique d'hébergement²³ de l'ensemble des établissements officiels est estimée à 352 personnes. Plus de trois quarts de cette capacité se concentrent au niveau des gîtes.

Si l'on tient également compte des secondes résidences, l'afflux touristique en période de vacances représente une part non négligeable de la population présente sur la commune.

Graphique 34 : Répartition de la capacité d'accueil par type d'établissement - 2014 - Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse



2.11.3. Activités et points d'intérêt

Située dans une région fortement touristique, la commune de Daverdisse base son attractivité principalement sur son patrimoine naturel et paysager : forêts, vallées, promenades, etc. Elle bénéficie également de la proximité de différentes polarités touristiques : Redu par exemple.

Selon l'administration communale, les principaux sites touristiques sont :

- **Daverdisse :**
 - Eglise Saint-Pierre : style néo-classique (1847).
 - Le retable de la Passion. Il occupe le chœur de l'église Saint-Pierre de Daverdisse. Il peut être daté du troisième tiers du 16^{ème} siècle. Son style appartient à l'extrême fin de la production des retables sculptés et polychromés anversois, laquelle s'arrête vers 1570.
 - La ferme de Mohimont (propriété privée). Elle date du 18^{ème} siècle et fut le lieu de séjour du neveu de Napoléon 1^{er}, Pierre Bonaparte en exil de 1834 à 1848. Elle possède une glacière, construction souterraine dans laquelle on entassait la neige en hiver afin de conserver les aliments pendant toute l'année.

²³ La capacité d'hébergement est calculée en comptant 2 personnes par chambre pour les hôtels et chambres d'hôtes (4 personnes pour les chambres familiales). Pour les gîtes, c'est la capacité référencée dans les statistiques de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse qui est utilisée.

- Grotte Notre-Dame de Lourdes. C'est à l'initiative de l'abbé Siot que la Grotte dédiée à Notre-Dame de Lourdes a été érigée en 1903. Elle est située entre le Ry Dinnan, petit ruisseau tranquille dont le cours s'achève dans la Lesse, et le calvaire boisé.
 - Le chemin d'eau et les fontaines.
- **Gembes :**
- Eglise Notre-Dame : style néo-classique (1877).
 - Ecole du village : style néo-classique, restaurée en 1988.
 - Le Pont des Gades (patrimoine classé). Antérieur au 19^{ème} siècle, il compte trois arches dont une plus petite servant au passage d'un bief alimentant le Moulin de Gembes. Le parapet est constitué de dalles de schistes posées sur champ.
 - La Vallée de l'Almache. Très jolie vallée boisée et ses endroits légendaires : « Le Trou de l'Ermite » et non loin de là, le « Pont de l'Ermite » (ce saint homme solitaire aurait sauvé de la peste quelques habitants du village) ainsi que « La Roche du Curé » (cachette d'un prêtre durant la révolution française).
- **Haut-Fays :**
- Eglise Saint-Remacle : style néo-gothique (1855).
 - Cimetière : chapelle abritant les restes de sept membres de la famille des Villers-Masbourg, anciens seigneurs de Sclassin, y transférés en 1855.
 - Statue de Sainte-Agathe. Transférée en 1957 de sa chapelle dans les bois de Gerhenne sur la place communale de Haut-Fays, la statue de Sainte-Agathe, vierge chrétienne suppliciée en 251, porte une robe blanche en été et une bleue sombre en hiver suivant la coutume espagnole. Le style de la statue rappelle celui du sculpteur liégeois Jean Del Cour, mort en 1707.
 - Monument du Maquis (vallée de la Rancenne) : stèle commémorative évoquant le massacre de quatorze résistants de Graide et Haut-Fays tués par les allemands le 1^{er} septembre 1944 quelques jours avant la libération (commémorations annuelles).
- **Porcheresse :**
- Musée du Sabot (non reconnu par la FWB). Troisième village en importance en matière de saboterie dans la province de Luxembourg, Porcheresse créa en 1982 ce musée en hommage à ces artisans sabotiers. Une vidéo y retrace le travail des sabotiers, l'origine et l'évolution de la saboterie. On peut y trouver une collection de leurs outils et des sabots de toutes formes en provenance non seulement des descendants des sabotiers de Porcheresse mais également d'autres saboteries de la province.
 - Maisons du comité. Construites en 1915 après l'incendie du village (22/08/1914) par les allemands, celles-ci étaient destinées à abriter provisoirement les habitants sinistrés. Une vingtaine d'entre-elles subsistent actuellement et sont reconnaissables à une pierre gravée C.S.A.L. 1915 (Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg).
 - La Pompe à eau. Machine à éléver les eaux (19^{ème} siècle), rénovée grâce à l'administration communale, la Fondation Roi Baudoin et Qualité Village Wallonie, ce vestige d'archéologie industrielle fait l'objet d'une visite guidée.

Le Syndicat d'Initiative a édité une carte de 19 promenades balisées de la commune ainsi qu'un carnet bilingue (français-néerlandais) qui explique les circuits balisés et donne des informations intéressantes sur des endroits à découvrir. 3 promenades VTT sont également disponibles. Des locations de vélos électriques sont également possibles à partir du Centre d'Animation Touristique de Daverdisse.

L'ancienne ligne vicinale 518 a été aménagée en pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin) sur une distance de +/- 8 km. Cet aménagement permet de rejoindre le tronçon Redu-Daverdisse aménagé en RAVeL (tronçon de +/- 3 km). Un projet est actuellement à l'étude pour relier la gare de Graide-Station (Bièvre) à Wellin en passant par la commune de Daverdisse.



Bien que non destinées spécifiquement aux touristes et visiteurs, différentes activités et festivités sont également organisées tout au long de l'année dans les villages de l'entité.

Figure 41 : Itinéraires des promenades pédestres balisées

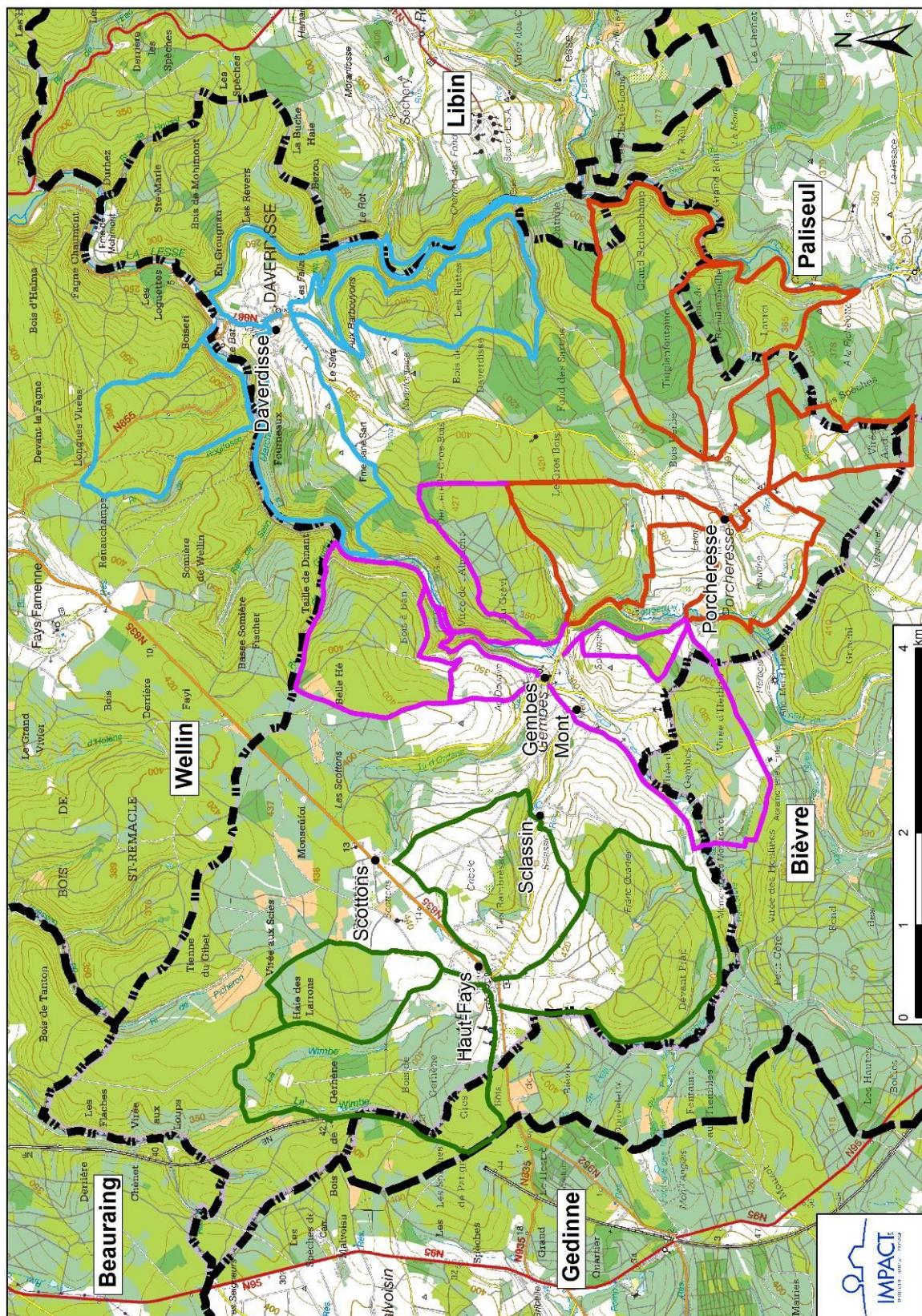
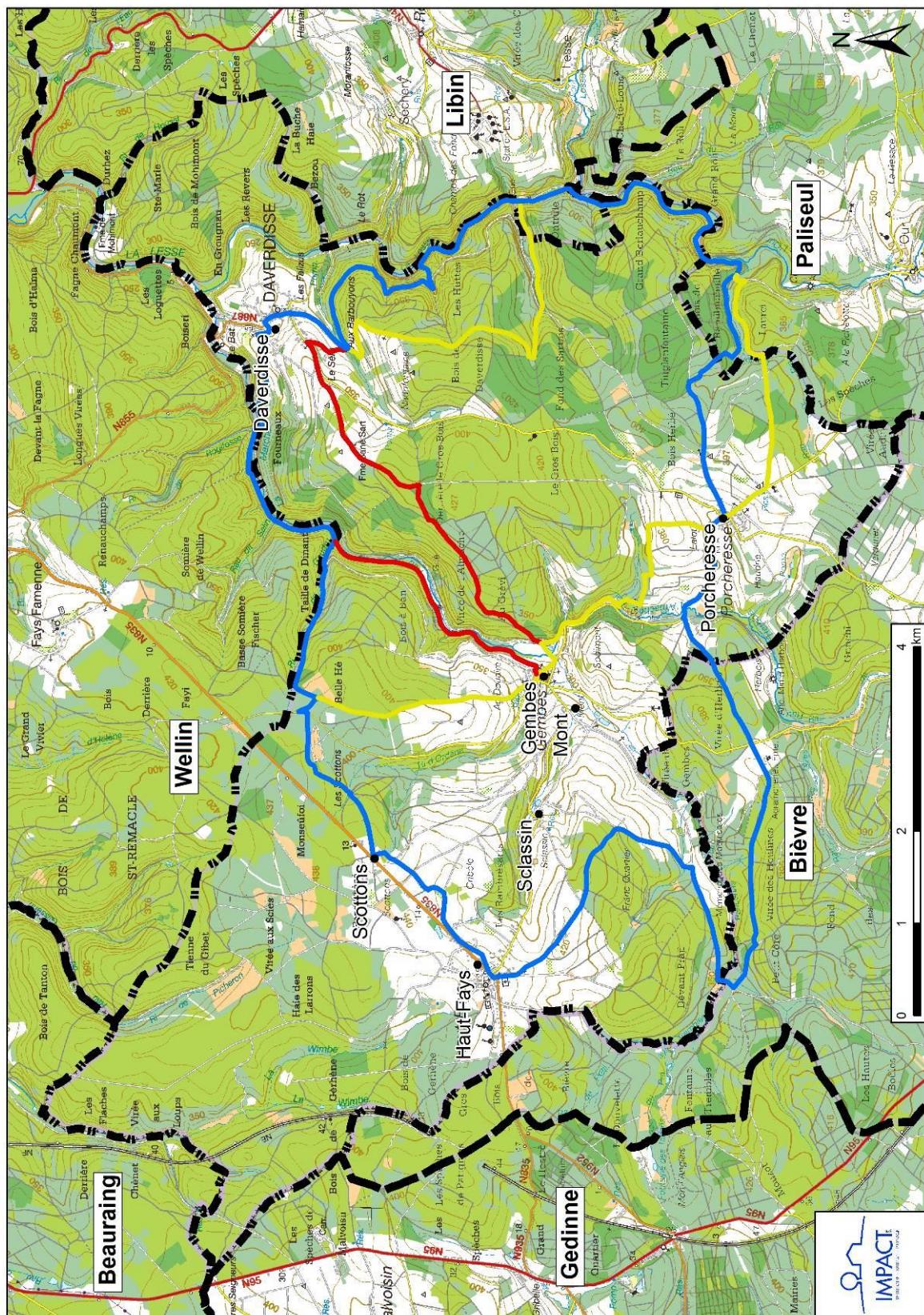


Figure 42 : Itinéraires des promenades VTT balisées

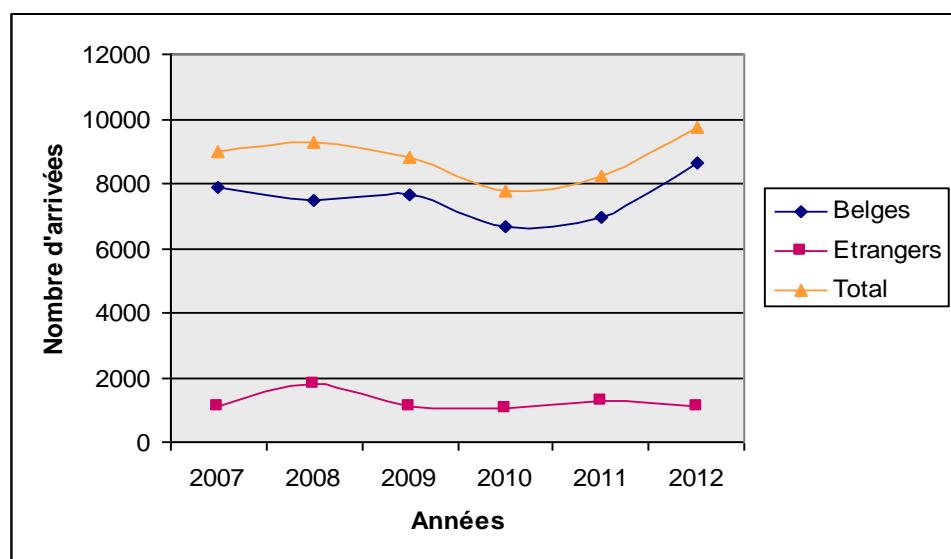


2.11.4. Arrivées et nuitées

Les données statistiques relatives au nombre d'arrivées et de nuitées doivent être prises avec recul car les chiffres pour les hébergements du territoire sont difficilement intégrables. Or, il s'agit de la très grande majorité des infrastructures d'accueil sur la commune.

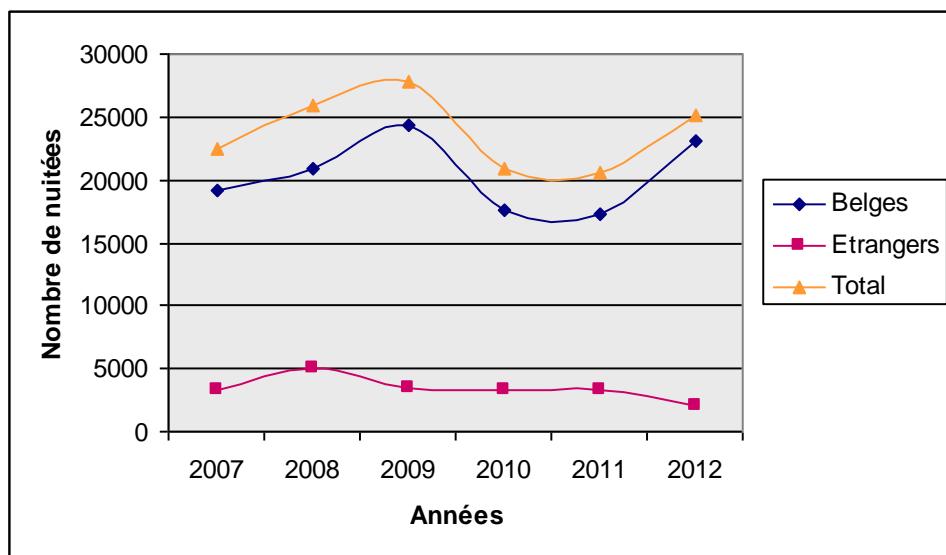
En 2012, on recense +/- 9.700 arrivées et +/- 25.000 nuitées²⁴. Pour 90 %, il s'agit d'arrivées et de nuitées de touristes belges. Le nombre d'arrivées et de nuitées a évolué de manière assez aléatoire mais se retrouve aujourd'hui à un niveau plus élevé qu'en 2007 (+/- 9.000 arrivées et +/- 22.500 nuitées). Cette augmentation globale est liée à une plus grande attractivité pour les touristes belges. La durée du séjour est en moyenne de 2,5 jours.

Graphique 35 : Evolution du nombre d'arrivées - 2007-2012 - STATBEL



²⁴ En 2014, le nombre d'arrivées s'élevait à 6.541 unités et le nombre de nuitées à 17.137 unités. On constate donc une très forte diminution de la fréquentation touristique des différents hébergements alors que l'année 2013 présentait également une diminution de moindre importance. La durée moyenne du séjour a quant à elle peu évolué.

Graphique 36 : Evolution du nombre de nuitées – 2007-2012 – STATBEL



En période estivale, notons également que l'on dénombre également de nombreux camps scouts sur la commune (qui ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques).

2.11.5. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Daverdisse fait partie du projet de massif forestier de la **Grande Forêt de Saint-Hubert** qui regroupe 10 communes : Daverdisse, Wellin, Tellin, Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tenneville, Nassogne, Sainte-Ode et Bertogne.

Sa mission consiste à valoriser la forêt pour en faire une destination touristique à part entière. Elle est l'un des quatre massifs des forêts d'Ardenne, concept né de la volonté du Gouvernement wallon de faire de la forêt wallonne une véritable destination touristique.

L'ASBL « Grande Forêt de Saint-Hubert » s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'hôtels, restaurants, campings, Maisons du Tourisme et autres opérateurs touristiques, avec pour objectif la création et la promotion d'activités touristiques autour de la forêt.

Les dernières initiatives comprennent deux circuits « découverte », des promenades « à la carte » et des séjours « forêt », le tout répertorié sur un site internet. Celui-ci permet également aux touristes de sélectionner une promenade, de la télécharger via une application smartphone et de la consulter librement hors-ligne.

Le plan de développement stratégique du GAL « Semois, Lesse et Houille » a inscrit une fiche-projet spécifique au tourisme : « Tourisme en rebond : promotion, animation et innovation ». Le projet s'articule autour de 4 axes, dans lesquels s'insèrent les actions à mener :

- Promouvoir.
- Animer.
- Structurer.
- Concevoir.

Promouvoir. Le projet consiste à assurer la promotion cohérente d'un des atouts touristiques principaux du territoire, à savoir son réseau dense de promenades balisées, ses itinéraires de découverte thématiques, ses produits de randonnées.

Animer. Il s'agit de réunir, d'informer, de sensibiliser, d'accompagner les acteurs privés du territoire afin de les amener vers plus de professionnalisme d'une part, de susciter l'émergence de produits touristiques visant à combler les manques et lacunes relevés aujourd'hui dans l'offre du territoire d'autre part.

Structurer. Le projet vise à structurer l'offre en guides « du terroir » (guides nature, culture, patrimoine,...) : relevé et diffusion de la liste des guides existants, création d'une « maison des guides » les regroupant, harmonisation de leur fonctionnement, réflexions conjointes sur de nouveaux produits de « guidage ». En parallèle et en complémentarité, le GAL aidera à la structuration d'un réseau de « greeters », d'ambassadeurs du territoire.

Concevoir. L'ambition est de faire du territoire une destination de « tourisme sans voiture », en développant de nouveaux produits, de nouvelles offres, en mettant en réseau les initiatives existantes, en suscitant de nouvelles idées, en communiquant sur ce concept innovant.

Une autre action inscrite dans le plan de développement stratégique vise l'aménagement d'itinéraires de déplacements doux sur tout le territoire. Il s'agit de compléter l'itinéraire de déplacements doux (RAVeL) allant de Bohan à Wellin, ouvrant l'accès à d'autres réseaux français, et vers Beauraing, en procédant à l'aménagement des tronçons manquant entre Bohan et Alle (13,5 km), entre Vresse et Gedinne (20,8 km) et entre Houdremont et Wellin (42,7 km), en soutien au développement de l'activité touristique et des modes de déplacement doux.

2.11.6. Actualisation disponibles des principales données statistiques

En 2014, le nombre d'arrivées s'élevait à 6.541 unités et le nombre de nuitées à 17.137 unités. On constate donc une forte diminution de la fréquentation touristique des différents hébergements alors que l'année 2013 présentait également une diminution de moindre importance. La durée moyenne du séjour a quant à elle peu évolué.

2.11.7. Analyse synthétique des constats

Forces

- Située dans une région fortement touristique, la commune de Daverdisse base son attractivité principalement sur son patrimoine naturel et paysager : forêts, vallées, promenades, etc. Elle bénéficie également de la proximité de différentes polarités touristiques : Redu par exemple.
- La commune de Daverdisse fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse et un Syndicat d'Initiative est également actif (Centre Touristique de Daverdisse).
- 32 structures d'hébergement officielles sont recensées (1 hôtel, 2 chambres d'hôtes et 29 gîtes). Les différents établissements se répartissent de manière plus ou moins équitable sur les différents villages (10 sur Gembes, 8 sur Daverdisse, 7 sur Haut-Fays et Sclassin et 7 sur Porcheresse).
- Différents sites touristiques sont présents sur le territoire communal et différents loisirs ou activités sont disponibles dont un réseau de promenades balisées. L'ancienne ligne vicinale 518 a été aménagée en pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin) sur une distance de +/- 8 km.

Faiblesses

- La capacité d'accueil journalière théorique d'hébergement de l'ensemble des établissements est estimée à 352 personnes. Plus de trois quarts de cette capacité se concentrent au niveau des gîtes.
- Une chute importante des arrivées et nuitées a été mise en évidence pour 2013 et 2014.

Problématiques majeures

- Une dualité entre les besoins des résidents principaux et des résidents secondaires.

Ressources spécifiques

- Un territoire présentant une attractivité touristique « naturelle ».

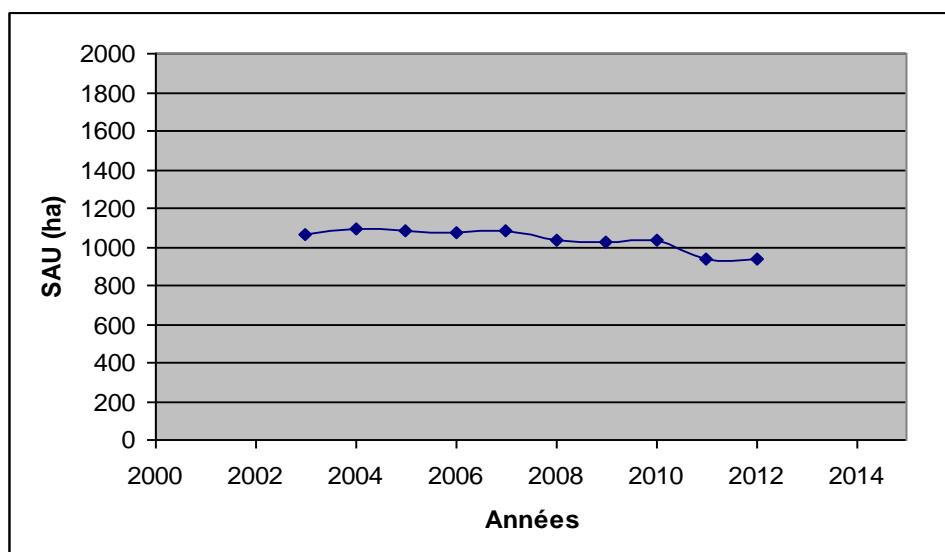
2.12. L'agriculture

2.12.1. Superficie agricole utilisée

En 2012, la superficie agricole utilisée²⁵ (SAU) s'élève à 935 ha. Depuis 10 ans, la surface agricole a globalement diminué (- 12,4 %). Cette diminution s'est ressentie surtout lors de ces deux dernières années. La diminution de la surface agricole est un phénomène également constaté sur la région agro-géographique de l'Ardenne.



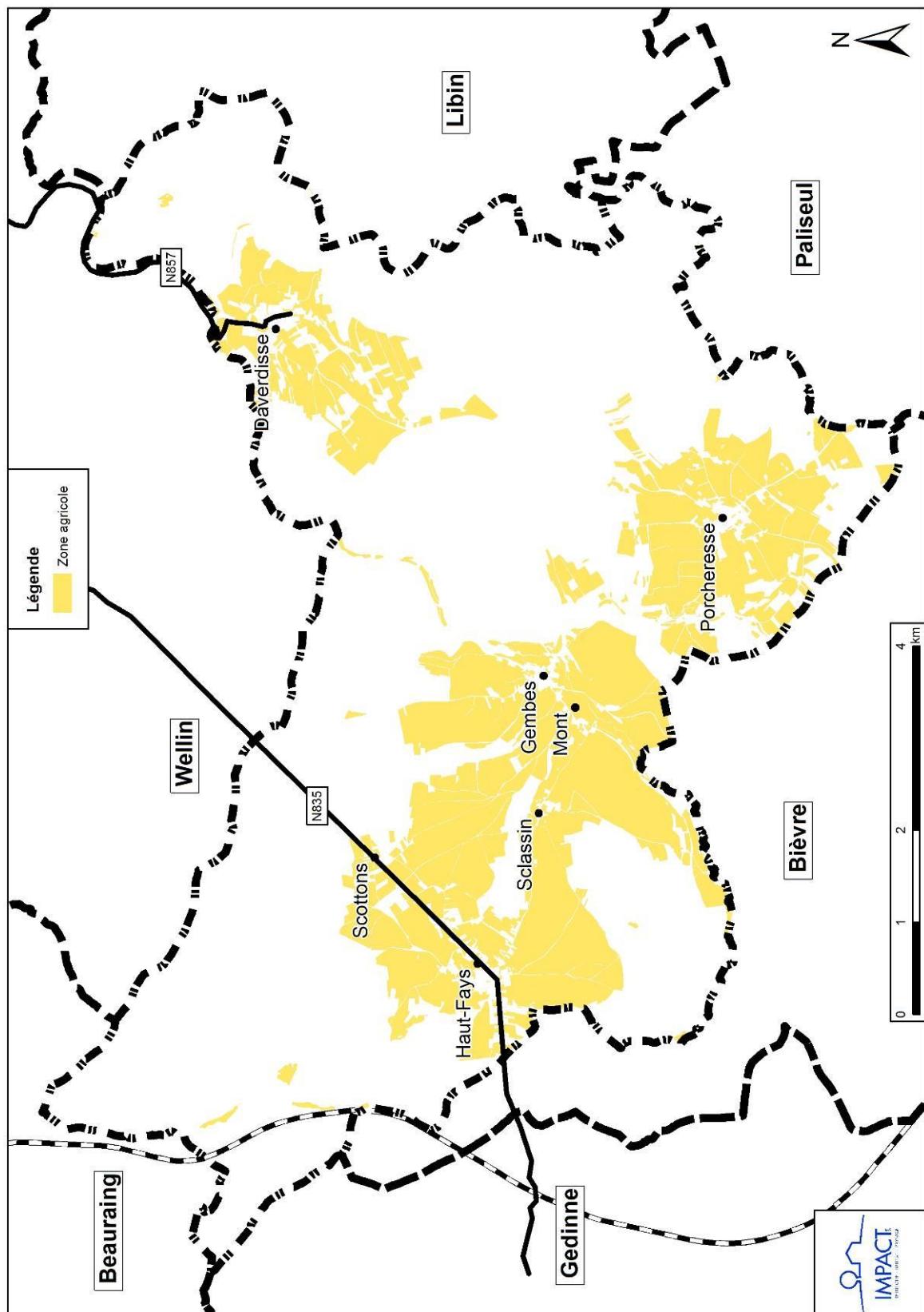
Graphique 37 : Evolution de la SAU - 2003-2012 - STATBEL



Notons que 65 % de la SAU sont exploités en location et donc 35 % en propriété.

²⁵ La surface agricole utilisée est comptabilisée selon la localisation du siège de l'exploitation agricole. Ne sont donc pas pris en compte les surfaces exploitées sur la commune par des agriculteurs dont l'exploitation est située sur une autre commune. Sont par contre prises en compte les terres agricoles exploitées par des agriculteurs locaux mais situées sur les territoires voisins.

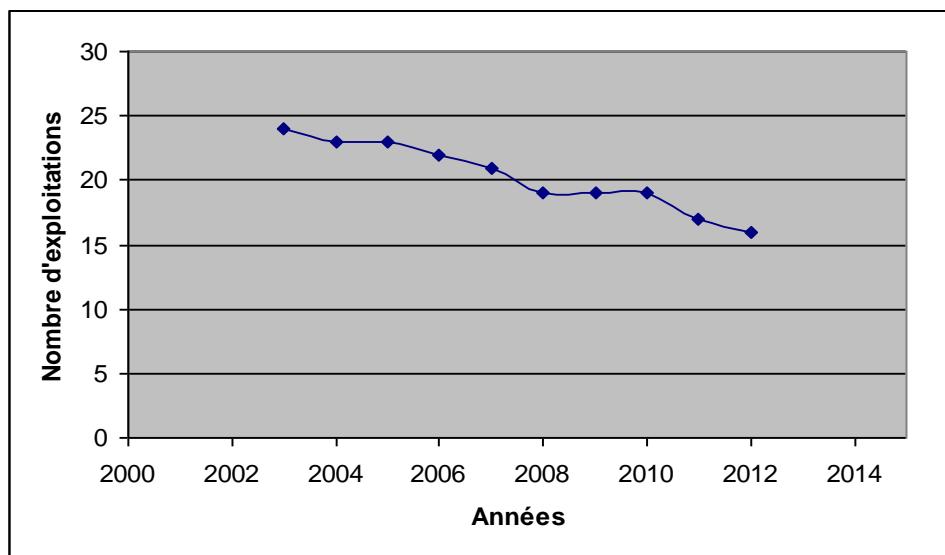
Figure 43 : Carte d'occupation du sol - Surface agricole



2.12.2. Exploitations agricoles

En 2012, on dénombre 17 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Daverdisse. Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (24 exploitations en 2003, soit une diminution de 1/3 en 10 ans). Cette diminution correspond également à la tendance générale rencontrée en Ardenne.

Graphique 38 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles – 2003-2012 – STATBEL

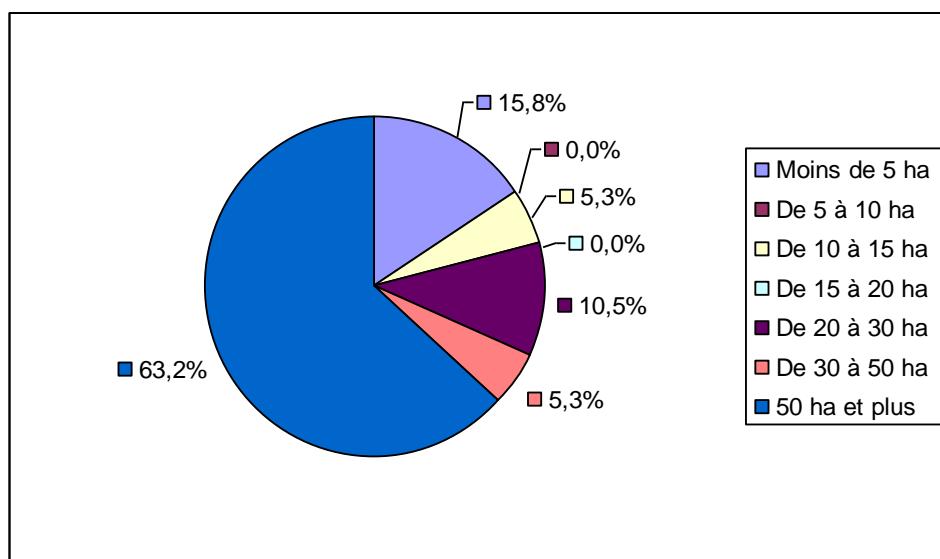


Selon l'administration communale, la répartition des exploitations agricoles est la suivante :

- Gembes : 4 exploitations.
- Haut-Fays : 4 exploitations.
- Mont : 4 exploitations.
- Porcheresse : 4 exploitations.
- Daverdisse : 1 exploitation.

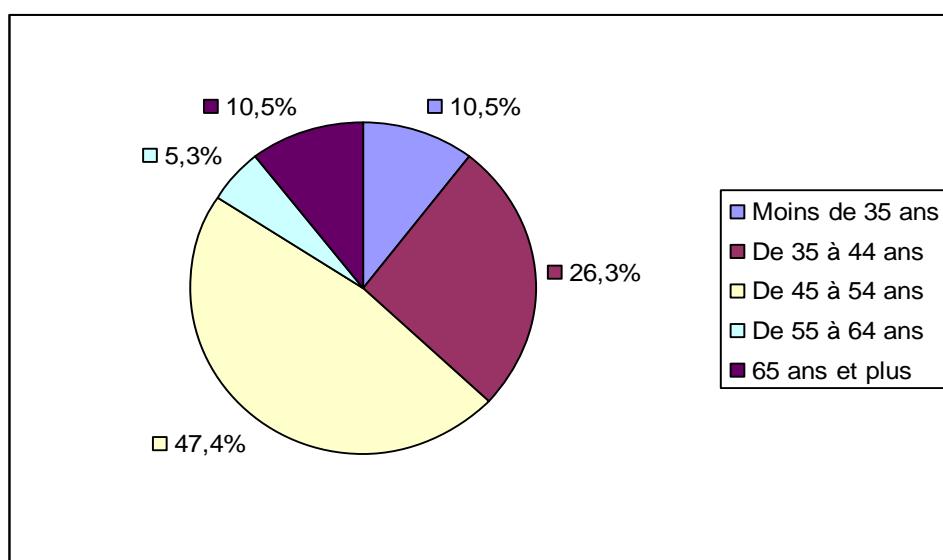
La très grande majorité des exploitations agricoles (63,2 %) exploite plus de 50 ha de SAU. La taille moyenne des exploitations est d'environ 58 ha. Vu l'évolution actuelle et la disparition de fermes, on s'oriente de plus en plus vers des exploitations plus importantes et un remembrement progressif s'opère.

Graphique 39 : Répartition des exploitations selon la SAU - 2010 - STATBEL



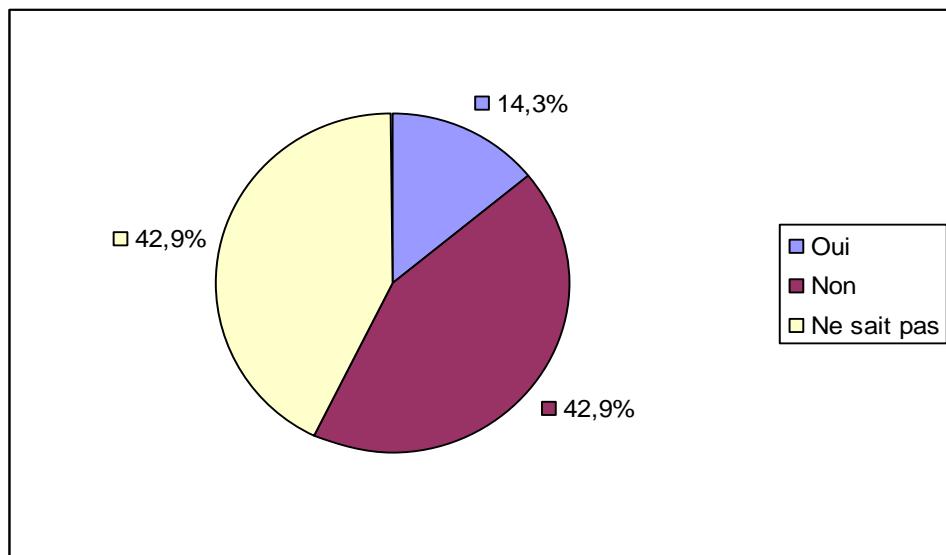
La structure des chefs d'exploitation présente un profil relativement jeune. En effet, plus ou moins 85 % ont moins de 55 ans.

Graphique 40 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge du chef d'exploitation - 2010 - STATBEL



Par contre, la situation est plus délicate pour la succession des exploitations agricoles. En effet, moins de 15 % des chefs d'exploitation de 50 ans et plus ont un successeur connu. A terme, ce sont donc 6 exploitations agricoles qui sont menacées.

Graphique 41 : Succession des chefs d'exploitation agricole de 50 ans et plus – 2010 – STATBEL



2.12.3. Main d'œuvre agricole

En 2012, la main d'œuvre agricole régulière est de 27 personnes. Il s'agit quasi exclusivement d'une main d'œuvre familiale (24 personnes), plus spécialement limitée au chef d'exploitation.

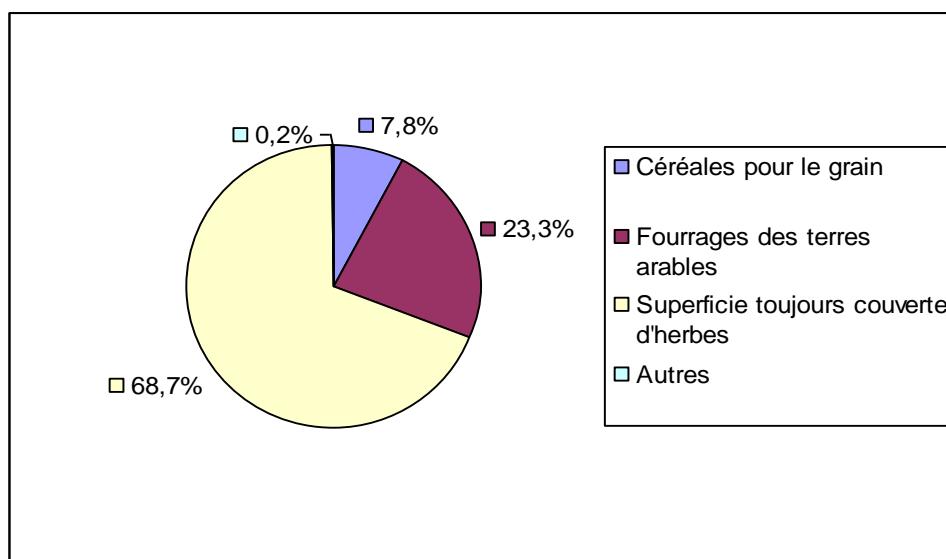
En 2003, cette main d'œuvre agricole était encore de 39 personnes, soit une diminution de 12 unités en 10 ans. Il s'agissait déjà d'une main d'œuvre familiale.

2.12.4. Productions agricoles

La répartition des principales productions végétales sur Daverdisse est sensiblement identique à ce que l'on rencontre ailleurs en Ardenne. Les superficies toujours couvertes d'herbes (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU). Les fourrages des terres arables (prairies temporaires et maïs fourrager) représentent un peu moins d'un quart de la SAU. Les autres productions restent anecdotiques.

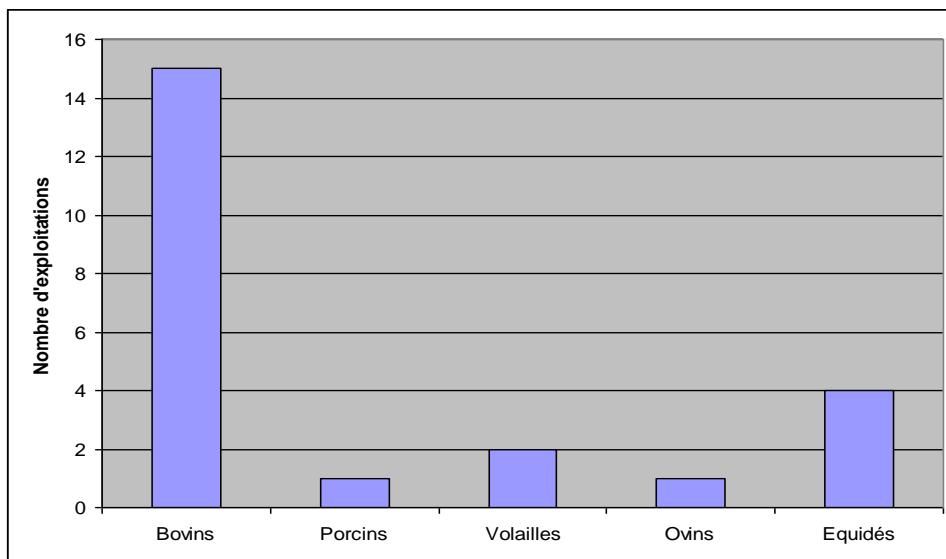
Proportionnellement, les fourrages des terres arables ont augmenté ces dix dernières années au détriment des superficies toujours couvertes d'herbes et des céréales pour le grain.

Graphique 42 : Répartition de l'utilisation de la SAU – 2012 – STATBEL



La quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin avec une très large prédominance (plus ou moins 80 %) de l'élevage viandeux sur l'élevage laitier. Les autres spéculations restent anecdotiques en termes de nombre d'exploitations et de nombre d'animaux.

Graphique 43 : Répartition des exploitations selon le type d'élevage – 2012 – STATBEL



2.12.5. Diversification agricole

Les exploitations agricoles situées sur le territoire communal ne semblent pas s'orienter naturellement vers une certaine diversification.

Notons qu'un groupement d'achat commun (GAC) a été mis en place sur le village de Porcheresse. Son objectif est de valoriser les produits locaux (dans un rayon de 30 km autour de Porcheresse) de qualité : produits laitiers (fromage, yaourt, maquée, etc), viande et charcuterie, fruits et légumes, œufs, bières, jus, etc. La volonté est de l'élargir à l'ensemble du territoire communal.

2.12.6. Boisement en zone agricole

Un phénomène qui touche le territoire communal est la location et l'achat de terres agricoles par des pépiniéristes pour la culture de sapins de noël. Vu les prix offerts, il s'agit là d'une « concurrence » pour les agriculteurs locaux. Toutefois, cette problématique est difficile à évaluer vu qu'il n'existe pas de cadastre de terrains occupés par des sapins de noël.

Un autre phénomène assez interpellant concerne le boisement des terres agricoles. En effet, ce sont près de 85 ha de parcelles qui sont boisées en zone agricole du plan de secteur. Ils se répartissent sur l'ensemble de la plage agricole et concernent donc l'ensemble du territoire communal. Ils peuvent également former par endroits des plaques assez importantes.

2.12.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Le plan de développement stratégique du GAL « Semois, Lesse et Houille » a inscrit une fiche-projet spécifique à l'agriculture : « Innovation, équipement, performance et organisation d'une agriculture diversifiée ».

Il s'agit de :

- Ouvrir des voies de diversification nouvelles et crédibles pour l'agriculture locale (culture du chanvre, implantation de vignes, développement de la fruiticulture, entre autres voies) au départ d'éléments préexistants et d'opportunités avérées (implantation locale ancienne, groupe de producteurs demandeurs, entreprises intéressées en appui, secteur tourisme en demande) et de faire de ces innovations une caractérisation du territoire.
- Organiser collectivement les producteurs de produits locaux (coopérative) de manière à améliorer sensiblement leurs circuits de distribution, à pénétrer certains marchés précis (HoReCa, marchés locaux, groupements de consommateurs, cuisines de collectivité, gîtes et classes vertes), bref à augmenter les volumes produits et écoulés.
- Aider le secteur agricole à s'équiper des outils nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la valorisation de ses produits, en complément aux outils existants.
- Organiser l'accompagnement des fermes qui souhaitent améliorer leurs performances agronomiques et économiques (autonomie alimentaire, réduction des intrants), en mobilisant des services compétents et en paramétrant des outils de mesure spécifiques.

2.12.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- La taille moyenne des exploitations est d'environ 58 ha avec une orientation progressive vers des structures plus importantes.
- La structure des chefs d'exploitation présente un profil relativement jeune.
- Les superficies toujours couvertes d'herbes (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU) et la quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin (prédominance de l'élevage pour la viande).
- Un groupement d'achat commun (GAC) a été mis en place sur le village de Porcheresse, dont l'objectif est de valoriser les produits locaux de qualité.

Faiblesses

- La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 935 ha et est en diminution par rapport à la situation d'il y a 10 ans (- 12,4 %).
- On dénombre 17 exploitations agricoles (4 sur Gembes, 4 sur Haut-Fays, 4 sur Mont, 4 sur Porcheresse et 1 sur Daverdisse). Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (24 exploitations en 2003, soit une diminution de 1/3 en 10 ans).
- La situation est délicate pour la succession des exploitations agricoles dont le chef a plus de 50 ans. En effet, à terme, ce sont 6 exploitations agricoles qui sont menacées.
- En 2012, la main d'œuvre agricole régulière est de 27 personnes (quasi exclusivement main d'œuvre familiale) contre 39 personnes en 2003.
- La diversification agricole reste faible.
- Les agriculteurs sont confrontés à une certaine concurrence par d'autres spéculations : boisement et sapins de noël.

Problématiques majeures

- Une agriculture traditionnelle en déclin.

Ressources spécifiques

- La mise en place d'un groupement d'achat commun visant la valorisation des productions locales.

2.13. La forêt

2.13.1. Caractéristiques générales

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Daverdisse. La surface couverte par la forêt est de 3.849 ha, soit 67,6 % de la superficie totale de la commune.

La forêt joue différents rôles qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Economique : la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune ainsi que pour les habitants (droit d'affouage).
- Social et récréatif : que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- Cynégétique : cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- Ecologique : les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal.

2.13.2. Phytosociologie

Les bois de Daverdisse se situent dans la zone altitudinale de la hêtraie. L'essaim climacique ardennais est constitué par diverses sous-associations et variantes de la hêtraie à luzule blanche. Aux altitudes les plus favorables, le chêne sessile et le charme sont parfois largement représentés, tandis que le chêne pédonculé a été introduit dans de nombreuses stations.

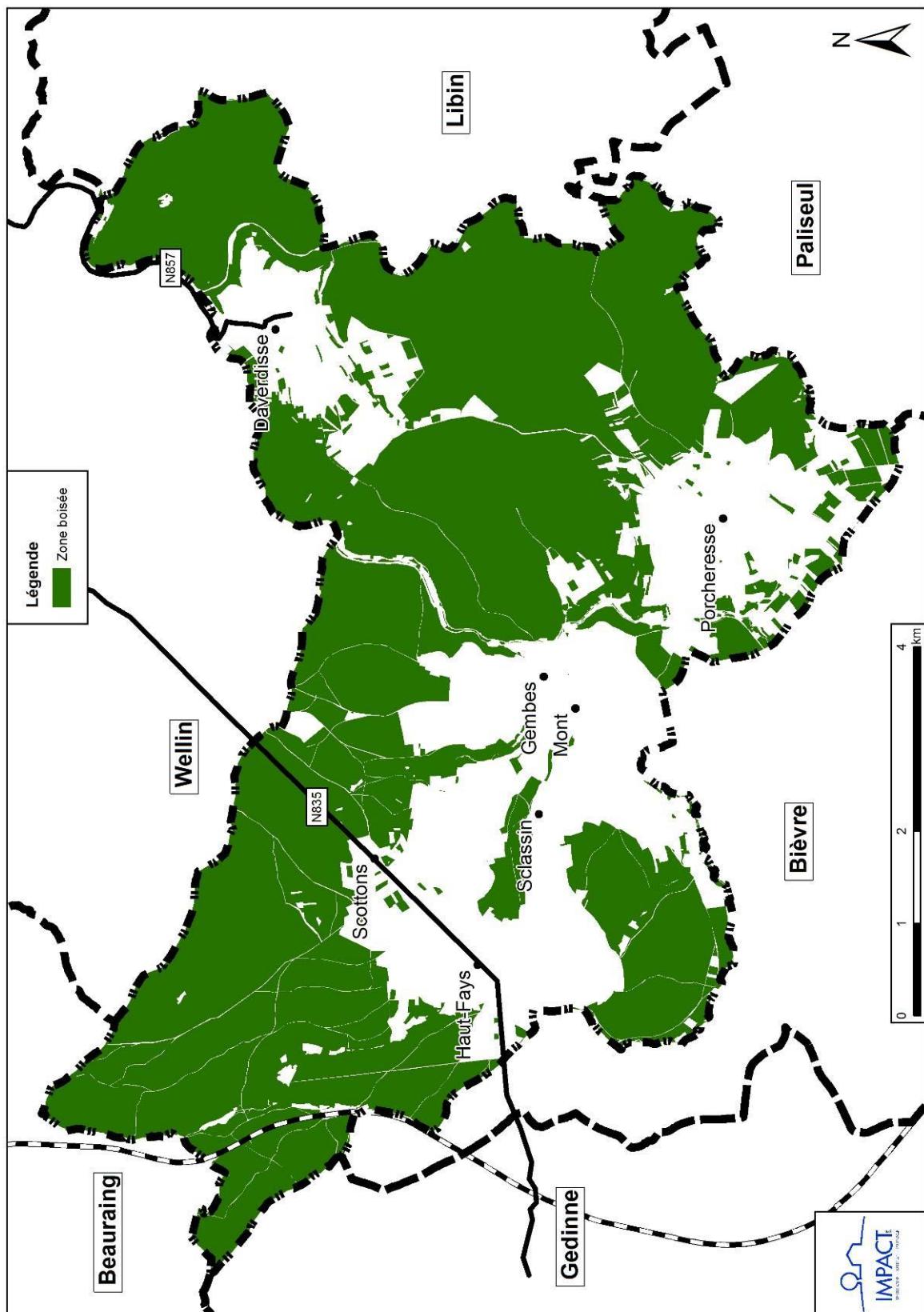
Pour le reste, les essences compagnes présentes sont l'érable sycomore, le sorbier des oiseleurs, le sureau à grappes, le coudrier, le bouleau, etc. Ces essences contribuent à la biodiversité, améliorent la qualité de l'humus (fane variée) et apportent de la nourriture ligneuse au gibier.

Pour des raisons historiques (traitement sylvicole selon le régime du taillis avec conversion tardive en futaie), la hêtraie climacique est souvent absente, le terrain étant occupé par des chênaies de substitution.

Quant aux fonds de vallée (alluvions de la Lesse et de l'Almache) et bords de ruisseaux, ils sont occupés par l'aulnaie-frênaie et l'aulnaie marécageuse.

Enfin, dans les terrains fangeux, sur Haut-Fays notamment, on rencontre des lambeaux de boularia tourbeuse ardennaise.

Figure 44 : Carte d'occupation du sol - Surface boisée



2.13.3. Forêt communale

La forêt communale s'étend sur 3.017 ha (78,3 % de la superficie forestière). Elle est composée très majoritairement d'essences feuillues (2.177 ha - 72,2 % de la forêt communale). Les résineux représentent quant à eux 799 ha (26,5 %), le solde (41 ha) étant repris comme non productif.

Le chêne est l'essence dominante (41 % de la forêt communale). Il est associé à divers feuillus, essentiellement des bouleaux, au sein d'anciens taillis. Il se retrouve également en mélange avec le hêtre dans des hêtraies-chênaies irrégulières. Le hêtre représente quant à lui 13 % de la forêt communale. Au niveau des résineux, c'est l'épicéa qui constitue l'essence dominante (19 % de la forêt communale).

L'état sanitaire de la forêt est globalement satisfaisant même si hêtres et chênes marquent localement des signes de déterioration inquiétants et si les jeunes peuplements de résineux peuvent subir des dégâts d'écorcement très importants.

En 2012, le total des revenus liés à la forêt communal s'élevait à 858.000 € (revenus nets de 716.000 €), répartis entre la vente de bois (680.000 €) et les locations de chasse (178.000 €). A cela s'ajoutent les revenus indirects difficilement chiffrables (activités touristiques, etc).

Les bois soumis au régime forestier sont gérés par le Département Nature et Forêt (DNF) – Cantonnement de Libin.

Rappelons également que l'affouage est toujours d'application sur la commune.

2.13.4. Charte PEFC

La commune de Daverdisse adhère à la charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne (charte PEFC) pour toutes ses parcelles soumises.

Par cette charte, la commune s'engage à :

Réglementation

- Respecter les lois, décrets et règlements applicables à la forêt.

Information –formation

- Se former régulièrement au sujet de la gestion durable des forêts.
- Se référer (et/ou faire référer son gestionnaire mandaté) au guide d'aide à la mise en œuvre de la charte PEFC ainsi que de ses mises à jour régulières.
- Informer régulièrement l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion de la propriété (propriétaire, gestionnaire, prestataires de services, chasseurs) des tenants et aboutissants de l'adhésion à PEFC.
- Informer les intervenants non-professionnels en forêt sur la sécurité au travail.

Document simple de gestion/ Plan d'aménagement (spécifique à la forêt publique)

- Rédiger ou faire rédiger un plan d'aménagement révisé périodiquement et comportant au minimum l'état des lieux initial de la propriété forestière, prenant en compte les différentes fonctions de la forêt, l'identification des zones à vocation prioritaire de protection des eaux et des sols et de conservation de faciès caractéristiques ou rares, la détermination et la hiérarchisation des objectifs, et la planification dans l'espace et le temps des actes de gestion. Le plan d'aménagement sera rendu accessible au public.

Sylviculture appropriée

- Appliquer une sylviculture appropriée afin de maintenir le potentiel de production à un niveau souhaitable du point de vue économique, écologique et social.

Régénération

- Afin d'assurer la quantité et la qualité des ressources forestières, raisonner et réaliser la régénération la plus appropriée via la régénération naturelle et/ou la plantation avec des essences adaptées à la station, notamment en se référant au fichier écologique des essences.
- Les provenances utilisées seront suffisamment variées et inscrites au Dictionnaire wallon des provenances recommandables. La préférence sera donnée aux provenances reprises au Catalogue wallons des Matériels de Base et les provenances seront archivées dans le plan de gestion.
- Tenir compte de la présence d'arbres ou de peuplements d'élite sur la propriété afin que la récolte de graines puisse y être envisagée
- Ne pas avoir recours aux OGM et espèces invasives (issues de la liste A des espèces invasives en Belgique) dans mes plantations.

Mélange

- Diversifier la forêt par un mélange d'essences (par groupes, bandes, bouquets ou parquets ou pied par pied), d'âges et de structures, pour autant que les conditions stationnelles et la structure de la propriété le permettent, et en favorisant des essences rares ou d'accompagnement lors des dégagements, des dépressions et des martelages.

Intrants

- Interdire toute utilisation d'herbicides, fongicides, insecticides sauf les exceptions fixées par le Gouvernement Wallon. Dans le cadre de ces exceptions, et y compris pour les rodenticides, ne les utiliser qu'en dernier recours et en l'absence de méthodes alternatives satisfaisantes. Ne pas utiliser des pesticides à moins de 12 mètres des cours d'eau, plans d'eau et sources.
- N'utiliser les amendements que de manière appropriée et sur base d'une analyse de sol fiable révélant la nécessité de corriger les déséquilibres minéraux entravant la bonne santé du peuplement.
- Ne pas utiliser d'engrais chimiques au sein de la forêt.

Zones humides

- Limiter aux périodes de gel ou de sol « sec » (suffisamment ressuyé), le passage d'engins à forte pression au sol sauf cloisonnement d'exploitation (références dans le guide d'aide).
- Ne pas effectuer de nouveaux drainages.
- Renouveler les peuplements matures situés en bord de cours d'eau naturels permanents ou de plan d'eau par des peuplements feuillus sur une distance de 12 mètres des berges (à l'exception des situations décrites dans le guide d'aide).

Autres zones d'intérêt biologique particulier

- Conserver, voire restaurer les zones d'intérêt biologique particulier (lisières forestières, clairières, mares et étangs, etc).
- Identifier les forêts anciennes et y accorder une importance particulière dans ma gestion. Se référer aux pistes de gestions proposées dans le guide d'aide.

Bois mort et arbres d'intérêt biologique

- En peuplement feuillus, pour autant que les caractéristiques de la propriété le permettent, maintenir un réseau de bois mort en forêt (sur pied, et/ou au sol), des arbres à cavité et de vieux arbres, dans les limites phytosanitaires et de sécurité requises.
- Conserver et désigner :
 - Lors des passages en coupe au moins un de ces arbres de plus de 125 cm de circonférence par hectare.
 - Et/ou des îlots de vieillissement ou de sénescence à concurrence de 2 % de la propriété.

Récolte

- Assurer un équilibre entre l'accroissement de la forêt et les coupes qui y sont pratiquées, pour autant que la taille de la propriété le permette.
- Utiliser un cahier des charge de vente et d'exploitation de bois permettant de réduire les dégâts (1) aux voiries (et si nécessaire leur remise en état), (2) aux arbres et peuplements restants, (3) aux sols (utilisation de matériel adapté, voies de vidange existantes et si nécessaire cloisonnements) et (4) aux cours d'eau ; le cahier des charges stipulera l'interdiction d'abandon de déchets exogènes, notamment les emballages et hydrocarbures, et le respect des consignes de sécurité du travail en forêt.
- Introduire préalablement une demande motivée au Groupe de Travail PEFC Wallonie pour toute coupe à blanc devant dépasser une surface de 5 ha en résineux et 3 ha en feuillus qui devra être acceptée par celui-ci.
- En mise à blanc, adapter les surfaces de coupe aux risques d'érosion des sols en pente, de déstabilisation des peuplements voisins, de remontée de plan d'eau ou d'impact paysager.
- Ne pas décaper les horizons organiques et raisonner la récolte des souches, rémanents ou fractions fines (feuillus, rameaux) de manière à ne pas dégrader l'équilibre des sols (en s'appuyant sur le guide d'aide).

Equilibre forêt- grand gibier

- Assurer une gestion équilibrée entre la forêt et le grand gibier par tous les moyens mis à disposition et qui me permette de respecter les engagements de la charte PEFC.
- A objectiver la pression du gibier par les moyens les plus appropriés (tels que la mise en place d'enclos-exclos, l'estimation des dégâts d'écorcement ou la régénération, etc) pour mesurer l'adéquation des populations en fonction de l'écosystème.

- A défaut d'un équilibre :
 - A définir et à communiquer au DNF, les causes du déséquilibre et les mesures prises au niveau du bail de chasse en vue de rétablir cet équilibre.
 - Pour autant que la commune en ait la maîtrise, à (faire) réguler les populations de grand gibier notamment, par l'application du plan de tir pour le cerf, par la possibilité d'actionner la demande de destruction de gibier, par la limitation des populations de grand gibier par fixation d'un prélèvement-cible, par l'utilisation raisonnée du nourrissage et à défaut de résultat probants après 2 saisons cynégétiques par l'interdiction de celui-ci jusqu'au retour à l'équilibre, etc.
- Lorsque l'équilibre est atteint :
 - A améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage par des mesures d'aménagement et de gestion sylvicole, dans un souci d'équilibre de l'écosystème.

Forêt sociale

- Ne pas entraver, ni dissuader l'accès aux voies publiques publics traversant ou longeant la propriété sauf interdiction temporaire pour motif de sécurité.
- Autoriser suivant des conditions propres l'accès aux chemins forestiers privés de la propriété, dans le cadre d'activités récréatives de loisirs, culturelles ou éducatives, et dans le respect des écosystèmes forestiers, notamment lorsqu'il y a un avantage manifeste en faveur de la sécurité ou du maillage d'un circuit de cheminement lent non-motorisé.
- En plus de ce qui est prévu par la législation, ne pas autoriser l'organisation d'activités récréatives motorisées en dehors des chemins et sentiers.
- Prendre en compte les éléments de valeur historique, culturelle ou paysagère dans la gestion de la forêt.

Audit et résiliation

- Accepter la visite d'un auditeur dont le rôle sera de vérifier le respect des engagements.
- En cas de résiliation de l'adhésion à PEFC, possibilité de réintégrer PEFC que sur base d'un avis favorable du Groupe de Travail PEFC Région wallonne.

2.13.5. Forêt privée

La forêt privée représente 832 ha et comprend principalement le bois de Mohimont (+/- 300 ha) ainsi que de nombreuses petites parcelles incluses dans des massifs forestiers ou mitant la zone agricole (parcelles de résineux).

2.13.6. La filière bois

Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation. Quelques emplois seulement se limitent à l'exploitation et à la transformation secondaire du bois.

Notons qu'une initiative de débardage à cheval est actuellement menée.

2.13.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Datant de 1998, le plan d'aménagement forestier a défini les options fondamentales suivantes :

- Série unique avec rotation des coupes de 12 ans (faculté de passage à $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ rotation).
- Proportion de feuillus – résineux de 70 % – 30 % à maintenir.
- Forêt future : hêtraie – chênaie (80 % – 20 %) et douglas – épicéas – résineux divers (67 % – 17 % – 16 %).
- Traitement en futaie régulière pour les peuplements résineux et en futaie jardinée par bouquets pour les feuillus.
- Transformation progressive des vieilles pessières par mises à blanc de surface réduite, soit par introduction d'un sous-étage ou encore par enrichissement des trouées.
- Effort de régénération en résineux de 13,26 ha / an.
- Effort de régénération en feuillus de 12,72 ha / an (maximum 8 ha à planter).
- Recherche systématique des mélanges d'essences.
- Elimination progressive des résineux le long des cours d'eau et restauration des cordons feuillus originels.
- Maintien des clairières et restauration des lisières.
- Révision des promenades et balisage avec préservation de zones de quiétude pour la grande faune.

Dans les prochaines années, ce plan d'aménagement forestier devra être revu. Après un contact avec les services du DNF, il apparaît qu'actuellement aucune réflexion n'a été menée à ce sujet.

2.13.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- La forêt occupe une superficie de 3.849 ha (67,6 % de la superficie communale) avec 3.017 ha de forêt communale (78,3 % de la superficie forestière).
- La forêt communale est très majoritairement composée d'essences feuillues (72,2 %). Les principales essences sont le chêne (41 %), l'épicéa (19 %) et le hêtre (13 %).
- L'état sanitaire de la forêt est globalement satisfaisant.
- La forêt communale génère des retombées financières importantes pour la commune par la vente de bois. De plus, la forêt joue également un rôle social et récréatif, un rôle cynégétique et un rôle écologique.
- Le droit d'affouage est toujours d'application.
- Les bois communaux respectent la charte PEFC.

Faiblesses

- La filière bois est très peu développée sur la commune avec seulement quelques emplois dans le secteur de l'exploitation forestière ou de la seconde transformation.

Problématiques majeures

- Une faible valorisation de la ressource forestière.

Ressources spécifiques

- Un important patrimoine forestier avec un haut potentiel.

2.14. La mobilité

2.14.1. Accessibilité générale

Pour rappel, Daverdisse présente une position relativement excentrée par rapport aux polarités territoriales ainsi que par rapport aux axes majeurs de communication.

Son profil d'accessibilité est le suivant :

- Accessibilité par rapport aux pôles voisins :
 - Gedinne : 7 km - 8 minutes.
 - Bièvre : 10 km - 11 minutes.
 - Wellin : 12 km - 15 minutes.
 - Beauraing : 19 km - 19 minutes.
 - Libramont-Chevigny : 43 km - 39 minutes.
 - Marche-en-Famenne : 40 km - 48 minutes.
 - Namur : 66 km - 58 minutes.
 - Arlon : 90 km - 70 minutes.
 - Luxembourg : 119 km - 90 minutes.
 - Bruxelles : 124 km - 102 minutes.
- Accessibilité par rapport aux axes autoroutiers :
 - E411 Namur-Luxembourg (sortie 23 à Wellin) : 16 km - 19 minutes.
 - E411 Namur-Luxembourg (sortie 24 à Transinne) : 25 km - 34 minutes.
- Accessibilité par rapport aux axes ferroviaires :
 - Ligne 166 Dinant-Bertrix (ligne Athus-Meuse).
 - Gare de Gedinne : 4 km - 4 minutes.

2.14.2. Déplacements automobiles

2.14.2.1. Réseau routier

La commune de Daverdisse compte :

- 6,5 km de voiries régionales.
- 142 km de voiries communales.

L'axe routier principal est la N835 « Sourd d'Ave (Rochefort) - N095 - Patignies (Gedinne) » qui permet de rejoindre Gedinne et Wellin en passant par Haut-Fays.



La N857 « Liaison Neupont (Wellin) - N040 - Daverdisse » permet la liaison vers Wellin depuis le village de Daverdisse. Notons que la N855 « Liaison N835 - Lomprez (Wellin) - Daverdisse (N857) » démarre du Moulin de Daverdisse pour rejoindre la N835 puis Haut-Fays ou Wellin.

Il existe également d'autres voiries de liaison mais qui possèdent un statut local, reliant soit les villages de la commune, soit les villages voisins (Graide, Our, etc). Notons qu'il n'existe aucune voirie directe entre les villages de Gembes et Daverdisse ni d'Haut-Fays et Daverdisse. Cette situation renforce sans conteste la position isolée de Daverdisse au sein de la structure territoriale locale.

2.14.2.2. Stationnement

Hormis les éventuels problèmes très ponctuels de stationnement observés aux abords de certaines écoles au moment de la dépose/reprise des enfants, il ne semble pas exister de problème particulier de stationnement, sauf sur la N835 et l'ancien chemin de Wellin à Haut-Fays où l'on observe du stationnement sur le trottoir.

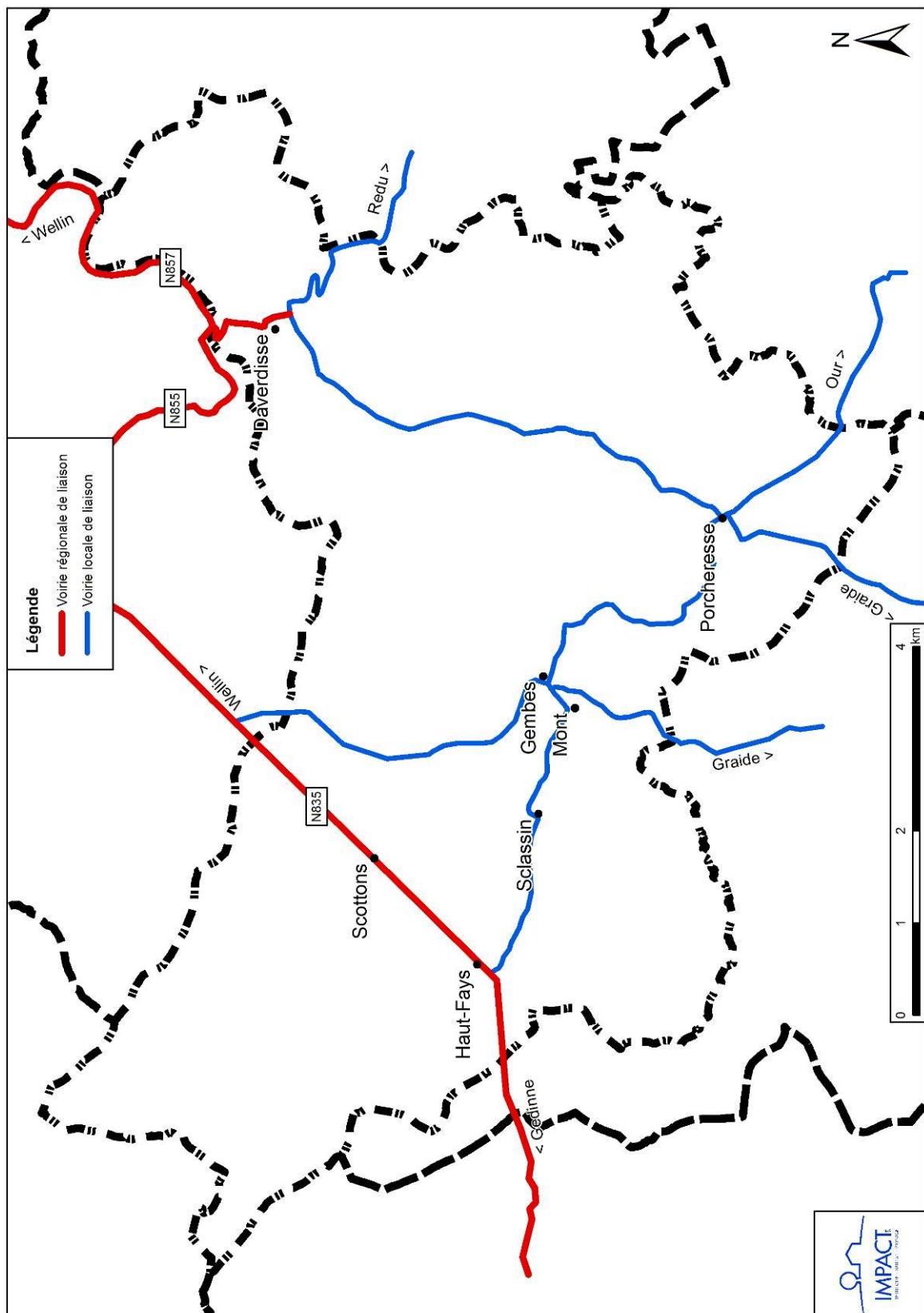
2.14.2.3. Sécurité routière

La principale problématique en matière de sécurité concerne la traversée du village d'Haut-Fays (et du hameau des Scottons) par la N835. Sa configuration en longue ligne droite incite les automobilistes à des vitesses relativement élevées (confirmées par différents relevés de police), d'autant plus que les entrées d'agglomération sont peu perceptibles (sorties de la forêt). Pour remédier à ce problème, des aménagements sécuritaires ont été partiellement réalisés au niveau du centre d'Haut-Fays (trottoirs, îlot central, etc). Une seconde phase d'aménagement est prévue.



D'autres endroits problématiques sont également recensés principalement le long des voiries de liaison. A titre d'exemple, on peut citer la rue de Burnaifontaine à Haut-Fays, la rue du Chêneau à Porcheresse, l'ancien chemin de Wellin à Haut-Fays, etc. Toutefois, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.

Figure 45 : Réseau routier



2.14.3. Déplacements en commun

Commune rurale relativement excentrée, Daverdisse souffre d'un déficit de l'offre en transports en commun.

2.14.3.1. Réseau SNCF

La commune de Daverdisse est bordée à l'extrême Ouest par la ligne SNCF 166 « Dinant – Bertrix » qui permet également des connexions vers des lignes plus importantes (162 « Namur – Luxembourg » et 154 « Namur – Dinant ») mais ne possède pas d'arrêt sur son territoire.

Les gares les plus proches sont Gedinne-Station (depuis Daverdisse, Gembes et Haut-Fays) et Graide-Station (depuis Porcheresse), ces deux lignes étant situées sur la ligne 166. La cadence est d'en moyenne 1 train toutes les deux heures dans les deux sens.

Les gares régionales situées sur la ligne 162 les plus proches sont Libramont-Chevigny et Ciney.

2.14.3.2. Réseau TEC

Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement structurées en fonction des horaires scolaires :

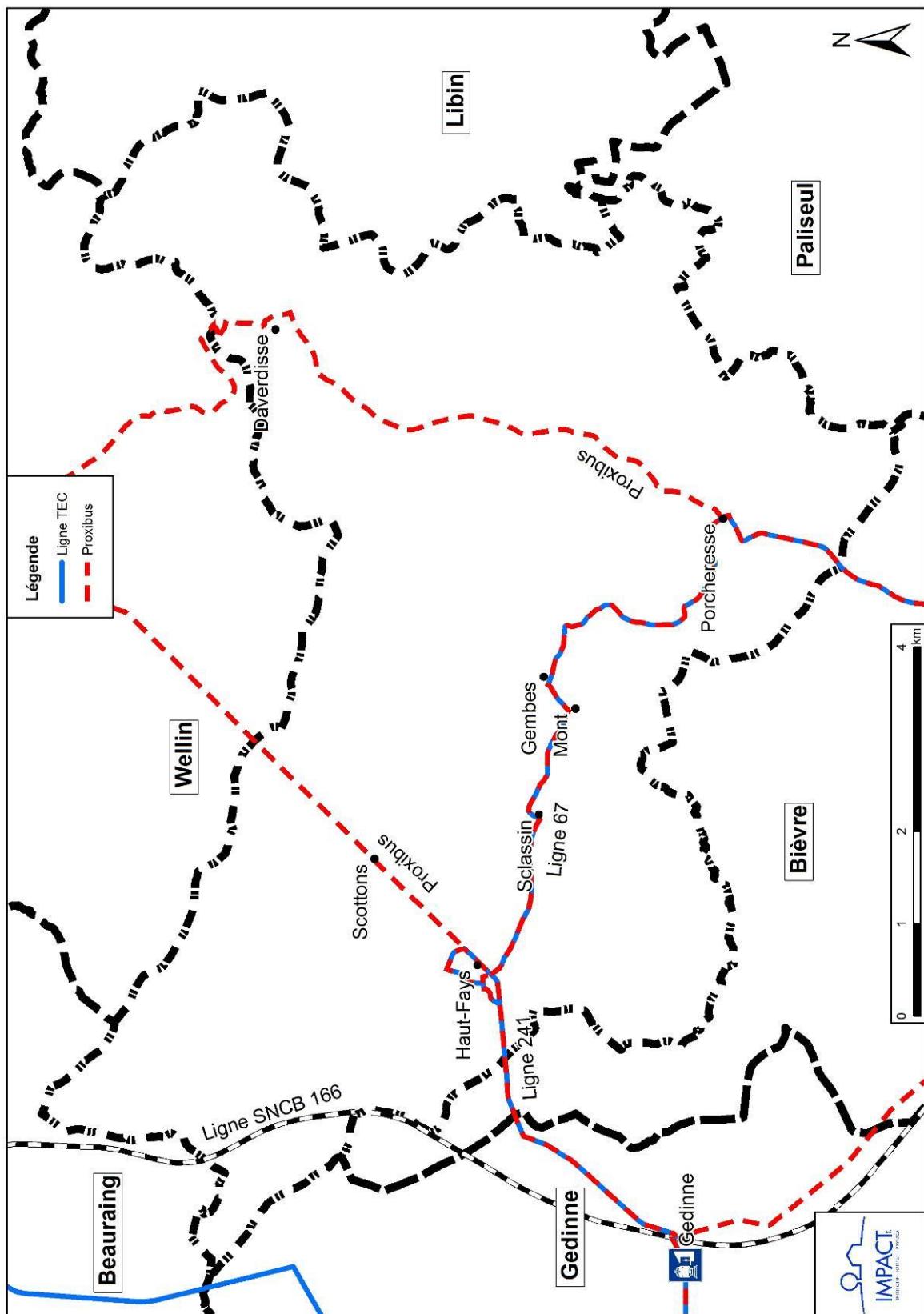
- Ligne 67 « Gedinne – Paliseul – Bouillon ». Il s'agit d'un bus scolaire (circulant uniquement les jours d'école). Les villages desservis sont Gembes, Haut-Fays, Mont, Porcheresse et Sclassin. Les fréquences sont d'un bus le matin et d'un bus l'après-midi. Elle permet notamment de rejoindre Gedinne, Gedinne-Station, Graide-Station et l'école secondaire de Carlsbourg.
- Ligne 241 « Beauraing – Gedinne – Bouillon ». Les bus ne circulent pas les week-ends et les jours fériés. Seul le village d'Haut-Fays est desservi par cette ligne. Deux bus le matin permettent de rejoindre notamment les écoles de Beauraing et les gares de Gedinne et Beauraing. Deux bus l'après-midi permettent le retour.



Notons que le village de Daverdisse et le hameau des Scottons ne sont desservis par aucune de ces deux lignes TEC.

Un Proxibus est également actif sur la commune. Il s'agit d'un service de proximité du TEC en partenariat avec les communes qui vise à améliorer la mobilité dans les communes plus faiblement ou moins fréquemment desservies. Outre la desserte des écoles communales, différents circuits réguliers permettent de rejoindre à des jours fixes Beauraing-Givet, Bertrix et Wellin. Ce service dessert l'ensemble des villages.

Figure 46 : Réseau de transports en commun



2.14.4. Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d’usagers : les piétons bien sûr mais aussi les cyclistes, cavaliers, etc. Ils sont qualifiés également d’« usagers faibles », mais parmi eux, certains le sont plus que d’autres : jeunes enfants, à pied ou en vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite, etc.

Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- Les déplacements utilitaires. Ils permettent de rejoindre différents « pôles » tels que les écoles, les arrêts de bus, l’administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives, etc.
- Les déplacements de loisirs. Il s’agit des promenades, généralement en dehors des centres.

Vu le caractère rural de la commune, les déplacements utilitaires y sont limités. Il s’agit quasi exclusivement de déplacements vers les écoles et le centre administratif. Les conditions générales de circulation sont globalement bonnes, du fait de la circulation automobile limitée. Toutefois, certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles. Des trottoirs sont aménagés par endroits, notamment partiellement le long de la N835 dans le centre du village d’Haut-Fays et à Porcheresse (rue du Château).

Les déplacements de loisirs sont quant à eux bien développés avec 19 promenades pédestres balisées, 3 promenades VTT balisées et un pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin).

2.14.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Les gares les plus proches sont Gedinne-Station (depuis Daverdisse, Gembes et Haut-Fays) et Graide-Station (depuis Porcheresse) mais situées sur une ligne secondaire (166).
- Un Proxibus est également actif sur la commune.
- Les déplacements de loisirs sont bien développés avec 19 promenades balisées, 3 promenades VTT balisées et un pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin).

Faiblesses

- Daverdisse présente une position relativement excentrée par rapport aux polarités territoriales ainsi que par rapport aux axes majeurs de communication.
- La principale problématique en matière de sécurité concerne la traversée du village d'Haut-Fays (et du hameau des Scottons) par la N835. Des aménagements sécuritaires ont été partiellement réalisés au niveau du centre d'Haut-Fays.
- D'autres endroits problématiques sont également recensés principalement le long des voiries de liaison. Toutefois, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.
- Daverdisse souffre d'un déficit de l'offre en transports en commun. Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement orientées vers les horaires scolaires (ligne 67 « Gedinne - Paliseul - Bouillon » et ligne 241 « Beauraing - Gedinne - Bouillon »). Le village de Daverdisse et le hameau des Scottons ne sont desservis par aucune de ces deux lignes TEC.
- Vu le caractère rural de la commune, les déplacements utilitaires y sont limités. Certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles.

Problématiques majeures

- Une mobilité fortement dépendante de la voiture vu le caractère rural et la position excentrée du territoire.

Ressources spécifiques

- Des initiatives existantes ou à mener en faveur d'une mobilité alternative.

2.15. L'aménagement du territoire

2.15.1. Structure d'encadrement

La commune de Daverdisse fait partie du territoire d'actions de la **Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA)**. La MUFA propose entre autres des formations à destination des membres du personnel communal et des élus locaux, principalement dans le domaine de l'urbanisme, organise régulièrement (trois à quatre fois par an) des rencontres avec un représentant de la DGO4 d'Arlon qui intervient alors sur les sujets d'actualité et intervient également à la demande au sein des CCATM pour dispenser des formations ou conférences sur des sujets précis.

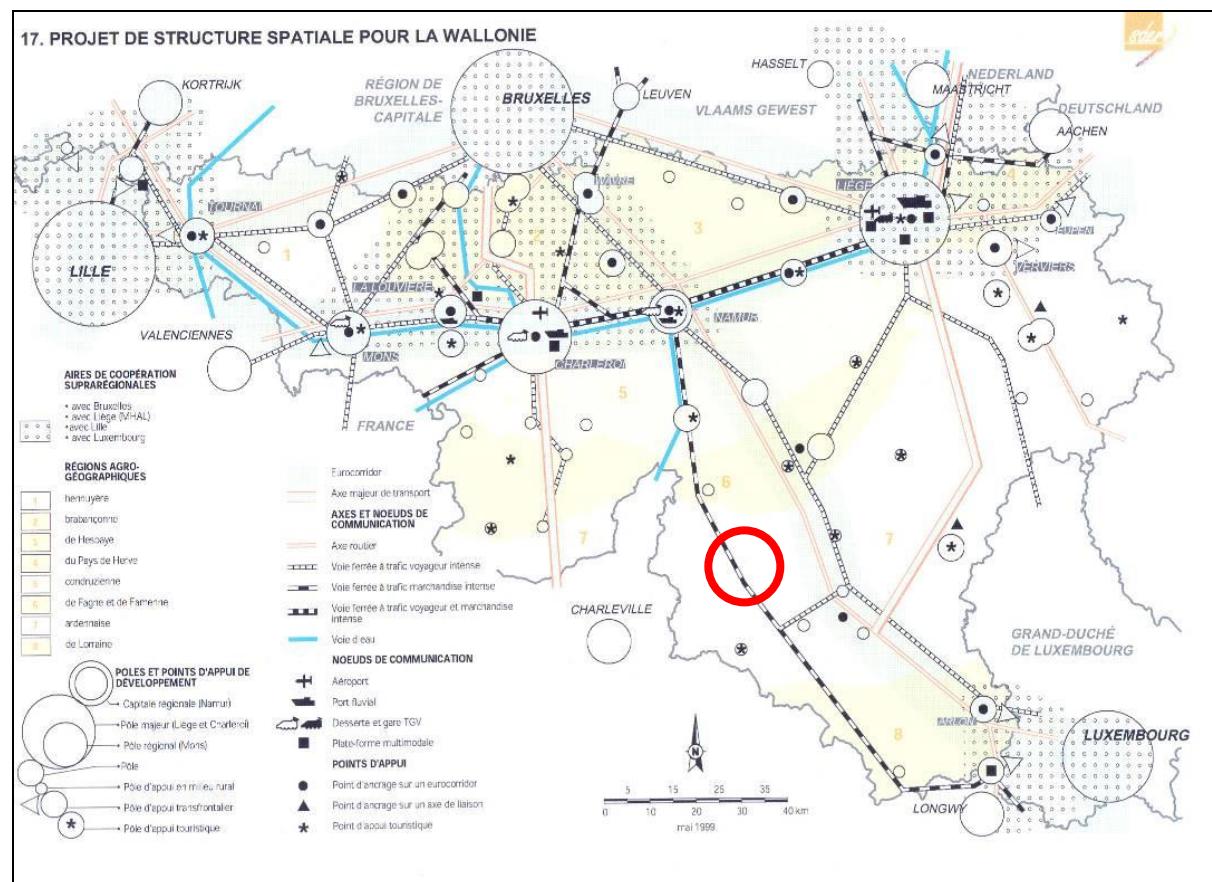
2.15.2. Schéma de Développement de l'Espace Régional

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)²⁶ est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels...

Le projet de structure spatiale défini dans le cadre du SDER ne mentionne rien de particulier pour la commune de Daverdisse. Différents pôles gravitent autour de la commune à des distances plus ou moins importantes. Elle est bordée à l'extrême Ouest par une ligne de chemin de fer à trafic marchandise intense (ligne Athus-Meuse). Daverdisse se situe dans la région agro-géographique de l'Ardenne). Le SDER précise que « *l'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics* ».

²⁶ Dans le projet de révision du SDER (non aboutie), Daverdisse y figure comme point d'appui touristique.

Figure 47 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – Extrait du SDER (1999)



2.15.3. Plan de secteur

2.15.3.1. Généralités

La commune de Daverdisse est reprise au plan de secteur « Bertrix-Librامont-Neufchâteau » (arrêté du 05/12/1984). Les zones non urbanisables représentent pratiquement 95 % du territoire, la seule zone forestière concernant 70 % de la superficie communale. La zone agricole couvre quant à elle 23,7 % du territoire communal. La zone d'habitat à caractère rural s'élève à 265 ha (4,7 % du territoire communal).

Tableau 21 : Répartition des affectations du plan de secteur

Zones	Superficie (ha)	%
Zone d'habitat à caractère rural	265	4,7
Zone de services publics et d'équipements communautaires	1	0,0
Zone de loisirs	7	0,1
Zone d'activité économique	8	0,1
Zone d'extraction	20	0,4
<i>Zones urbanisables</i>	<i>301</i>	<i>5,3</i>
Zone d'aménagement communal concerté	15	0,3
Zone agricole	1346	23,7
Zone forestière	3982	70,0
Zone d'espaces verts	6	0,1
Zone naturelle	29	0,5
Plan d'eau	12	0,2
<i>Zones non urbanisables</i>	<i>5375</i>	<i>94,4</i>
TOTAL	5691	100,0

Graphique 44 : Répartition des affectations du plan de secteur

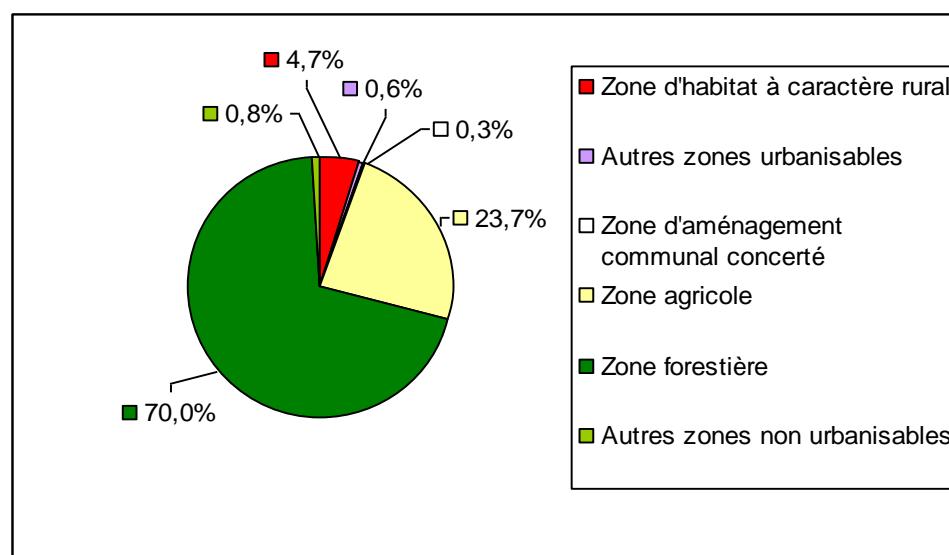
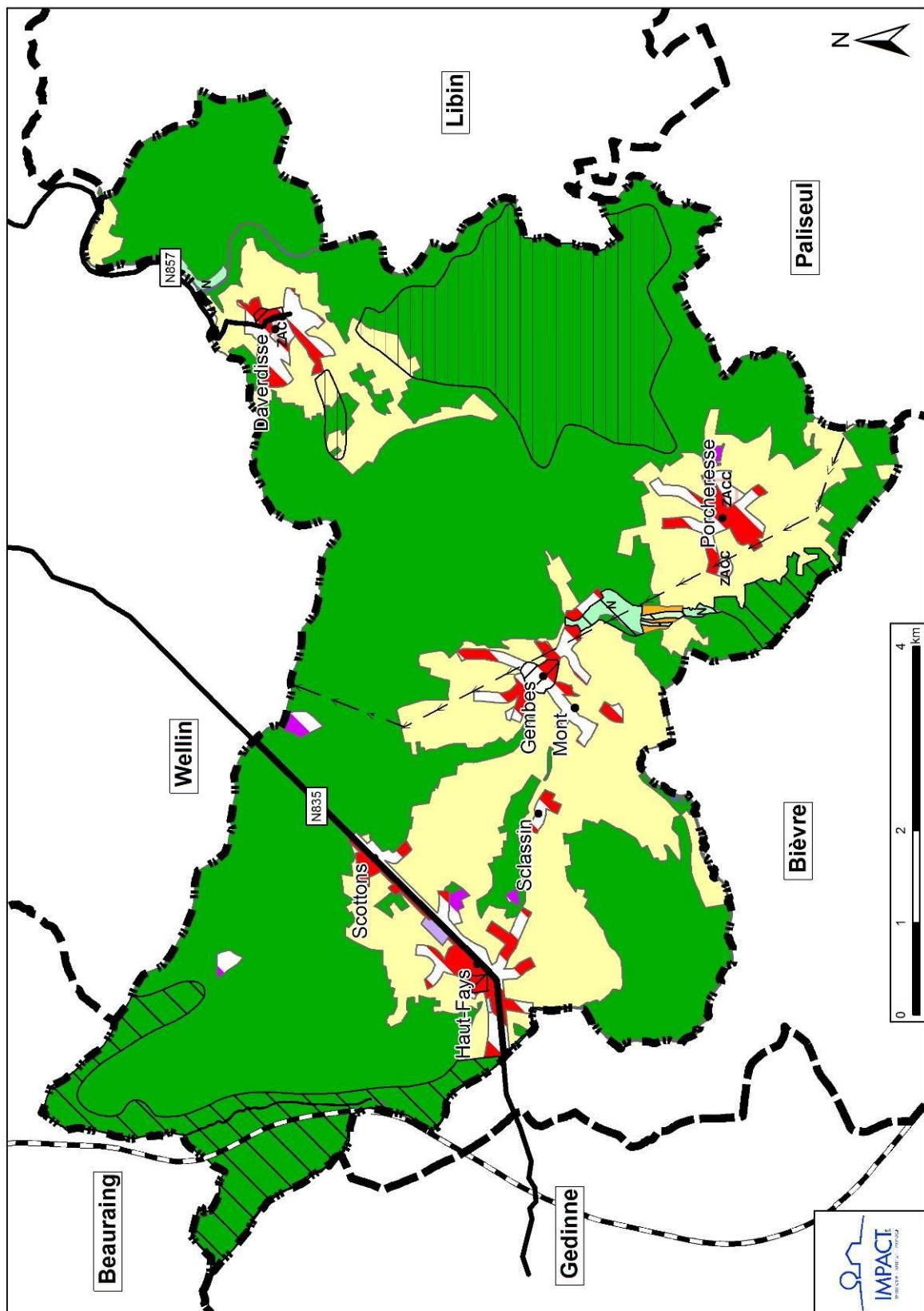


Figure 48 : Plan de secteur



2.15.3.2. Affectations

Zone d'habitat à caractère rural

D'une superficie totale de 264,5 ha, les zones d'habitat à caractère rural sont au nombre de 7 :

- Haut-Fays – Scottons – 99 ha.
- Gembes – Mont – 56 ha.
- Daverdisse – 48 ha.
- Porcheresse – 45 ha.
- Sclassin – 7 ha.
- Pont des Gades (Est de Gembes) – 5 ha.
- Sodumont (Sud de Gembes) – 4 ha.

Généralement centrées sur le noyau ancien des villages, les zones présentent toutefois un développement linéaire le long des voies d'accès qui peut être relativement important. C'est le cas notamment le long de la N835 entre Haut-Fays et Scottons. Ce développement linéaire a des répercussions diverses : impact paysager, coût d'entretien des infrastructures et de gestion des services, problématique de sécurité routière, etc.

Au contraire, les zones de Sclassin et, dans une moindre mesure, de Daverdisse restent assez compactes. Pour Daverdisse, les extensions se font de manière plus concentrique mais sur le versant Ouest (versant opposé à l'implantation du noyau ancien). Pour Sclassin, les développements sont très limités.

Zone de services publics et d'équipements communautaires

Une seule zone de services publics et d'équipements communautaires est reprise au plan de secteur. Il s'agit du cimetière d'Haut-Fays.

Zone de loisirs

Trois petites zones de loisirs sont présentes dans la vallée de l'Almache. L'une d'entre elles est occupée très partiellement par quelques chalets. Bien que situées le long du pré-RAVeL, leur configuration rend délicate leur mise en œuvre.

Une quatrième zone concerne le Moulin de Daverdisse et reprend le site de l'hôtel-restaurant. Elle s'étend également quelque peu sur la commune voisine de Wellin.

Zone d'activité économique mixte

Deux zones d'activité économique mixte sont présentes sur le territoire communal. La première est située à Haut-Fays le long de la N835. Elle correspond à une ancienne exploitation de kaolin. La seconde est localisée sur les hauteurs du village de Porcheresse. Non occupée, elle a été inscrite dans une perspective de valorisation de l'eau de source. Un périmètre de reconnaissance économique (introduit par Idelux et arrêté le 17/08/1978) y est associé.

Vu leurs caractéristiques (localisation, ancienne exploitation, etc), aucune de ces zones n'offre un potentiel intéressant.

Zone d'extraction

Plusieurs zones d'extraction sont recensées. Elles correspondent généralement à des anciennes carrières ou des anciennes exploitations de kaolin. On les retrouve principalement autour du village d'Haut-Fays.

Zone d'aménagement communal concerté

La commune de Daverdisse compte trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour une superficie totale de 15 ha :

- 2 zones sur Porcheresse (« Chênaï » 6,83 ha et « Moulin » – 2,91 ha).
- 1 zone sur Daverdisse (4,90 ha).

Ces zones sont « sans affectation » et constituent des réserves foncières que la commune pourra éventuellement mettre en œuvre. Pour urbaniser ce type de zone (créer une zone d'habitat, une zone d'activité économique...), il faut réaliser un rapport urbanistique et environnemental qui doit démontrer les besoins en terrains urbanisables, déterminer des options d'aménagement et proposer des recommandations environnementales. Il convient de noter que la mise en œuvre de ces zones devra se faire de manière stratégique, cohérente et raisonnée.

La ZACC « Chênaï » à Porcheresse est déterminée par la rue de Redu au Nord et la rue du Chênaï à l'Ouest. Sa localisation est relativement intéressante en contact avec le noyau villageois et à proximité de l'école.

Au contraire, la ZACC « Moulin » occupe une position excentrée en dehors du noyau d'habitat et son impact paysager est non négligeable. Sa mise en œuvre même à long terme ne semble donc pas opportune.

Bien que située en rapport avec le noyau villageois et présentant une forme compacte, la ZACC de Daverdisse présente des contraintes topographiques relativement contraignantes (pente moyenne supérieure à 15 %).

Zones non urbanisables

Au plan de secteur, la zone forestière occupe la très grande majorité (70 %) du territoire communal. Elle concerne principalement les grands massifs forestiers. La zone agricole se concentre principalement autour des villages. Des zones naturelles soulignent la vallée de l’Almache et celle de la Lesse. Les zones d’espaces verts sont peu représentées.

Périmètres

Les centres anciens de Daverdisse, Gembes et Haut-Fays sont repris comme périmètre d’intérêt culturel, historique et esthétique. La vallée de l’Almache ainsi que la forêt au Nord-Ouest d’Haut-Fays sont soulignées par des périmètres d’intérêt paysager. Notons également que d’importants périmètres de réservation sont inscrits dans les environs de Daverdisse.

2.15.3.3. Potentiel foncier

Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d’habitat à caractère rural. En effet, plus de 40 % de la superficie totale des zones d’habitat à caractère rural sont encore disponibles, soit plus de 110 ha. Hormis pour Sclassin dont le développement est contenu, les disponibilités sont importantes sur l’ensemble des villages. A ce potentiel foncier, il convient d’ajouter les réserves offertes par les ZACC qui ne sont pas négligeables (plus de 10 ha).

Il convient toutefois de relativiser les chiffres énoncés. Tout d’abord, il s’agit d’un potentiel théorique qui ne tient pas compte de la constructibilité des terrains (relief, zone humide, etc) et du niveau d’équipement (voirie, égouttage, etc). Il ne traduit pas non plus la volonté des propriétaires de vendre leur bien (phénomène de rétention foncière).

Tableau 22 : Potentiel foncier en zone d’habitat à caractère rural et en zone d’aménagement communal concerté (ZACC)

Village	Zone d’habitat à caractère rural			ZACC	
	Superficie totale	Superficie disponible	% disponible	Superficie totale	Superficie disponible
Haut-Fays - Scottons	99,09	41,67	42,05	/	/
Gembes - Mont	64,90	30,39	46,83	/	/
Porcheresse	45,40	18,96	41,76	9,74	8,69
Daverdisse	48,01	19,43	40,47	4,90	2,06
Sclassin	7,10	2,10	29,58	/	/
Total	264,50	112,55	42,55	14,64	10,75

Les réserves foncières de Daverdisse se concentrent principalement sur le versant Ouest du village avec la présence d'une plaque relativement importante.

Sur le village de Gembes, les disponibilités foncières se répartissent principalement en extérieur de village le long des voies de communication. Il existe également une réserve foncière (difficilement urbanisable) à l'arrière des chalets présents dans la zone du Pont des Gades. Au Sud du village, la zone de Sodumont offre encore des possibilités de construction avec un impact paysager non négligeable.

Pour le village d'Haut-Fays, beaucoup de terrains libres se situent le long de la N835, ce qui risque d'accentuer la problématique du développement linéaire le long de cet axe de circulation importante. Un potentiel foncier intéressant est par contre situé à proximité du noyau villageois et de l'école (entre les rue de Wellin, de Vonêche et Nouvelle). Appartenant à la société de logements Ardenne et Lesse, cet intérieur d'ilot a fait l'objet d'un permis de lotir mais n'a jamais été mis en œuvre. Le pourtour est en cours d'urbanisation (voir ancrage communal).

Le potentiel foncier sur Porcheresse s'étale linéairement le long des voies d'accès mais il existe également une zone relativement compacte et bien située formée par la rue de Graide et la rue Culot de Lahaut.

Le potentiel de développement de Sclassin reste très limité et cohérent par rapport à la structure du hameau.

Figure 49 : Potentiel foncier - Daverdisse



Figure 50 : Potentiel foncier – Gembes et Mont



Figure 51 : Potentiel foncier – Haut-Fays, Scottons et Sclassin

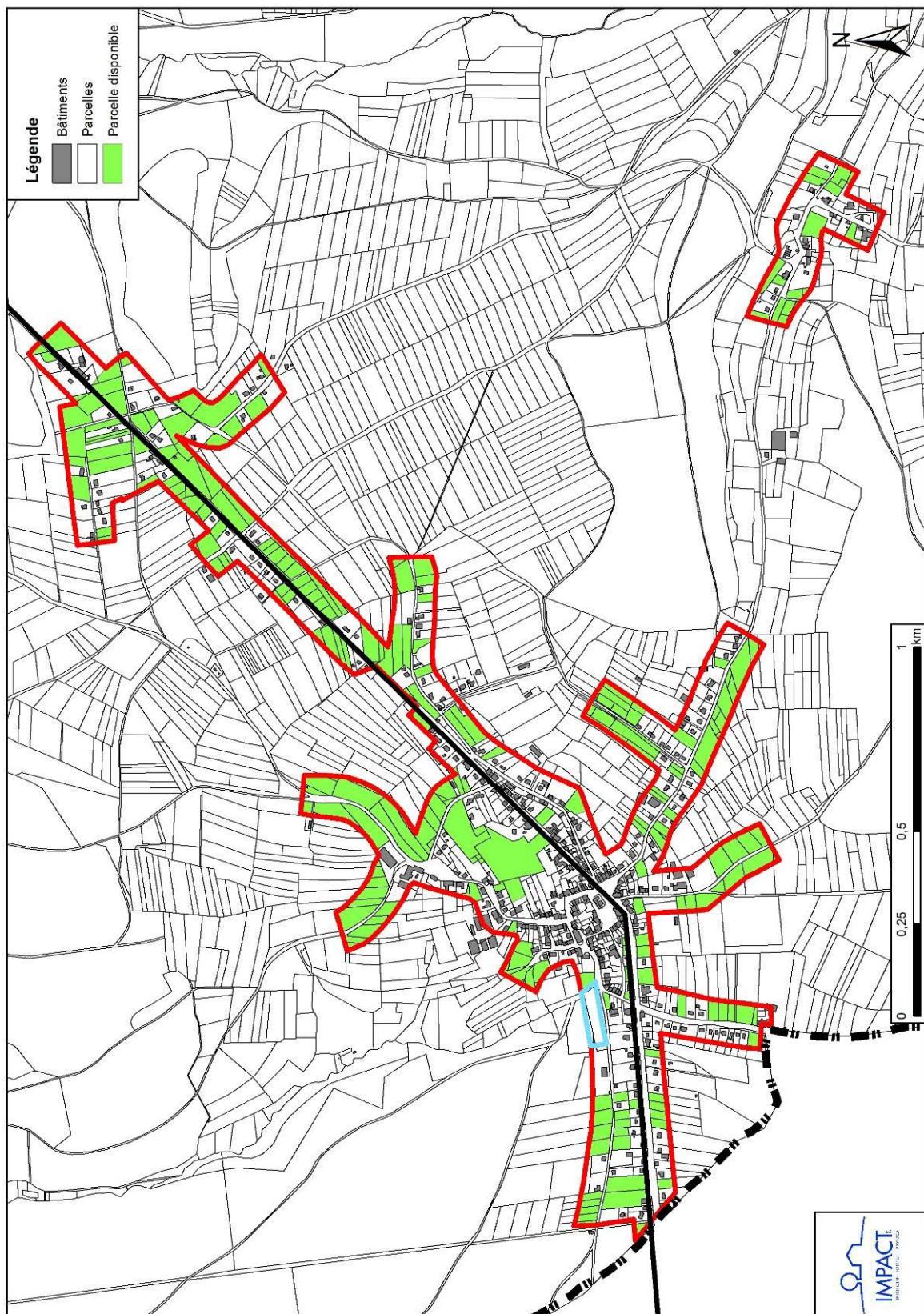
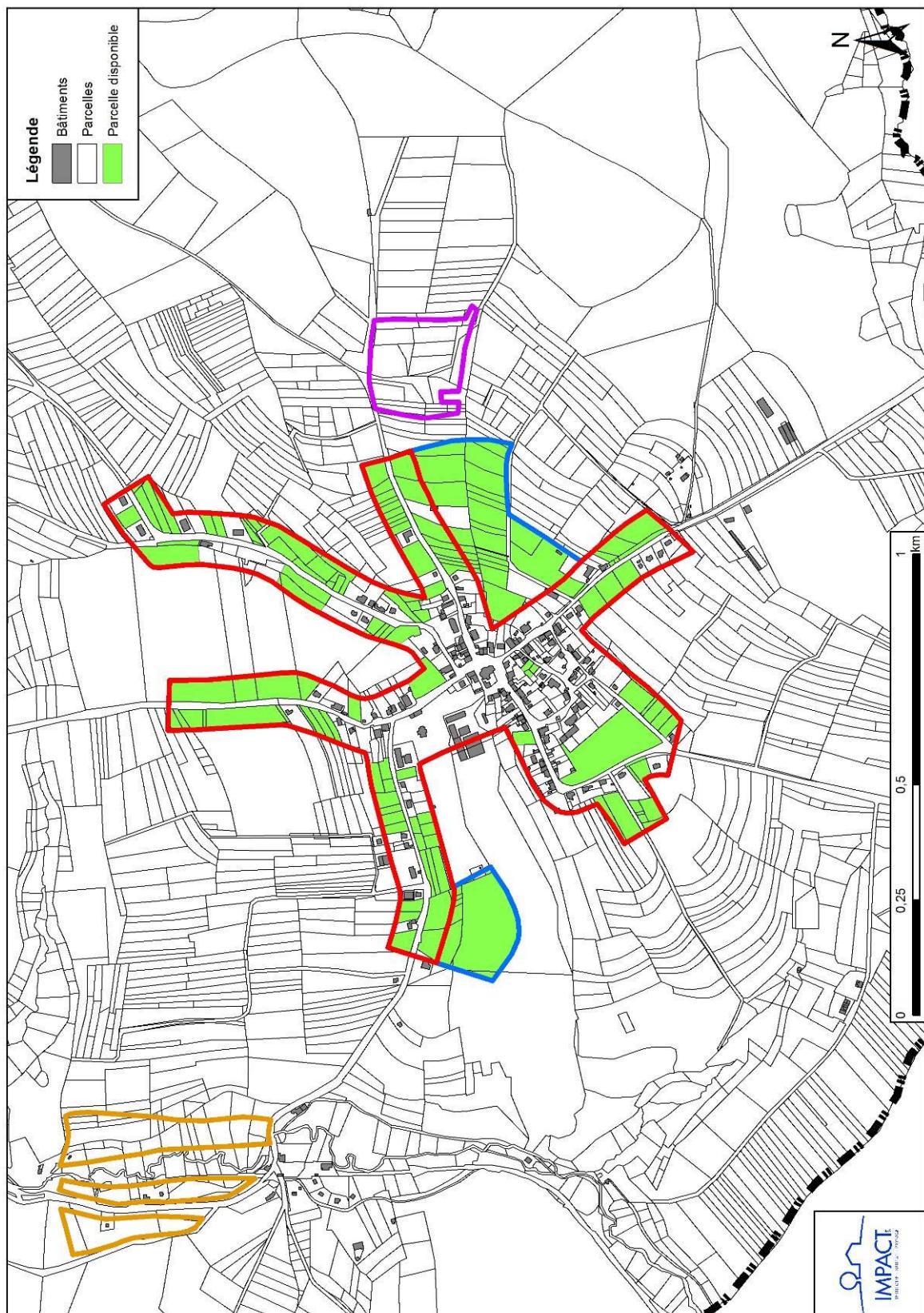


Figure 52 : Potentiel foncier – Porcheresse



2.15.4. Analyse synthétique des constats

Forces

- La commune de Daverdisse fait partie du territoire d'actions de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne.
- Les zones non urbanisables du plan de secteur représentent pratiquement 95 % du territoire, la seule zone forestière concernant 70 % de la superficie communale. La zone agricole couvre quant à elle 23,7 % du territoire communal.
- Les zones d'habitat à caractère rural représentent une superficie totale de 264,5 ha. La commune de Daverdisse compte également trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour une superficie totale de 15 ha (2 sur le village de Porcheresse et 1 sur le village de Daverdisse).
- Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d'habitat à caractère rural. En effet, plus de 40 % de la superficie totale des zones d'habitat à caractère rural sont encore disponibles, soit plus de 110 ha.

Faiblesses

- Commune rurale, Daverdisse ne joue aucun rôle dans le projet de structure spatiale défini dans le cadre du SDER, outil d'orientation du développement territorial wallon. Toutefois, dans le projet non abouti de révision, elle figure comme point d'appui touristique.
- Généralement centrées sur le noyau ancien des villages, les zones d'habitat à caractère rural présentent toutefois un développement linéaire le long des voies d'accès qui peut être relativement important.
- Le potentiel foncier en zone de loisirs ou en zone d'activité économique est très limité, voire inexistant.

Problématiques majeures

- **Une absence d'outils pour une gestion durable du territoire.**

Ressources spécifiques

- **Un potentiel permettant d'envisager un développement cohérent du territoire.**

2.16. Les équipements

2.16.1. Réseau d'égouttage

La commune de Daverdisse fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse (10 novembre 2005). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale AIVE.

Il existe trois types de zones d'assainissement :

- La zone à régime d'assainissement collectif. Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.
- La zone à régime d'assainissement autonome. Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- Les zones transitoires qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles seront attribuées soit le régime collectif, soit le régime autonome.

La majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif (Gembes, Haut-Fays et Porcheresse). A l'intérieur de ces villages quelques zones plus excentrées ont été classées en zone d'assainissement autonome. Le hameau de Sclassin est également repris en zone d'assainissement autonome. Le village de Daverdisse est quant à lui classé en zone d'assainissement transitoire (demande en cours de modification en assainissement collectif).

Deux stations d'épuration sont actuellement en service sur le territoire :

- Haut-Fays « Wimbe » - 500 EH - Année de mise en service : 1997.
- Haut-Fays « Sclassin » - 500 EH - Année de mise en service : 1998.

Deux autres stations d'épuration sont également prévues, l'une pour le village de Gembes (300 EH), l'autre pour le village de Porcheresse (400 EH). Leur réalisation n'est pas encore programmée.



2.16.2. Distribution d'eau

Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE.

Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée. Certains d'entre eux ne sont plus actifs actuellement.

A côté de ces captages de distribution publique, on recense des captages à usage privé, principalement utilisés dans le cadre d'exploitations agricoles.

2.16.3. Distribution d'électricité et de télédistribution

La distribution de l'électricité est gérée par ORES et la télédistribution par VOO.

2.16.4. Télécommunication

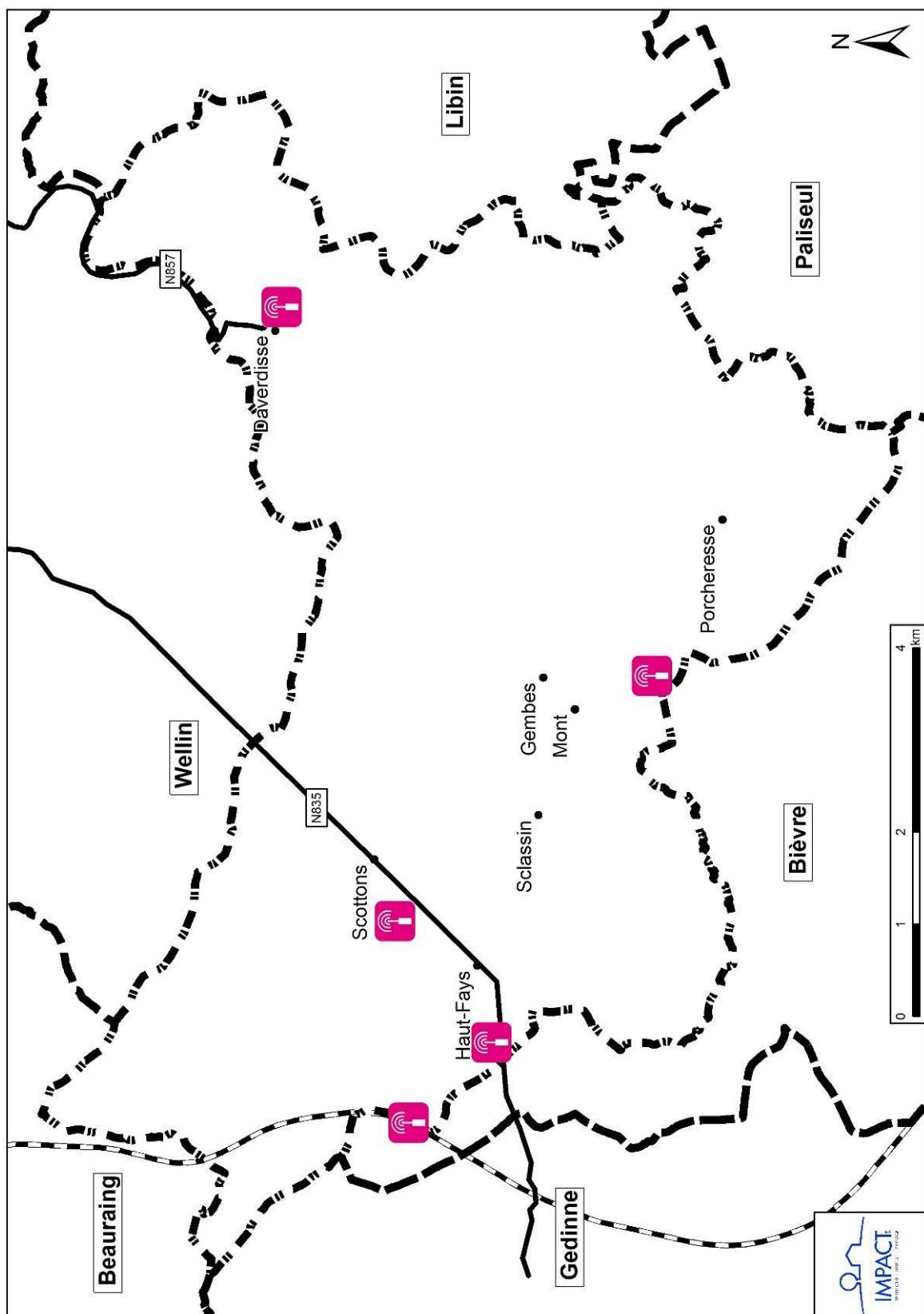
Le réseau téléphonique est géré par l'opérateur Proximus. De manière générale, la couverture du territoire communal par les différents réseaux de télécommunication (téléphonie, GSM, ADSL...) est assez faible. En effet, certaines portions du territoire souffrent d'un déficit en possibilité de connexions Internet ou de téléphonie mobile.

Au total, 5 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.



Notons également que 2 antennes de télécommunication sont présentes à Haut-Fays (la première à proximité des ateliers communaux et la seconde à côté du parc à conteneurs) auxquelles on peut également ajouter une antenne militaire.

Figure 53 : Localisation des antennes GSM



2.16.5. La gestion de déchets

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX.

Un parc à conteneurs est situé à Haut-Fays. Les déchets ménagers sont collectés de manière sélective grâce au système duo-bac.



En 2012, la production totale de déchets a diminué de 10 % par rapport à 2011. Etablie à 584 kg/EH, elle se situe sous la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (605 kg/EH/an). Globalement, 97 % des déchets collectés ont été recyclés ou valorisés et 3 % ont été éliminés en centre d'enfouissement technique (CET). Ce résultat est possible grâce à la gestion multifilière des déchets menée en phase avec la politique européenne qui privilégie la prévention, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique.

La collecte en porte-à-porte de la fraction résiduelle et de la matière organique représente 17 % de la production totale des déchets. D'une manière générale, on constate que la qualité du tri dans les duo-bacs est fortement améliorable (présence de bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques et de cartons à boissons dans la fraction résiduelle, présence de matière organique dans la fraction résiduelle, présence de trop nombreux contaminants non compostables dans la matière organique, matière organique emballée dans des sachets en plastiques, etc).

Le solde des déchets (83 % de la production totale) est récolté au parc à conteneurs d'Haut-Fays, lors des 6 ramassages en porte-à-porte des papiers-cartons, aux 5 sites de bulles à verre et lors des 2 ramassages en porte-à-porte des encombrants non recyclables. Les taux de captages des déchets recyclables sont globalement élevés à l'exception du papier/carton et des bouteilles et flacons en plastique.

En conclusion, la situation globale de la commune de Daverdisse peut être qualifiée de satisfaisante.

2.16.6. La gestion énergétique

2.16.6.1. Consommation énergétique des bâtiments communaux²⁷

De manière générale, les bâtiments communaux (églises, écoles, etc) sont anciens et leur niveau d'isolation est faible, voire nul. Ils sont exclusivement chauffés au mazout (chaudières principalement). Les consommations annuelles sont de l'ordre de 77.000 litres de mazout pour l'ensemble des bâtiments communaux, avec comme plus grands consommateurs l'administration communale (13.000 litres) et l'école d'Haut-Fays (11.500 litres). Bien qu'il manque quelques informations, la consommation électrique annuelle des bâtiments communaux s'élève quant à elle à +/- 111.000 kWh.

Les consommations importantes en chauffage sont :

- Maison communale.
- Ecoles.
- Culture et Sports.
- Eglises.

Au niveau de l'électricité, les consommations les plus importantes sont :

- Service Travaux.
- Ecoles.

2.16.6.2. Actions menées

Impliquée dans une démarche proactive, la commune a déjà mené toute une série d'actions visant à améliorer la situation énergétique :

- Installations photovoltaïques (2,7 kWc) pour la maison de village de Daverdisse.
- Installations photovoltaïques (2,4 kWc) pour la maison de village de Porcheresse.
- Remplacement de la chaudière fuel de l'église de Daverdisse par un générateur d'air chaud d'une puissance de 145 kW (gain de consommation de fuel de 507 l/an).
- Remplacement de la chaudière fuel de l'église de Porcheresse par un générateur d'air chaud d'une puissance de 118 kW (gain de consommation de fuel de 1.099 l/an).
- Remplacement de la chaudière fuel de 45kW de l'ancien presbytère de Gembes par une chaudière de 33 kW et isolation des murs extérieurs par un bardage isolant.
- Remplacement des équipements d'éclairage de voiries en période de fêtes de fin d'année. Les équipements traditionnels d'une puissance totale de 16 kW ont été remplacés par des luminaires LED d'une puissance de 1,9 kW.
- Remplacement des menuiseries extérieures à la Maison des Jeunes de Haut-Fays.

La commune a appliqué également le plan EPURE au réseau d'éclairage public, c'est-à-dire le remplacement de tous les luminaires trop énergivores par des appareils basse énergie. Cette action a permis une réduction de consommation de 17.310 kWh.

²⁷ Les données sont extraites de la check-list des données à fournir pour le calcul des émissions de CO₂ de la commune en préambule à l'établissement d'un plan d'actions – Année de référence : 2006 – Convention des Maires.

Par ailleurs, la commune a procédé à l'engagement d'une Conseillère en énergie qui combine la fonction complémentaire de Conseillère en logement.

2.16.6.3. Prime communale

La commune de Daverdisse a mis en place une prime communale à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable. Les investissements éligibles à l'octroi d'une prime communale sont :

- L'installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire : 250 € par bâtiment.
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques : 200 € par installation et par compteur EAN.
- L'isolation d'un bâtiment de plus de 10 ans :
 - Isolation du toit : 6 € par mètre carré en cas de pose par un entrepreneur agréé, 3 € par mètre carré dans les autres cas, avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Isolation des murs : 5 € par mètre carré avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Isolation des sols : 5 € par mètre carré avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Placement de double vitrage : 10 € par mètre carré avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Au total, le maximum cumulé des primes pour l'isolation d'un bâtiment est de 1.000 €.
- Isolation thermique dans le cas de la construction d'une maison unifamiliale ou d'un appartement :
 - Construction d'une maison unifamiliale neuve : 400 €.
 - Construction d'un appartement : 250 €.
 - Construction d'une maison unifamiliale passive : 500 €.
- Installation d'un système de ventilation avec récupération de chaleur : 500 € par unité d'habitation équipée dans un logement avec un maximum de deux par bâtiment.
- Pompe à chaleur destinée au chauffage ou combinée chauffage – production d'eau chaude sanitaire : 250 € par unité d'habitation desservie dans un logement avec un maximum de quatre par bâtiment.
- Chaudière biomasse (bois, céréales, etc) à alimentation exclusivement automatique : 250 € par bâtiment.
- Audit énergétique ou audit par thermographie : minimum 100 €, avec un maximum équivalent 10 % de la facture pour l'audit d'une habitation unifamiliale de plus de 10 ans.
- Test d'étanchéité à l'air : 50 €.
- Système centralisé de production de chaleur (avec chaudière à biomasse ou micro-cogénération ou cogénération de qualité) : 500 € par installation.
- Micro-cogénération et cogénération : 300 € par installation.

En 2015, 27 primes « énergie » ont été octroyées.

2.16.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Le **plan d'investissement communal (PIC)** 2013-2016 (fonds d'investissement des communes) approuvé par le Conseil communal reprend les travaux suivants :

- Travaux de rénovation de l'église de Porcheresse pour un montant de 270.386,60 €.
- Réfection de l'ancien chemin de Wellin à Haut-Fays pour un montant de 375.505,50 € dont 185.796,00 € à charge de la SPGE.
- Création d'une rampe d'accès pour PMR à l'église de Daverdisse pour un montant de 32.736,55 €.

D'autres travaux d'entretien plus ou moins importants ont également été réalisés récemment (réfection des fondations des murs du cimetière de Daverdisse, réfection du mur de Sclassin, etc). D'autres sont en cours comme la réfection de la route de Porcheresse à Gembes (avec restauration des murs et création de trottoirs), l'extension de la buvette du football d'Haut-Fays ou encore l'extension de l'atelier communal.

Daverdisse s'est engagée dans la **Convention des Maires** qui est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leur territoire. Suite à cette démarche, un plan d'actions vient de récemment voir le jour (présentation détaillée précédemment).

2.16.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- Au PASH, la majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif avec quelques portions inscrites en zone d'assainissement autonome. Actuellement, deux stations d'épuration sont effectives (toutes les deux à Haut-Fays). Deux autres stations d'épuration devront être construites (Gembes et Porcheresse). Une modification est en cours pour reprendre le village de Daverdisse en assainissement collectif.
- La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX. Un parc à conteneurs est situé à Haut-Fays. Les déchets ménagers sont collectés de manière sélective grâce au système duo-bac. La situation globale en matière de gestion des déchets de la commune de Daverdisse peut être qualifiée de satisfaisante.
- La commune s'est engagée dans la concrétisation d'un Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED) dans le cadre de son adhésion à la Convention des Maires.
- De nombreux travaux ont été menés pour améliorer le bilan énergétique des bâtiments communaux.
- Une Conseillère en énergie (également Conseillère en logement) a été engagée.

Faiblesses

- Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE. Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée.
- De manière générale, la commune est assez mal desservie par les réseaux de télécommunication : Internet et GSM. La couverture du réseau est faible, voire inexistante.
- De manière générale, les bâtiments communaux (églises, écoles, etc) sont anciens et leur niveau d'isolation est faible, voire nul. Les consommations énergétiques sont donc élevées.

Problématiques majeures

- Une déficience des réseaux de télécommunication et des défis énergétiques à intégrer.

Ressources spécifiques

- Une gestion environnementale permettant de préserver les ressources naturelles.

2.17. Les services

2.17.1. Le commerce

L'offre commerciale sur la commune de Daverdisse est très limitée. On dénombre quelques commerces de proximité sur Haut-Fays (boulangerie)²⁸. Sur les autres villages, l'activité commerciale a totalement disparu.



Les habitants sont donc obligés de se tourner vers les communes voisines pour les achats courants : Bièvre pour Porcheresse, Gedinne pour Haut-Fays et Wellin pour Daverdisse et Gembes. Pour les achats semi-courants, les pôles les plus proches sont Beauraing et Libramont-Chevigny.

2.17.2. L'enseignement

Au niveau de l'enseignement fondamental, trois implantations scolaires sont présentes sur le territoire :

- Ecole communale de Gembes - 1 classe unique en maternelle (15 élèves) et en primaire (11 élèves).
- Ecole communale de Haut-Fays - 2 classes maternelles (26 élèves) et 3 classes primaires (59 élèves).
- Ecole communale de Porcheresse - 1 classe unique en maternelle (8 élèves) et en primaire (16 élèves).



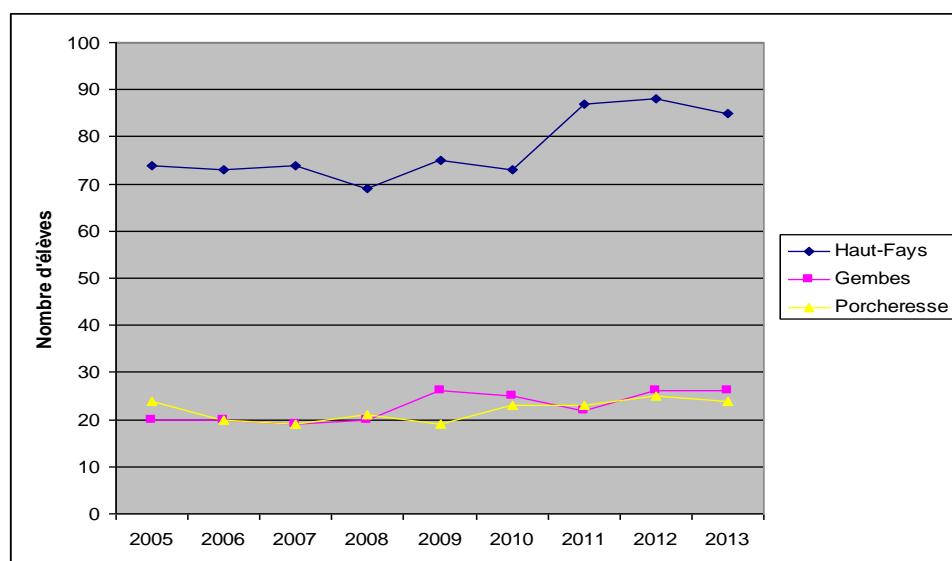
²⁸ Aujourd'hui, l'épicerie (photo de droite) est fermée. Il ne reste donc plus que la seule boulangerie.

Il n'y a plus d'école sur le village de Daverdisse. De plus, certaines classes pourraient être menacées vu le nombre réduit d'élèves inscrits. Toutefois, pour le moment, la situation n'est pas préoccupante, hormis pour l'école de Gembes.

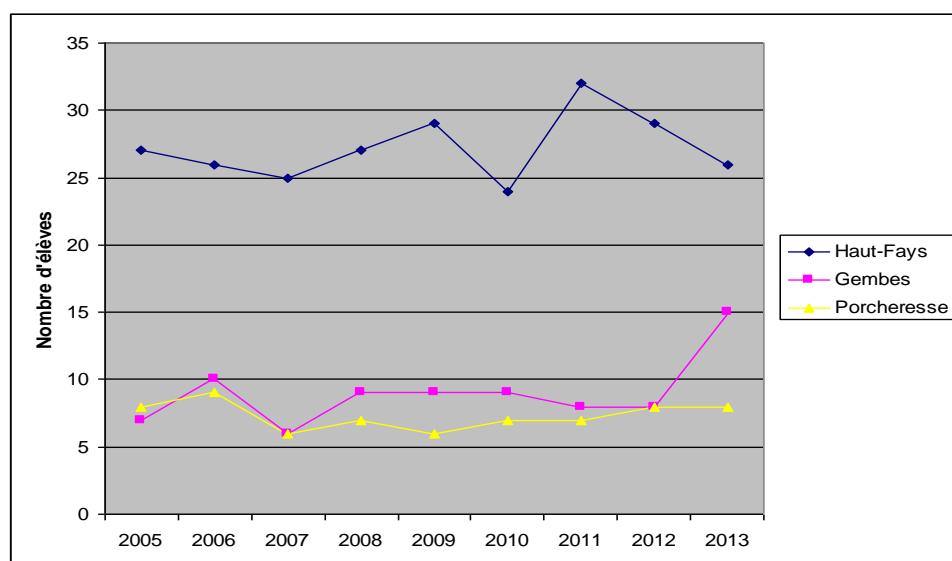
L'évolution globale du nombre d'élèves (maternelle et primaire), bien que fluctuante de rentrée en rentrée, est globalement positive pour l'implantation d'Haut-Fays et relativement stable pour les implantations de Gembes et Porcheresse. Notons une forte augmentation en maternelle mais une diminution en primaire pour l'école de Gembes en 2013.

De manière générale, les locaux à disposition sont suffisants hormis pour l'école d'Haut-Fays qui se trouve à l'étroit (besoin d'une classe supplémentaire).

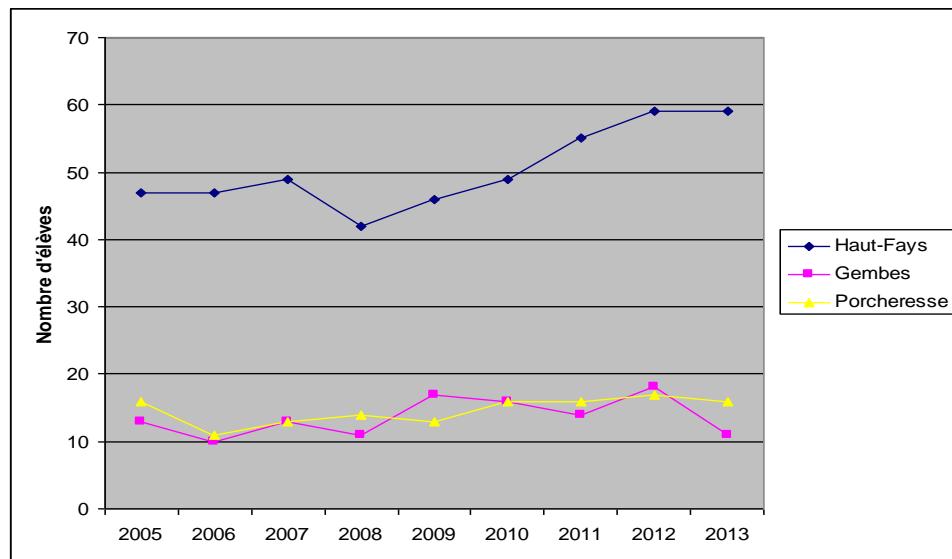
Graphique 45 : Evolution de la population scolaire (maternelle et primaire) par implantation – 2005-2013 – Administration communale



Graphique 46 : Evolution de la population scolaire maternelle par implantation – 2005-2013 – Administration communale



Graphique 47 : Evolution de la population scolaire primaire par implantation – 2005-2013 – Administration communale



Un accueil extra-scolaire est mis en place à partir de 7h30 jusque 17h30. Différents ateliers et cours sont également organisés. Il existe également un service de logopédie dans les écoles.

Les écoles secondaires les plus proches sont situées à Beauraing et Carlsbourg (Paliseul).

2.17.3. Les services sociaux

Les bureaux du CPAS se situent à Haut-Fays dans les bâtiments de l'administration communale et occupent 8 personnes. Le service social assure différentes missions : aide financière, aide psycho-sociale, administrative, médiation de dettes, allocations de chauffage, accompagnement énergétique, etc.

D'autres services sont également gérés par le CPAS :

- Handicontact. Il s'agit d'un service à destination des personnes moins valides et de leurs proches pour l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement vers les services adéquats.
- EPN. L'espace public numérique de la Haute-Lesse propose l'apprentissage des bases de l'informatique et du multimédia, des formations collectives et des cours particuliers. Un animateur et deux locaux sont mis à disposition à Haut-Fays (maison communale) et à Daverdisse (centre touristique).
- Service de logopédie dans les écoles communales.



Une agence locale pour l'emploi (ALE) est également présente sur la commune.

D'autres services conventionnés desservent la commune :

- Service agréé par l'ONE d'accueillantes d'enfants conventionnées (Bilboquet). Deux accueillantes d'enfants sont présentes sur le village d'Haut-Fays.
- Service de repas à domicile proposé par la CSD.
- Service d'aide aux familles proposé par l'ADMR et la CSD.
- Service de garde malade proposé par l'ADMR.
- Service de soins à domicile assuré par la Croix Jaune et Blanche.

2.17.4. Les autres services publics

Bibliothèque communale

La commune de Daverdisse dispose d'une bibliothèque.

La Poste

Un bureau de poste est situé à Haut-Fays avec des horaires d'ouverture restreints.



Police

La commune de Daverdisse fait partie de la zone de police Semois et Lesse. Le bureau de police de proximité est situé à Haut-Fays.

Elle est composée de 9 communes : Bouillon, Bertrix, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin pour une superficie totale de 889,9 km².

Au niveau de son organisation interne, la zone de police Semois et Lesse est composée de la Direction et de trois services.

La Direction regroupe :

- Le Chef de Corps et son secrétariat.
- La Direction du développement organisationnel et de la qualité.
- La Direction des opérations.
- La Direction des ressources humaines.
- Les services liés à ces différentes directions.

Sous cette direction, quatre services assurent la fonction de police de base, chacun sous la direction d'un officier. Les quatre services s'occupent respectivement :

- De l'intervention (équipes d'intervention, accueil zonal, services d'ordre ...).
- De la recherche judiciaire (Service Enquête et Recherche).
- Du travail de proximité (accueil local et agents de quartier).
- De la prévention (technoprévention, sécurité routière, etc).

En date du 31 décembre 2014, l'effectif réel s'élevait à 101 policiers et 17 calog alors que l'effectif organique prévoit 115 policiers et 19 calog (hors techniciennes de surface).

Service incendie

Conformément à l'article 6 de l'AR du 02/02/2009, portant délimitation territoriale des zones de secours, le conseil de zone est composé par les 44 communes de la Province dont les Bourgmestres sont membres d'offices et un membre issu du Conseil Provincial. Le conseil de zone a désigné Vincent Magnus en qualité de Président et Catherine Hornick en qualité de secrétaire du conseil et du collège.

Le collège de zone est quant à lui représenté par 13 Bourgmestres issus du conseil : Arlon (Vincent Magnus - Président) - Aubange (Véronique Biordi) - Bouillon (André Defat) - Erezée (Michel Jacque) - Fauvillers (Nicolas Stilmant) - Florenville (Sylvie Théodore) - Herbeumont (Catherine Mathelin) - La Roche-en-Ardenne (Guy Gilloteaux) - Léglise (Francis Demasy) - Marche-en-Famenne (André Bouchat) - Meix-devant-Virton (Pascal François) - Vielsalm (Elie Deblire) - Virton (François Culot).

Le niveau organisationnel est divisé en 5 directions : Opérationnel, Analyse et Planification d'urgence, GRH, Services Techniques et Prévention. A ceci il faut adjoindre le comptable spécial, le Dispatching, le SIPP et l'administration du conseil et du collège.

Toutes les directions possèdent un secrétariat (13 agents administratifs – dont certains à temps partiel).

L'école du feu de la Province de Luxembourg ne fait pas partie intégrante de la zone.

Le niveau opérationnel comprend 16 postes (dont le plus proche de Daverdisse est celui de Paliseul) gérés par un chef-poste et un adjoint qui couvrent l'entièreté de la Province (+/- 524 volontaires et 174 professionnels).

Un système de garde opérationnelle est mis en place : 4 officiers de garde dans la province par semaine.

Les postes de la zone défendent les interventions légales relatives à la sécurité civile mais gèrent également l'aide médicale urgente (AMU) et ce 24 heures sur 24 à partir de tous les postes.

Information communale

L'information communale est assurée par :

- Le site Internet de l'administration communale.
- Le bulletin communal.
- Divers journaux toutes boîtes.
- La télévision régionale TV-Lux.
- Les relais dans la presse.
- Les différents toutes-boîtes.

2.17.5. La santé

2.17.5.1. Offre en soins de santé

Au niveau des soins de santé, on recense sur la commune :

- 1 médecin généraliste à Haut-Fays.
- 2 kinésithérapeutes à Haut-Fays.

A partir du 04 février 2012, un nouveau système de garde de médecine générale a été mis en place en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Dinant. Pour Daverdisse, le poste de garde le plus proche est situé à Bièvre.

Il n'existe pas de structure d'accueil pour personnes âgées sur la commune mais de telles infrastructures existent sur les communes voisines (Bièvre, Chanly, Carlsbourg, etc).

Les hôpitaux les plus proches sont Dinant, Libramont-Chevigny et Marche-en-Famenne.

2.17.5.2. Profil de santé

Les données et informations suivantes sont extraites du profil local de santé réalisé pour les communes de Daverdisse, Tellin et Wellin par l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg. Vu le faible niveau de population et de cas, les statistiques sont généralement présentées pour les trois communes.

L'espérance de vie est un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Son évolution croissante reflète les progrès en matière de santé, les changements en mode de vie et du contexte socio-économique. Sur Daverdisse-Tellin-Wellin, elle assez proche de la moyenne provinciale (75 ans) avec une espérance de vie plus élevée chez les femmes (+/- 5 ans).

A Daverdisse, entre 2006 et 2008, le taux de natalité est de 12 naissances pour 1.000 habitants, ce qui est inférieur aux taux de l'arrondissement et de la province.

Le taux brut de mortalité²⁹ est légèrement supérieur pour les trois communes (10,9) par rapport au taux provincial (9,6). La proportion de décès des personnes de moins de 65 ans représente 20,8 % de l'ensemble des décès pour les trois communes. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée chez les hommes.

En 2010, l'INAMI indemnisait 180 personnes pour invalidité pour les trois communes. Les proportions pour 1.000 habitants de personnes âgées de 20 à 64 ans bénéficiant d'une indemnité pour invalidité de la part de l'INAMI sont plus importantes pour les trois communes par rapport à la province de Luxembourg.

Un petit poids à la naissance³⁰ est un indicateur de l'état de santé générale du nouveau-né et un déterminant important de sa survie, de sa santé et de son développement futur. Entre 2006 et 2010, pour les trois communes, la majorité des nouveau-nés ont un poids se situant entre 2.500 et 3.999 grammes. Les petits poids représentent 8,2 % des naissances. Ces proportions sont supérieures à celles des autres niveaux territoriaux. La proportion de naissances prématurées est de 8,8 % pour les trois communes, ce qui est également supérieur aux autres échelles de référence.

Le nombre annuel moyen de visites à domicile du médecin généraliste par habitant est très faible sur la commune de Daverdisse (0,4). Elle présente également un nombre annuel moyen de consultations chez le médecin généraliste beaucoup moins élevé (0,6). De plus, ces nombres sont en diminution entre 2001 et 2011.

Par contre, Daverdisse présente une consommation de médicaments ayant donné lieu à un remboursement INAMI plus élevé. De manière générale, les médicaments ciblant le système cardio-vasculaire sont les plus consommés.

Le diagnostic d'hospitalisation le plus courant concerne le système circulatoire avec un taux d'admission³¹ de 32,9 pour 1.000 habitants.

Enfin, Daverdisse a une couverture de dépistage de cancer du sein des femmes de 50 à 69 ans semblable à la moyenne provinciale (52 %).

2.17.5.3. Indicateur synthétique ISADF

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

²⁹ Le taux brut de mortalité est le nombre de décès enregistrés pendant l'année divisé par l'effectif de population en milieu d'année.

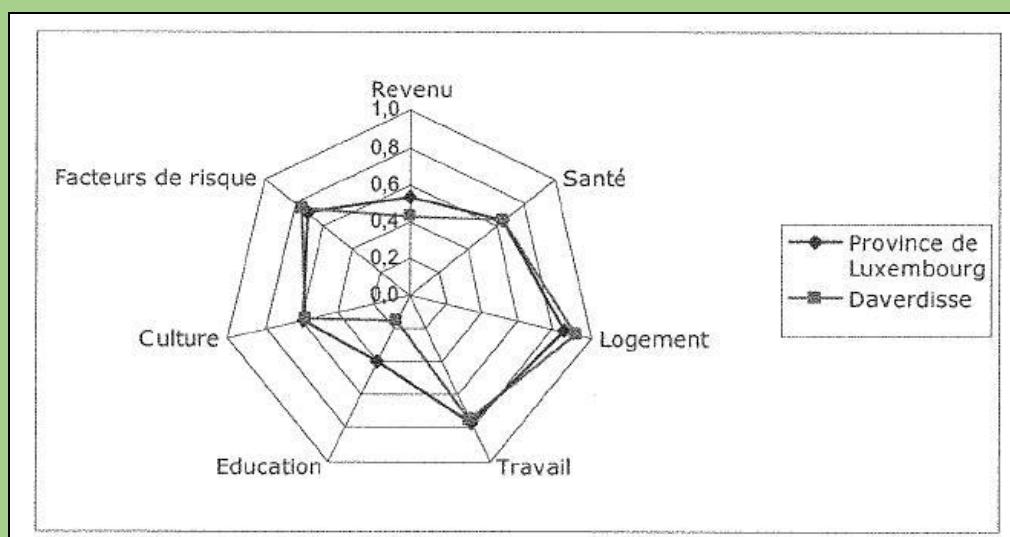
³⁰ Un poids de naissance inférieur à 2.500 grammes est considéré comme un petit poids.

³¹ Le taux d'admission est obtenu en divisant le nombre de séjours hospitaliers pour une cause spécifique par la population de l'année considérée.

Les droits fondamentaux sont déclinés en six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

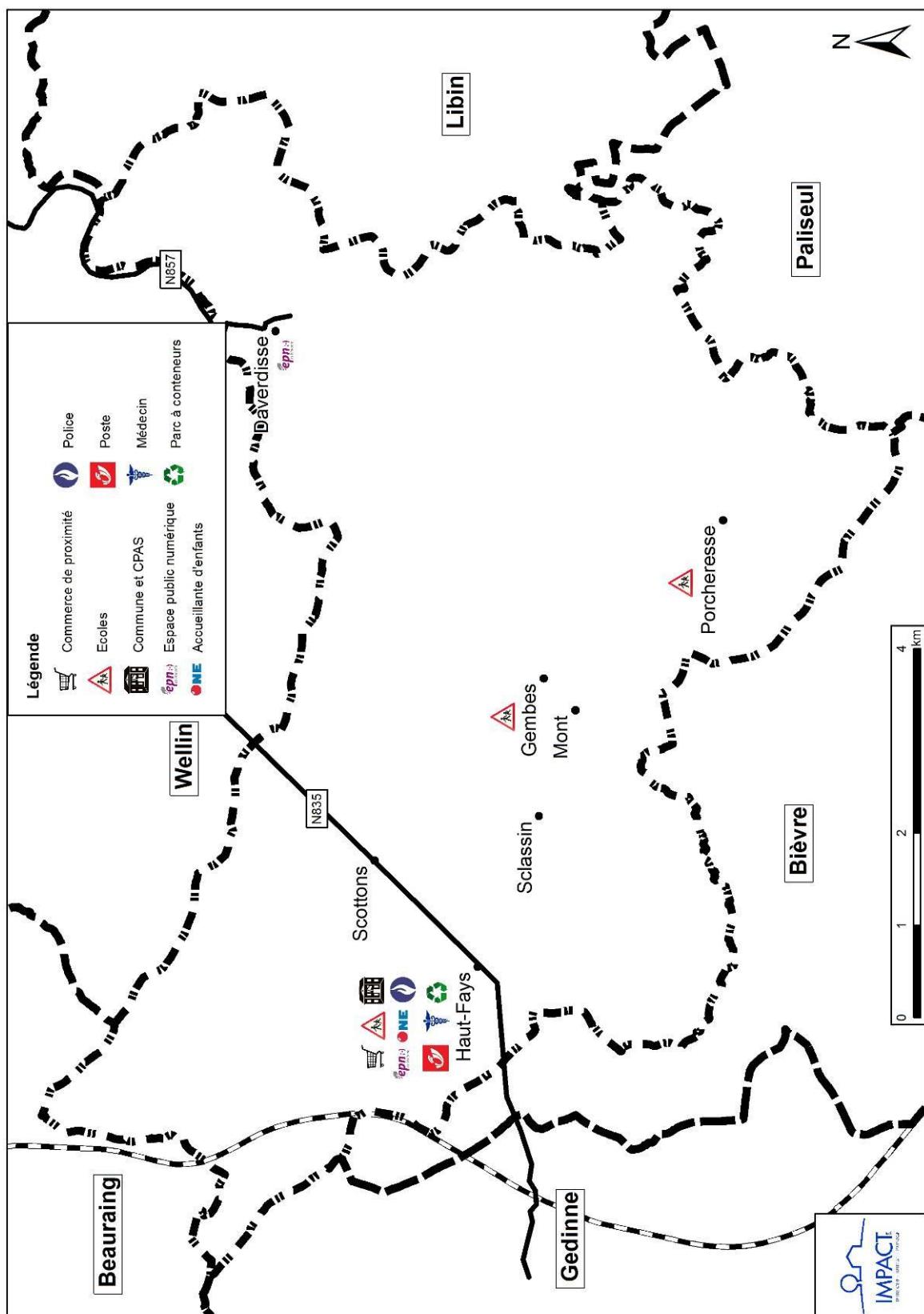
Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 48 : Radar ISADF – IWEPS



Les indicateurs facteurs de risque, santé, logement, travail et culture de la commune de Daverdisse sont semblables à ceux de la province. L'indicateur revenu est cependant plus faible tandis que l'indicateur éducation est largement inférieur à la moyenne provinciale. Daverdisse est 18^{ème} sur les 44 communes luxembourgeoises.

Figure 54 : Localisation schématique des principaux services



2.17.6. Analyse synthétique des constats

Forces

- L'enseignement fondamental comprend trois écoles communales à Haut-Fays, Gembes et Porcheresse. Il n'y a plus d'école sur le village de Daverdisse.
- Parmi les services mis à disposition des habitants, on citera deux accueillantes d'enfants agréées par l'ONE, un espace public numérique, un bureau de poste, etc.

Faiblesses

- Il ne subsiste plus que l'un ou l'autre commerce de proximité sur le village d'Haut-Fays. Les habitants dépendent donc des communes voisines pour les achats courants et des pôles plus éloignés pour les achats semi-courants.
- L'offre en soins de santé est très réduite et se limite à un médecin généraliste et à deux kinésithérapeutes. Au niveau du profil de santé, l'indicateur revenu est plus faible tandis que l'indicateur éducation est largement inférieur à la moyenne provinciale.

Problématiques majeures

- Une difficulté à maintenir les services de proximité aux citoyens.

Ressources spécifiques

- Une volonté et des initiatives pour garantir un niveau de services satisfaisant aux habitants.

2.18. La culture, le sport et les loisirs

2.18.1. Les infrastructures

2.18.1.1. Les lieux de rencontre

Chaque village dispose d'au moins un lieu de rencontre (salle communale ou paroissiale). Les maisons de village de Daverdisse et Porcheresse (ancienne maison communale) ont été récemment aménagées dans le cadre du développement rural.



Notons également qu'un local est mis à disposition du club des jeunes à proximité de l'école le long de la N835 à Haut-Fays.



Tableau 23 : Liste des lieux de rencontre – Administration communale

Village	Lieux	Equipement	Statut de propriété
Haut-Fays	Salle Saint-Remacle	Cuisine équipée - Vaisselle - Mobilier	Communale
	Buvette du football	Mobilier	Communale
Gembes	Cercle Saint-Gérard	Cuisine semi-équipée - Vaisselle - Mobilier	Communale
Porcheresse	Maison de village	Cuisine équipée - Mobilier	Communale
	Salle le Blé qui lève	Mobilier	Œuvres paroissiales
Daverdisse	Maison de village	Cuisine équipée - Vaisselle - Mobilier	Communale
	Centre d'Animation Touristique	Multiples	Communale

2.18.1.2. Les infrastructures sportives

Les infrastructures sportives sont peu nombreuses : un terrain de football à Haut-Fays, un terrain de motocross à Daverdisse, un site de tir aux claires à Haut-Fays et un ancien terrain de tennis à Gembes. Par contre, tous les villages sont équipés d'une plaine de jeux. Des terrains de pétanque sont également disponibles à Porcheresse.



2.18.2. Les associations et les activités

Une vingtaine d'associations sont recensées sur la commune de Daverdisse. Il s'agit principalement de comités des fêtes ou de jeunesse, de comités d'aînés (3x20), le Syndicat d'Initiative, etc.

Au niveau culturel et folklorique, signalons l'existence de deux troupes de théâtre (Haut-Fays et Porcheresse), du comité des Amis du Sabot (qui gère la vitrine du sabot de Porcheresse) ou encore de Porcheresse 2014 (mise en place d'actions dans le cadre des commémorations du 100^{ème} anniversaire de la 1^{ère} guerre mondiale), de l'harmonie Sainte-Cécile à Haut-Fays, etc.

Au niveau sportif, les associations se limitent au club de football d'Haut-Fays, au club de motocross de Daverdisse, au club de football en salle de Daverdisse (évoluant dans des infrastructures situées à Wellin) et aux sociétés de pêche.

Les différentes associations organisent des animations, fêtes de village, etc à portée généralement locale. On notera toutefois des initiatives d'une certaine envergure comme les activités du Centre Touristique ou encore du comité de Porcheresse (manifestations dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale ou encore la fête annuelle du sabot) ainsi que les activités communales (voeux, carrefour des générations, etc).

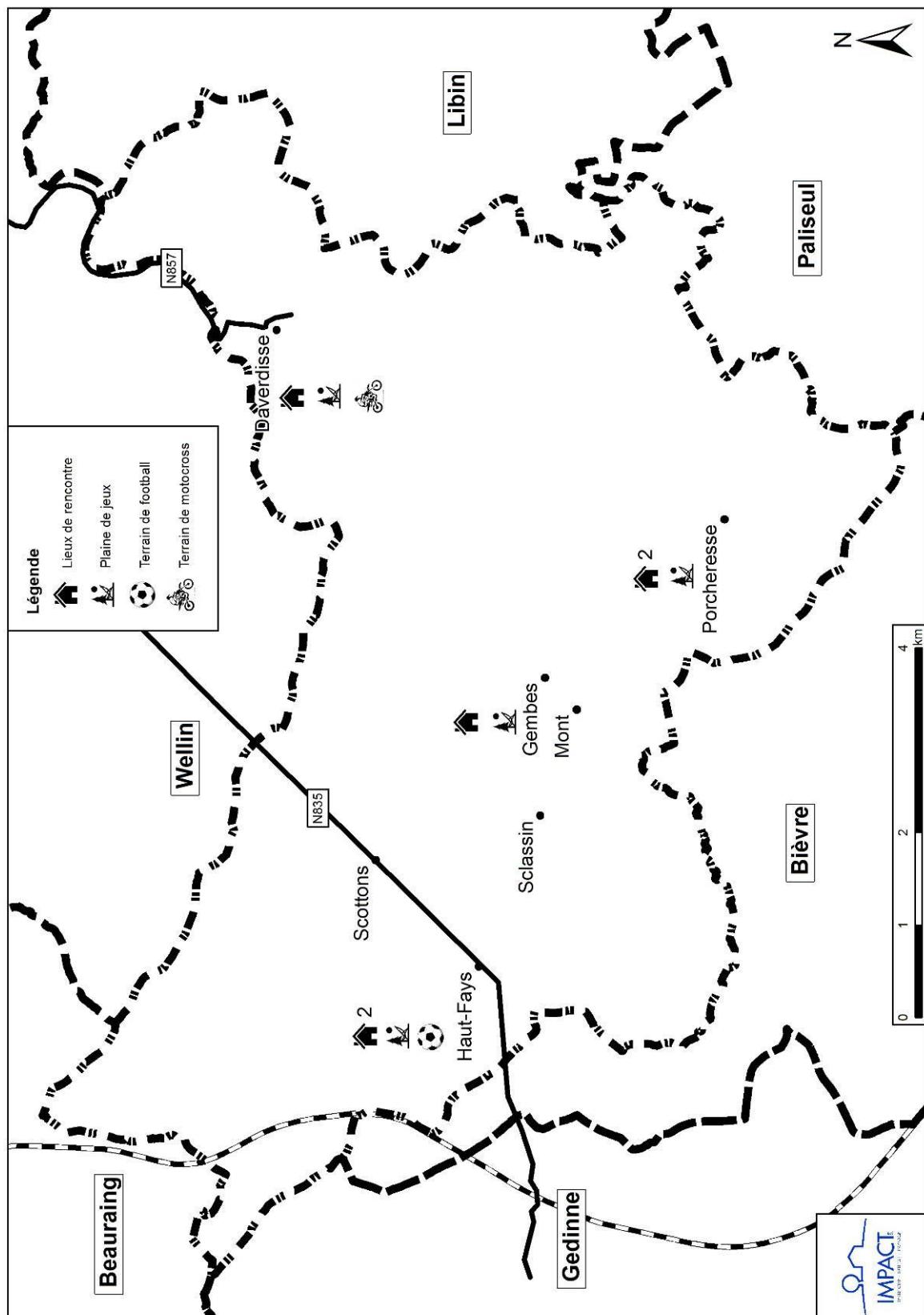
2.18.3. La coopération internationale

La commune de Daverdisse est jumelée avec le village de Kabondo (Congo). Le projet initial a permis de réaliser 21 puits à eau. Actuellement, le jumelage n'est plus actif.

2.18.4. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Daverdisse adhère à la **Cellule culturelle de la Haute-Lesse** regroupant Wellin, Libin, Tellin, Daverdisse et Saint-Hubert (Maison de la Culture Famenne Ardenne). Celle-ci mène des projets diversifiés en lien avec les partenaires locaux. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques novateurs en réponse aux besoins.

Figure 55 : Localisation schématique des principales infrastructures récréatives et sportives



2.18.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Chaque village dispose d'au moins un lieu de rencontre (salle communale).
- Les villages sont équipés d'une plaine de jeux.
- Une vingtaine d'associations sont recensées sur la commune de Daverdisse et différentes manifestations sont organisées.

Faiblesses

- Comme pour les services, le faible niveau de population et le caractère rural sont des freins au développement d'activités et d'infrastructures culturelles, récréatives et sportives. Les habitants sont donc obligés de se tourner vers l'extérieur pour répondre à leurs besoins.
- Hormis quelques évènements sur Porcheresse, les activités et animations ont essentiellement une portée locale.

Problématiques majeures

- Peu d'activités culturelles, récréatives ou sportives.

Ressources spécifiques

- Des structures et des infrastructures (parfois à améliorer) favorables à une dynamique positive.

2.19. Données complémentaires

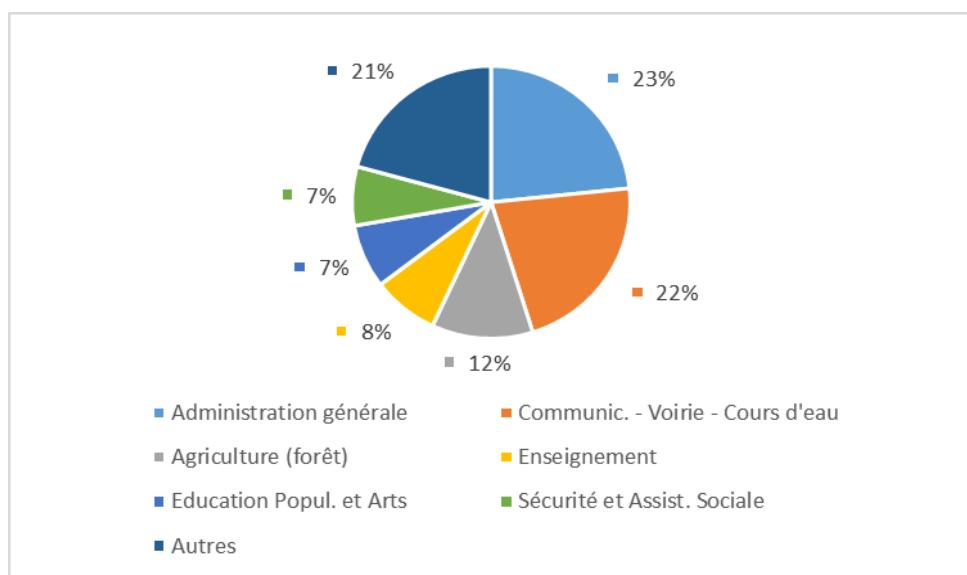
Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

2.19.1. Ressources financières de la commune

Le présent rapport a pour objet de déterminer la capacité financière de la commune de Daverdisse dans le cadre d'investissements à réaliser dans le PCDR.

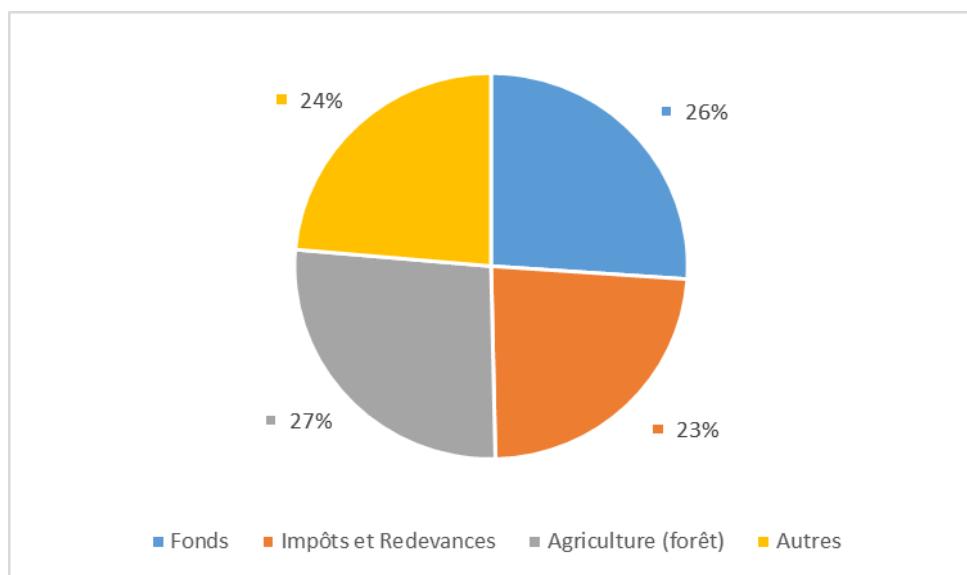
Recettes

Graphique 49 : Répartition des recettes selon le budget 2016



Dépenses

Graphique 50 : Répartition des dépenses selon le budget 2016



Situation budgétaire

Les résultats budgétaires globaux pour les quatre dernières années sont toujours très largement en boni :

- 2011 : 1.571.013,80 €.
- 2012 : 1.828.558,33 €.
- 2013 : 2.062.030,48 €.
- 2014 : 2.289.747,74 €.

L'importance du boni indique bien que la situation budgétaire de la commune de Daverdisse est très bonne. Même s'il y a lieu d'être attentif aux dépenses, l'importance et la stabilité des recettes notamment liées aux revenus des ventes de bois, des chasses laissent entrevoir des perspectives budgétaires rassurantes pour l'avenir.

Situation de la dette

L'encours de la dette est en baisse depuis 2015. La situation au 1ier janvier de l'année est la suivante :

- 2014 : 4.014.466,83 €.
- 2015 : 3.832.964,71 €.
- 2016 : 3.452.207,61 €.

Situation des réserves et provisions

Suite au résultat favorable des ventes de bois et aux économies réalisées, des provisions ont été constituées depuis 2013 et s'établissent à ce jour à 369.920,25 €.

Ces provisions pourront être utilisées pour financer les projets plus importants sans mettre en péril la situation financière de la commune de Daverdisse.

Investissements à réaliser dans le cadre du PCDR

Tableau 24 : Investissements programmés dans les 3 ans

Projets	Montant total des travaux	Part communale
Aménagement d'une maison de village - Gembes	654.880 €	177.440 €
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison d'associations – Haut-Fays	904.514 €	302.257 €
Entretien et valorisation du petit patrimoine	75.000 €	75.000 € (ou autre subvention)
Amélioration de la cohérence urbanistique du territoire communal	7.500 €	7.500 €
Application d'une gestion durable de la forêt	2.500 €	2.500 €
Total	1.644.394 €	564.697 €

Conclusions

Au vu de la situation de la dette communale, de la situation budgétaire et de la part communale sur les projets d'investissement, la commune de Daverdisse a pleinement la capacité budgétaire et d'emprunt pour assumer les charges relatives aux projets du PCDR.

Par ailleurs, d'autres politiques et d'autres projets viendront se greffer en parallèle et pourront être financés au besoin sur fonds propres communaux.



Belfius Banque SA
Boulevard Pachéco 44 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 – TVA BE 0409.201.185
KFM Bruxelles – IBAN BE23 0529 0064 6991
Agent d'assurances FSMA n° 0196A9A

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

- Commune :	DAVERDISSE
- Matricule :	090-1809700-21
- Cpte courant :	BE41 0910 0050 2510
- Situation établie le	11/02/2016

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	785.952,96		
- Add. précompte immobilier nombre (0)	:	211.840,04		
- Additionnels IPP. taux (0%)	:	240.610,95		
- Add. taxe circulation	:	17.638,59		
- Subv. fonctionnement écoles	:	64.590,00		
Total	:	1.320.632,54	X 90%	1.188.569,29 (1)
			(1) X 90%	1.069.712,36 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1122	:	63.730,62		
- Tranches d'emprunts (*)	:	136.823,49		
Total	:			200.554,11 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

**III. Excédent de recettes après avoir tenu
compte d'une marge pour les fluctuations
éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)**

869.158,25 X 90% 782.242,43 (4)

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

17%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

<u>Durée (ans)</u>	<u>Taux indicatif (%)</u>	<u>Pouvoir d'emprunt</u>
20	1,274	13.840.000,00
15	1,273	10.710.000,00
10	1,271	7.360.000,00
5	1,266	3.800.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

2.19.2. Ressources humaines de la commune

2.19.2.1. Le Conseil communal

- Maxime LEONET – Bourgmestre.
Administration générale - Finances - Indépendants & PME - Etat civil - Population - Elections - Cimetière - Culte - Sécurité - Police - Logement.
- Jean-Claude VINCENT – 1^{er} Echevin.
Travaux publics et travaux subsides - Personnel de voirie - Matériel de voirie - Bâtiments communaux - Mobilité - Energie.
- Firmin GROFILS – 2^{ème} Echevin.
Urbanisme - Environnement - Agriculture - Chasse et pêche - Travaux, voiries et personnel forestier - Développement durable.
- Stéphanie GREGOIRE – 3^{ème} Echevine.
Affaires sociales - Enseignement - Extrascolaire - Famille - Tourisme - Sports - Culture - Cérémonies publiques
- Marie-Noëlle NICOLAS – Présidente du CPAS.
- Christian CARIAUX – Conseiller communal.
- Jean-Luc LEZIN – Conseiller communal.
- Jean-Luc MERNY – Conseiller communal.
- Luc DARON – Conseiller communal.

2.19.2.2. Les Conseils consultatifs

La participation citoyenne sur la commune de Daverdisse peut s'appuyer sur :

- La Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
- Le Conseil Communal des Enfants.

2.19.2.3. L'administration communale

L'administration compte actuellement 4,5 équivalents temps plein comme personnel administratif. Le personnel ouvrier technique compte 7 ouvriers polyvalents dont deux plus spécialisés dans le domaine du bâtiment et 4 ouvriers forestiers.

La Commune compte également une employée de bibliothèque mi-temps, une coordinatrice extrascolaire mi-temps et des accueillantes extrascolaires pour l'équivalent de deux temps plein.

A ce personnel s'ajoutent la Directrice générale et la Receveuse régionale.

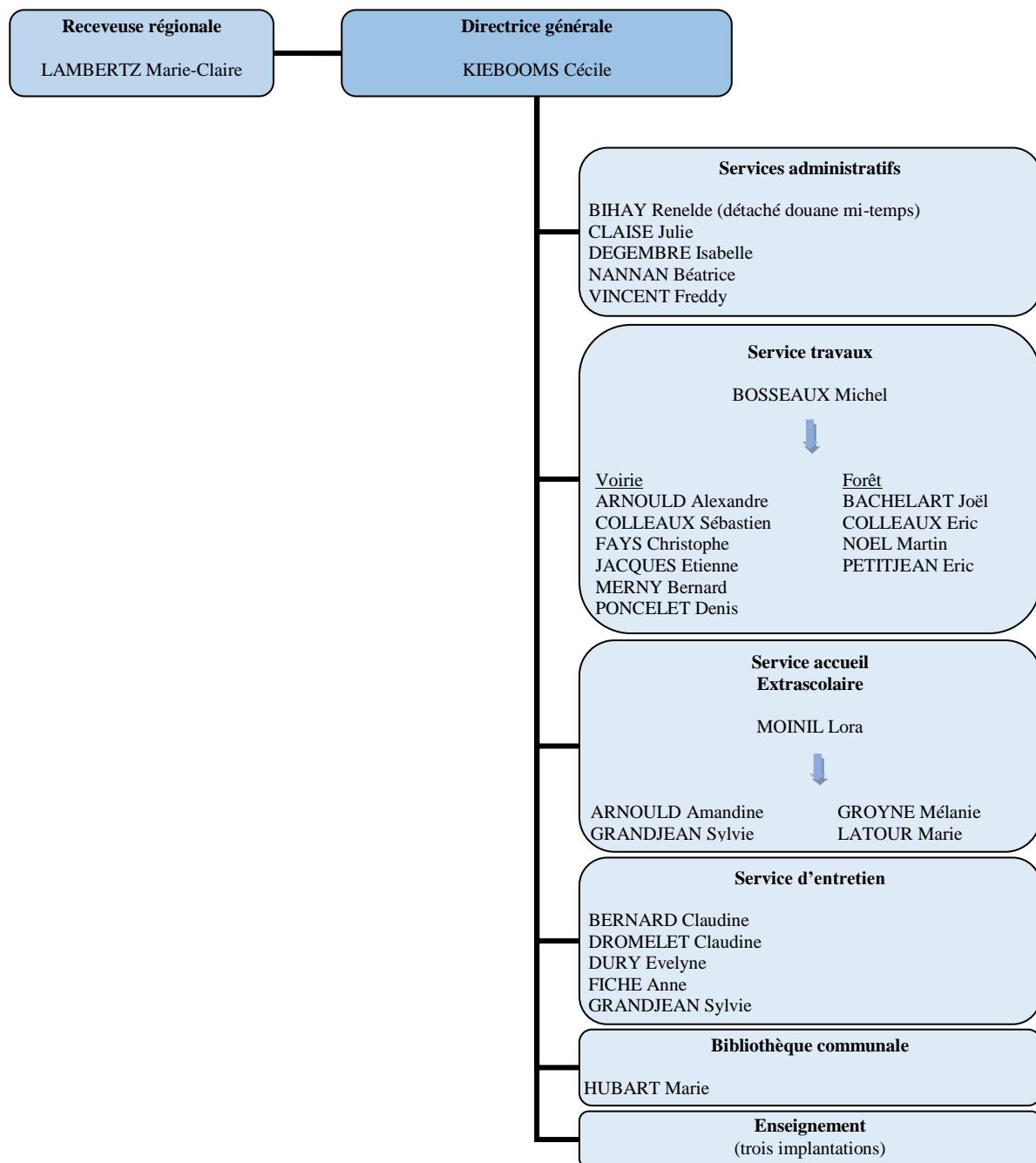
Si au vu des missions de plus en plus nombreuses et complexes à rencontrer par le personnel administratif communal, on peut juger ce nombre d'agents un peu faible, force est de constater que par le passé, le personnel administratif a toujours veillé à apporter un suivi rigoureux dans la gestion des projets mis en œuvre dans le cadre du PCDR précédent.

De plus, depuis plus d'un an, le personnel communal compte un agent titulaire d'un diplôme d'architecte. Ses connaissances techniques apporteront sans aucun doute une valeur ajoutée à certains projets du PCDR.

La présence d'un Chef de travaux, plus manuel que technicien, peut être un atout non négligeable pour ces dossiers.

De plus, la commune étant de petite taille et l'administration étant une petite structure, chacun a à cœur de voir aboutir les dossiers d'autant plus si ceux-ci émanent de la population.

Figure 56 : Organigramme des services communaux



3. Liste des cartes annexes

- Occupation du sol
- Plan de secteur
- Contexte physique, naturel et paysager
- Contexte bâti
- Mobilité
- Equipements et infrastructures
- Propriétés communales et publiques

4. Annexes

4.1. Liste des arbres et haies remarquables

4.1.1. Arbres remarquables

Localisation générale	Genre	Espèce	Nom vernaculaire
SCLASSIN	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES ECOLES	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
RUE DE PORCHERESSE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Lieu-dit "PONT GAHY"	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DE LA CULEE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE DE LA CULEE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
ALLEE DES MARRONNIERS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE PAUL DUBOIS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
ALLEE DES MARRONNIERS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
SCLASSIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "PONT GAHY"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
SCLASSIN	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "HOLNIE"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE D'ALMACHE	Tilia	cordata	Tilleul à petites feuilles
Lieu-dit "TIENNE DU GIBET"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
TROU DU LOUP	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES BARBOUILLONS	Juglans	regia	Noyer commun
RUE DES ECOLES	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DES ROUTIS, 27	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES BARBOUILLONS	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
LA TANNERIE	Alnus	glutinosa	Aulne glutineux
RUE D'ALMACHE, 53	Quercus	robur	Chêne pédonculé
ROUTE DE PORCHERESSE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DE DINNAN	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DU CHATEAU	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DES ROUTIS, 27A	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DES BARBOUILLONS, 6	Juglans	regia	Noyer commun
RUE DE LA LESSE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Lieu-dit "AUX BARBOUYONS"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "LE FALISEUL"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
LA TANNERIE	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RI DE DINNAN	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Lieu-dit "HORNEUR"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE D'ALMACHE, 4	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
Lieu-dit "EN GROUGNEAU"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DE FONTENELLE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DES BARBOUILLONS	Juglans	regia	Noyer commun
RUE DU CHATEAU	Quercus	rubra	Chêne rouge d'Amérique
ALLEE DES MARRONNIERS, 33	Juglans	regia	Noyer commun

4.1.2. Haies remarquables

Localisation générale	Genre	Espèce	Nom vernaculaire
Lieu-dit "ROND CHENE" - LES SCOTTONS	Malus	sylvestris	Pommier sauvage
Lieu-dit "ROND CHENE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "ROND CHENE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "ROND CHENE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
SCLASSIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
SCLASSIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Lieu-dit "RANCENNE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "RANCENNE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE DES ROUTIS	Acer	platanoides	Erable plane
RUE DES BARBOUILLONS	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DE LA LESSE	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DE LA LESSE	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES BARBOUILLONS	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE P. DUBOIS	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "AU PIROT"	Corylus	avellana	Noisetier commun
Lieu-dit "AU PIROT"	Corylus	avellana	Noisetier commun
RUE DU CHATEAU	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE DU CHATEAU	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
ANCIENNE ROUTE DE WELLIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Lieu-dit "FONTAINE AUNET"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DE LA CULEE	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE DE LA CULEE	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "SODIMONT"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "SODIMONT"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "SODIMONT"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "ROND CHENE" - LES SCOTTONS	Malus	sylvestris	Pommier sauvage
RUE DES ECOLES	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
Lieu-dit "LE MONT - AU PIROT" - SCLASSIN	Malus	sylvestris	Pommier sauvage
RUE DU TROU DU LOUP	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DU TROU DU LOUP	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE D'ALMACHE, 53	Quercus	robur	Chêne pédonculé
BOIS DE DAVERDISSE	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE D'ALMACHE	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE D'ALMACHE	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE D'ALMACHE	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DU MOULIN	Crataegus	sp.	Aubépine sp.

4.2. Liste du patrimoine figurant à l'inventaire

DAVERDISSE

- Eglise paroissiale St Pierre (1847)

Rue du Château

- N° 56 Ancienne ferme de la 1^{ère} moitié du XIXe s., aménagée au Xème siècle.
- N° 57 Ferme du XIXe siècle en grès et pierre calcaire
- N° 58 Château de Daverdisse³²
- N° 35 Volume blanchi en grès de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle
- N° 9-40 Bâtiment du XIXème siècle en moellons, briques chaulées et pierre calcaire abritant actuellement deux habitations
- N° 43 Ancienne ferme en grès et calcaire sans doute au milieu du XIXème siècle
- N° 44 Ferme du XIXème siècle exhaussée, en grès et pierre calcaire, avec impressionnant mur-pignon en colombage et briques sur base de moellons de grès
- N° 46 (en face) Volume cubique en grès blanchi, flanqué plus ou moins symétriquement de deux volumes annexes postérieurs (XIXème siècle) et d'un troisième à l'arrière, l'ensemble enserrant une petite cour. Bâtiment principal sans doute du XVIIIème siècle
- N° 76 Datée de 1881, ancienne ferme en grès et pierre calcaire

Rue de la Hauche

- N° 73 Volume de ferme en grès peint en façade daté de 1870

Rue du Moulin

- Pont du XIXème siècle en grès et pierre

Rue de Porcheresse

- N° 17 Datée de 1879, ferme en grès, schiste et pierre calcaire
- N° 19 Ferme de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle en grès, schiste et pierre calcaire

Chemin de Redu

- N° 10 Ferme de la fin du XIXème siècle en moellons chaulés et en pierre calcaire

Route de Halma

³² Méritant le classement

- N° 62 Ferme de Mohimont. Ferme isolée en L, en grès et pierre calcaire, édifiée sans doute au XVIIIème siècle. Habitée de 1834 à 1848 par Pierre Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur

GEMBES

- Eglise paroissiale Notre-Dame (1877)
- N° 50 Ancienne école communale. Volume cimenté de la fin du XIXème siècle
- N° 84 Gros volume de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle, en grès cimenté en façade
- Sur la route conduisant à Procheresse, pont enjambant la Mache, en grès schisteux de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle³³

HAUT-FAYS

- Eglise paroissiale St Remacle (fin du XIXème siècle)

Rue de Gedinne

- Potale en pierre calcaire portant l'inscription « Ste Agathe »
- N° 60 Maison néo-classique, de la 2^{ème} moitié du XIème siècle en grès chaulé et pierre calcaire

Rue de Sclassin

- N° 81 Ferme en schiste, construite aux alentours de 1900

MONT

- N° 217 Ancien moulin de Mont
- N° 222 Ferme de Mont ou château de Villers-Masbourg

PORCHERESSE

- Eglise paroissiale Notre-Dame (reconstruite en 1924)
- N° 77 Petite ferme en grès de la 1^{ère} moitié du XIXe siècle
- A l'Ouest du village, enjambant la Mache, pont du XIXe siècle en grès, schiste et calcaire

³³ Pont classé comme monument et les alentours comme site

4.3. Liste des associations recevant une subvention communale

1	Société de Pêche de l'Almache	Rodolphe Kauffmann, Ancien chemin de Wellin 102 c à 6929 Haut-Fays
2	Société de Pêche de Porcheresse	Numa Willemet, rue de Graide 102 à 6929 Porcheresse
3	Comité de Daverdisse	Laurent Jacquemart, rue des Barbouillons 7 a à 6929 Daverdisse
4	Jeunesse de Haut-Fays	Sylvain Thiry et Maëlle Lezin
5	Les Gais Lurons	Eric Cariaux, rue de Redu 39 à 6929 Porcheresse
6	Syndicat d'Initiative	Francine Stalmans, Allée des Marronniers 1 à 6929 Daverdisse
7	3 x 20 Haut-Fays	Léonce Delbrouck, rue de Vonêche 145 à 6929 Haut-Fays
8	3 x 20 Daverdisse	Francine Stalmans, rue de la Hauche 74 à 6929 Daverdisse
9	3 x 20 Porcheresse	Thierry Delcommune, rue de Graide 105 à 6929 Porcheresse
10	ACRF Haut-Fays	Joëlle Stuerebaut, rue de Wellin 109 b à 6929 Haut-Fays
11	Centre touristique	M-N Nicolas, Allée des Marronniers 1 à 6929 Daverdisse
12	Anciens combattants de Haut-Fays	Michel Brolet, rue de Burnaifontaine 84 à 6929 Haut-Fays
13	Harmonie Sainte-Cécile	Michel Nannan, Grand-Place 30 à 6929 Haut-Fays
14	Du Rire aux Larmes (troupe de théâtre de Haut-Fays)	Jean-Luc Lezin, rue de Burnaifontaine 78 e à 6929 Haut-Fays
15	Salle Saint-Remacle	Marie Georges, rue de Vonêche 136 à 6929 Haut-Fays
16	Salle Saint-Gérard	Michel Bosseaux
17	Salle Le Blé qui lève	Edmond Moniotte, rue du Centre 126 à 6929 Porcheresse
18	Haut-Fays Sports	Laurent Mahy, rue de Burnaifontaine 79 i à 6929 Haut-Fays
19	Minifoot Daverdisse	Laurent Jacquemart, rue des Barbouillons 7 a à 6929 Daverdisse
20	Motocross de Daverdisse	Nicolas Burtomboy, rue Paul Dubois 46 à 6929 Daverdisse
22	Atelier Protégé de Beauraing	Route de Rochefort 201-203 à 5570 Beauraing
23	Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse	Place de l'Esro 60 à 6890 Redu
24	Maison de la Culture Famenne-Ardenne	Chaussée de l'Ourthe 74 à 6900 Marche-en-Famenne
25	Fédération Nationale des Anciens Combattants – section Gedinne	André Lemaire, rue Gridlet 27 à 5575 Gedinne
29	Porcheresse 2014	Jacquet Johan, Culot de Lahaut 78 à 6929 Porcheresse